

Félix C[illegible]
Versailles 24 Nov. /84.

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE

LA COCHINCHINE

COLONIE FRANÇAISE.

ABBEVILLE

Imprimerie Briez, C. Paillart et Retaux.

LES PREMIÈRES ANNÉES

DE LA

COCHINCHINE

COLONIE FRANÇAISE

PAR

françois alexandre

PAULIN VIAL

CAPITAINE DE FRÉGATE

Avec une préface de M. le Cne de Vau Rieunier

TOME PREMIER

PARIS

CHALLAMEL AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

DÉPOSITAIRE DES CARTES ET PLANS DE LA MARINE

30, rue des Boulangers, et rue de Bellechasse, 27

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

1874

PRÉFACE

On est heureux, alors que le pénible souvenir de notre dernière guerre et des tristes événements qui l'ont suivie, pèse encore sur tous les esprits vraiment français, de jeter un regard attentif sur des récits consolants qui attestent le progrès de notre influence dans l'Extrême-Orient par la fondation d'une jeune et belle colonie. L'honneur en revient au département de la marine, dont la volonté a triomphé d'obstacles de toute nature pour atteindre un but mal défini dans l'origine; et nous pouvons dire qu'il y est parvenu aujourd'hui, après avoir ménagé avec sagesse les sacrifices en personnel ou en matériel.

Cette question a donné déjà lieu à la publication de nombreux ouvrages : les uns destinés à faire connaître la Cochinchine à la métropole et à exciter son intérêt en combattant son indifférence pour les faits lointains; les autres chargés de défendre cette possession née de la veille, contre des idées de rétrocession qui, le croirait-on, avaient eu faveur en haut lieu à une certaine époque, sans examen préalable et par suite d'une légèreté dont nous avons besoin de nous guérir. Mais pas un de ces ouvrages ne résumait encore jusqu'à ce jour le

récit historique de tous les faits relatifs à la conquête et à la colonisation de ce pays. Cette lacune est remplie par les deux volumes offerts par M. Vial à la bienveillance de toutes les personnes qui s'intéressent à la grandeur de la France, et la veulent, même après ses malheurs, forte et respectée au dehors comme à l'intérieur.

Notre excellent ami, dont l'activité incessante se manifeste par la publication de ces pages, a bien voulu nous en confier la correction des épreuves pendant que lui se trouve sur la route de la Nouvelle-Calédonie, où le *Calvados*, navire dont il a le commandement, va déposer les derniers de ces coupables égarés, condamnés à expier dans l'exil les crimes d'une lutte fratricide. Nous désirons que l'auteur puisse jouir dans les premiers mois de l'année 1874, d'un succès mérité par ses travaux consciencieux ; à ce moment, il viendra d'effectuer le tour du monde, voyage si fréquent aujourd'hui dans notre marine et si rare autrefois, mais qui n'en entraîne pas moins certains dangers et de rudes fatigues. Son long séjour dans la colonie, la large part qu'il a prise dans son administration ou son organisation, l'ont mis à même de fournir des renseignements certains et d'autant plus précieux qu'ils sont puisés à des sources officielles, ou dictés par un jugement droit et par le désir impartial de faire apprécier les résultats obtenus dans une première période d'occupation d'environ dix années.

I

Le lecteur, étonné, se heurtera à chaque pas dans ce récit à des choses nouvelles : l'aspect du pays, la description des mœurs et des coutumes de ses habitants l'intéresseront autant que la diversité des scènes de ce grand drame historique, joué dans l'intérêt de la civilisation du monde par l'action énergique et bienfaisante de la France. Il appren-

dra à en estimer les acteurs à une juste valeur ; leur dévouement lui deviendra familier, et il pourra reconnaître dans leur abnégation, leur ardeur, leur discipline sévère et à la fois paternelle, les qualités que devaient montrer plus tard, sur un théâtre douloureux et en faisant l'admiration de leur pays, les hommes élevés à cette école.

Comment ne se sentirait-on pas grandir, quand on participe à une si vaste entreprise, menée à bien avec des moyens aussi modestes ? Quelle succession d'événements et de faits dans ce court espace de temps et dans quel étrange pays se passent-ils pour un Européen ! N'est-ce pas un cadre convenable pour un drame si saisissant, toujours plein d'intérêt, où le gracieux coudoie le terrible, et où se trouvent mêlées des races aussi diverses que leurs couleurs, des Français, des Annamites, des Chinois, des Cambogiens, des Siamois, etc.. et même un instant des Espagnols avec leurs tagals de Manille ! Mais, par-dessus tout, on distingue la marche sûre de l'influence française, qu'on pourrait représenter par une noble figure, appuyée sur des sentiments de justice et de bonté, attirant les vaincus, les désarmant et les apaisant en les rendant sympathiques.

Citons au hasard quelques particularités remarquables de cette contrée : ici, ce réseau inextricable de fleuves et d'arroyos, chemins qui marchent en avant et en arrière, transportant presque sans effort et dans toutes les directions, 30,000 barques de diverses grandeurs, et facilitant singulièrement un mouvement commercial énorme, mais appelé à grandir de jour en jour avec le bien-être et l'accroissement de la population indigène ; là, les merveilles d'un immense arrosage naturel de tout le delta d'un grand fleuve aux sources mystérieuses, s'opérant au moyen d'un réservoir auprès duquel le lac Mœris, en Égypte, est une œuvre bien ordinaire ; et pour privilége suprême, cette mer intérieure donne lieu, pendant plusieurs mois, à des pêches

miraculeuses, enrichissant toute la contrée, et fournissant une énorme exportation de poissons salés et séchés et même de poissons vivants! — Là encore, non loin de ce lac, gisent les ruines immenses que l'intrépide Mouhot nous a fait connaître le premier, vestiges d'une civilisation inconnue, attestant par leur splendeur la foi et la puissance d'autrefois à côté de la décrépitude et de l'indifférence d'aujourd'hui.

Quel avenir, quand d'immenses steppes seront couvertes de riches cultures, protégées contre les inondations par des digues habilement construites et répartissant au loin les bienfaits d'une irrigation inépuisable! Mais n'oublions pas que la Basse-Cochinchine peu peuplée encore, était elle-même une colonie annamite en plein développement.

Si des choses nous passons aux personnes, le lecteur ne sera pas moins frappé de la diversité d'aptitude des deux races avec lesquelles nous nous trouvons en contact dans la colonie, celle annamite, de beaucoup la plus nombreuse, et celle cambogienne. Chez la première, il y a du ressort, de la volonté et une confiance en elle-même qui l'amène à mépriser profondément la seconde. Le Cambogien, aussi bien celui qui est sous notre domination que celui placé sous notre protectorat, est ignorant, borné, paresseux et abruti par les exactions de ses propres chefs. Chez lui, il résistait faiblement à la domination de ses voisins puissants et avides, amenée par les dissensions de nombreux prétendants à la couronne, pour retomber servilement sous le joug. L'histoire de ce royaume, inédite jusqu'à ce jour, est des plus originales et fait ressortir à quels dangers se trouve sujette une nation faible et impuissante contre ses voisins, jusqu'à ce qu'une main amie lui ait été tendue par nous. Elle pourra peut-être renaître, n'étant plus pillée, saccagée ou démembrée par ses anciens prétendus protecteurs, jaloux de leur influence réciproque, et osant dans leurs relations officielles se targuer vis-à-vis de leur protégée, l'un

de la tendresse d'un père et l'autre de celle d'une mère!

Certainement nos idées ne trouveront pas de longtemps à germer au milieu des populations cambogiennes, ces derniers représentants vers l'Est d'une civilisation hindoue abâtardie et sans vie. Mais notre protectorat, dont les débuts n'ont pas été sans nous causer de sérieux embarras, aujourd'hui évanouis ou surmontés, leur apportera la paix intérieure, des exemples de travail les excitant à produire, des transactions honnêtes, une surveillance réparant les penchants d'une mauvaise administration, et enfin des conseils désintéressés.

En Cochinchine, heureusement, la situation n'est plus la même. L'intelligence de la race et diverses autres qualités, entr'autres une certaine facilité et un désir de s'assimiler à nous par l'étude et l'instruction, nous permettent d'avoir de plus grandes visées pour la population qui nous est soumise et qui deviendra, si nous nous y préparons, l'initiatrice de celle du royaume entier évaluée de 16 à 18 millions d'âmes. La constitution politique de ce peuple s'y prête beaucoup; son organisation administrative, aux rouages si simples, la vigueur de ses institutions communales si remarquables et lui ayant conservé une indépendance locale qui, loin d'exclure l'obéissance vis-à-vis du pouvoir central et de l'autorité royale, la facilitait au contraire, seront d'un grand secours dans l'exécution de cette entreprise. Là aussi se trouve, on peut le dire, l'explication des progrès rapides de notre domination ; et n'est-il point curieux que ce peuple ait résolu par la sagesse des conseils des notables des communes un des problèmes dont la solution est si difficile chez nous! Il est vrai que la population s'y divise en deux grandes classes : les *Inscrits*, c'est-à-dire ceux qui possèdent, ont une position et un véritable intérêt à la stabilité de la société à laquelle ils appartiennent, et les *Non-Inscrits*, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent rien,

A*

n'ont que le droit d'être administrés en contribuant à certaines charges définies, et en profitant de tous les avantages d'une vie policée.

II

A quelque chose souvent malheur est bon ! car les retards apportés à notre action en Cochinchine, si regrettés au moment même, nous ont permis d'acquérir, par la simple occupation de Saïgon et par le rayonnement sur les cours d'eau d'un petit nombre de navires, beaucoup de données très-utiles pour la suite. Les populations elles-mêmes pouvaient, pendant ce temps, apprécier notre caractère affable, notre manière d'agir loyale et pressentir les effets de notre présence. Nous ne devons donc pas nous plaindre de l'évacuation de Tourane et des délais causés par les opérations qui allaient faire flotter le drapeau français sur les murs de Péking. Aussi, quand le moment arriva où, après de nombreuses et inutiles tentatives de négociations avec la cour de Hué, la force fut requise, une ligne de conduite sage, bienveillante et paternelle se trouva naturellement tracée pour nos premières relations officielles avec les populations de la Basse-Cochinchine. Les événements ultérieurs nous ont assez montré l'influence qu'elles eurent sur les indigènes, et nous en recueillîmes les fruits en voyant bientôt un grand nombre d'entr'eux se dévouer à nos intérêts.

Nous devenions des conquérants malgré nous, et nous nous trouvions préparés à ce rôle par la faute même de nos adversaires qui restaient invariablement sourds aux demandes en réparation de nos justes griefs. Les nations policées se concèdent, en effet, des priviléges réciproques sans lesquels toutes relations seraient impossibles, et les progrès de l'humanité anéantis. Le gouvernement annamite nous

les refusa constamment, ainsi que la cessation des persécutions barbares et sanglantes infligées à nos missionnaires, hommes de paix par excellence, et à leurs nombreux néophytes. Le sort en était jeté : les hostilités recommencèrent et les fondements de notre domination allaient être établis.

Ainsi, c'est avec une certaine connaissance des mœurs, des habitudes, des besoins des populations et de leur caractère que nous nous sommes substitués aux membres de l'ancienne administration, tous en fuite devant le progrès de nos armes. Honneur donc à ces premiers et infatigables pionniers, dont un grand nombre ont noblement succombé à la fleur de l'âge ; honneur à ceux qui ont creusé le premier sillon dans le droit chemin avec un coup d'œil sûr, et assez profondément pour servir de guide permanent à ceux qui devaient compléter l'œuvre !

Nous pouvons encore insister sur ce point, que notre conquête a un caractère particulier. Elle est basée sur un droit imprescriptible et non sur la force matérielle : sa meilleure consécration est celle donnée par la sympathie de plus en plus sincère des habitants vis-à-vis de nous en échange de bienfaits inconnus jusqu'alors. Du reste la première demande de cession de territoire n'a été faite au gouvernement de Hué que plus de deux ans après les premières hostilités.

Quand on se reporte aux débuts de la conquête, on ne peut s'empêcher de remarquer la main ferme et habile de ceux qui ont frayé le chemin parcouru. Chacun des chefs qui se succédaient dans le commandement du petit corps expéditionnaire, dont les traditions excellentes subsistent encore, a apporté sa pierre à la construction de l'édifice. Ainsi, l'amiral Rigault de Genouilly, dont la perte récente a laissé un si grand vide et a été si vivement ressentie dans tous les corps de la marine et par tous ceux qui avaient eu l'honneur de servir sous ses ordres, est à juste

titre le fondateur de notre établissement. Impuissant devant Hué malgré les brillants combats livrés aux Annamites à Tourane, il eût l'heureuse inspiration de s'emparer de Saïgon et de détenir cette position comme un gage dont l'action serait très-sérieuse dans les négociations futures.

Son successeur, l'amiral Page, laissa de grandes traces de son court passage. Après avoir échoué dans ses négociations, il évacua Tourane et concentra nos faibles ressources dans Saïgon qu'il déclara *port franc*. L'avenir de ce port fût désormais affirmé par cet acte important, et l'affluence des navires de toutes les nations qui remontèrent le Donnaï, en février 1860, n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à ce jour.

A la fin du mois de janvier 1861, l'amiral Charner débloquait le petit corps d'occupation, si délaissé et si méritant; il faisait la conquête de la province de Saïgon et de Mitho. Ses essais pour traiter furent infructueux: il est vrai qu'une cession de territoire était demandée comme compensation de nos sacrifices.

A l'amiral Bonard, premier gouverneur de la colonie, revient l'honneur d'avoir pu obtenir un traité, en juin 1862, après les brillantes opérations qui nous donnaient la province de Bien-hoa, celle de Mitho et la citadelle de Vinh-long. La faiblesse des moyens d'action dont il disposait ne lui permit pas de compléter son œuvre par la conquête, indiquée aux yeux de tout le monde, des trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine. Quelque vivement qu'ait pu être critiqué ce traité, nous l'avons défendu et nous le défendrions encore, si les événements ne l'avaient consacré définitivement comme ayant été conclu avec sagesse et avec beaucoup d'opportunité. Sans la possession de cet instrument, nous avons la conviction que la Cochinchine eût été abandonné par nos hommes d'État,

Les propositions d'organisation de la conquête faites par ce gouverneur étaient empreintes d'une ampleur de vues bien remarquables : aussi, lui doit-on d'avoir donné une vive impulsion à la colonie, dont il a bien mérité en lui évitant d'être soumise dès ses commencements au régime énervant de nos autres possessions. Beaucoup de ses propositions ne se sont réalisées que plus tard, surtout la création d'un corps permanent et bien doté, destiné à l'administration spéciale de cette colonie : c'est le seul moyen d'avoir un personnel prenant à cœur les intérêts de ce pays et y consacrant toutes ses forces et son intelligence. Enfin nous aurions facilement raison de critiques injustes faites contre de prétendues grandes dépenses de son administration, si l'on voulait bien en retrancher les frais énormes de premier établissement antérieurs en partie à sa gestion (qui avait pour caractère de jeter surtout de l'argent dans le pays en faisant appel à ses ressources propres et non à celles de ports étrangers); et les dernières dépenses de l'expédition de Péking, reportées dans une certaine mesure sur la colonie lors de la liquidation.

Le projet d'un canal rejoignant l'arroyo de l'Avalanche à celui de la ville chinoise de Cholon, et resté inachevé, a aussi été l'objet d'appréciations plus ou moins exactes : mais, malheureusement, l'esprit des plus grands génies, aux prises avec des difficultés sérieuses et n'ayant que de faibles moyens, se manifeste de la même manière. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'un chef éloigné de la métropole, livré à des ressources dont l'importance diminue de jour en jour, ait cru prudent, alors qu'on lui refusait les moyens d'action promis à l'avance, de faire une enceinte servant de dernier refuge au corps d'occupation, et facile à défendre avec peu de monde et quelques blockaus, en cas d'événements politiques graves dans la colonie et surtout en Europe Qu'on veuille bien examiner à Hong-Kong, à

Singapour, sans aller chercher les exemples d'Aden, de Malte et de Gibraltar, les précautions militaires prises par les Anglais dans tous leurs établissements. Que disent ces forts dominant Hong-Kong et dont les canons sont une menace constante et un sujet de réflexion pour la population chinoise? En Algérie, au reste, malgré le rapprochement de la mère patrie, l'exiguïté des moyens d'action n'a-t-elle pas amené, vers 1840, la création des lignes de la Mitidja pour protéger Alger et les premiers colons? Nous ne sommes plus habitués en France aux mesures de la plus simple sécurité; ces traditions perdues, il faut les reprendre, c'est de l'argent bien placé. Ce défaut de prévoyance nous a coûté assez cher tout récemment pour que nous estimions, et il n'est jamais trop tard, cette qualité à une haute valeur chez ceux qui en sont doués.

Ces réflexions n'étaient pas nécessaires pour servir de justification; mais elles sont une réponse à certaines allégations que l'amiral Bonard n'aurait pas eu de peine à réfuter, si elles se fussent produites avant sa mort.

Trois grands faits prennent place après la signature du traité de paix de 1862. Le premier est l'insurrection de Gocong, écrasée vigoureusement par l'amiral Bonard, avant la ratification du traité à Hué.

Le second est la révolte suscitée par le gouvernement annamite qui se servait habilement contre nous de bandes levées par ses ordres dans nos provinces, et des intrigues d'un prétendant au trône du Camboge contre le souverain que nous avions solennellement couronné. Un instant la lutte se trouva transportée autour de la capitale, Houddon, le but des Annamites étant d'user nos forces et de les éparpiller pour en avoir plus facilement raison.

Le troisième est l'occupation des trois provinces occidentales de la Cochinchine, fait qui nous met entièrement chez nous et sur la nature duquel nous ne nous étendrons

pas. Cet événement important a amené la mort de Phan-tan-giang, leur gouverneur et ancien chef de l'ambassade venue à Paris en 1863. Nous avons eu un véritable serrement de cœur en apprenant la cause du suicide de ce noble vieillard. Ayant passé quatre mois auprès de lui, nous avions pu apprécier toutes ses qualités dont on aurait pu tirer un grand parti. En nous reportant à ce moment, nous le trouvons encore étonné par les péripéties de cette grande traversée des mers de Chine à Toulon, soutenu par son ardeur patriotique et mû par le désir de rendre un grand service à son pays. N'avons-nous pas vu aussi, il y a quelques mois, par une bien triste analogie, un illustre vieillard envoyé en ambassade comme cet Annamite, et affrontant les fatigues de pareilles pérégrinations pour sa patrie !

Nous nous souvenons que dans trois circonstances auxquelles la nature donnait par son étrangeté ou par sa splendeur un plus grand intérêt, auprès des îles Krakatow, dans ce magnifique panorama du détroit de la Sonde ; près de l'îlot de Périm, à l'entrée de la mer Rouge (qu'il eût la déception de ne point trouver de cette couleur) ; et dans le détroit de Messine, alors qu'il contemplait le sommet fumant de l'Étna, dont les croupes élégantes dessinaient leurs contours gigantesques sur un ciel couchant de toute pureté ; dans ces trois circonstances, l'ambassadeur s'asseyant soucieux près de nous sur la passerelle du vapeur l'*Européen*, mit la conversation sur le but de sa mission. Nous le dissuadions des illusions qu'il pouvait avoir à l'égard de la cession de notre conquête, en lui promettant qu'il trouverait en France l'accueil le plus sympathique et le plus bienveillant. Nous causions ensuite de l'avenir de sa patrie, de l'aptitude de ses habitants, et des avantages qu'ils retireraient, peuple et mandarins, de notre civilisation. Plus qu'aucun de ses compatriotes, il en appréciait la valeur ; et il finissait toujours ses conversations par ces

mots : « *Il faut encore attendre, et jusqu'à ce moment nos deux nations n'en resteront pas en moins bonne amitié.* »

Mais ceci nous amène à raconter une curieuse page d'histoire qui s'est déroulée à l'occasion de la mission annamite. Elle est destinée à faire le complément de ce qui est dit à ce sujet dans l'ouvrage.

III

Le jour de l'arrivée de l'ambassade à Toulon, en septembre 1863, un bruit lancé dans *l'Indépendance belge* par une main intéressée, et reproduit par tous les journaux français, annonçait que le roi Tu-duc nous offrait 85 millions de francs pour le rachat des trois provinces conquises en nous laissant la possession du port de Saïgon. Notre ministre des finances, dont l'équilibre du budget était rendu bien difficile à cause des dépenses exagérées de l'expédition du Mexique, fut, on le comprendra facilement, le plus chaud partisan de cette proposition qui allait être faite en d'autres termes par les ambassadeurs. Déjà un mémoire autographié, et tiré à 50 exemplaires seulement, avait été remis à l'Empereur, à ses ministres et à tous les hauts dignitaires intéressés à la question. L'auteur avait eu l'honneur d'en développer les conclusions devant les ministres assemblés; l'Empereur les aurait même approuvées et la presse officieuse les appuyait de son concours.

Ce factum lancé à l'insu du Gouverneur général de la Cochinchine, retenu à Vichy par un état de santé délabrée, prenait faveur dans l'entourage de la cour. Cependant, à la lecture, il laissait tout esprit sérieux, indécis et plutôt hostile à ses habiles discussions paradoxales. C'était un mauvais conseil, donné insciemment peut-être, et déguisé au milieu d'idées séduisantes par leur originalité. Nous nous

résolûmes, dès que le hasard nous eût permis de prendre connaissance de ce mémoire, à le combattre vigoureusement à la première occasion. Le plus vulgaire bon sens indiquait, en effet, qu'il n'était pas nécessaire d'affubler en mandarins chinois tous nos fonctionnaires, après leur avoir fait apprendre à grands frais et péniblement le pauvre bagage des lettrés du Céleste-Empire, tout cela, pour arriver à gouverner les populations soumises à notre domination. D'ailleurs, les dernières paroles prononcées par l'Empereur, en réponse au discours récité par le premier ambassadeur, furent-elles des plus sévères dans leur traduction. Les Annamites qui avaient attendu avec anxiété pendant plus d'un mois le moment de l'audience impériale, sortirent atterrés de la phrase dont le sens général s'appliquait à leur situation (1). Ils croyaient leur but manqué. Le lendemain ils reçurent avis que la réponse à leur mission serait envoyée à Hué dans le délai d'un an ; et en même temps on leur demandait à faire connaître leurs propositions concernant les relations commerciales des deux nations. Dès ce moment, leur figure commença à s'épanouir ; ils comprirent que leur départ pourrait s'effectuer avec une certaine espérance de succès.

L'ambassade éprouva les péripéties émouvantes de retour qui sont racontées dans l'ouvrage : mais en France, l'Empereur, auquel cette rétrocession répugnait, chercha à s'éclairer avant de prendre une décision Aucun symptôme favorable ne se trahissait au dehors. Au contraire, le nouveau

(1) Nota : Le sens de cette phrase était que la France, bienveillante pour toutes les nations et protectrice des faibles, répandait de tous les côtés sa civilisation douce et bienfaisante : mais qu'elle était sévère pour ceux qui l'entravaient dans sa marche. — Ce dernier membre de phrase fut traduit en annamite par trois mots aits pour frapper..... phai co so : *il faut trembler*.

consul de Bangkok, chargé en même temps de donner satisfaction à Hué aux demandes faites à Paris, était parti en janvier 1864 muni des pleins pouvoirs du ministre des affaires étrangères. Ses instructions l'autorisaient, assurait-on, à la cession de notre conquête moyennant une somme de quelques millions : mais il ne lui était pas difficile d'obtenir de plus grands avantages. Les sacrifices de la France et le sang noblement versé pendant cinq années dans l'Extrême-Asie, allaient être mesurés à ce taux ! Etait-ce un aveu d'impuissance secrètement reconnue dans les plus hautes sphères gouvernementales, ou bien l'influence de financiers aux abois, faisant argent de l'honneur français ! Aucune de ces opinions ne saurait être admissible. Ce fait prouve seulement beaucoup de faiblesse, et qu'un coup d'œil profond et sagace est nécessaire pour scruter les charges à venir d'une entreprise.

Les choses allaient suivre leur triste cours, peut-être malgré les luttes incessantes et pleines de dignité et de hardiesse du gouverneur, l'amiral de la Grandière. L'amiral Bonard, malade et épuisé par les fatigues de sa brillante carrière, ne pouvait prendre en main, en France, les intérêts de la colonie. C'est alors que vers le milieu de février 1864, après la lecture d'un article de *la Patrie,* journal jusqu'à ce moment favorable au succès de l'entreprise, dans lequel ses opinions changeaient cap pour cap, nous nous décidâmes, le cœur plein d'indignation, à nous faire le défenseur faible, mais convaincu et opiniâtre, des fruits de la conquête. Nous éprouvons une véritable joie aujourd'hui que les événements ont donné la plus irréfragable consécration à la cause dont nous nous étions fait un des champions dans le seul but de satisfaire notre conscience et de rendre un service à notre pays.

IV.

La publication d'une brochure, en avril 1864 *la question de la Cochinchine au point de vue des intérêts français*, était l'arme dont nous comptions nous servir, malgré son pseudonyme. Nous utilisâmes, en venant à Paris, notre congé (dont nous avions grandement besoin, après une campagne de près de sept ans dans l'Extrême-Orient), pour faire une *expédition en règle* contre les ennemis de la colonie, expédition qui ne fut pas sans nous causer de grandes émotions.

Aucun crédit n'était alloué au ministère de la marine dans le budget qui allait être discuté à la Chambre, au mois de mai. Telle fut notre première découverte ; et nos plus sérieux indices que l'abandon de la colonie était décidé en principe par certains membres du gouvernement malgré les efforts du ministre de la marine, en découlèrent. Notre brochure, rapidement imprimée, fut répandue à profusion par nos soins. Elle était remise, en avril, à tous les ministres, maréchaux, amiraux, conseillers d'État, sénateurs et députés les plus intéressés ou les plus influents dans cette question. Les bibliothèques du Corps législatif et du Sénat en recevaient plusieurs exemplaires, ainsi que la Commission du budget, les chambres de commerce de Paris, Lyon et autres grandes villes ou ports de France, les gouverneurs de nos colonies et tous les commandants de nos stations navales.

D'un autre côté, nous ne négligions pas l'appui que la presse pouvait donner à la Cochinchine, en frappant à la porte des journaux de Paris ou de la province. Nous fûmes parfaitement accueillis et compris des directeurs de l'*Union*, de la *Gazette de France*, du *Monde*, du *Constitutionnel*, du *Temps*,

de la *Gazette du Midi* et des journaux de l'Ouest et des ports, etc., etc. La *Patrie* nous avait ouvert ses colonnes, ayant généreusement reconnu son erreur. Le *Siècle* lui-même ne nous fut pas hostile ; aux *Débats*, M. Bertin parut seul ne pas comprendre le désintéressement de nos efforts, en nous remettant au mois de septembre ! C'était nous évincer poliment ; mais rien ne devait nous rebuter.

Pendant ces préparatifs assez longs et pour lesquels nous recevions dans les ports de guerre l'aide de quelques amis dévoués, nous ne cessions de voir de hauts personnages pouvant être utiles à notre cause, ou nous renseigner. Au premier rang, nous citerons l'amiral Rigault de Genouilly, toujours resté un chaud défenseur de la colonie. M. le baron Brenier, sénateur, ancien ambassadeur et président de la commission qui élabora les moyens de faire redresser nos griefs contre la cour de Hué, et dont les conclusions faisaient pressentir tôt ou tard le besoin d'une expédition armée dans le cas probable de l'impuissance de moyens amicaux. Nous fûmes vivement engagé par ce personnage à demander une audience à l'Empereur, auquel, disait-il, la vérité était cachée sur toutes choses par son entourage. Nous nous contentâmes de remettre aux Tuileries, au colonel Favé, aide-de-camp de service, deux exemplaires de la brochure, l'un deux destiné à l'Empereur, en les accompagnant d'une carte de la Cochinchine et d'une note des plus vives dont la censure n'aurait certes pas toléré l'impression : nous y exposions carrément et franchement les conséquences de l'acte honteux dont nous supposions l'accomplissement se poursuivre. M. Segris, rapporteur du budget, nous promit d'appeler l'attention du gouvernement sur l'absence de crédit pour la Cochinchine dans le futur budget de la marine. M. Forcade, rédacteur des bulletins politiques si remarquables de la *Revue des deux Mondes*, nous promit son concours, et M. Xavier Raymond, écrivain

distingué, en nous accueillant avec bienveillance, fut la première personne qui pût nous donner des renseignements précis sur les instructions données par le ministre des affaires étrangères au négociateur, au moment de son départ.

N'ayant plus rien à obtenir dans cet ordre d'idées nous essayâmes de faire agir l'opposition, contraire cependant aux expéditions lointaines. Grâce à l'obligeance de l'amiral Rigault de Genouilly et par l'intermédiaire de son aide-de-camp, nous eûmes l'honneur d'avoir une audience de M. Thiers, auprès duquel nous laissâmes ainsi que nous le faisions pour tous les personnages importants, un grand atlas statistique des trois provinces conquises. Ce document contenait tous les détails qu'on avait pu réunir sur le pays avec des cartes de chaque arrondissement sur lesquelles étaient indiquées la position des forts, marchés, villages, les limites des cantons, les moindres cours d'eau, les canaux, les routes, postes, télégraphes et surtout le dépouillement cadastral de toutes les communes avec leur revenu sous l'administration annamite. Cet atlas dessiné avec talent par un brigadier des spahis cochinchinois, M. Sérémonie, aujourd'hui officier, et dressé par nous à Saïgon en 1862-63, avait été laissé plusieurs jours aux Tuileries par l'amiral Bonard pour que l'Empereur pût juger par ses yeux de la valeur du pays et des succès obtenus en Cochinchine. M. Thiers nous dit qu'en principe, il était hostile aux expéditions lointaines ; mais que reconnaissant le succès de celle de Cochinchine dont les résultats étaient déjà visibles, il ne parlerait pas contre cette expédition. Très-occupé de discours en préparation, il nous pria de repasser pendant les vacances de la Chambre, à Pâques : nous nous en dispensâmes, une autre personne récemment arrivée de Cochinchine n'ayant pas pu en obtenir de son côté l'appui qu'elle désirait pour la colonie. Cette personne

était l'un des premiers et intrépides pionniers de la conquête qui venait aussi, spontanément, prendre sa part dans sa défense.

Nous, nous continuâmes à chercher alors un député de la gauche qui voulût bien attaquer le gouvernement pour le forcer à démasquer ses intentions, lorsque un ami nous mit en relations avec M. Lambrecht, devenu plus tard ministre, personne modérée et dont l'opinion ne pouvait causer d'ombrage. M. Lambrecht qui n'avait pris, nous disait-il, qu'une seule fois la parole à la Chambre sur une question peu importante, celle des sucres, était heureux de l'occasion que nous lui offrions. Nous eûmes tous deux plusieurs conférences; de nombreuses notes pleines d'arguments et de renseignements lui étaient remises. Deux de ses collègues, députés de grands ports, devaient l'aider, et l'un d'eux, celui de Bordeaux, prit en effet la parole au nom de quelques négociants de Saïgon. Quant à M. Lambrecht, la veille de la discussion du budget de la marine, il nous annonça son regret de ne pouvoir tenir sa promesse, par suite de pourparlers échangés à cette occasion entre lui et le ministre d'État. Celui-ci l'avait engagé à ne pas monter à la tribune, parce que, comme membre de l'opposition, il ne pourrait pas le faire sans se déjuger aux yeux de ses collègues, et qu'il n'était pas convenable d'attaquer le gouvernement à propos d'une concession faite spontanément et avec le désir d'être agréable à la gauche de la Chambre.

Ainsi, la plupart des membres du gouvernement étaient décidés à ce moment à sacrifier la colonie de la Cochinchine aux interpellations de la gauche et aux manifestations de l'opinion publique, pour sauver l'œuvre du Mexique !

Mais l'Empereur, muet comme un sphinx, n'avait pas fait connaître sa décision. Le bruit que fit dans la presse de Paris et des départements cette question pendant assez longtemps dût l'ébranler; notre brochure, nous assura-t-on,

avait complété ses idées sur la question. Il avait demandé à la fin de 1863 un mémoire au ministre de la marine sur les événements de Cochinchine depuis leur origine. Ce mémoire exprimait chaudement les convictions du ministre qui étaient favorables à l'œuvre, ainsi qu'on le verra à la fin de l'ouvrage ; néanmoins la situation était délicate, et le mémoire fut remis à la fin de 1864.

D'un autre côté, le souverain avait institué, dans les derniers mois de 1863, une commission présidée par le ministre d'État et composée de plusieurs hauts fonctionnaires ; il l'avait chargée de l'éclairer sur la conduite qu'il aurait à tenir. Cette commission, après s'être renseignée de tous les côtés pour étudier la question, ne remit pas de rapport, nous affirma-t-on, parce que dans le cas où la rétrocession eût été adoptée par la majorité, son président, qui était favorable à la conservation de la colonie, ne pourrait pas parler à la Chambre contre ses convictions. Ces faits complètent les raisons données par M. Lambrecht : et le gouvernement promit à la Chambre, lors de la discussion du budget de la marine, d'inscrire une somme en faveur de la Cochinchine.

Un revirement venait de s'opérer certainement avec lenteur dans l'esprit de l'Empereur : car jusqu'à ce moment, chaque fois qu'un général de ses aides-de-camp, ami de l'amiral Bonard, cherchait à l'instigation de ce dernier à le sonder et à lui parler en faveur de la Cochinchine, le souverain changeait aussitôt de conversation : tandis que, après la polémique faite dans les journaux, il fut plusieurs fois le premier à le questionner sur cette colonie et sur ce qu'on en disait.

Après ce grand mouvement sympathique à la colonie, mouvement qui s'était étendu dans la France entière, l'Empereur fit aussitôt lancer un contre-ordre. Parties au milieu de juin 1864, les nouvelles instructions devaient faire renoncer aux négociations en projet, ou, si elles étaient com-

mencées ou terminées, permettre de revenir purement et simplement au traité de 1862. L'audience de Tu-Duc devait avoir lieu le 22 juillet, et, par un hasard tout providentiel, le contre-ordre expédié en toute hâte par le gouverneur de la colonie, arriva le 21 au soir devant Hué. On comprend que ce ne fut pas sans amener de gros orages dans la discussion, que le négociateur put tenir compte des nouveaux ordres.

Tels sont les événements qui se passaient en France au sujet de la rétrocession de la Basse-Cochinchine. Cette campagne nous a permis de beaucoup voir et d'observer à combien peu tiennent souvent les destinées d'événements importants ; elle nous a confirmé dans cette croyance absolue de ne jamais déguiser le vrai et de marcher au grand jour vers le but à atteindre. A notre avis, cette politique est la meilleure de toutes ; car on devient fort avec elle et l'on intéresse tous les esprits éclairés d'une nation au succès de l'œuvre.

Nous avons cru devoir faire connaître ces incidents généralement ignorés, non parce que nous y avons participé de toutes nos forces, mais parce qu'ils complètent les faits relatés dans l'ouvrage. Le nombre des personnes s'intéressant à la Cochinchine est assez considérable aujourd'hui, pour qu'on cherche à les initier à tous ces détails. Peut-être ce récit péche-t-il par quelques légères parties ; mais nous garantissons l'exactitude du fond.

V.

Cette digression sur la grandeur des périls auxquels a échappé notre établissement colonial, met en évidence la valeur des efforts qui ont été nécessaires pour l'amener à un degré de prospérité déjà remarquable. Pour porter un jugement sain, on doit se rappeler qu'on était naguère en pleine conquête et que l'incertitude qui a plané sur les destinées de cette colonie, a duré plus d'une année. Ces dangers sont aujourd'hui écartés; trois nouvelles provinces ont complété notre territoire, et la confiance en l'avenir n'a jamais été aussi grande parmi les colons, les fonctionnaires et le corps expéditionnaire. Les Annamites eux-mêmes, qui ont été pleins d'inquiétude sur leur sort pendant tout ce temps, se mettent à l'œuvre; ils sentent en effet qu'ils sont les plus intéressés au progrès du pays.

Tous ces faits ainsi que les péripéties de la lutte armée pour étendre ou défendre la conquête, sont décrits avec soin dans l'ouvrage. L'attention du lecteur y découvrira facilement le caractère de ces combats et quelques renseignements qui ont été favorables à l'avenir de notre possession.

Car, à côté de ce mouvement appuyé sur la force, il ne faut pas oublier le travail latent qui se faisait dans tous les esprits. L'Annamite ne pouvait manquer d'être frappé des nombreux progrès qui se réalisaient sous notre administration dont le réseau s'étendait de jour en jour. Ainsi la supériorité évidente de notre manière de gouverner a promptement discrédité chez le peuple et chez ses autorités communales ou cantonnales, le pouvoir royal représenté par les mandarins. Habitué à la loyauté et au désintéressement de nos intentions, convaincu de notre sévérité envers des concussionnaires oppresseurs, le peuple s'est vite jeté

dans nos bras. Une faible partie de la population, celle habituée au vagabondage surtout, obéissait seule à ses anciens chefs: et ceux-ci ne trouvaient l'aide de personnes influentes que momentanément ainsi que celui d'hommes levés par la contrainte. Que de fois, même au commencement des hostilités, les populations paisibles ne sont-elles pas venues réclamer de nous le châtiment de bandes de pillards qui désolaient le pays !

Notre parti s'est grossi peu à peu de quelques indigènes actifs et influents. La plus grande partie des autorités locales hostiles au début, se ralliaient à nous, groupant autour d'elles les esprits désireux de rester fidèles à notre cause et réagissant par leurs propres ressources contre la partie de la population indécise ou mal disposée. La grandeur d'âme qui caractérise les Français dans leurs guerres n'avait pas été sans avoir produit une grande influence sur les Annamites portant les armes contre nous. Ils savaient qu'après la lutte nous tendions la main aux vaincus pour les relever ; ils avaient appris à compter sur nos paroles. Aussi n'y a-t-il pas d'exemple de chef qui, ayant fait sa soumission ou ayant profité d'une amnistie, ait repris les armes contre nous. Tous les peuples quel que soit leur degré de civilisation, connaissent et comprennent le langage du cœur. Nous pouvons déjà nous appuyer sur de nombreux serviteurs, dévoués corps et âme ; et on ne doit pas seulement comprendre dans ce nombre les familles chrétiennes dont le nombre augmente rapidement et qui sont disséminées sur toute la surface de la Basse-Cochinchine. De nombreuses milices attachées à chaque circonscription territoriale permettent de faire la police et même de réprimer les rébellions au sein des provinces nouvellement conquises ; et avec de la vigilance nous pouvons arrêter désormais toute velléité de mouvement hostile en n'usant des troupes françaises qu'en très-petits détachements.

L'influence de l'autorité de Hué s'éteint de plus en plus, malgré le grand désir de la cour de conserver les cœurs de ses anciens administrés. Son action ne peut se produire que bien difficilement, aujourd'hui que ses agents n'ont plus de raison de venir sur notre territoire. Mais en souvenir du passé, et par une ténacité naturelle à ses traditions, ce gouvernement, comme pour se consoler de la perte de son autorité, se fera encore pendant longtemps le représentant d'idées et de sentiments qu'il dira exister chez nos populations. C'est une manière de conserver l'espérance d'une revendication, au cas échéant ; mais ces démarches ne peuvent que le déconsidérer aux yeux des nouvelles générations imbues déjà de notre civilisation. En outre, le grand nombre d'habitants des côtes qui visite nos ports y trouve un intérêt trop réel pour ne pas continuer à vivre en bonnes relations avec nous. Les avantages qu'ils retirent de leur commerce avec Saïgon, font qu'ils propagent et grossissent au loin par leurs récits les bienfaits de notre domination.

Aussi comprend-on aisément la situation du souverain qui réside à Hué. Tu-duc l'expose lui-même à son peuple dans un langage destiné à l'émouvoir, si ce langage n'était pas plutôt fait pour montrer à toute la nation combien le souverain compte peu sur lui-même et sur le talent de tous ses mandarins pour donner au pays cette impulsion et cette prospérité qui déborderont tôt ou tard par leur exhubérance de nos provinces sur l'empire entier. Ces édits royaux ou mieux ces espèces de véritables lamentations dénotent l'aveu le plus complet d'impuissance. On pressent dans les insomnies, dans cette sollicitude de tous les instants de ce roi pour son peuple, un besoin de se rattacher à quelque chose. Des hallucinations le poursuivent nuit et jour ; il voit, sans oser le déclarer, que les idées modernes, celles de ceux qu'il appelait avec mépris des bar-

bares, envahissent les esprits ; que l'ancienne société, celle de ses meilleurs et de ses plus anciens serviteurs, celle dont il est le représentant incarné, va s'effondrer avec fracas. Son trône, sa puissance croûlent déjà à ses yeux, dans un avenir qu'il craint d'interroger. Dans son désespoir, ne rendant responsable ni sa personne ni ses hauts fonctionnaires de l'inanité de leurs ressources, et de la marche de ce torrent qui doit les emporter tous, Tu-duc jette ses plaintes aux vents, les accompagnant de malédictions déguisées. Il va même jusqu'à s'humilier dans son orgueil avec ce qu'il a de plus élevé et de plus distingué dans son royaume; mais pour satisfaire l'opinion publique, (car il compte avec elle), il met ses maréchaux en jugement.

Quelles études intéressantes pour un esprit sérieux que ces évolutions des sociétés chinoise, annamite, japonaise, cambogienne même, au contact de la civilisation que les Européens introduisent dans l'Extrême-Orient. A quoi s'exposerait un souverain qui parlerait chez nous le langage de Tu-duc ! Quelles armes ne donnerait-il point contre lui; mais ce langage est même, comme on le verra, dangereux dans un royaume où l'autorité n'étant pas discutée, est toujours fortement obéie. Les révolutions de palais surgissent facilement dans des situations de cette nature.

Tu-duc n'a point d'héritier direct pour son trône ; et l'aveu d'un souverain absolu sur son impuissance à gouverner avec un certain éclat son royaume est digne d'être remarqué et mérite d'être suivi pas à pas dans ses conséquences postérieures. Il doit en sortir un germe favorable à la cause de la civilisation européenne dont nous sommes le champion désintéressé auprès de ce peuple. Nous serons appelés à jouer un rôle plus étendu dans l'Indo-Chine dans un temps plus ou moins rapproché et sans forcer surtout les événements. Tout doit désormais se dérouler pacifiquement. Nous devons nous préparer à cet état de choses avec sagesse,

et nous rappeler qu'une question bien étudiée dans ses conséquences et basée sur un plan en harmonie avec le but à atteindre, est déjà à moitié résolue. Avec de l'activité et de la volonté, au jour voulu, on surmonte tous les obstacles. Nous avons dans nos possessions de la Basse-Cochinchine tous les éléments pour faire prendre à la race annamite une part de plus en plus grande dans le mouvement de civilisation qui envahit l'Extrême-Orient. Ces résultats seront certains, si l'on accorde au temps, ce levier si puissant et si souvent méconnu, les moyens de faire son œuvre par son action pacifique. En attendant, la colonisation de la Basse-Cochinchine se développera ; son industrie et son commerce acquerront plus d'importance et les populations, dont le bien-être et l'aisance augmentent de jour en jour, s'attacheront à ceux qui ont la noble mission de les faire entrer dans la grande famille des peuples européens.

VI.

Notre but n'est pas d'examiner ici si notre commerce, auquel cette colonie ouvre plus particulièrement de vastes horizons, est assez préparé à en profiter : mais nous ne pouvons pas nous empêcher de faire ressortir l'importance de ces faits pour l'avenir de nos relations en Cochinchine et pour le maintien du prestige de notre autorité vis-à-vis des Annamites. Les peuples à demi civilisés voient beaucoup par les yeux et leur jugement se base sur des apparences souvent trompeuses. C'est à l'initiative des chambres de commerce, à celle des négociants et armateurs de nos villes maritimes et surtout à cette jeunesse entreprenante qu'on envoie en France si difficilement au loin, qu'appartiennent l'honneur et le devoir de soutenir la concurrence du commerce fait sur une terre française par les représentants des autres nations, et de développer les relations de

la mère patrie en étudiant sur les lieux les besoins de ces populations et les ressources qu'elles offrent à notre industrie.

Le voisinage de la Chine et du Japon nous montre les efforts inouïs tentés par les Anglais et les Américains pour faire tomber toutes les barrières devant leur commerce. Les Allemands marchent sur leurs traces et procèdent avec leur méthode habituelle pour étendre leur influence. Quant à nous, nous aimerions à voir nos nationaux plus nombreux et plus entreprenants dans ces contrées. Il serait regrettable qu'après une aussi large participation de nos divers gouvernements aux événements qui ont fait entrer les peuples de l'Extrême-Orient dans le concert des nations civilisées, malgré des communications faciles et fréquentes, notre commerce ne fût pas représenté par des maisons plus importantes. Il y a certainement un vice d'éducation très-grave chez nous ; beaucoup de jeunes gens ont un reste d'anciens préjugés à l'égard des affaires commerciales, très-nuisibles au développement de nos efforts dans ces pays lointains. Cependant notre race y est sympathique par son caractère ; avec ses qualités et même ses défauts, elle aurait des moyens d'action plus puissants pour réussir chez ces peuples que les Anglais, les Américains ou les Allemands, en un mot que les Saxons ou Anglo-Saxons.

A toutes les époques, cette recherche des positions lucratives, cette soif de prospérité rapide s'est manifestée chez nous : mais elle était favorisée autrefois, et les entraînements qui faisaient courir après la fortune aux îles ou aux Indes, étaient très-fréquents. Aujourd'hui chacun travaille pour soi, sans chercher à fonder des établissements sérieux, de sorte que les premiers efforts, qui sont toujours les plus difficiles, sont à recommencer pour les nouveaux venus. L'instruction est cependant plus répandue dans les masses, et rend dans la métropole le succès difficile ;

aussi nous estimons qu'un grand bienfait pour notre pays, si souvent bouleversé par les révolutions, serait de diriger de ce côté l'esprit aventureux de la jeunesse.

N'est-il pas étonnant de voir la France, dont le système financier est si admirable et si puissant, rester en arrière dans toutes les entreprises qui pourraient développer notre influence lointaine et procurer à notre commerce l'usage plus facile d'instruments de crédits nationaux ? Nous trouvons des capitaux pour les enfouir dans des entreprises étrangères désastreuses, et nous n'en recherchons point pour stimuler notre commerce et développer nos moyens de communications à travers les mers. Nous nous laissons primer partout par des peuples audacieux. A quoi faut-il attribuer chez nous ce marasme ? Est-ce parce que la haute finance ou le haut commerce maritime n'ont pas l'entente nécessaire avec nos grands industriels pour l'écoulement de leurs produits ? ou bien parce que les besoins et les ressources des pays lointains ne sont pas assez connus en France, et qu'on ne se mêle point assez intimement à leurs mouvements commerciaux ? Nos capitaux se portent avec abondance sur les chemins de fer ; mais comment se fait-il que tout ce qui tient au commerce maritime et au parti à tirer de nos réseaux fluviaux soit si délaissé ou si restreint ? Pourquoi aurions-nous une répulsion pour ce genre d'affaires, cause de si grandes richesses en Angleterre, aux États-Unis, et à nos portes en Belgique ou en Hollande? Qu'on remarque l'ardeur des Allemands à développer sur toutes les mers leur commerce au moyen d'une flotte marchande dont l'outillage perfectionné assure le succès.

Chez nous, ce ne sont que demandes d'enquêtes et de lois de protection, alors que l'initiative manque ainsi que tout plan d'ensemble pour lutter contre des voisins formidablement organisés et appuyés par de riches capitaux. Pourquoi cette indifférence, alors que nous avons vu des sociétés

étrangères demander à se former pour entreprendre dans nos grands ports eux-mêmes des travaux importants destinés à leur amélioration ? Pourquoi ne profiterions-nous pas des entreprises que les étrangers entrevoient chez nous : devons-nous rester insensibles devant les sources de bénéfices ou d'avantages qu'ils nous signalent? Nous serions convaincus, dans ce cas, que la routine est si fortement invétérée dans nos habitudes, que tout progrès sérieux n'est obtenu qu'au prix d'efforts surhumains.

Les gouvernements ont pourtant fait leur devoir : celui de juillet donnait à notre commerce l'Algérie à exploiter ; l'Empire faisait en partie, dans le même but, les expéditions lointaines de Chine et de Cochinchine, et s'emparait de la Nouvelle Calédonie. L'initiative privée a donc à tirer partie de toutes ces ressources, en envoyant s'instruire et s'enrichir au loin au milieu des affaires, au lieu de la laisser désœuvrée et se corrompre, la jeunesse dont les qualités les plus précieuses sont l'énergie et la volonté. L'impulsion seule fait défaut. Les pionniers ne manqueraient pas plus à la France qu'aux autres contrées. L'isthme de Suez n'a-t-il pas été percé grâce à la persévérance inébranlable d'un Français désormais illustre? Le Meï-Kong n'a-t-il pas tenté de hardis voyageurs qui, en l'explorant, avaient à cœur par-dessus tout la gloire et la grandeur de la France (1)? En ce

(1) Au commencement de l'année 1864, nous avions proposé un projet d'exploration du Meï-Kong en traversant la Chine de l'est à l'ouest. D'Hang-Kaw sur le Yang-tse-kiang, on eût gagné la contrée qui sépare le Meï-Kong de ce fleuve pour l'explorer ; et après avoir préparé dans les environs de la chrétienté de Bounga les moyens matériels de naviguer sur le Meï Kong, consistant en radeaux et légers bateaux en peaux de bœufs employés dans le pays, l'expédition se serait confiée au courant rapide de ce fleuve de manière à arriver dans nos possessions de la Basse-Cochinchine au moment de la plus haute crue de ses eaux. Ce voyage qui devait être terminé à la fin de 1865, eût permis de visiter le Thibet et d'en apprécier les ressources ainsi que celles des riches pro-

moment même, M. Francis Garnier, lieutenant de vaisseau, est au cœur de la Chine, pendant que M. de Laporte, son ancien collègue de l'exploration si remarquable commandée au début par le regretté capitaine de frégate Dondart de Lagrée, va pénétrer du Tonquin en Chine. Nous désirons que ces intrépides voyageurs ouvrent de nouvelles voies à notre commerce et que la science et le monde entier soient appelés à profiter de leurs travaux ; mais ce que nous désirons par-dessus tout, c'est que leur œuvre ne soit pas stérile et que derrière ces pionniers se trouvent de nombreux intéressés prêts à marcher sur leurs traces et à faire éclore les semences qu'ils ont jetées.

La civilisation européenne est destinée à envahir le monde entier. Chaque nation contribue à ce but suivant ses aptitudes et d'après les mystérieuses volontés de la Providence. Les distances s'effacent de jour en jour grâce aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur et surtout aux télégraphes. Les mers ne seront plus bientôt les voies de communication les plus faciles. Déjà un gigantesque projet de voie ferrée promet de relier la vieille Europe avec l'Inde en traversant la Russie de l'est à l'ouest. Le Japon, marchant dans une voie de rapide progrès, rejette avec hardiesse tout ce qui constitue son ancienne société et le rattache au passé, pour adopter corps et âme notre civilisation. La Chine, ébranlée malgré sa passivité, verra ses résistances vaincues par le temps. La race anglo-saxonne peuple avec activité l'Amérique septentrionale et l'Australie. A l'Angleterre re-

vinces de la Chine, le Koui-tcheou, le Yun-nan et le Ssé-tchuen, qui manquent de débouchés. Ce projet ne pût avoir lieu, l'amiral Bonard n'ayant pas repris à cause de sa santé son poste de Gouverneur de la Cochinchine; il n'offrait pas les difficultés matérielles qu'on devait rencontrer en remontant le cours du fleuve, et douze à quatorze mois suffisaient pour son exécution. M. de Chasseloup-Laubat y puisa des renseignements pour les reproduire textuellement dans un de ses discours prononcés devant la Société de Géographie.

vient la plus large part d'honneur dans cette expansion de la civilisation européenne à travers le monde entier : mais la mission de la France n'est pas à dédaigner et son succès dans l'Indo-Chine dépend de la volonté de ses enfants. Déjà les efforts de courageux missionnaires y sont récompensés par la ferveur d'un million de néophytes catholiques : ce succès doit confirmer celui que nous recherchons. Notre présence dans la Basse-Cochinchine ne peut que contribuer à élever le niveau moral et intellectuel d'une population laborieuse, intelligente et reconnaissante, qui devra à notre dévouement une prospérité inconnue d'elle jusqu'à ce jour.

Telles sont les conclusions dont nous nous plaisons à supposer l'existence dans l'esprit des lecteurs dès qu'ils auront pris connaissance des *Premières années de la Cochinchine, colonie française.*

H. RIEUNIER,

Capitaine de vaisseau.

Septembre 1873.

LES PREMIÈRES ANNÉES
DE LA COCHINCHINE
COLONIE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

Considérations générales sur la colonisation et sur les colonies françaises.

Les peuples puissants, prospères et industrieux sont bien vite à l'étroit dans les limites que la Providence a d'abord assignées au berceau de leur grandeur naissante.

Leurs populations laborieuses se multiplient, elles atteignent de bonne heure les rivages de l'Océan et les frontières des peuples voisins. Puis, des générations nouvelles, poussées par les destinées qui président à la multiplication de notre race, envoient de nombreux essaims vers les plages lointaines. Les émigrants emportent avec eux le génie, la langue et les arts de la mère-patrie ; ils peuplent les contrées où ils

abordent lorsqu'elles sont désertes et ils refoulent ou asservissent les peuplades moins civilisées qui y étaient déjà établies.

Ainsi autrefois les Phéniciens et les Grecs peuplèrent les bords de la Méditerranée et envoyèrent des expéditions au delà des colonnes d'Hercule ; plus tard les Romains subjuguèrent le monde connu et fondèrent à leur tour des colonies florissantes dans toutes les contrées soumises à leur domination, en Asie, en Afrique, en Angleterre, en Espagne, dans la Gaule et en Germanie. Chaque nation de l'antiquité, au moment où elle fut grande par ses richesses, par le nombre de ses guerriers ou par ses idées de domination et de gloire, fit des expéditions au dehors et s'efforça d'étendre son influence par des établissements durables.

Souvent ces tentatives, conduites avec irréflexion ou sans l'énergie persévérante qui est nécessaire pour la réussite des grandes entreprises, échouèrent misérablement et se terminèrent par de lamentables désastres.

Des nations nombreuses succombèrent avant d'avoir pu se fixer sur le sol qu'elles avaient voulu conquérir afin de le cultiver en paix, et leurs débris se confondirent au milieu des autres races. Mais l'exemple de ces catastrophes n'a jamais empêché l'émigration des malheureux qui n'ont pas des moyens d'existence

suffisants dans les contrées déjà trop habitées ; ils sont entraînés vers des rives étrangères par le besoin, par le désir du bien-être, et aussi par le puissant attrait des choses nouvelles.

Ce mouvement continuel de l'humanité a eu pour résultats de peupler le monde, de créer des relations entre les diverses régions de la terre, de favoriser les progrès de la navigation et d'augmenter les ressources de l'humanité dans une proportion prodigieuse. Presque tous les éléments de notre alimentation en France proviennent des pays étrangers, et chaque année de nouveaux contingents sont ajoutés à la liste déjà si variée des produits que nous consommons. Les châtaignes, les faînes, les glands, quelques racines, les produits de la chasse et de la pêche étaient les seules ressources alimentaires que possédaient nos aïeux, les habitants de la Gaule, dans les temps reculés.

Les peuples modernes de l'Europe, plus instruits et plus civilisés que les peuples anciens, ont déployé une activité encore plus grande en établissant des colonies nombreuses et puissantes dans les contrées les plus diverses et dans les conditions les plus variées. Tantôt leurs expéditions ont été dirigées vers les beaux pays qui avoisinent l'équateur, où une végétation luxuriante donne presque sans effort les produits les plus recherchés ; tantôt leurs émigrants sont allés vers des régions plus tempérées où ils ont pu conserver les

coutumes de leur patrie originelle sur une terre vierge et prête à devenir féconde par leurs efforts.

Non-seulement, ces peuples ont cherché à établir quelques-uns de leurs nationaux dans des contrées fertiles et avantageusement situées ; ils ont souvent aussi créé des comptoirs commerciaux sur les côtes les plus favorables au négoce de leurs navigateurs. Ces comptoirs sont devenus quelquefois des centres de domination importants ; les populations indigènes étaient soumises de gré ou de force au joug des conquérants étrangers, et ceux-ci avaient augmenté leurs possessions et leurs richesses sans que le nombre de leurs nationaux eût subi un accroissement quelconque.

Par des latitudes peu élevées, sous la zône torride, les Européens ne pouvant se livrer sans danger à des travaux pénibles, sont restés commerçants, employés et chefs d'ateliers, et, malgré toutes leurs précautions, ils s'étiolent sous l'effet de chaleurs énervantes. Ce sont les indigènes ou des gens de couleur, les nègres, les indiens, les malais ou les chinois, qui exécutent tous les ouvrages manuels sous la direction et pour le bénéfice des dominateurs du pays.

Mais lorsque le colon européen habite des régions moins chaudes, il exerce toutes les professions, surtout celles qui ont rapport à l'agriculture. Ses facultés et son énergie se retrempent par le travail, par sa

lutte incessante avec la nature et par la satisfaction du succès ; les vieilles forêts, les broussailles inextricables reculent devant les défrichements ; des villes s'élèvent à la place des solitudes et des empires nouveaux surgissent tout-à-coup étonnant le monde par leur grandeur.

Ainsi il existe des possessions lointaines qui n'ont pu être colonisées et qui sont rattachées à leurs métropoles par des liens plus ou moins durables, suivant que les intérêts et les affections de leurs habitants sont plus ou moins conformes à ceux des maîtres du pays ; tandis que les colonies proprement dites sont le produit de la libre expansion du peuple colonisateur, ces dernières sont de nouvelles provinces d'un empire qui a été contraint de s'agrandir.

Parmi les possessions et les colonies les plus importantes, on cite les Indes, Ceylan, le cap de Bonne-Espérance, la Birmanie, l'Australie, le Canada aux Anglais ; la Havane et les Philippines aux Espagnols ; Java aux Hollandais ; l'Islande aux Danois ; l'Algérie, la Cochinchine, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique à la France. Plusieurs nations ne sont que des colonies séparées depuis peu d'années de la mère-patrie, le Brésil du Portugal, les républiques du Sud-Amérique et celle du Mexique de l'Espagne, les États-Unis de l'Angleterre.

Dans les États du Nouveau-Monde, les peuples qui

n'ont pas créé des colonies sont représentés par de nombreux colons ; la France au Canada et à la Louisiane, la France et l'Italie au Brésil et à la Plata, l'Allemagne dans la plupart des villes de l'Amérique et dans les grands centres commerciaux de l'Asie ; les Italiens et les Grecs sont très-nombreux dans tous les ports de la Méditerranée, la Russie elle-même, qui a encore d'immenses territoires déserts dans ses vastes possessions de l'Europe, a envahi les bords de la mer Noire, occupe le nord de l'Asie et s'étend sans cesse vers l'Extrême-Orient.

On doit l'affirmer hautement, l'utilité, le besoin de la colonisation ou de l'émigration se font sentir à des individus de toutes les nations, de toutes les races ; tous les peuples sont également appelés à profiter des immenses espaces de terres inhabitées qui existent encore sur notre planète. Il serait souverainement injuste de prétendre que certaines races ne sont point propres à coloniser, que cette aptitude spéciale a été réservée aux Anglo-Saxons, aux Espagnols, aux Portugais, aux Hollandais ; ce serait méconnaître tous les enseignements de l'histoire. Autant vaudrait dire que nos ancêtres sont allés contre leur vocation en peuplant les terres fertiles qu'ils ont su défricher et conserver pendant tant de siècles et sur lesquelles ils ont déployé tout autant d'énergie, de courage et d'esprit colonisateur que les plus hardis pionniers en ont

jamais montré dans les déserts du Nouveau-Monde.

De tout temps, les peuples qui ont fourni les plus forts contingents à l'émigration ont été ceux dont les ressources étaient insuffisantes pour satisfaire aux besoins des classes pauvres. Aujourd'hui ce sont les Irlandais, les Allemands, les Anglais, les Hollandais, les Italiens et les Portugais qui s'expatrient le plus fréquemment. Les émigrants subissent, en abandonnant la terre qui les a vus naître, les inconvénients d'une situation précaire ; ils obéissent au sentiment de la conservation personnelle que Dieu a mis au cœur de tous les hommes. Mais ils ne sont point doués pour cela d'une aptitude exceptionnelle pour la colonisation. On constate seulement que les travaux d'une vie nouvelle, remplie d'incertitudes et de périls, contribuent à développer leurs facultés et leur intelligence.

L'émigration est un acte individuel provoqué généralement par la misère et il se produit indifféremment chez tous les peuples. La colonisation proprement dite en est souvent une conséquence, mais elle constitue surtout un effort politique tendant à organiser une société nouvelle sur le modèle et sous la dépendance d'un grand État. Elle est le fait d'une nation policée dont les membres sont attachés du fond du cœur aux mœurs, aux lois et aux usages de leur patrie. Avec une nationalité vivace et ardente comme la nôtre, par exemple, on ne peut guère concevoir l'idée d'une

émigration nombreuse qui ne serait pas suivie de la création d'une société nouvelle à l'image de la société française, laquelle constitue à nos yeux l'idéal de la vie civilisée. Au contraire, les émigrants de plusieurs autres pays en Europe s'expatrient, non-seulement pour conquérir le bien-être, mais encore pour échapper à des institutions oppressives.

Si, malgré l'attachement de nos colons pour la métropole, nous avons peu de possessions lointaines, ce n'est point à une inaptitude particulière que nous devons l'attribuer. La perte du magnifique empire colonial que nous avions su fonder, a été la conséquence de circonstances fatales, de luttes désastreuses à la suite desquelles nous avons été contraints de faire de douloureux sacrifices. Notre histoire nous apprend aussi que le gouvernement français a souvent manqué de traditions, d'intelligence politique et de persévérance pour tout ce qui touche à nos intérêts coloniaux. Presque toujours nos gouvernants, sous l'impression des événements qui se passaient en Europe, ont négligé la protection de nos établissements lointains, dont le pays lui-même connaît à peine l'existence.

Cependant nos colonies, peu importantes si on les compare à celles de l'Angleterre, à celles de la Hollande ou même à celles de l'Espagne, méritent toute la sollicitude de la nation. Leur prospérité est liée étroitement à celle de notre marine, à celle de nos

provinces maritimes et à celle de notre commerce.

Nous ne saurions partager l'opinion d'un illustre amiral qui, dans un travail remarquable sur la marine, a dit :

« Il ne reste plus aux colonisateurs qu'un privilége, ils supportent seuls les frais d'une administration dont les autres pavillons profitent. »

(*Revue des Deux-Mondes,* août 1871).

Une colonie rapporte surtout à la métropole qui l'a créée et qui l'administre sagement.

La Cochinchine appartiendrait à une nation étrangère que notre commerce n'y importerait absolument rien et n'en retirerait aucun article d'exportation.

Aux Indes anglaises, en 1864, nous avons acheté pour 111 millions de produits et nous y avons exporté pour 8 millions de marchandises ; aux Indes néerlandaises, nous avons acheté pour 8 millions, nous avons importé pour 900,000 francs ; à Manille, nous avons acheté pour 1 million 100,000 francs, nos importations ne se sont pas élevées à 100,000 francs.

(*Annuaire de Block,* 1864).

C'est tout simple, les possesseurs d'une colonie y apportent leurs goûts, leurs besoins et s'adressent pour les satisfaire à la mère-patrie. Les indigènes imitent leur exemple. En outre, bien qu'il ne soit plus de mode de prohiber les produits étrangers, ce sont ceux-là que les administrations frappent des

droits les plus élevés. Ainsi aux Indes, les vins et les eaux-de-vie sont frappés de taxes considérables, parce que ce ne sont pas des productions anglaises; mais les cotonnades, pour lesquelles aucune nation ne saurait faire concurrence à la Grande-Bretagne, entrent avec des frais si réduits qu'elles ont fait disparaître les produits locaux similaires.

Ainsi dans les colonies étrangères, nous achetons forcément les matières dont nous ne pouvons nous passer, le coton, l'indigo, la soie, le café, etc..., mais ce sont les nations auxquelles appartiennent ces possessions lointaines qui se réservent le privilége de les approvisionner de produits européens.

Les possesseurs d'une colonie profitent donc autant qu'ils le peuvent du débouché qui est ouvert pour leur commerce et ils font leur possible pour que les étrangers n'y apportent que leur argent.

Il y a quelques années nous écrivions à ce sujet: « L'esprit public tend chaque jour en France à envisager sous un aspect plus favorable et plus pratique le grand problème de notre régénération coloniale.

Tenant compte seulement des dépenses et des embarras qui résultent pour un empire de l'occupation de contrées éloignées, l'opinion du pays était récemment, il faut bien le dire, hostile à toute acquisition lointaine. On voulait se renfermer dans les étroites limites marquées par nos rivages sans consulter des

besoins impérieux qui rendent toutes les nations solidaires entre elles et tous les pays tributaires des sociétés civilisées.

La population des côtes pour laquelle l'Océan est alors une barrière infranchissable, s'apauvrit et se retire du voisinage de la mer ; elle devient tributaire de l'étranger, dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire que les industries qui lui sont naturelles, qui sont le plus à sa portée, lui échappent pour alimenter la richesse et les ressources d'une race plus active ou plus favorisée par ses institutions commerciales. Elle est alors exploitée sans compensation par ses rivales, et le désœuvrement, l'oisiveté, la jalousie font naître des regrets, des rancunes et des conflits que ne connaissent point les peuples laborieux.

Il a fallu prouver peu à peu et par des signes matériels à ceux qui ne voulaient point reconnaître à la France l'aptitude à posséder une marine et des colonies, que les dépenses, occasionnées par le rétablissement de notre ancienne prospérité maritime, seront compensées et bien au delà par le surcroît de richesse et de sécurité qui en résulterait pour le pays. Il a fallu leur rappeler que les Français, plus qu'aucun autre peuple, avaient dans le sang le goût des voyages de mer et des expéditions de long cours.

Mais ce qui a été long à établir, ce qui n'est pas encore évident aux yeux des esprits prévenus et ti-

mides qui redoutent tout changement comme un danger, c'est l'utilité économique et financière qui s'attache à la possession des grandes colonies, c'est la compensation bien réelle cependant des sacrifices d'argent que s'imposent les métropoles pour les acquérir et les conserver....

Les ennemis du progrès et du mouvement n'ont vu dans l'occupation des Indes par les Anglais que les déficits annuels des derniers budgets de la Compagnie et la grande insurrection qui a terminé l'existence de cette dernière après avoir causé de si graves inquiétudes à la Grande-Bretagne. Ils n'ont point mis en regard cet immense mouvement maritime, cette industrie sans pareille au monde qui ont pour but l'approvisionnement de deux cents millions d'Asiatiques.

. . . .

Plus l'esprit humain s'éloigne des vieilles théories, des préjugés d'isolement et de défiance qui ont causé tant de désordres dans le monde ancien, plus il reconnaît l'utilité des colonies et leur influence salutaire pour la prospérité et la paix des nations.

Ce sont de fidèles satellites étroitement liés à la grandeur de la mère-patrie, reflétant ses idées et son génie parmi les peuples les plus éloignés, alimentant son activité, offrant à son ambition et à ses besoins d'expansion un but légitime et pacifique, lui créant de nouveaux gages de paix et de sécurité internationale.

Elles seront à notre époque les plus glorieuses et les plus utiles conquêtes que puissent ambitionner les nations civilisées.... »

(*Journal de Saïgon,* 5 avril 1867).

Nous n'avons voulu incriminer aucune administration en disant que la France a négligé ses colonies et les a méconnues ; car nous savons quels efforts persévérants ont été déployés par les hommes dévoués qui ont essayé de prévenir leur décadence et leur ruine.

Mais tout ce qui appartient à la marine et aux colonies forme une science à part, malheureusement étrangère au public, grâce à une législation surannée qui eut son mérite jadis, et qui n'est plus en harmonie avec les institutions de notre époque.

Chez nous, l'inscription maritime et le régime colonial, garantis par des préjugés vivaces, ont triomphé presque sans atteinte des tentatives de réformes que l'Empire voulut introduire dans les diverses branches de nos administrations. Des modifications secondaires à la législation de nos anciennes colonies, une situation provisoire qui dure encore en Cochinchine, telle est l'œuvre de ces dernières années en ce qui concerne l'organisation de nos possessions lointaines, alors qu'une transformation s'opérait dans la constitution économique de tous les peuples civilisés.

Nous avons mentionné incidemment l'inscription maritime, nous croyons ne pas nous écarter de notre

sujet en exprimant quelques appréciations sur cette institution ancienne qui a été attaquée et défendue tour à tour avec tant d'acharnement.

Il est évident que le métier de la mer a droit à la même liberté et aux mêmes priviléges que toutes nos autres industries nationales. Outre leur droit incontestable, les marins méritent tout l'appui, toute la sollicitude que le gouvernement peut leur accorder sans froisser les autres intérêts généraux du pays, car de leur concours dépendent la prospérité de nos côtes et la richesse de nos commerçants. Il faut donc que leur noble profession soit rendue lucrative et attrayante.

A-t-on atteint ce but en entourant, sous le vain prétexte d'une protection abusive, tous les actes de l'existence du marin d'une surveillance tracassière et minutieuse. Pendant toute sa vie, de vingt ans à soixante ans, le marin était inscrit et pouvait être levé pour le service de l'État, autrefois sur un ordre du ministre, aujourd'hui par un décret.

Ainsi, le marin, après avoir accompli une première période de service de trois années, pouvait être rappelé brusquement à tout âge, au moment où, marié et ayant des enfants, il subvenait par son travail aux besoins de sa famille. Il était obligé de tout abandonner pour des mois et des années peut-être ; la misère s'établissait à son foyer pendant qu'il était au loin et qu'il ne pouvait même donner de ses nou-

velles. Car la faible délégation qu'il pouvait faire sur sa solde modique était insuffisante pour subvenir aux dépenses de sa famille ! (La solde des matelots varie entre 36 et 24 francs par mois.)

Cette institution a pesé comme un joug de fer sur les populations de nos côtes et le résultat de chacune de nos guerres maritimes a été le dépeuplement et l'apauvrissement de notre littoral. Comment a-t-elle pu subsister à côté de la législation qui rendait leur liberté absolue à tous les autres Français à partir de l'âge de vingt-sept ans ?

Colbert, paraît-il, en aurait reconnu les inconvénients et les dangers. Il aurait voulu organiser une force permanente de 11,000 matelots, à la solde de l'État et compléter nos armements en cas de guerre, par le personnel des classes, et surtout par des engagements volontaires. Son opinion est résumée ainsi par M. de Crisenoy : « Équipages permanents complétés par une réserve de matelots engagés autant que possible volontairement. » (*Le personnel de la marine militaire et les classes maritimes,* par J. de Crisenoy, ancien officier de marine, librairie Challamel, 1864, p. 35.)

C'est donc bien à tort, selon nous, que l'autorité du nom de Colbert a servi à protéger l'existence de l'inscription maritime.

La presse, que les Anglais appliquaient naguère, étaient beaucoup moins préjudiciable aux intérêts

publics ou privés, malgré son caractère flagrant d'iniquité. Les hommes embarqués sur les navires de commerce, les gens rangés, les individus laborieux n'étaient point, comme chez nous, les premiers et les seuls atteints par la levée. Mais les aventuriers, les jeunes gens sans emploi trouvés sur les quais et dans les tavernes, étaient pressés pour la marine de guerre. Après quelques années d'absence, lorsqu'ils revenaient dans leur pays, ils avaient appris un métier, ils avaient été soumis à une discipline sévère, ils avaient rendu des services honorables et ils étaient devenus citoyens utiles. Après une guerre maritime, la presse avait augmenté le nombre des marins en Angleterre ou du moins elle avait fait des recrutements importants pour combler les vides survenus parmi les équipages de la flotte ; les armements du commerce n'étaient pas interrompus et pouvaient être continués sans augmentation de dépenses pour les armateurs. Chez nous, au contraire, le personnel de nos matelots, toujours insuffisant pour les armements projetés, étaient rapidement épuisés pendant la guerre et, à la paix, les hommes intelligents renonçaient à la profession qui les avait ruinés et ils ne laissaient point inscrire leurs enfants. Le contingent des classes est resté à peu près le même qu'il a cinquante ans, il comprend les populations des parties les moins fertiles du littoral, celles qui n'ont pas d'autre ressource que la pêche, la naviga-

tion et le cabotage ; elles subissent les inconvénients de l'inscription par attachement pour leurs foyers et pour les usages de leurs pères.

Mais les habitants de nos grandes cités maritimes préfèrent au métier de la mer, qui fut cependant celui de leurs ancêtres, des professions qui soient moins assujettissantes. Il est hors de doute à nos yeux que le nombre de nos matelots serait bien plus considérable si un français pouvait servir sur les navires de commerce sans être exposé à être levé pour la flotte de guerre au delà d'un certain âge, trente ans par exemple, ou du moins, après un certain nombre d'années de service effectif.

Il est donc désirable que l'inscription maritime soit supprimée, ou au moins considérablement modifiée ; ce qui peut avoir lieu, à notre avis, par des règlements analogues à ceux adoptés pour le recrutement de l'armée de terre, et on ne risquerait nullement de diminuer les ressources indispensables pour former les équipages de nos vaisseaux de combat.

L'équité aussi bien que les intérêts généraux du pays militent en faveur de cette réforme.

Sans vouloir tracer des règlements définitifs qui devraient être l'objet d'une étude approfondie, voyons quels pourraient être les résultats de l'application à la marine de la loi votée pour le recrutement de l'armée.

Nous avons, en chiffres ronds, 70,000 marins ins-

crits, dont 50,000 à peu près sont valides et propres au service militaire.

Les cinq classes de 20 à 25 ans comprendraient environ 12,000 marins. On pourrait compléter à 20,000 hommes l'effectif ordinaire de notre armée de mer en y ajoutant des conscrits provenant de nos départements maritimes. Afin de compenser pour les hommes appelés à servir à la mer les périls et les fatigues d'un métier qui est redouté de ceux qui ne sont point familiarisés avec la navigation, on pourrait réduire à quatre ans la durée du premier service ; alors sans aucun doute les hommes désignés pour la marine accepteraient volontiers cette destination en raison des avantages d'une libération anticipée, et aussi en considération de la solde qui est plus élevée. Il est probable même que beaucoup de conscrits de l'intérieur opteraient volontiers dans ces conditions pour le service maritime.

En temps de guerre, tous les hommes ayant servi dans la marine pourraient être rappelés ou conservés au service jusqu'à l'âge de trente ans.

Pendant les premières années, nos ressources en personnel seraient à peu de chose près équivalentes à celles que nous donne l'inscription maritime, mais nous ne doutons pas que le nombre des matelots n'augmente rapidement sous une législation qui leur assurerait, dès l'âge de vingt-neuf ou trente ans,

la libre disposition de leur temps et de leurs personnes. Un grand nombre des hommes de la conscription qui auraient fait un premier service à la mer embrasseraient définitivement la profession de marin qui est aujourd'hui si peu recherchée.

Notre commerce extérieur a tout à gagner à cette augmentation de notre personnel maritime, à la création de la *main-d'œuvre* nécessaire pour l'armement de nos navires. Ce sont les matelots qui nous ont manqué jusqu'à ce jour ; le seul encouragement efficace que l'on puisse donner à la marine, c'est d'attirer un français vers le métier de la navigation en replaçant cette profession dans le droit commun.

Nos colonies, l'Algérie non comprise, présentent une population totale de près de trois millions d'âmes et un mouvement commercial annuel de trois cents millions environ ainsi répartis :

		Population.	Mouvement commercial.
Martinique	en 1863	137,034h	50,069,924f
Guadeloupe et dépendances .	1863	138,830	44,664,266
Guyane	1863	24,264	8,787,057
La Réunion	1863	197,265	94,071,069
Sénégal et dépendances . . .	1863	137,666	33,143,690
Côte d'Or et Gabon			2,011,968
Mayotte et Nossibé	1862	16,700	1,406,043
Sainte-Marie de Madagascar .	1862	5,620 (1863)	345,184
Inde française.	1863	229,057	27,376,646
Océanie	1863	8,988	3,246,968
Nouvelle Calédonie.	1863	40,434 (dont 434 européens)	1,530,112
Saint-Pierre et Miquelon . .	1863	3,442	9,206,117
Cochinchine.	1868	2,000,000	70,300,000 [1]

[1] Ces derniers chiffres sont approximatifs, aucun recensement

Elles ont à peu près l'importance de l'une de nos grandes provinces et dans quelques années, lorsque la Cochinchine et la Nouvelle-Calédonie auront acquis le développement auquel elles sont appelées, la grandeur de notre empire colonial pourra être considérée comme une première compensation matérielle des pertes que nous venons de subir.

De son côté, l'Algérie, lorsqu'elle aura été pacifiée et colonisée rationnellement, sera une des plus riches provinces de la France. Sa population est évaluée à 2,691,812 indigènes et à 235,571 européens, son mouvement commercial à 47,507,429 francs.

(*Annuaire de Block,* 1866).

régulier n'ayant pu encore être effectué complètement et la colonie n'ayant pas de douanes, le mouvement commercial est évalué d'après les déclarations des capitaines des navires et les évaluations de la direction du port de commerce.

CHAPITRE II

La Cochinchine. — Description du pays, ses divisions administratives, sa population. — Son importance politique et commerciale.

L'occupation de la Basse-Cochinchine est un des faits les plus considérables de notre histoire maritime.

Nous y possédons un territoire dont la superficie est de 50,000 kilomètres carrés au moins, plus de 300 lieues carrées de terre, peuplé de deux millions d'âmes ; il est doué d'une fertilité extraordinaire, traversé en tous sens par deux fleuves, par une grande rivière et par de nombreux canaux navigables ; sa capitale, Saïgon, est un des meilleurs ports du monde.

Sur sa frontière nord-ouest il est limité par le royaume du Cambodge qui est placé sous son protectorat ; cet État a la même étendue que notre colonie et possède plus d'un million d'habitants.

Notre établissement est admirablement situé à la sortie du détroit de Singapour, entre la Chine, la Malaisie et les Indes.

Depuis que nous l'avons conquis, son mouvement commercial s'est accru rapidement ; il y est entré, pendant l'année 1870, 551 navires de long-cours jaugeant 246,747 tonneaux et 4,765 barques de mer indigènes, jaugeant 78,004 tonneaux.

Les recettes de son budget sont de plus de 10 millions ; on peut espérer que, dans quelques années, elles auront augmenté de manière à pouvoir suffire à tous les frais de défense et d'administration de la colonie qui ne coûtera plus rien à la métropole.

Jetons un coup d'œil sur le pays et sur ses divisions administratives.

La Cochinchine française comprend toute l'extrémité inférieure de la presqu'île indo-chinoise, depuis les frontières de la province annamite du Binh-tuân au nord-est, jusqu'à celles du Cambodge à l'ouest, un peu au-dessus de Hatiên.

Elle possède soixante-et-dix lieues de côtes sur la mer de Chine et quarante lieues sur le golfe de Siam.

Elle est arrosée par trois grands cours d'eau : le Meï-Kong qui prend sa source dans les montagnes du Thibet comme le Yantse, le Meï-nam et l'Irawaddy, et se jette à la mer par sept embouchures principales, dont l'une, peu navigable, tombe dans le golfe de Siam ; le Donnaï, sur lequel se trouve Saïgon, qui prend naissance dans les forêts du Laos et se jette

dans la mer de Chine par trois embouchures ; et le Vaïco, formé par la réunion de deux rivières profondes, d'un cours peu étendu, et un affluent du Donnaï auquel il se réunit dans le vaste estuaire du Soirap.

Depuis la côte jusqu'à Saïgon, sur une longueur qui varie de quinze à vingt lieues, s'étend une immense plaine formée de terrains d'alluvions et découpée en un nombre extraordinaire d'îlôts par des canaux et par les bras du fleuve. Le sol, composé d'argile, de vase et de sable contient du minerai de fer dans un grand nombre de localités et a généralement une teinte rougeâtre ; il est fécondé par les dépôts du fleuve et par d'innombrables détritus, produits d'une végétation exhubérante. Cette région fertile est la première à laquelle abordaient en venant du large les émigrants annamites et chinois ; elle est couverte de villages. Toutes les terres qui ne sont pas envahies par les eaux sont divisées entre les habitants et cultivées. — Ce sont elles qui fournissent les riches moissons de riz qui ont été le premier élément considérable de notre exportation. D'année en année, les îles inondées et couvertes de palétuviers qui existent vers les embouchures des fleuves, s'exhaussent lentement et marquent les empiètements successifs du continent asiatique sur l'Océan. A mesure que leurs surfaces peuvent être isolées de l'action des eaux salées par des endiguements en terre, les indigènes en prennent

possession et les convertissent en nouvelles rizières.

Rien de plus saisissant que l'aspect de ces vastes plaines qui avoisinent la mer. C'est un Océan de verdure. Les eaux des fleuves et celles des canaux coulent lentement entre deux lignes de feuillages épais interrompues de temps à autre par des éclaircies à travers lesquelles on aperçoit d'immenses rizières. De loin en loin, quelques grands arbres, des figuiers banians, des manguiers et des touffes de bambous abritent des villages ou des pagodes. Sur les eaux calmes et tranquilles, les indigènes circulent dans d'énormes jonques chargées à couler bas et portent leurs produits aux marchés voisins, ou bien ils traversent d'une rive à l'autre sur des pirogues légères qui semblent effleurer la surface liquide. Les passages fréquents de nos navires et de nos canots à vapeur ont animé ces scènes paisibles, ils attirent sur les berges des groupes nombreux de femmes et d'enfants. Les annamites vivent heureux dans les boues et les vases de ces plaines humides qui leur donnent d'abondantes récoltes. Dans un grand nombre de localités ils n'ont pas d'eau douce, ils en font venir de loin par des barques ; quelques-uns se contentent des eaux saumâtres des fleuves qu'ils prennent pendant le jusant.

Autour des maisons on voit des buffles et de nombreuses bandes de poules, des canards, des oies et des

porcs. Des quantités d'échassiers, des aigrettes blanches, des ibis, des poules sultanes et des cigognes parcourent les rizières ; des courlis, des bécassines et des pluviers peuplent les marécages ; des sarcelles obscurcissent l'air et s'abattent en masse dans les mares ou dans les cours d'eau ; des pélicans majestueux y nagent en famille ; on y voit aussi glisser les longs corps grisâtres des caïmans à l'affût de leur proie. Dans les feuillages, des perroquets, des tourterelles, des troupes de singes, crient, roucoulent, sautillent. C'est une nature animée, vivante, comme il n'en existe peut-être pas de semblable sur un autre point du globe.

En s'éloignant davantage de la mer, le terrain se relève de quelques mètres et prolonge par de légères ondulations jusqu'aux forêts qui sont sur la limite de nos domaines. On trouve alors des routes sèches et praticables et les villages sont plus espacés. Ils sont généralement situés auprès des fleuves ou sur le bord des ruisseaux ; les bas-fonds sont cultivés en rizières ; sur les terres plus élevées on rencontre des plantations de cannes à sucre, de tabac, de coton, d'arachides, d'indigo et de légumes. Les arbres sont plus beaux, on rencontre fréquemment des troupeaux de bœufs, des buffles et quelques chevaux. Des paons et des poules sauvages, des perdrix, des faisans, des cerfs, des chevreuils et des lièvres habitent les bois et les fourrés, des trou-

peaux de bœufs sauvages, des éléphants, des rhinocéros et trop souvent hélas! des tigres hantent ces régions où le pied du chasseur est exposé à heurter les plus dangereux reptiles. Les Cambogiens, lorsqu'ils étaient possesseurs du pays, recherchaient moins les abords du fleuve et les rives de la mer que les annamites. On retrouve dans les forêts des traces de leurs établissements anciens, mais ils se sont retirés peu à peu devant les envahisseurs venus du Nord en laissant derrière eux de vastes solitudes couvertes de grandes herbes et de broussailles.

A nos frontières du Nord et de l'Est commencent de grandes forêts dans lesquelles sont établies quelques tribus sauvages, distinctes les unes des autres par leurs langues, par leurs races, par leurs coutumes et par leurs religions. Les plus connues sont les Moïs, établies du côté du Binh-tuân, les Stiêngs habitant au nord-est de Thu-dâu-mốt et les Chams qui vivent au-dessus de Tây-Ninh. On croit que ces derniers sont musulmans et ont émigré de l'Inde.

Quels sont les événements qui ont pu réunir ainsi aux confins du Continent asiatique tous ces peuples divers dont les derniers représentants sont retombés dans la barbarie? Le temps a jeté son voile sur leurs luttes, sur leurs triomphes et sur les causes de leur décadence. Maintenant ces malheureux sauvages foulent avec insouciance la poussière qui recouvre les

ossements de leurs pères dont le souvenir est voué à un éternel oubli.

Entre les différents bras des fleuves existent de profondes dépressions du sol occupées par des marais. Ce sont vraisemblablement les lits primitifs des rivières qui ont été abandonnés depuis de longues années. Les plus vastes sont comprises entre les deux Vaïcos et entre le Vaïco occidental et le bras supérieur du Meï Kong. Ce sont d'immenses fondrières sur lesquels poussent des joncs, des plantes aquatiques et des forêts d'un arbre épineux, à l'écorce blanche, au feuillage rare que l'on nomme le Tram. On désigne ces plaines improductives sous le nom générique de Plaines des joncs. Il existe encore des marais semblables à l'ouest du Bassac, entre ce dernier bras du grand fleuve et la mer, vis-à-vis le Rach-gia, à la hauteur de Chaudoc et de Hatiên.

Pour faciliter le commerce et la surveillance du pays, les annamites, probablement à l'imitation des anciens possesseurs du sol, ont creusé plusieurs canaux qui complètent les communications fluviales établies entre les différentes provinces. Par les canaux du Rach-gia et de Hatiên, ils ont mis le Meï-kong en relations directes avec le golfe de Siam, puis ils ont relié le Meï-kong aux Vaïcos par le canal commercial et par l'arroyo de la poste ou canal de Mitho, et enfin les Vaïcos au Donnaï par l'arroyo chinois, artère pré-

cieuse par laquelle peuvent arriver jusqu'à Saïgon toutes les productions du Camboge, du royaume de Siam et des provinces occidentales de la Basse-Cochinchine. Ces travaux gigantesques donnent une idée extraordinaire des ressources et de l'intelligence des peuples indigènes, qui étaient tombés, à l'époque de notre conquête, dans un état d'affaissement et de décadence dont ils se relèveront sans doute sous notre domination.

Le Donnaï et les Vaïcos coulent suivant une pente insensible et, semblables à des bras de mer, subissent l'action des marées jusqu'à trente lieues environ au-dessus de leurs embouchures. D'une saison à l'autre, leur niveau moyen change peu. Sur leurs bords il n'y a jamais d'inondations ; les champs sont arrosés par des pluies régulières qui arrivent pendant la mousson du sud-ouest, aux mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. Pendant les six autres mois de l'année, les vents soufflent du nord-est et il ne tombe pas d'eau.

La partie inférieure du Meï-kong ressent l'influence des crues extraordinaires de la fin de la saison des pluies qui le font monter quelquefois dans le Camboge à plus de quatorze mètres au dessus de son niveau inférieur pendant la saison sèche. Il monte de six à huit mètres à Chaudoc, de deux mètres à Vinh-long et de un mètre à peine à Mitho.

Il subit l'influence des marées jusqu'à Chaudoc pendant les mortes eaux et jusqu'à Vinh-long seulement pendant la saison des pluies. A Saïgon, la marée haute monte jusqu'à 3 mètres 80 au-dessus des plus basses mers.

Le Meï-kong, le Donnaï et les Vaïcos sont d'énormes masses d'eau entraînées vers la mer en nappes majestueuses qui atteignent en certains endroits à Pnom-penh, dans le Bassac, dans le Ham-luong, dans le Cua-dai et dans le Soirap jusqu'à deux ou trois kilomètres de largeur. Leurs mouvements sont contrariés et profondément modifiés par le flot et par le jusant; il en résulte sur quelques points des courants d'une violence extraordinaire. La plupart des grands canaux aboutissant par leurs extrémités à des cours d'eau différents, reçoivent la marée montante en même temps par toutes leurs issues; les ondes se précipitent en sens contraire à la rencontre les unes des autres et à leur jonction s'établit un point mort où se forment des dépôts qui obstruent peu à peu les voies commerciales. On cite d'anciens canaux qui se sont comblés ainsi et qui ont fini par disparaître.

De tout temps, les possesseurs du pays se sont occupés de l'entretien des canaux et les ont fait réparer lorsque leurs moyens le leur ont permis.

Les rivières de la Cochinchine sont abondamment pourvues de poissons; ceux que l'on prend dans les

eaux saumâtres près de la mer, sont d'une qualité inférieure, mais dans le haut du grand fleuve et dans le grand lac de Biên-hô, situé dans le nord du royaume de Camboge, on pêche en abondance d'énormes poissons dont la chair est très-délicate ; on les fait saler et sécher pour les expédier en Chine.

Il existe quelques montagnes granitiques sur notre territoire. On remarque surtout le groupe du cap Saint-Jacques, celui du cap Tiwane et les montagnes de Baria, derniers contreforts des hauteurs du Laos. Leur sommet le plus élevé est à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. La plus haute, la montagne de Tay-ninh, appelée Diên ba, se dresse comme une pyramide isolée, à cent kilomètres au nord de Saïgon, d'où on l'aperçoit par les temps clairs. Elle a 900 mètres d'élévation. Quelques pitons moins élevés se dressent au sud du canal d'Hatiên, on les appelle Thât-son ou les sept montagnes ; un autre surgit au milieu des marais à deux kilomètres à l'ouest de Chaudoc. Ce sont des rochers couronnés de quelques arbres qui rompent agréablement la monotonie des grandes plaines verdoyantes.

Plusieurs îles dépendent de la colonie. Le groupe de Poulo-Condore, à trente lieues du cap Saint-Jacques, est occupé par un pénitencier. Ce sont des roches escarpées sortant brusquement du sein de la mer. Une épaisse forêt couvre la plus grande et renferme

des bois d'essences recherchées, entre autres beaucoup d'ébéniers, arbres qui n'existent pas dans les autres forêts de la colonie. Dans le golfe de Siam, nous possédons plusieurs îlots inhabités, rochers d'origine volcanique, et l'île de Phuquôc, célèbre pour avoir servi d'asile à la fin du siècle dernier au roi Gialong lorsqu'il était réduit à se cacher pour échapper aux usurpateurs de sa couronne. Cette île a dix lieues de long et ne compte que quelques centaines d'habitants qui vivent de la pêche.

Avant la conquête de la Basse-Cochinchine, l'empire d'Annam était divisé en quatre régions principales : le Tonquin ou Dang ngoui, (route ou région du dehors), la Haute-Cochinchine, la Cochinchine moyenne ou Dang-trang (route ou région du dedans), et la Basse-Cochinchine, appelée Gia-dinh ou Nam-ki. Il comprenait trente et une provinces, 14 au Tonquin, 5 dans la Haute-Cochinchine, 6 dans la moyenne Cochinchine et 6 dans la Basse-Cochinchine. (*Détails extraits du tableau de la Cochinchine, par MM. Cortambert et Léon de Rosny*).

Ces provinces étaient divisées en phus et huyêns, (préfectures et sous-préfectures), et ces dernières en cantons ou tôngs comprenant chacun plusieurs communes ou villages.

Le Tonquin, qui confine aux provinces chinoises de Yunnam, de Quang-si et de Quang-toung, com-

prend quatorze provinces : Bac-kinh, Ke-cho ou Hu-noi (contenant la capitale), Nam-dinh, Haï-dong, Quang-yên, Ninh-binh ou Thanh-hoa-ngoai, Son-thai ou Thanh-hoa-moi, toutes cinq sur le bord de la mer ; quatre autres autour de la capitale, Thoi-nguyên et Bac-ninh au nord, Son-nam au sud, Son-tuy à l'ouest, et sur la frontière à l'ouest Hung-hoa, puis Cao-bang (qui fut un royaume jusqu'au xvii[e] siècle), et Lang-son ou Lang-bac.

La Haute-Cochinchine comprend cinq provinces : celles de Nghe-an, de Bô-chinh, anciennes provinces tonquinoises, de Quang-binh, de Quang-tri, de Quang-duc ou de Hué (appelée aussi Thua-thiên ou Hué-phu). Un mur nommé Loui Sây occupe un défilé étroit et sépare le Bôchinh du Quang-Binh ; il servait à défendre autrefois le passage entre le Tonquin et la Cochinchine. Dans une lettre du 6 août 1741, le P. Siébert cite parmi ses chrétiens le commandant de la muraille qui sépare la Cochinchine du Tonquin.

La Cochinchine moyenne comprend six provinces : celles de Quang-nam ou Cham, qui contient la baie de Tourane, celles de Quang-ngai, de Binh-dinh ou Qui-nhon, de Phu-yên, de Nha-trang et de Binh-tuân.

(*Extrait du tableau de la Cochinchine.*)

Il n'existe aucun document officiel connu établissant la population de l'empire annamite. Quelques auteurs l'ont fixée à 16 millions, d'autres à 22 mil-

lions, y compris la Basse-Cochinchine. Dans une lettre du P. Castiglioni, écrite en 1772, il dit qu'il y avait alors 300,000 chrétiens au Tonquin et qu'ils représentaient la onzième partie des habitants. En 1658, on comptait plus de vingt mille villages au Tonquin, d'après la relation du P. Tissanier. (*Documents extraits de la mission de Cochinchine et du Tonquin*.

Les six provinces de la Basse-Cochinchine étaient, en commençant par l'est : Biên-hoâ, Saïgon ou Gia-dinh, Mitho ou Dinh-tuong, Vinh-long ou Long-hô, Angiang ou Chaudoc et Hatien.

Celle de Biên-hoâ comptait quatre arrondissements, phus ou huyens : Phuoc-Chanh, chef-lieu Biên-hòa, Phuoc-an, chef-lieu Baria, Binh-an, chef-lieu Thu-dâu-mot et Long-thanh, chef-lieu Dong-môn.

Celle de Saïgon comptait trois phus, ou préfectures, Tân-binh, Tây-ninh et Tan-an et six huyens ou sous-préfectures établis à Tram-bang, Hoc-môn, Cho-lon, Cangioc, Gia-thanh et Gocong, elles se nommaient les huyens de Tân-ninh, Binh-long, Tân-long, Phuoc-loc, Cuu-an et Tân-hoâ. Saïgon formait un huyen sous le nom de Binh-duong, administré directement par le phu ou préfet de Tan-binh. Au moment de la conquête, l'autorité des phus ou préfets sur les huyens ou sous-préfets n'était que nominative, les uns et les autres administraient leurs arrondisse-

ments et correspondaient directement pour la plupart des affaires avec les autorités supérieures du chef-lieu de la province.

La province de Mitho ne comptait que quatre arrondissements : le Kien-hung, chef-lieu Mitho, le Kien-hoa, chef-lieu Cho-gao, le Kien-Dang, chef-lieu Caï-lai et le Kien-phung, chef-lieu Cai-bé.

Celle de Vinh-long comptait huit arrondissements : le Dinh-vien-phu, Vinh-tri, Travinh, Hoang-tri, Bentre, Tan-minh, Dui-minh, Lac-hoa.

Celle de Chaudoc neuf arrondissements : Tuy-biên-phu, Dong-xuyên, Vinh-an, An-xuyên, Vinh-Dinh, Phong-thanh, Ba-xuyên et Phong-phu.

Celle de Hatiên, trois seulement ; les huyens de Hachau chef-lieu Hatiên, de Kiên-giang, chef-lieu Rach-gia et de Long-xuyên, chef-lieu Camau.

Notre colonie, toujours divisée nominalement en six provinces, a été partagée en 28 circonscriptions administratives ou inspections régies par des fonctionnaires européens portant le titre d'inspecteurs et relevant de l'autorité du directeur de l'intérieur lequel réside à Saïgon. Elle compte en tout 202 cantons et 2,384 villages dont 204 sont cambogiens et 57 moïs. Ils sont répartis ainsi qu'il suit :

Province de Saïgon.

7 inspections	43 cantons	596 villages	63 marchés	population
Saïgon.	10	190	15	104,522
Cholon.	5	79	10	35,900
Cangioc	6	110	10	53,000
Gocong	4	40	9	28,107
Tan-an	9	106	15	15,877
Tây-ninh . . .	4	32	2	6,501
Trambang. . .	5	39	2	9,102
TOTAUX. .	43	596	63	253,009 dont 35,418 inscrits

Province de Mitho.

4 inspections	17 cantons	217 villages	35 marchés	population
Mitho	4	54	12	59,837
Chogao	5	78	9	18,710
Cai-laï.	4	46	10	27 302
Cân-lô [1]. . . .	4	39	4	30,144
TOTAUX. .	17	217	35	135,993 dont 10,172 inscrits

Province de Biên-hoà.

5 inspections	33 cantons	372 villages	31 marchés	population
Biên-hoà . . .	6	102	7	31,381.
Baria	7 dont 3 mois	58 dont 19 mois	9	20,904
Thu dâu môt .	6	66	5	45,793
Longthanh . .	10 dont 5 mois	106 dont 38 mois	5	20,004
Thu-duc. . . .	4	40	5	17,008
TOTAUX. .	33	372	31	135,090 dont 10,560 inscrits

Province de Vinh-long.

5 inspections	57 cantons	635 villages	40 marchés	population
Vinh-long. . .	16	234	13	210,000
Tra-vinh . . .	5	102 65 cambogiens	4	52,705
Ben-tre	12	93	4	95,924
Mo-caï.	14	110	12	30,795
Bac-trang. . .	6	96	7	32,790
TOTAUX. .	57	635	40	422,214 dont 21,850 inscrits

[1] Aujourd'hui cette inspection a été transférée à Caï-bé.

Province de Chaudoo.

5 inspections	40 cantons	426 villages	25 marchés	population
Chaudoc. . . .	10	103	3	82,432
Saddec	7	74	9	36,336
Sóc-tran. . . .	11	140 75 cambogiens	4	21,797
Cantho	9	75	4	28,404
Dong-xuyên. .	3	34	5	59,792
Totaux. .	40	426	25	228,761 dont 14,858 inscrits

Province de Hatiên.

2 inspections	12 cantons	126 villages	3 marchés	population
Hatiên.	5	16 2 cambogiens	1	13,840
Rach-gia . . .	7	110 26 cambogiens	2	15,184
Totaux. .	12	126	3	29,024 dont 1,189 inscrits

Total général de la population indigène. . 1,204,091[1] dont 94,054 inscrits

Ces chiffres sont extraits de l'annuaire de 1869. Depuis cette époque, quelques modifications, peu importantes d'ailleurs, ont été apportées à cette division administrative de la colonie.

Il y a lieu d'ajouter, pour avoir la population totale de la colonie, 36,420 chinois, 16,000 malais et 156 indiens (portés sur l'annuaire de 1871) et en plus la population du chef-lieu Saïgon, qui peut-être évaluée à 10,000 âmes. D'après ces données elle atteindrait le chiffre de 1,300,000 âmes ; nous pensons qu'elle peut être évaluée sans erreur à 2,000,000 d'habitants, (Le nombre des inscrits seul est authentique, sert de base

[1] Nous croyons cette évaluation, qui n'est qu'approximative, inférieure à la réalité.

à la répartition des impôts de capitation, des milices et des corvées.)

On a beaucoup contesté l'utilité de cette colonie ; généralement elle est méconnue. — Pour les uns, nous avons fait une acquisition ruineuse et improductive ; pour les autres, nous avons, en fondant Saïgon, provoqué imprudemment les susceptibilités des Anglais, qui seraient jaloux de la concurrence que fait notre nouvel établissement à leurs colonies de Hong-kong et Sincapore. Ces appréciations sont également erronées.

En occupant la Cochinchine, nous avons ouvert une contrée nouvelle, nous avons mis en relations avec tous les peuples une nation qui jusqu'à ce jour s'était renfermée dans ses frontières sans vouloir communiquer avec le dehors. Ce sont de nouveaux consommateurs et de nouveaux producteurs que nous avons amenés sur le grand marché du globe ; chacun y a gagné et y gagnera. Les produits français et les produits anglais entrent maintenant en Cochinchine avec toutes les autres marchandises européennes et avec les productions de la Chine. L'existence de Saïgon a augmenté le mouvement des ports voisins de Sincapore et de Hong-kong et dans les années de disette, ses riz ont contribué pour une large part à approvisionner les contrées les plus éloignées et les plus diverses, l'Europe, l'Amérique, le Japon, l'Australie et la Chine.

La France retirera des avantages tout particuliers

de cette possession qui ne saurait exciter l'ombrage d'aucune autre puissance. Les 150 navires français qui parcourent les mers de Chine n'y sont venus pour la plupart que parce qu'ils avaient reçu un premier frêt à destination de Saïgon ; ce port est pour eux un refuge où ils peuvent se ravitailler et compléter leurs équipages. Plus tard ils pourront recruter une partie de leurs marins parmi les indigènes, ce qui créera pour notre navigation marchande dans ces parages des conditions de bon marché des plus favorables. Ainsi il y a environ 150 navires, leurs équipages et leurs armateurs qui existent et prospèrent au sein de notre colonie si décriée. (Il est entré en 1870 à Saïgon 152 navires français de commerce dont 38 paquebots.)

D'autre part, il existe en Cochinchine 500 Européens établis à Saïgon, et 300 employés civils rétribués sur son budget par l'administration du pays.

Le va-et-vient continuel de ces Français entre la métropole et la colonie donne à tous nos compatriotes le goût des voyages, le désir du commerce extérieur ; il tend à les rendre ce qu'ils furent jadis, des navigateurs hardis, des commerçants entreprenants, actifs et courageux. Nous avons perdu l'habitude du grand commerce et des expéditions lointaines pendant les longues guerres du commencement du siècle, mais une nation comme la France, qui a 600 lieues de côtes,

ne peut renoncer à sa marine ni à ses colonies; elle doit s'approvisionner elle-même de coton, de soie, de charbon, de denrées coloniales, de tout ce qui lui manque chez elle; elle ne peut sans déchoir rester tributaire de l'étranger pour ses transports et ses approvisionnements.

La Cochinchine seule, si son commerce était réservé à nos nationaux comme l'était autrefois celui de nos anciennes colonies, emploierait plus de la moitié de nos grands navires de commerce et ferait presque doubler le nombre de nos armements au long-cours. (Le tonnage de notre marine marchande est de 1,100,000 tonneaux, tout compris.)

CHAPITRE III

Anciennes relations de la Cochinchine avec les nations européennes et avec la France. — Motifs qui nous y ont amenés. — Nos droits.

Les premières relations des Européens avec la Cochinchine remontent à une époque éloignée.

Marco Polo visita le Ciampa, petit royaume indigène qui comprenait la province de Binh-tuan et le district de Baria, en 1629, et les Portugais parurent en Indo-Chine dans le courant du seizième siècle.

Le 18 janvier 1615, le R. P. Busomi aborda en Cochinchine. « Le missionnaire, empressé de prendre possession de cette terre infidèle au nom de Jésus-Christ son maître, bâtit une chapelle près du port de Kean (Tourane). Bientôt il put y célébrer les saints mystères et admettre dix de ses nouveaux disciples à la grâce du baptême.... Pendant les vingt-quatre années qu'il travailla en cette mission, il eut la consolation d'y établir plusieurs chrétientés ferventes. »

(*Missions de la Cochinchine et du Tonquin,* Paris, Ch. Douniol, éditeur, p. 4.)

A cette époque régnait en Cochinchine le second prince de la famille des Nguyên-sai-vuong, dont le prédécesseur Nguyên-hoang, étant gouverneur de la Cochinchine, s'était révolté contre les rois du Tonquin, leur avait enlevé plusieurs provinces et s'était formé un État héréditaire indépendant (en 1600). Nguyên-hoang était fils de Nguyên-do, général qui avait rétabli la famille royale des Lê sur le trône du Tonquin. Alors régnaient au Tonquin Kinh-tong avec le titre de Vua et Trinh-taong avec celui de Chua ou généralissime. Deux cents ans plus tard, la famille des Nguyên devait réunir sous sa domination le Tonquin, la Cochinchine et le Camboge. (*Missions de la Cochinchine et du Tonquin.*)

De nouveaux missionnaires furent envoyés dans un pays dont la population accueillait les apôtres de notre religion avec une respectueuse déférence; le Père Alexandre de Rhodes et le Père Marquès débarquèrent au Tonquin le 19 mars 1627. Ils firent de nombreuses conversions. « Tout réussissait à « l'homme de Dieu ; le roi l'avait reçu avec bonté, « et non content de lui permettre d'annoncer l'Évan- « gile, il lui avait fait bâtir, en sa ville capitale, « une maison commode et une belle église (ce « roi était probablement le Chua ou régent Trinh

taong). » (*Missions de la Cochinchine et du Tonquin.*)

« La main de Dieu, écrit le P. Alexandre de Rhodes, « nous assistait sensiblement ; la sœur du roi et dix- « sept de ses parents reçurent le baptême, et le roi « même était ébranlé ; mais la pluralité des femmes « a été pour lui un obstacle insurmontable.... Je puis « dire qu'en la première année j'annonçai Jésus-Christ « à plus de cent mille personnes qui n'en avaient ja- « mais entendu parler.. »

Plus tard, en 1630, le roi du Tonquin fut indisposé contre les missionnaires et lança un édit contre la loi chrétienne.

La situation alors brillante des missionnaires en Chine et au Japon dut faciliter singulièrement le succès de leurs prédications ; car ces pays avaient de nombreuses relations commerciales avec les côtes de l'Indo-Chine.

En 1637, lorsque les chrétiens furent persécutés au Japon, un grand nombre d'entre eux se sauvèrent à Tourane et se dispersèrent dans l'intérieur. On a cru retrouver quelques-uns de leurs descendants au Camboge.

Les Japonais, après avoir chassé les chrétiens, cessèrent peu à peu de faire de longues navigations et de venir en Cochinchine ; cependant leur souvenir est resté légendaire parmi les Annamites qui les considèrent comme une nation puissante et belliqueuse

dont nos ennemis espèrent encore le secours pour les protéger contre les Français (1).

A cette époque reculée l'Indo-Chine était divisée en plusieurs États ; les plus puissants étaient les royaumes du Tonquin, de Ciampa et l'empire du Camboge. Ces deux derniers, déchirés par des discussions intestines, commençaient à subir l'envahissement des Annamites, race entreprenante et aventureuse.

Pierre Poivre vint en Cochinchine, en 1749, pour ménager un traité de commerce entre la France et la cour de Hué. Il voulait aussi fonder un comptoir à Tourane, mais son entreprise échoua par la mauvaise volonté du roi Vo-Vuong, alors sur le trône. Il dut constater l'éloignement des gouvernements indigènes pour établir des rapports réguliers avec les nations européennes dont les représentants en Asie étaient quelquefois, il faut bien le dire, des agents de troubles et de désordres dans les localités où ils étaient admis.

D'autre part, l'appui prêté aux missionnaires par les États européens excitait l'hostilité ardente des sectes religieuses et surtout celle des prêtres de Boudha.

1. « Nous ne terminerons pas ce récit sans faire mention de quelques-uns des bienfaiteurs de notre mission. Nous plaçons en première ligne un Japonais chrétien, nommé Paul de Vada Il est fils adoptif du roi du Tonquin, mais il tient encore plus à honneur d'avoir eu pour femme la nièce de deux martyrs du Japon. » (1660. Relation du P. Tissanier.)

Pour vaincre ces résistances et créer en Cochinchine des établissements commerciaux durables, il aurait fallu y déployer des forces considérables et faire des sacrifices qu'aucun État chrétien n'était disposé à supporter; la navigation de ces parages passait aussi pour très-dangereuse. Cependant les voyageurs avaient parlé en termes pompeux de la fertilité et de la richesse de ces contrées. Christoval de Jaque écrivait : « La Cochinchine est le pays le meilleur et le plus fertile de ces régions. C'est ce royaume et ceux qui l'avoisinent qu'on peut véritablement nommer les Indes; tant ils sont riches en argent, rubis, diamants, soies et autres choses précieuses. » (*Tableau de la Cochinchine*, par Cortambert et de Rosny.)

Les Portugais et les Hollandais se bornèrent à établir quelques relations commerciales très-irrégulières dans les ports de Tourane, de Bassac, de Hatien ou Can-cao, et à Kecho, capitale du Tonquin.

Depuis l'introduction du christianisme en Cochinchine et au Tonquin jusqu'à nos jours, de nombreuses persécutions furent dirigées par les princes du pays contre les chrétiens qui, pour la plupart, montrèrent un attachement inébranlable à leur religion. Un grand nombre d'entre eux eurent la gloire de mourir en confessant leurs croyances. Les premiers qui furent mis à mort furent : au Tonquin, en 1630, un indigène nommé François, et en Cochinchine, en

1644, un jeune catéchiste annamite nommé André. Dans le martyrologe publié à la fin de la mission de la Cochinchine et du Tonquin, on cite 265 victimes parmi lesquelles des femmes, des enfants, des catholiques venus de tous les pays, un arménien, un japonais, des prêtres portugais, italiens, français et espagnols. Les derniers martyrs européens qui y sont mentionnés sont les RR. PP. Shœfler, français, martyrisé le 1er mai 1851, Bomond, français, martyrisé le 1er mai 1852, et monseigneur Diaz, espagnol, mis à mort le 20 juillet 1857.

Dans ce long intervalle de temps, les souverains indigènes revinrent quelquefois à des sentiments plus humains et plus généreux ; quelques-uns témoignèrent de l'estime et de l'affection à nos missionnaires. On a même conservé un diplôme par lequel le roi du Tonquin, Kiêm-Thuong, en 1647, écrivait de sa propre main au père Morelli :

« Moi, le sérénissime roi Kiêm-Thuong, maître « tout puissant et absolu dans le royaume du Ton- « quin, je t'adresse cet acte écrit de ma main en « témoignage de l'affection que je te porte, ô Félix, « premier maître et docteur de la loi du Seigneur de « toutes choses au ciel et sur la terre. Depuis le temps « où tu es entré dans mon royaume, je te pris en « singulière amitié ; ma bienveillance pour toi a sur- « passé celle que j'ai accordée à tous les autres

« maîtres de la même loi, et même à tous les étran-
« gers qui y ont abordé. Tu es pour moi comme un
« champ couvert de plantes précieuses qui sans cesse
« se tournent vers l'astre dont elles reçoivent la vie,
« et moi, à mon tour, je me tourne vers toi, comme
« un père vers son fils tendrement aimé. Pour preuve
« de mon grand amour, aujourd'hui que je t'adopte,
« je veux que désormais tu sois appelé Phu-con, c'est-
« à-dire homme loyal et judicieux. A l'avenir, comme
« il est ordinaire entre les personnes qui n'ont qu'un
« seul cœur, il faut qu'entre nous deux il n'y ait
« qu'une seule et même volonté ; ce que je voudrai,
« tu le voudras ; ce qui sera contre mon bon plaisir te
« déplaira aussi. Si tu observes cette loi d'amour,
« nulle gloire n'égalera la tienne, je te comblerai de
« toutes sortes d'honneurs, et mon amour sera plei-
« nement satisfait.» (*Missions de la Cochinchine et du Tonquin.*)

Au milieu de ces cruelles alternatives de persécution et de tolérance, la religion avait continué à conquérir des adeptes fervents et dévoués, soit au Tonquin, soit en Cochinchine. Les supplices que les chrétiens avaient en perspective ne pouvaient que les raffermir dans leur foi. En 1658, le père Tissanire comptait 300,000 chrétiens dans le Tonquin seulement. En 1679, on estimait à plus de 80,000 le nombre de ceux de Cochinchine.

Dans ce dernier pays, les souverains furent souvent, comme ceux du Tonquin, frappés de la science et des vertus des missionnaires ; ils montrèrent quelquefois de la tolérance envers la religion, et témoignèrent la confiance la plus grande à quelque-uns des courageux apôtres de notre foi.

A la fin du dix-septième siècle, le P. Barthélemy d'Acosta, japonais de la compagnie de Jésus, ayant été rappelé par ordre de ses supérieurs lorsque les Missions de la Cochinchine furent confiées aux prêtres des Missions étrangères, le roi « menaça les Portu-« gais, s'ils ne lui rendaient aussitôt ce missionnaire, « de faire saisir et de confisquer tous les vaisseaux « qu'ils avaient dans ses ports. Les magistrats de « Macao crurent devoir obtempérer et, malgré le « provincial et le visiteur des jésuites, malgré le « P. d'Acosta lui-même, ils ramenèrent ce religieux « à la cour du roi de Cochinchine. » (Ngai-vuong, mort en 1690.) *(Missions de la Cochinchine et du Tonquin*, lettre du P. Philippuci, du 19 octobre 1688.)

Minh-vuong, fils du précédent, eut auprès de sa personne un prêtre espagnol, le P. Antoine de Arnedo, « qu'il affectionnait particulièrement et qu'il avait décoré du titre de son mathématicien. » Cependant ce prince « ralluma, en 1698, le feu d'une persé-« cution qui procura à plusieurs fidèles la couronne

« du martyre. » (*Extrait de la mission de Cochinchine.*)

Ninh-vuong, qui lui succéda en 1726, révoque les édits de proscription contre les chrétiens et leur accorde une protection éclairée. « Sous ce prince, dont « le gouvernement sage et paternel fit le bonheur de « ses sujets, la loi du Seigneur put être enseignée et « pratiquée en toute liberté dans le royaume. Partout « on bâtit des églises ; on en compta même jusqu'à « cinq dans la ville de Hué, capitale de la Cochin- « chine... Ninh-vuong étant mort après treize années « d'un règne paisible, Vo-vuong, son fils et son suc « cesseur, se montra encore plus favorable au chris- « tianisme. Ce prince, ami des arts et des sciences, « avait désiré avoir auprès de sa personne un savant « européen, habile dans les mathématiques et dans la « médecine. On lui envoya de Macao le P. J. Siébert. « Le roi fit l'accueil le plus racieux au jésuite ma- « thématicien, lui assigna une pension annuelle et, « après l'avoir élevé à la dignité de mandarin, il lui « donna toute liberté d'entrer dans l'intérieur de son « palais. » *Nota.* « Dans une description manuscrite « de la Cochinchine, en date de 1749, et qui se con- « serve au Dépôt de la Marine, à Paris, on lit le pas- « sage suivant : Le roi, qui règne aujourd'hui, aime « beaucoup le P. Siébert, missionnaire allemand et « habile mathématicien ; il l'avait fait mandarin du

« premier ordre. Ce missionnaire, lorsqu'il mourut, « avait de grandes vues sur la Cochinchine qu'il « voulait tirer de la barbarie en y introduisant des « Européens. » (*Missions de la Cochinchine.*)

Deux nouveaux pères, le P. Charles Hanvenski, hongrois, et après sa mort, le P. Jean Koffler, jouirent ensuite de la confiance et de la faveur royales. Le P. Loureiro était mathématicien auprès du roi *Hué-vuong*, successeur de Vo-vuong, lorsqu'éclata la révolution de 1774 ; il fut obligé de quitter le pays en 1779, et rentra au Portugal en 1784. Le christianisme avait été de nouveau banni du royaume.

En 1787, des rapports intimes s'établirent officiellement entre la France et le descendant des rois de Cochinchine. Depuis plus d'un siècle, les Annamites, leurs sujets, s'étaient étendus vers le sud, envahissant successivement le Ciampa ou Binh-tuan, le district de Baria et le Dong-nay, partie orientale du royaume de Camboge. Dans une lettre écrite de la cour de Cochinchine en 1741, le P. Siébert raconte la mort édifiante du P. Jean Gruëber, qui succomba à deux journées de chemin de sa résidence de Dong-nay (chef-lieu Bien-hoa), au pays de Bar-Ya ; ce pieux missionnaire avait eu la consolation d'opérer la conversion du vice-roi de Dong-nay. Les Cambogiens avaient été refoulés au delà du Donnaï et du Grand-Fleuve jusqu'au dessus de Chaudoc et de Hatien, abandonnant

pour toujours les côtes des mers de la Chine aux Cochinchinois et aux Chinoïs partisans des Minh qui s'étaient réfugiés en Indo-Chine après la chute de leurs souverains.

Malgré les succès obtenus dans le sud, une guerre formidable suivie d'une violente insurrection faillit causer la ruine de la famille royale des Nguyên.

Hué-vuong, fils et successeur de Vo-vuong, avait donné toute sa confiance à un ministre dont les exactions causèrent un grand mécontentement dans le peuple. Le roi du Tonquin, dont le Chua, de la famille des Trinh, était l'ennemi et le rival héréditaire des Nguyên, profita de cette circonstance pour entrer en Cochinchine à la tête d'une armée puissante. Hué-vuong sacrifia impolitiquement son ministre qui seul aurait pu le défendre et fut obligé de s'enfuir vers le sud laissant la Haute-Cochinchine au pouvoir des Tonquinois. Alors un homme, jusque-là obscur, nommé Nhac, et dont la famille fut surnommée Tây-son (montagnards de l'ouest), appela aux armes toute la population contre les souverains dont les fatales discordes avaient désolé le pays. Le royaume se trouva partagé entre trois maîtres qui se firent les uns aux autres une guerre acharnée. Hué-vuong, tombé entre les mains des Tây-son, fut mis à mort, en 1777; son petit-fils, connu d'abord sous le nom d'Ong-Nguyên-Chung, n'hésita pas à revendiquer l'héritage

de ses pères. Ce jeune prince avait toutes les qualités qui font les héros. Il se fit proclamer d'abord aux environs de Saïgon; mais ses troupes furent défaites à plusieurs reprises et il fut obligé de fuir le long des côtes de la Basse-Cochinchine pour échapper à ses ennemis. Plusieurs fois il fut sur le point d'être pris; la tradition raconte qu'un jour il se sauvait seul dans une pirogue lorsqu'un caïman énorme, menaçant de renverser la frêle embarcation, l'empêcha d'entrer dans un bras du fleuve où une troupe d'ennemis s'étaient embusqués pour le prendre. Il se cacha successivement à Pulo-Condor et à Phu quôc, dont les habitants lui témoignèrent une fidélité touchante.

Les deux familles des *Trinh* et des Nguyên tiraient leurs pouvoirs d'une origine commune. En 1528, la dynastie des Lê venait de consolider le royaume du Tonquin et de l'agrandir par la conquête d'une partie du Ciampa, y compris les provinces de Hué ou Hoà et de Ciam ou Cham, actuellement la moyenne Cochinchine; elle fut alors renversée sous un prince nommé Cung-hoang par un usurpateur de la famille des Moc qui transmit la couronne à son fils. Un général nommé Nguyên-Do rétablit la famille Lê sur le trône. Les usurpateurs de la famille Moc se réfugièrent dans les montagnes du nord et y fondèrent le royaume de Cao-bang qui fut réuni à la Cochinchine à la fin du

dix-septième siècle. Ils se retirèrent alors à la cour de Pékin.

Nguyên-Do, en rendant la dignité souveraine à Trang-tong (1533), neveu de Cung-hoang, conserva pour lui-même toute l'autorité avec le titre de Chua. Trinh-kiêm, son gendre, lui succéda dans cette position au détriment du jeune Nguyên-hoang, fils de Nguyên-Do (1545). En 1569, Nguyên-hoang fut nommé gouverneur de la Cochinchine et il s'y déclara indépendant en 1600.

Depuis l'année 1600 jusqu'en 1786, il y eut treize souverains de la famille des Lê qui régnèrent au Tonquin avec le titre de *Vua*. Le dernier *Chiêu-tong* fut détrôné par les Tây-son en 1788 et s'enfuit à Pékin, en Chine, où il finit ses jours. Le dernier des *Chua* de la famille des Trinh fut tué en 1786 par les Tây-son.

Thu-duc est le treizième des successeurs de Tiên-vuong ou Nguyên-hoang qui fonda la dynastie des Nguyên en Cochinchine, en l'an 1600. Il y eut un interrègne de deux ans entre la mort de Hué-vuong, tué par les Tây-son, en 1777, et l'élection au pouvoir de Nguyên-Anh ou Gia-long. *(Extrait de la liste chronologique des rois du Tonquin et de Cochinchine. Missions de la Cochinchine.)*

Ce fut pendant ces épreuves douloureuses qu'il rencontra aux environs d'Hatiên, monseigneur Pigneaux

de Behaigne, évêque d'Adran, qui dirigeait une petite chrétienté dans cette localité retirée, loin des troubles et des querelles sanglantes qui ruinaient l'Indo-Chine.

C'est grâce à l'hospitalité de l'évêque d'Adran que le prince Nguyên-Anh put échapper à ses ennemis.

« Lorsque le roi son oncle fut pris par les Tây-son, « il s'échappa et resta caché pendant un mois dans la « maison de Mgr Pigneaux, évêque d'Adran Les « Tây-son s'étant retirés à Saïgon, Nguyên-Anh sort « de sa retraite et rassemble quelques soldats ; son « parti grossit de jour en jour. Bientôt il se rend « maître de toute la Basse-Cochinchine et est pro- « clamé roi en 1779... » *(Extrait des voyages en Indo-Chine,* par le R. P. Bouillevaux.)

Le P. Bouillevaux cite deux lettres de Mgr d'Adran dans lesquelles ce prélat raconte ses autres entrevues avec Nguyên-Anh :

« Le jour de saint Joseph, patron de la Mission, « nous reçûmes la première nouvelle de l'approche « des rebelles. Nous partîmes aussitôt et sortîmes par « le port de Bassac. Nous abordâmes, le second jour, « à une chrétienté de quatre cents Cochinchinois qui « n'avaient point été administrés depuis sept ans. « Nous restâmes huit jours à cet endroit. Le roi « fugitif y étant arrivé avec cinquante et quelques « vaisseaux, nous prîmes le parti d'en sortir pour « aller chercher un lieu plus retiré. Nous nous arrê-

« tâmes dans une grande île du golfe de Siam pour « célébrer la fête de Pâques. Jamais, depuis mon « arrivée aux Indes, je n'avais joui d'une plus grande « tranquillité. Nous passâmes ensuite dans un village « pour radouber nos bateaux... Sur ces entrefaites, « nous apprîmes que le roi ne se trouvait plus qu'à « une demi-journée de nous et que les rebelles étaient « à sa poursuite. Quelques jours après, le roi livra « encore une bataille aux rebelles et la perdit avec « presque toute l'armée navale qui lui restait. N'ayant « plus alors aucun espoir de retourner en Cochin- « chine, je fis voile pour Siam . . . .

. . . .

« Pendant que nous étions au milieu des îles qui « sont au milieu de Compong-som, province du Cam- « boge qui confine avec le royaume de Siam, nous « fûmes tout à coup entourés d'une douzaine de « bateaux qui nous donnèrent d'abord de vives in- « quiétudes. Comme ils approchaient toujours, je « reconnus des mandarins que je connaissais. J'appris « d'eux que le roi de Cochinchine n'était qu'à une « portée de canon de l'endroit où nous nous trouvions. « Je me rendis aussitôt auprès de ce prince et je le « vis dans le plus pitoyable état. Il n'avait plus avec « lui que six ou sept cents hommes, un vaisseau et « une quinzaine de bateaux; mais c'était encore beau- « coup trop, puisque l'infortuné manquait de vivres

« et que ses soldats mangeaient déjà des racines. Je « fus obligé de lui offrir une partie de nos provisions. « On ne saurait se figurer quels furent la reconnais- « sance et les témoignages de sensibilité que le roi et « tous ses soldats firent éclater en recevant le peu de « choses que je pus leur donner. Le roi fit si bien « qu'en me remettant du jour au lendemain il me « retint avec lui près de quinze jours. Je partis enfin « et nous arrivâmes à l'île de Pulo-Punjam le 6 fé- « vrier 1784.... Nous fûmes obligés d'aborder à l'île « de Pulo-Ubi pour y prendre de l'eau. Ce fut dans « ce seul endroit que je vis de fort près les rebelles « de Cochinchine. Pendant que nos gens étaient à « terre avec la chaloupe arriva subitement une armée « de soixante-dix à quatre-vingts voiles, qui venait « aussi faire de l'eau au même lieu. La Providence « permit que les rebelles ne nous aperçussent pas « d'abord ; mais à peine eûmes-nous levé l'ancre et « mis à la voile que nous les eûmes à notre poursuite, « et ils nous auraient infailliblement pris, si le bon « Dieu ne nous avait aidés d'un fort vent qui, en « peu de temps, nous poussa en pleine mer. Ils « nous poursuivirent pendant près de trois quarts « d'heure; mais, voyant leurs efforts inutiles, et le « soleil allant se coucher, ils revinrent à Pulo-Ubi.

« Quant à nous, nous retournâmes à l'île de Pulo- « Punjam. »

Après avoir raconté qu'il se réfugia d'abord à Pulo-Nay, Mgr d'Adran ajoute :

« Nous fîmes voile vers Pulo-Punjam pour, de là, « traverser le golfe de Siam. Nous y vîmes une « seconde fois le roi de Cochinchine, qui me raconta « comment il avait été emmené à Siam et s'étendit « particulièrement sur la duplicité des Siamois qui, « sous le prétexte de le rétablir dans ses États, n'avaient « cherché qu'à se servir de son nom pour piller son « peuple. Ce fut alors qu'il me confia son fils âgé de « six ans, que j'ai amené ici.

« ..... Je traversai le golfe de Siam et j'arrivai à « Malacca le 19 décembre. Je continuai ma route en « passant à Guéda et à Nicobar et je débarquai à « Pondichéry vers la fin de février 1785.

« J'ai besoin de votre secours pour faire l'éducation « du jeune prince dont je me suis chargé ; je voudrais, « de quelque manière que les choses vinssent à tour-« ner, le faire élever dans la religion chrétienne et le « dédommager de la couronne temporelle qu'il vient « de perdre par l'espérance d'une autre beaucoup plus « précieuse et durable... Si dans la suite, son père « vient à passer chez les Anglais ou chez les Hollan-« dais, ceux-ci ne manqueront pas de le rétablir sur « le trône, et vous comprenez combien il sera utile « alors d'avoir fait au moins ce qu'on aura pu pour « ce jeune prince. Il n'a que six ans, et déjà il sait

« ses prières ; il est rempli d'esprit et il a une grande
« ardeur pour tout ce qui touche la religion. Ce qui
« paraît inconcevable à beaucoup de personnes, c'est
« qu'il se soit attaché à moi, sans regretter son père,
« sa mère, sa grand'mère, ses nourrices et plus de
« cinq cents hommes qui fondaient tous en larmes
« quand il les quitta... »

(Lettre adressée de Pondichéry le 20 mars 1785 aux directeurs du séminaire des Missions étrangères, citée par le R. P. Bouillevaux dans son voyage en Indo-Chine, p. 93 et s.)

Ce vertueux missionnaire, touché des malheurs et du noble caractère du prince fugitif, lui conseilla de solliciter l'appui du roi de France et il se chargea de conduire son fils, le jeune prince Chanh, à la cour de Versailles.

Ony-Nguyên-Chung, qui avait imploré vainement des secours du roi de Siam, accepta avec empressement les propositions de l'évêque d'Adran.

Louis XVI régnait alors ; sa sollicitude éclairée, son zèle ardent pour tout ce qui touchait aux intérêts de son pays et de sa religion le portèrent à ne point négliger cette occasion d'étendre nos relations maritimes et d'acquérir un allié puissant aux portes de la Chine qui était déjà considérée comme l'empire le plus riche et le plus peuplé du globe. Il dut être influencé aussi par la noble simplicité, par la grandeur

d'âme de l'évêque d'Adran dont le désintéressement et la haute intelligence ont laissé parmi les Annamites d'impérissables souvenirs.

Par un traité conclu en 1787, à Versailles, Nguyên-Chung s'engageait, en retour des secours considérables qui lui étaient promis, à concéder Tourane et Pulo-Condor à la France; il promettait en outre de lui fournir une armée auxiliaire de 40,000 hommes dans le cas où nos possessions en Asie sèraient attaquées.

Les intentions de Louis XVI ne purent être mises à exécution ; la France entrait dans l'ère critique des révolutions et l'on n'obéissait plus aux ordres du malheureux roi.

L'évêque d'Adran revint en Cochinchine avec le jeune prince Chanh, quelques officiers français et un navire chargé d'armes et de munitions. Ce faible secours suffit pour changer la face des affaires.

Les Français instruisirent et disciplinèrent à l'européenne les armées indigènes, ils construisirent des forts et des vaisseaux ; avec leur aide le roi légitime lutta pied à pied contre les rebelles et finit par les chasser de toutes leurs positions. En 1800, Nguyên-Chung était proclamé empereur, Hoang-dê, sous le nom de Gia-long. En 1802, ce prince délivré de ses ennemis avait fixé sa résidence à Hué ; il avait réuni le Tonquin à la Cochinchine ; il embellissait sa capitale, il avait une flotte formidable ; il promulguait un

code rédigé d'après la législation chinoise et il reliait tous les chefs-lieux des provinces par une route royale qui partait des frontières de la Chine pour aboutir à celles du Camboge sur une longueur de plus de 300 lieues marines (1666 kilomètres).

Gia-long fut certainement un grand souverain, comparable par son activité et sa vaste intelligence à Louis XIV et à Napoléon : il fut comme eux un grand organisateur, un véritable génie créateur; mais il n'eut point comme eux la douleur de survivre à son œuvre. Voici en quels termes en parle un voyageur anglais qui visita Hué en 1819 :

« Caun-Sheng-Gia-long, alors monarque régnant en « Cochinchine, ayant reconquis ses royaumes héré- « ditaires du Camboge et de Cochinchine auxquels il « a ajouté le Tonquin, exerce un pouvoir sans bornes « sur toute cette vaste contrée. Il est dépeint par « MM. Vannier et Chezniau (Chaigneau) comme un « homme de l'esprit le plus développé et le plus péné « trant, adroit, calme et hardi, ambitieux et inquiet, « pensant toujours à des progrès militaires ou à des « agrandissements, bien que son âge ait beaucoup « refroidi son ardeur de conquêtes ; infatigable dans « l'accomplissement des fonctions publiques ; voyant, « entendant, ordonnant toutes choses lui-même, ne « prenant que cinq heures de repos sur vingt-quatre « et n'étant jamais plus de huit heures sans tra-

« vailler. » (*Extrait des notices sur l'archipel indien*, par J.-H. Moor, Singapore, 1837.)

L'évêque d'Adran, retiré dans une maison de campagne auprès de Saïgon, était resté l'ami pauvre et désintéressé du puissant monarque. Il ne paraissait à la cour que pour conseiller la modération, la justice et la clémence.

Ce saint prélat mourut en 1799 [1] au moment où il accompagnait le roi au siége de Qui-nhon.

Gia-long voulut assister à ses funérailles avec toute sa famille. Il lui fit ériger un tombeau dans le jardin qui entourait la modeste maison de l'évêque. Ce monument, simple et élégant, existe encore ; il est ombragé par des manguiers immenses ravagés par la foudre ; ces arbres furent plantés, dit-on, par Monseigneur d'Adran lui-même. Ses armoiries, peintes à l'intérieur, sont surmontées d'une couronne de comte, titre que lui avait accordé le roi Louis XVI. Une plaque de marbre noir dressée au pied de la tombe y porte l'inscription suivante en lettres d'or :

« L'illustre docteur français Pigneaux Pierre, chré-
« tien dès son enfance, fut versé dans toutes les con-
« naissances des savants. Il était jeune quand il vint
« dans notre royaume qui était alors rempli de
« troubles. Le docteur fut pour nous un auxiliaire

1. Date donnée dans le tableau de la Cochinchine.

« dévoué, il se montra non moins distingué par son « instruction que .par la prudence de ses conseils « à cette époque difficile. Il voulut bien se charger « de la mission importante de demander l'appui d'une « flotte alliée dans un pays lointain et il ne put nous « l'amener qu'après avoir franchi les montagnes et « affronté les périls des mers. Pendant plus de vingt « ans, il travailla avec une ardeur constante, soit en « recherchant les moyens de gouverner, soit en com- « binant les mesures à prendre pour reconquérir nos « provinces et les pacifier. Toutes ses actions méri- « tent d'être transmises comme des exemples à la « postérité. Si notre royaume est parvenu au plus « haut degré de splendeur, il le doit surtout au génie « et aux soins du noble évêque. En 1797 il vint dans « la province de Qui-nhon et mourut au port de Thi- « naï le onzième jour du neuvième mois, au milieu de « ses soldats, dans la cinquante-septième année de son « âge. Le dixième mois de la même année il fut élevé « à la dignité de *Thoi-tû-thoi-pho* et *Quân-cong*, il fut « enseveli au nord de la ville de Gia-dinh dans le lieu « qu'il avait désigné pour recevoir son tombeau. Ce « monument fut érigé le sixième mois de l'année « 1798. Cette épitaphe a été composée par le manda- « rin *Nguyên-gia-cat* du grade de *doc-hoc-huê-xuyên-* « *hâu*. Elle a été transcrite par *Lê-tri-chi* ayant le « grade de *binh-bô huu tham tri dinh thanh hân*.

« Elle a été gravée sur la pierre par l'architecte de « l'empereur *Phan-van-quam* qui avait reçu le titre « de *Noi-viên-tai cong thach-tuong dôi doi truong*[1]. »

On voit par ce témoignage de reconnaissance que le roi Gia-long manifestait spontanément en termes si chaleureux combien ce prince était digne de l'amitié de l'illustre prélat et combien il avait de respectueuse

1. D'après la traduction suivante, en latin, du texte chinois, par l'interprète annamites Petrus Sang, que nous reproduisons littéralement :

« Magnus doctor gallus nomine Pigneaux, Petrus, a pueritia sua amplexus est religionem catholicam, nec non doctus erat in libris sapientium, adolescens venit in regnum nostrum ; illo tempore cum regnum nostrum esset plenum difficultatibus, doctor erat auxiliator pro nobis ; quemadmodum quantimo sapiens indoctrinis tantum prudens verificabatur tempore turbulento. Imo contentus est accipere onus grave impetrandi classem auxiliatricem ex longinquo, quam non potuit ducere ad nos, nisi transeundo per montes et maria periculosa. In spatiis viginti et plus annorum, ille laboravit totis viribus in excogitando rationem agendi, in quærendo modos recuperandi provincias et illas pacificandi ; omnia acta sua sufficiunt ad exemplum posteris. Unde si regnum nostrum fere venit ad perfectionem, hoc imputandum est præcipue meritis et curis episcopi. Anno 1797 cum venisset cum exercitu in provinciam Qui Nhon, die undecimo, mense nono lunari, mortuus est, in portu Thinai, inter milites suos agens quinquagesimum et septimum annum ; eodem annno, mense decimo honoratus est, dignitati *thoi tu thoi phon* et *quân cong* et sepultus est in loco qui respicit ad septentrionem urbis Giadinh, quem episcopus destinaverat ad sepulturam suam. (Sic acta episcopi memorantur.)

Anno 1798, mense sexto, hoc monumentum est erectum.

Hæ laudes sunt compositæ per mandarinum *Nguyên gia cat* qui adeptus erat titulum *doc hoc huê xuyên hâu*, scripta per mandarinum *Lê-tri chi* qui habebat titulum *binh-bô huu tham tri dinh thanh han*, scriptæ in lapide per architectum imperialem *Phan-van quan* qui obtinuerat titulum *nôi viên tai cong thach Tuong dôi doi truong*. »

déférence pour la religion catholique. Sous son règne le libre exercice du culte fut constamment autorisé, les Français et les chrétiens furent traités avec les plus grands égards.

Cependant les envahissements des Anglais dans l'Inde et en Malaisie avaient éveillé la défiance de ce souverain prévoyant. Avant de mourir, il recommanda à son successeur d'éviter toutes relations suivies avec les Européens, même avec les Français.

Son fils Minh-mang lui succéda en 1820. C'était un homme violent et énergique ; il ne sut point suivre les conseils de son père avec la modération et la prudence nécessaires pour maintenir la tranquillité au sein de son vaste empire. Il montra de la passion contre les Européens et contre leurs amis, même contre les anciens compagnons d'armes de son père et il s'attira des remontrances sévères de la part du gouverneur de la Basse-Cochinchine, l'eunuque *Le-van-duyet*, plus connu sous son titre de *Ta-quân*, vieillard intègre et courageux qui jouissait d'un immense prestige aux yeux de ses compatriotes. Ce mandarin, héroïque survivant des conseillers de Gia-long, avait fait exprès le voyage de Hué pour ramener son roi à des sentiments plus généreux. Minh-mang l'écouta, dit-on, en silence, mais après la mort du *Ta-quân*, survenue en 1830, il donna un libre cours à son ressentiment ; il fit ouvrir le tombeau de Le-van-duyet

et profana ses ossements ; insulte qui blessa profondément les officiers et les serviteurs de l'ancien gouverneur de la Basse-Cochinchine.

Un Tonquinois surnommé Ve-koi, qui avait été chef de pirates, puis fait prisonnier et grâcié par le Ta-quân, était parvenu au grade de général. Cet homme avait voué une reconnaissance filiale à son bienfaiteur et, pour venger sa mémoire outragée, il leva l'étendard de la révolte. Les anciens partisans des Tây-son et une grande partie des habitants de la Basse-Cochinchine embrassèrent sa cause ; les rebelles occupèrent la citadelle de Gia-dinh et s'y défendirent pendant trois années contre les troupes royales. En 1834, la forteresse fut prise et détruite de fond en comble ; on voit encore en plusieurs points de la ville actuelle les restes des immenses fossés qui entouraient son enceinte primitive (elle avait près de 800 mètres de côté).

Une citadelle plus petite, n'ayant que 450 mètres de côté, fut reconstruite auprès de l'ancienne ; c'est la même qui fut prise et détruite en 1858 par les Français.

De terribles représailles furent exercées contre ceux qui avaient pris part à la révolte. Leurs biens furent confisqués, un grand nombre furent mis à mort, plusieurs autres furent mutilés. En 1861, vivait à Gocong une de ces malheureuses victimes de

la guerre civile ; il avait eu la main droite coupée [1].

Deux missionnaires français, les PP. Gagelin et Marchand avaient été retenus prisonniers à Giadinh par les insurgés ; ils n'avaient point voulu prendre part aux événements et ils avaient même recommandé aux chrétiens de respecter les lois et les autorités de leur pays. Mais le roi, ne tenant nul compte de leur loyauté, considéra les chrétiens comme les complices de la rébellion et commença une persécution sanglante contre la religion.

Son aversion pour les étrangers s'était déjà manifestée plusieurs fois ; en 1825, il avait refusé de recevoir le capitaine de vaisseau de Bougainville qui se présentait comme envoyé extraordinaire du roi de France ; l'année précédente il avait obligé M. Chaigneau, consul de France et ancien serviteur de son père, à quitter Hué ; en 1831, il avait refusé de souscrire aux propositions de l'amiral La Place, alors capitaine de vaisseau, qui était chargé de faire reconnaître M. Chaigneau comme consul de France. (*Tableau de la Cochinchine*, p. 211.)

Ainsi le roi Minh-Nang était un tyran soupçonneux et inquiet ; défiant envers les puissances étrangères, despote cruel pour ses sujets, il avait renoncé à toute

1. Les circonstances de cette insurrection ne nous sont connues que par les récits peut-être exagérés de quelques habitants.

alliance extérieure et il avait provoqué par ses rigueurs les plus violents désordres à l'intérieur.

Les Siamois voulurent profiter de la révolte de la Basse-Cochinchine pour envahir le Camboge. Ce malheureux pays avait été occupé par les troupes des Tây-son lorsque ceux-ci étaient venus à Giadinh; en 1813, le Taquân *Lê van duyêt* avait rétabli le roi légitime *Nak-ong-chang* sur le trône en le plaçant sous le protectorat de l'empereur de Hué. Les trois frères cadets du prince cambogien, qui avaient des prétentions à la couronne, s'étaient réfugiés sur le territoire siamois. C'est en leur nom qu'une armée siamoise entra sur le territoire cambogien, elle vint par eau sur des jonques de guerre jusqu'à An-giang. Mais le gouverneur annamite de cette province, le général *Truong-minh-giang*, battit les envahisseurs en 1834, et il annexa tout le Camboge à l'Empire en installant partout des phus et des huyêns annamites. Le prince Nak-ong-Chang mourut en 1835 sans enfants mâles. Il laissait trois filles dont l'aînée, la princesse *Ngoc-thu* fut d'abord reconnue comme reine par Truon-minh-giang ; elle fut ensuite incarcérée et mise à mort par ses ordres à Nam-vang (Pnom-penh). On ne sait ce que devinrent ses deux sœurs.

La couronne revenait aux frères de Nak ong-Chang qui vivaient hors du territoire occupé par les Annamites. Le plus entreprenant *Nak-ong-Hiên* était établi

à Battambang au milieu des Cambogiens de son parti. Truong-minh-giang lui fit promettre de le reconnaître comme roi légitime s'il venait se fixer à Nam-vang. Le malheureux prince crut à ces promesses et vint sur le territoire annamite, où il fut immédiatement arrêté et envoyé à Hué. On n'entendit plus parler de lui. Ces crimes ne devaient pas rester impunis.

Nak-ong-Duong, troisième frère de l'ancien roi, rentra au Camboge, soutenu par une armée siamoise. Les Annamites furent écrasés dans une bataille décisive où les éléphants de l'ennemi décidèrent de la victoire en enfonçant leurs colonnes. L'un de ces animaux nommé le Aphyt, ayant été blessé par une balle, s'était jeté au milieu de la mêlée et avait entraîné tous les autres au moment où les Siamois commençaient à plier. On le conserva longtemps au Camboge où il était entouré des plus grands honneurs. Truong-minh-giang, détesté pour ses forfaits et pour sa tyrannie, se voyant hors d'état de défendre les frontières de son pays, se donna la mort à Chaudoc. Les Siamois ravagèrent les bords du grand fleuve et emmenèrent une partie de la population annamite en esclavage à Bangkok au nombre de 40,000 individus environ.

Ce fut Nguyên-tri-phuong qui eut la gloire d'arrêter les Siamois et de rentrer en pleine possession des provinces d'Hatiên et de Chaudoc en 1840.

En 1847 seulement, la guerre cessa d'un commun accord. Le roi Ong-Duong, père du souverain actuel, fut amené par les Siamois devant le gouverneur de Giadinh et s'excusa solennellement de s'être mis en rébellion contre les Annamites. Il fut ensuite reconnu roi sous la protection des deux puissances.

Minh-mang était mort en 1841. D'après les récits de ceux qui l'ont connu, il était doué d'une intelligence rare et animé d'un dévouement sincère pour son pays. Mais son caractère entier et dominateur lui avait fait commettre de grandes fautes. Dès les premières années de son règne, il avait voulu réformer toute l'administration et il avait tenu peu de compte des conseils des mandarins qui avaient servi son père.

Ce fut en 1825 que parurent ses premiers édits contre les chrétiens ; c'était se montrer ingrat de bonne heure envers les alliés les plus fidèles de sa famille. Ne pouvant souffrir la contradiction, probablement il ne sut jamais pardonner aux missionnaires catholiques l'inflexibilité de leurs doctrines.

Passionné pour le bien, il voulait le réaliser par des moyens violents ; c'est à lui qu'on attribue un décret qui condamnait les adultères à être foulés aux pieds des éléphants. Cette loi, citée par plusieurs auteurs, ne fait pas partie du code actuel ; il est probable qu'elle tomba en désuétude après la mort de son auteur.

Il s'était cru appelé à moraliser son peuple et lui-même, par son manque de modération et de sagesse, il appela sur la Cochinchine les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère.

Les esprits absolus, quelles que soient leur droiture et la pureté de leurs intentions, sont éminemment dangereux et révolutionnaires.

Malgré les torts et les erreurs de Minh-Mang, on doit néanmoins reconnaître qu'il avait la ferme volonté de faire le bien. Voici les préceptes qu'il avait fait publier pour la moralisation de son peuple :

« I. Gardez exactement les rapports sociaux.

« II. Portez en toutes choses une grande pureté d'intentions.

« III. Remplissez avec diligence les devoirs de votre état et de votre condition.

« IV. Soyez sobre dans le boire et le manger.

« V. Gardez les usages et les rites.

« VI. Que les pères et les mères élèvent leurs enfants avec sollicitude et que les aînés rendent au besoin le même service à leurs cadets.

« VII. Évitez les mauvaises doctrines et n'étudiez que les bonnes.

« VIII. Gardez la charité et la pudeur [1].

1. Le P. Siébert écrivait en parlant des Annamites : « Les habitants sont de mœurs fières ; ils ont moins d'orgueil et plus d'affabilité que les Chinois. (Missions de Cochinchine.)

« IX. Observez exactement les lois du pays.

« X. Pratiquez les bonnes œuvres. »

Son fils Thiêu-tri, esprit faible et irrésolu, régna seulement pendant six ans. Il se laissa entraîner aussi à persécuter les chrétiens, mais il fut moins sanguinaire que son prédécesseur. Il rendit en 1843 deux missionnaires prisonniers, sur la réclamation de M. Lévêque, commandant la corvette française l'*Héroïne*.

Il mourut de chagrin, dit-on, en 1847, après le combat de Tourane, où deux navires français, la *Gloire* et la *Victorieuse*, commandés par MM. Lapierre et Rigault de Genouilly, détruisirent cinq corvettes annamites qui se préparaient à les attaquer par surprise.

A la mort des souverains annamites, les principaux ministres sont chargés de recueillir leurs dernières volontés et de les faire connaître aux grands officiers de la couronne. Après *Thiêu-tri*, ils proclamèrent empereur *Thu-duc*, qui n'avait alors que vingt ans, quoique ce prince eût un frère plus âgé, nommé *An-phong*, on dit que les grands mandarins, éclairés par les désastres qui avaient signalé les deux règues précédents, avaient conseillé ce choix ou l'avaient fait eux-mêmes, parce que Thu-duc était intelligent, doux et lettré. On suppose aussi que l'influence des deux personnages les plus importants de la cour, *Trân-van-quê* et *Nguyên-*

tri-phuong, dont l'un avait été le précepteur, et l'autre était le beau-père du nouveau souverain, ne fut point étrangère à son élévation.

Les événements de 1848 et la diminution de notre prestige qui s'ensuivit empêchèrent peut-être Thu-duc de prévoir le danger auquel il s'exposait en continuant à persécuter les chrétiens.

Cependant ce n'est qu'en 1851 et en 1852 que les pères Shœffler et Bonnard furent mis à mort par ses ordres.

Les réclamations faites au nom de la France par M. de Montigny, en 1856, ne furent point écoutées et le commandant du Catinat fut obligé de détruire un des forts de Tourane pour faire accepter une dépêche officielle adressée au gouvernement de Hué. En 1857, monseigneur Diaz, évêque espagnol, fut arrêté et exécuté au Tonquin.

La France et l'Espagne s'unirent pour venger ces insultes sans cesse renouvelées contre leurs nationaux.

Avant d'ouvrir les hostilités, on examina avec impartialité quels étaient les griefs et les droits que nous devions faire valoir vis-à-vis de l'empire d'Annam.

Le traité conclu par le roi Louis XVI avec Gia-long, était un grand souvenir historique, mais il n'avait aucune autre valeur, les deux parties contrac-

tantes n'ayant pas rempli leurs principaux engagements.

Néanmoins notre intervention parut juste et nécessaire. Depuis plus de trois siècles, des missionnaires européens étaient venus dans ce pays et y vivaient avec de nombreux chrétiens ; ils étaient, à la connaissance du gouvernement indigène, placés sous la protection de la France et de tous les États catholiques qui avaient intervenu plusieurs fois en leur faveur. Pendant la guerre du Tây-son, ils avaient contribué puissamment au salut de la dynastie et le libre exercice de notre culte avait été de nouveau autorisé officiellement.

Était-il permis ensuite à des tyrans comme Minh-mang, Thieu-tri et Thu-duc de supprimer, par des décrets, les croyances de 600,000 chrétiens, de les priver de leurs pasteurs, de congédier notre consul, de bannir nos nationaux du territoire annamite et de refuser d'entrer en relations avec le gouvernement français ?

Aucune nation européenne n'aurait toléré des actes de cette nature ; on ne peut même s'empêcher de reconnaître la modération extrême du gouvernement français qui, à plusieurs reprises, offrit aux Annamites de cesser les hostilités, moyennant des réparations insignifiantes.

CHAPITRE IV

Du 31 aout 1858 au 30 novembre 1861. — Expédition de Cochinchine conduite par l'amiral Rigault de Genouilly. — Prise de Tourane. — Occupation de Saïgon. — Évacuation de Tourane. — Blocus de Saïgon. — Prise du camp de Khi-koà. — Organisation intérieure des Annamites. — Prise de Mitho. — Départ de l'amiral Charner.

C'est le 31 août 1858 que l'expédition des deux nations alliées parut devant Tourane. Elle était placée sous le commandement de l'amiral Rigault de Genouilly; les Espagnols étaient sous les ordres du colonel Lanzarote.

On s'empara des forts par un brillant coup de main, et les alliés s'établirent sur la presqu'île située à l'entrée de la rade.

Pendant dix-neuf mois, jusqu'au 22 mars 1860, ils luttèrent avec succès contre les armées annamites qui firent de vains efforts pour les chasser de cette position. Mais nos troupes subirent de grandes pertes causées par les maladies. Sous des latitudes aussi basses (16° nord), les Européens ne peuvent vivre que dans des conditions de bien-être et de confortable

toutes particulières. Nos soldats, campés sur une plage sablonneuse, insuffisamment abrités par des tentes et des baraques contre les rayons d'un soleil brûlant ou contre les pluies torrentielles des moussons, assujettis à des travaux de terrassements considérables, furent décimés par les fièvres, par la dyssenterie et surtout par la nostalgie, ce mal terrible, dont on ne se préoccupe point toujours suffisamment dans les expéditions lointaines.

Tourane a conservé depuis cette époque une réputation d'insalubrité qu'elle ne mérite point complétement; car cette baie magnifique, qui s'étend en demi-cercle au pied d'un amphithéâtre de montagnes imposantes, est parfaitement ventilée par les brises du large.

Les renseignements insuffisants qui furent fournis aux chefs de l'expédition ne leur permirent point de faire une tentative sur la capitale ou de s'établir dans un centre habité; ils ne purent non plus nouer des relations avec les habitants. Les vivres et les renforts qu'ils avaient demandés en Europe ne leur parvinrent pas toujours en temps opportun, et leurs instructions n'étaient point assez précises, peut-être, pour leur permettre de risquer des opérations plus décisives. A cette époque, d'ailleurs, les transports d'Europe en extrême Orient s'effectuaient par le cap de Bonne-Espérance, et la guerre d'Italie avait né-

cessité, pendant l'année 1859, l'emploi de toute notre flotte dans la Méditerranée. L'amiral Rigault de Genouilly, qui venait de se couvrir de gloire à la prise de Canton et à la victoire du Peï-ho, avait tout l'ascendant nécessaire pour contenir l'impatience de ses troupes ; il sût attendre le moment favorable pour frapper un grand coup sur les Annamites.

Renonçant à tenter une pointe aventureuse sur la ville de Hué, il résolut d'enlever Saïgon, dont l'importance commerciale et politique était légendaire.

En effet, la plupart des navires de la division n'auraient pu entrer dans la rivière de Hué, dont la barre n'a que neuf pieds d'eau et dont l'entrée était défendue par trois fortes batteries rasantes. Si on avait voulu marcher par terre sur la capitale, il aurait fallu lancer à travers une contrée absolument inconnue, sous un climat redoutable et hors de portée de la flotte, un corps de deux mille hommes tout au plus qui auraient eu à franchir des montagnes escarpées et plusieurs cours d'eau avant de se trouver en face des fortifications de la ville. L'entreprise aurait pu réussir sans doute, surtout sous la direction des chefs habiles et résolus, qui représentaient si dignement la France et l'Espagne à Tourane; mais elle était loin d'offrir toutes les chances de succès qu'un chef expérimenté est tenu de s'assurer avant d'engager l'honneur de son pavillon. L'amiral Rigault de Genouilly

fit donc route pour la Basse-Cochinchine avec les corvettes à vapeur le *Phlégéton* et le *Primanguet*, les trois canonnières l'*Avalanche*, la *Dragonne* et l'*Alarme*, l'aviso à vapeur espagnol *El Cano*, les transports la *Saône*, la *Meurthe* et la *Durance* et quatre navires de commerce. Le 11 février 1859 il força l'entrée du cap Saint-Jacques, qui était défendue par plusieurs batteries. Le 13, le 14 et le 15, il fit taire successivement les forts établis sur le cours du fleuve, et le 16, il était en vue de Saïgon, dont il détruisit les défenses extérieures consistant en deux forts situés en face l'un de l'autre, à huit cents mètres au dessous de la ville. L'un, celui de *Dong-ca-tri*, est le fort du Sud qui a été conservé ; l'emplacement de l'autre est indiqué par un groupe de grands arbres, au sud du village de Thu-tiêm.

Le lendemain, il fit occuper ces ouvrages, et, le 18 février, après une vigoureuse canonnade dirigée contre la citadelle, un petit corps de troupes fut mis à terre, sous les ordres du commandant Martin des Pallières, et prit possession de la place.

On n'avait pas assez de monde pour occuper complétement Saïgon et Tourane. L'amiral dut se résigner à laisser quelques bâtiments devant sa nouvelle conquête en gardant seulement le fort du Sud ; la citadelle de Gia-dinh fut démantelée le 8 mars. Le commandant Jauréguiberry conserva la position im-

portante que l'on venait de conquérir et qui fut le point de départ de notre colonie ; la plupart des navires retournèrent à Tourane.

Quelques négociations purent alors être entamées avec les mandarins annamites qui cherchaient à nous faire perdre du temps et qui parvinrent à obtenir un armistice de 24 jours ; mais on n'obtint de leur gouvernement aucune proposition acceptable, et les hostilités furent reprises pendant le mois de septembre. Le 15, les lignes fortifiées établies en face du camp de Tourane furent enlevées avec vigueur ; ce succès obtenu en rase campagne dans un pays dénué de ressources avait peu d'importance aux yeux de la cour de Hué, et ne pouvait exercer aucune influence sur ses décisions.

La santé de l'amiral Rigault de Genouilly avait été ébranlée par les fatigues d'une campagne pendant laquelle il avait dû combattre successivement les Chinois et les Annamites, tantôt dans la rivière de Canton, tantôt dans le Pe-tche-li, tantôt à Tourane et à Saïgon, par des latitudes bien différentes et sous des climats considérés comme très-dangereux pour les Européens. Il fut obligé de demander à rentrer en Europe, et il remit, le 1er novembre 1859, le commandement au contre-amiral Page.

Le 18 novembre, le nouveau commandant se présenta devant les forts de Kiên-chang, situés au nord

de la baie de Tourane au dessous de la route qui vient de Hué par les montagnes. Il détruisit les batteries, mais dans cette action, on perdit le lieutenant-colonel du génie Déroulède, qui fut tué par un boulet sur la frégate amirale la *Némésis*.

A cette époque, le gouvernement français prescrivit de concentrer les efforts de notre expédition dans la Basse-Cochinchine. L'amiral se rendit à Saïgon et il installa auprès de l'ancienne citadelle nos hôpitaux et nos magasins en les entourant d'une enceinte fortifiée. Les troupes furent casernées dans le camp des lettrés, où elles sont encore.

Des ordres formels venus de France prescrivirent d'abandonner Tourane. Ce point fut complétement évacué le 23 mars 1860. La plage sur laquelle reposent tant de héros obscurs est déserte aujourd'hui ; les Annamites n'ont point rétabli les forts que nous avions occupés, le commerce de Faï-fo a disparu, et la rade qui fut témoin de nos luttes sanglantes a été rendue au silence et à l'oubli.

On ne peut s'empêcher de déplorer l'indécision qui semble avoir caractérisé la direction de cette première expédition en Cochinchine. Plus tard, le gouvernement impérial fut bien inspiré en conservant notre conquête malgré les déclamations d'une opposition parlementaire peu éclairée ; mais combien on aurait économisé de temps, d'argent et de sang, si, en

possédant Tourane en même temps que Saïgon, on avait menacé Hué au retour de la campagne de Chine. Cette démonstration, bien facile à exécuter, nous aurait été autrement profitable que la prise de Pékin.

M. d'Ariès, capitaine de vaisseau, fut chargé de conserver la position de Saïgon pendant que l'amiral Page, avec toutes les forces dont il pouvait disposer, allait se mettre aux ordres de l'amiral Charner afin de prendre part à l'expédition de Chine.

Pendant toute la durée de cette campagne, la petite garnison de Saïgon, forte de 800 hommes à peine, se distingua par son énergie, par son audace et par sa discipline.

Elle était bloquée par une armée annamite de 12,000 hommes qui avait élevé autour de la ville un vaste camp retranché et qui tenta à plusieurs reprises d'enlever nos positions avancées.

Les Français furent une fois près de six mois sans recevoir de nouvelles de l'extérieur ; mais rien ne put lasser leur constance. Ils avaient à leur tête un homme d'un caractère fortement trempé qui ayant compris toute la grandeur de sa périlleuse mission, avait entrevu les immenses avantages que la France pouvait retirer de la possession de la Basse-Cochinchine. Il sut communiquer à tous ses subordonnés son zèle ardent et sa confiance inébranlable dans le succès ; il employa les officiers habiles et

expérimentés qui étaient sous ses ordres à lever les plans du fleuve, à rédiger les cartes du pays et à étudier les forces de l'ennemi. Cette œuvre de préparation et d'études contribua puissamment aux brillants résultats de la campagne de 1861. Le commandant d'Ariès fut secondé avec dévouement par le colonel espagnol Palanca qui commandait 200 hommes fournis par le gouvernement de Manille et qui prit une part active et glorieuse à tous nos engagements contre l'ennemi.

Un petit noyau d'indigènes, dont la plupart étaient chrétiens et tonquinois, s'étaient réfugiés sous notre protection et nous avaient suivis depuis Tourane. Grâce à leur concours et surtout à celui de plusieurs missionnaires français, le commandant d'Ariès avait commencé à étudier les institutions annamites et à préparer les éléments nécessaires pour organiser une administration coloniale simple, active et peu coûteuse.

En Cochinchine, comme dans les autres contrées de l'Asie habitées par des peuples à demi civilisés, les Européens peuvent sans inconvénient gouverner de nombreuses populations indigènes en s'appuyant sur des forces militaires relativement peu considérables, pourvu qu'ils aient grand soin de ménager les intérêts et les susceptibilités des habitants.

Les peuples orientaux, habitués à une obéissance

passive toutes les fois que les principes de leur existence intime sont convenablement ménagés, ont souvent changé de maîtres sans témoigner de répugnance, quand leurs nouveaux dominateurs savaient se faire respecter par leur équité et par la dignité de leur caractère. Aux Indes, du temps de Bussy et de Dupleix; en Cochinchine, à l'époque des Tây-son, les Français avaient su être populaires et se créer de nombreuses sympathies par leur caractère libéral, expansif et généreux. Il était hors de doute qu'il se présentait une occasion inespérée de faire revivre les glorieuses traditions coloniales de nos héros du dernier siècle dans une contrée où la religion était déjà un premier lien entre nous et un grand nombre d'habitants.

Néanmoins, nous ne devons jamais l'oublier, sur cette terre où nous espérons avoir jeté les fondements d'un puissant empire colonial, les peuples les plus soumis en apparence conservent toujours certains privilèges, certaines prérogatives, pâles images de la liberté absolue que l'homme poursuit vainement pendant sa courte carrière, sans pouvoir jamais arriver à la posséder telle qu'il l'a rêvée. Cette indépendance restreinte, quelque limitée qu'elle soit, est généralement l'objet d'un attachement passionné, irréfléchi même, de la part des masses populaires. En Cochinchine, les communes indigènes jouissent d'une

autonomie absolue pour tout ce qui concerne la gestion des intérêts municipaux ; les habitants élisent les magistrats de leurs villages et ceux-ci choisissent les autorités des cantons, sans que l'autorité supérieure intervienne dans ces questions d'intérêt local autrement que pour protéger le libre exercice des droits des citoyens. En retour, le gouvernement exige une soumission absolue à ses décisions et à ses ordres qui n'embrassent jamais que le terrain politique de l'administration générale et de la justice, lequel est réservé aux seuls agents du souverain. Ces immunités municipales dont jouissait le peuple annamite avant notre arrivée lui sont précieuses ; il y tient presque autant qu'au respect des droits de propriété des individus sur le sol ; celui-ci n'existe ni aux Indes, ni à Siam, ni en Malaisie.

Ce sont des institutions dignes des pays les plus civilisés ; elles sont particulièrement favorables au développement de l'esprit de famille et de l'esprit d'association ; elles expliquent les rapides progrès de l'agriculture et du commerce en Cochinchine pendant les premières années de l'occupation, malgré les désordres inséparables de la guerre. La liberté commerciale que nous avons apportée dans ce pays a été un puissant auxiliaire du développement de ses richesses et de la consolidation de notre autorité.

Tant que nous respecterons les droits acquis des Annamites et que nous ne reviendrons point sur les concessions libérales que nous leur avons accordées, les populations agricoles, qui sont prépondérantes dans la colonie, accepteront notre domination sans répugnance.

Dès cette première période de la conquête, les Français qui occupaient Saïgon ne se bornèrent point à constater la fertilité du sol et les ressources diverses de la Basse-Cochinchine; ils s'efforcèrent de donner immédiatement un libre essor au mouvement commercial de cette contrée si favorisée par la nature.

Le 23 février 1866, l'amiral Page avait ouvert le port de Saïgon au commerce et il y vint, pendant l'année, 111 navires européens et 140 jonques chinoises jaugeant 81,000 tonneaux. Ces bâtiments quittèrent la rivière complétement chargés. Malgré la guerre, les marchands chinois établis dans le pays achetèrent toutes les productions accumulées dans les marchés de l'intérieur depuis l'année précédente et les emmenèrent en rade de Saïgon. On évalue à près de 100,000 tonneauxla somme des denrées exportées de ce port en 1860 (*Le commerce de Saïgon en* 1862, par Rieunier, *Revue maritime* de février 1864).

Parmi les articles exportés figurèrent en premier lieu une grande quantité de riz, du poisson salé, du

coton brut, de l'huile de coco, de la soie en cocons, puis 2,000 peaux de buffles et de bœufs, 1,800 piculs de cornes de buffles, de cerfs et d'ivoire, de la cire. 1,000 piculs de marchandises diverses, plumes d'oie, de paons, peaux de poissons, ailerons de requins, sucre..... Ces produits si nombreux et si variés étaient les indices de richesses inépuisables.

Le commandant d'Ariès s'était solidement établi sur Saïgon et Cholon. Par la première de ces villes, il était en relation directe avec l'extérieur; par la seconde, il tenait sous sa main tout le commerce du pays. Deux cents hommes campaient à Saïgon à l'abri d'un retranchement en terre et sous la protection des canons de la flottille, les autres étaient répartis entre quatre pagodes fortifiées, dont la plus éloignée, Câymaï, ancien temple célèbre dans le pays, était à 500 mètres au delà de Cholon, sur un tumulus dominant la plaine d'une hauteur de 12 mètres environ. Un chemin de ronde reliait ces ouvrages détachés qui couvraient le territoire restreint que nous gardions; il était incessamment parcouru par nos patrouilles, et il fut souvent le théâtre de sanglantes escarmouches dans lesquelles Français et Espagnols se distinguèrent à l'envi par leur entrain et leur solidité.

L'armée annamite, dont la plupart des soldats avaient été levés en Basse-Cochinchine, avait construit en face de Saïgon et de Cholon une ligne continue de

retranchements qui s'étendaient dans la plaine des Tombeaux à une distance variant de 1,000 à 1,800 mètres du front de nos pagodes. Elle aurait même essayé de nous isoler de la ville chinoise en poussant ses ouvrages entre ce point et Saïgon. Pour y parvenir, l'ennemi avait tenté d'enlever la pagode des Clochetons que nous avions occupée aux portes de Cholon, afin de maintenir nos communications avec Cây-maï.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet 1860, avant que les travaux de défense de cette position eussent été achevés, trois mille Annamites, rampant à travers les herbes et les broussailles, se jetèrent inopinément sur la petite garnison qui y avait été établie. Elle se composait de cent Espagnols commandés par le capitaine Hernandez, et de soixante marins français commandés par les enseignes de vaisseau Narac et Gervais. Ces braves soldats et nos marins ne se laissèrent pas surprendre ; au cri : aux armes, poussé par une sentinelle, un feu de peloton à bout portant maîtrisa le premier élan de l'ennemi ; les assaillants voulurent se reformer et revenir à l'assaut, leurs masses profondes furent brisées à coups d'obusiers de montagne par les canonniers marins, qui portèrent à bras leurs pièces vis-à-vis de l'attaque. Pendant tout le reste de la nuit, nos hommes, adossés au mur de la pagode, soutinrent les efforts acharnés des indigènes. Au petit jour les Annamites disparurent en entendant

les clairons d'une colonne de renfort que le commandant d'Ariès amenait au pas de course.

A Saïgon on avait entendu les détonations de l'artillerie et de la mousqueterie, le commandant supérieur et son fidèle allié, le colonel Palanca, avaient de suite deviné les intentions de l'ennemi. Avec une audace qui montrait combien ils connaissaient leurs forces et leur situation, ils réunirent cent cinquante hommes, tout l'effectif disponible ; ils laissèrent vingt hommes de garde dans l'ouvrage de Saïgon, ils firent distribuer des carabines aux quarante malades couchés à l'hôpital et ils coururent au secours du point menacé.

Cette entente rapide, cette vigilance de tous les instants multipliaient nos ressources ; elles en imposèrent aux Annamites, qui n'osèrent plus reprendre l'offensive.

Bien au contraire, le commandant de Saïgon conduisit, le 1er janvier 1861, une reconnaissance offensive jusqu'aux lignes de l'ennemi, refoula ses avant-postes et ne rentra qu'après avoir obligé les Annamites à mettre toutes leurs forces en bataille devant une poignée d'hommes. Il infligea aux ennemis des pertes sensibles dans cette journée ; il vengeait ainsi l'assassinat du malheureux capitaine Barbet, surpris et tué quelques jours auparavant par des maraudeurs indigènes. Le gouvernement de Hué,

croyant pouvoir intimider les Français, avait fait appel à tous les malfaiteurs et avait mis à prix la tête de nos hommes. Mais ce procédé barbare, qui coûta la vie à trois ou quatre victimes, n'eut d'autre résultat que de rendre la guerre plus active.

L'amiral Charner débarqua à la fin de janvier 1861. Il disposait de trois mille hommes de troupes et d'une forte division navale. Il avait ordre de débloquer Saïgon. Aussitôt que le corps expéditionnaire eut été mis à terre, il prit toutes ses dispositions pour attaquer à revers les retranchements des Annamites par l'ouest ; en même temps les pagodes devaient les tenir en respect sur leur front par un feu bien nourri. A l'est, l'amiral Page, avec les navires disponibles, était chargé de remonter le fleuve et de couper les lignes de ravitaillement et de retraite de nos adversaires.

Le 25 et le 26 février, les ouvrages de Khi-hoà furent enlevés d'assaut les uns après les autres malgré une résistance acharnée.

L'armée ennemie avait perdu beaucoup de monde, plus de mille hommes tués ou blessés; démoralisée, elle se dispersa. La plupart de ses hommes regagnèrent leurs villages, à l'exception de quelques bandes, dont les chefs essayèrent d'organiser des centres partiels de résistance. Leur général en chef, blessé au bras, se réfugia à Biên-hoà.

Si notre victoire était complète, nous l'avions chèrement achetée ; nous avions eu trois cents hommes hors de combat, dont dix-sept tués et plusieurs blessés qui ne survécurent pas à leurs blessures.

Parmi les morts étaient le lieutenant-colonel Testard, de l'infanterie de marine, et l'enseigne de vaisseau de la Reynière ; parmi les blessés, le général de Vassoigne, le colonel Palanca, les lieutenants de vaisseau de Foucault, de Rodellec-Duporzic, l'enseigne de vaisseau Berger, les aspirants Lesèble, Noël et Frostin, l'adjudant Joly.

Les listes d'appel trouvées dans le camp ennemi indiquaient un effectif de 21,000 réguliers. Il y avait en outre 1,000 don-diên dans les lignes; les milices des villages voisins, composées de la plupart des hommes valides, gardaient le front et les flancs de Khi-hoâ pendant l'action. Les forts des cours du Donnaï supérieur étaient défendus par une quinzaine de mille hommes.

Les Français et les Espagnols réunis présentaient en tout un effectif de huit mille combattants..... « On peut dire que dans cette journée du 25 février, cinquante mille hommes s'entrechoquèrent sur un espace de terrain où le bruit du canon s'entendait. » (*Expédition de Cochinchine*, par Pallu, 1864, librairie Hachette.)

Les populations voisines du champ de bataille se

hâtèrent de faire leur soumission. A mesure que nos troupes ou nos marins se présentaient devant une localité, les chefs des villages venaient immédiatement demander notre protection et se mettre aux ordres des chefs français. L'armée occupa successivement Tông-Kéou, Hoc-Môn, le Rach-tra, puis Trambang en poursuivant les fuyards de l'ennemi.

Des Cambogiens établis au nord de Saïgon, sur la frontière, vinrent prévenir que les Annamites avaient évacué la position de Tây-ninh. C'est un petit fort établi sur la rive gauche d'un ruisseau qui se jette dans le Vaïco oriental, et qui sépare les dernières colonies annamites des premiers villages des Chams et des Cambogiens. L'occupation de ce point entraîna des relations suivies avec les Cambogiens qui suivaient les phases de la guerre avec une anxiété facile à comprendre. Ils voyaient enfin leurs ennemis implacables arrêtés dans leur œuvre d'envahissement. A la fin de la même année, ceux de leurs compatriotes qui habitaient le sud de la province de Chaudoc essayèrent de se soulever et livrèrent aux Annamites un combat acharné à Soc-tran. Mais ils furent complétement défaits et durent se soumettre de nouveau. Ils ne furent délivrés qu'en 1867.

L'amiral Charner avait envoyé le 24 mars à Campot l'aviso à vapeur le *Norzagaray*, commandé par M. Lespès, un des officiers qui avaient pris la part la

plus active à la campagne de Cochinchine. Il devait entrer en communication avec le roi du Camboge, qui, depuis cette époque, eut les meilleures relations avec nous et devint notre allié fidèle. Le roi répondit par des présents et par l'envoi d'une ambassade considérable. On put savoir alors qu'une armée de 60,000 Siamois, qui devait, d'après un avis transmis de Bangkok au gouvernement français, venir débloquer Saïgon l'année précédente, n'avait jamais paru au Camboge. (Renseignements extraits de l'*Expédition de Cochinchine*, p. 108, par Pallu.)

Si, à ce moment, nous avions parfaitement connu la riche contrée qui tombait entre nos mains, si nous avions eu des agents expérimentés en assez grand nombre pour organiser l'administration, nous aurions pu profiter de la stupeur des Annamites et entrer immédiatement en possession définitive des six provinces de la Basse-Cochinchine.

Mais nous n'avions pas encore acquis l'expérience nécessaire pour oser assumer une semblable responsabilité, on assure également que les instructions de l'amiral ne lui prescrivirent point de but déterminé autre que la levée du blocus de Saïgon. L'amiral Charner écrivait au ministre de la marine après la prise de Mitho, en parlant des trois provinces de l'ouest, Vinh-long, Chaudoc et Hatiên: « Si j'avais mille hommes de plus, je prendrais ces trois pro-

vinces, mais aurais-je assez de monde pour les garder ? Je dois m'attacher à ne pas faire un pas en arrière, notre prestige en dépend. » (*Expédition de Cochinchine*, p. 238, Pallu.)

Il prit néanmoins des mesures sages et prévoyantes en vue de la création d'un établissement durable. « Il fit dire aux indigènes que leurs lois et leurs « usages seraient respectés, qu'ils pourraient se livrer « en toute sécurité à l'agriculture et au commerce. Il « ajoutait que le règne des mandarins avait disparu « pour faire face à celui de la France, que nous ac- « corderions pleine et entière protection à ceux qui « reconnaîtraient notre autorité et nous serviraient « fidèlement. » (Extrait de l'*Expédition de Cochinchine*, Pallu.)

Il nomma le commandant d'Ariès commandant particulier de Saïgon et directeur supérieur de l'administration indigène. Il créa en même temps, pour servir sous ses ordres, un corps d'officiers qui furent chargés de l'administration du pays sous le titre de directeurs des affaires indigènes. Ces nouveaux fonctionnaires remplacèrent dans les chefs-lieux des arrondissements les anciens préfets annamites, surveillèrent les populations, rendirent la justice, poursuivirent les pirates et se livrèrent à l'étude approfondie des mœurs et de la constitution du pays. Tous les huit jours, ils adressaient des rapports détaillés

sur leur service au commandant en chef. Ils réorganisèrent immédiatement le transport des correspondances entre leurs résidences et le chef-lieu au moyen de courriers indigènes. Cet essai d'organisation donna les résultats les plus satisfaisants. Le commandant en chef se trouva, dès lors, en communication directe et régulière avec les chefs des communautés indigènes.

On peut apprécier alors la parfaite régularité de l'administration de l'empire annamite qui était en possession d'un Code complet de législation dû à Giàlong. On en trouva avec beaucoup de peine deux exemplaires que les mandarins n'avaient pu emporter malgré le soin qu'ils mirent à enlever leurs archives des postes qu'ils évacuaient.

Au dessous de l'Empereur qui est souverain juge et à la sanction duquel sont soumises les sentences capitales et celles comportant une pénalité supérieure à trois années de prison, existe un tribunal suprême chargé de recevoir les appels pour toutes les causes d'une certaine importance.

Dans chaque province, auprès du gouverneur chargé de l'administration générale et du maintien de l'ordre, est un mandarin qui s'occupe spécialement de la rentrée des impôts et de toutes les opérations des recettes et des dépenses, il porte le titre de quan-bô ; un autre fonctionnaire supérieur, le quan-an, dirige

le service judiciaire. Le commandant des troupes de la province est complétement subordonné au gouverneur. Celui-ci est assisté par un chef de ses bureaux ou secrétaire-général qu'on nomme kinh-lich et qui a le rang de phu ou préfet. Enfin un autre mandarin de rang élevé, le doc-hoc, assimilé généralement au quan-an, est chargé de la direction du service de l'instruction publique.

Les préfets et sous-préfet (phus et huyêns) relèvent directement des gouverneurs (tông-doc), du quan-bô, du quan-an et du doc-hoc, établis au chef-lieu de leur province; ils sont chargés de l'administration et de la police de leurs arrondissements, ils donnent leurs instructions aux chefs de canton et aux maires, ils surveillent la répartition et la levée des impôts, celle des corvées et celle des soldats, ils soldent les dépenses, ils surveillent les écoles; enfin ils rendent la justice à leurs administrés comme tribunaux de première instance. Les appels de leurs jugements sont portés devant les gouverneurs des provinces qui président un tribunal supérieur dont font partie le quanbô et le quan-an.

Tous les détails des divers services sont centralisés à Hué auprès de chaque ministère par des tribunaux ou comités supérieurs composés de fonctionnaires de l'ordre le plus élevé.

Tous ces fonctionnaires, depuis les huyêns ou

sous-préfets jusqu'aux ministres et aux grands dignitaires de l'Empire, membres du conseil privé du souverain, sont pourvus de leurs diplômes de lettrés et ont fait un long stage dans les emplois administratifs subalternes. — Ils n'ont pas de spécialité absolue et passent indifféremment d'une position judiciaire à un emploi dans l'enseignement, dans les services financiers ou à une mission politique. — Ceux qui arrivent à des positions considérables sont très-généralement des hommes d'une grande capacité. Ils ont étudié beaucoup dans les livres chinois, dont les principes gouvernementaux et philosophiques méritent notre admiration, tant par leur esprit d'humanité que par leur profonde sagesse, et ils possèdent, en outre, une grande expérience.

Les grands mandarins annamites ne sont point toujours irréprochables ; cependant un grand nombre d'entre eux commandent le respect pour leur désintéressement, par leur désir de bien faire et par leurs laborieux efforts pour s'acquitter de leurs devoirs. Les Français qui les ont connus de près ont été souvent frappés par la dignité de ces vieillards simples, austères et dévoués, qui se montrèrent actifs, vigilants et impassibles au milieu de la crise effrayante que traversait leur patrie. Ils surent conserver jusqu'au dernier moment tout leur prestige aux yeux de leurs administrés.

Les mandarins militaires sont astreints à certains exercices et à certaines études qui n'ont plus de portée sérieuse. Ils sont hiérarchiquement subordonnés aux lettrés des classes élevées, parmi lesquels sont toujours choisis les vice-rois, les gouverneurs, et les commandants des expéditions importantes.

Si nous osions établir un rapprochement entre l'administration civile des Annamites et la nôtre, nous dirions sans hésiter que la comparaison ne serait point complétement à notre avantage. Chez nous, le premier venu, un homme qui a reçu à peine une instruction banale, peut être placé, du jour au lendemain, à la tête d'une administration importante, d'une préfecture, d'une recette générale, d'un consulat, d'un gouvernement, ou même d'un ministère. Alors, tous les services placés sous ses ordres sont abandonnés, sans contrôle, à ses employés subalternes, beaucoup plus capables de les diriger que leur chef.

En Cochinchine, au contraire, chaque fonctionnaire est d'emblée à la hauteur de sa position. Par conséquent, on n'y voit point des ambitions injustifiables se développer parmi les gens désœuvrés et les individus incapables ; les seules personnes qui osent prétendre aux emplois publics sont comprises dans les cadres administratifs, elles ont subi plusieurs examens successifs et elles attendent, en travaillant, le moment où leur instruction et leurs services antérieurs les auront

rendus dignes d'un avancement. — Il en résulte une grande stabilité dans la société annamite, et comme l'accès des écoles est ouvert à tous indistinctement, on peut dire que ce pays jouit de l'organisation la plus démocratique et en même temps la plus raisonnable.

Au dessous de cette puissante organisation bureaucratique, dont la base est l'enseignement, existent et se meuvent librement dans leur sphère naturelle la commune annamite, administrée par son conseil municipal, et le canton dirigé par son chef. — Les autorités municipales et cantonales sont nommées, nous l'avons déjà dit, à l'élection par les habitants notables.

La commune se compose de tous les habitants établis d'une manière stable sur le territoire du village et inscrits sur son livre d'impôts ; le conseil des notables, dont le nombre n'est pas déterminé rigoureusement, est élu par ces inscrits. Les notables choisissent parmi eux les différents fonctionnaires qui doivent gérer les intérêts de la communauté. Ces fonctionnaires sont plus ou moins nombreux, suivant l'importance des localités.

Il y a généralement dans tout village considérable un *huong-than*, un *huong-hao*, un *ông-xa* [1], ou

1. Ong est un terme de politesse correspondant à peu près au terme monsieur. Il s'applique aux notables et seulement au

maire, un *pho-xa* ou adjoint, des *trums* et des *truongs* qui sont de simples agents aux ordres des membres du conseil. En outre, on voit souvent parmi les conseillers des *ông-huong* qui sont d'anciens fonctionnaires, des gens distingués, membres honoraires des conseils ; il y a encore les *ông-ca*, vieillards âgés ayant rempli des fonctions municipales. Les uns et les autres sont admis à prendre part aux délibérations importantes et figurent aux cérémonies du village.

Le ông-xa ou maire remplit les fonctions les plus actives, il fait la police, tient les rôles d'impôt, fait rentrer le tribut ; il fait exécuter les décisions du conseil et les ordres du gouvernement par le peuple. Cette charge est une corvée pénible et onéreuse qui entraîne une grande responsabilité. On ne les conserve pas plus de trois ans. Le huong-than est un ancien maire jouissant de la considération publique et de la confiance de ses concitoyens ; il aide le maire de ses conseils et de son expérience, il intervient directement pour surveiller la stricte observance des rites et coutumes ; il est l'arbitre des différends qui surviennent dans le village et il fait compléter le conseil, quand ses membres ne sont pas en nombre suffi-

employés d'un certain rang, à tous les licenciés et aux militaires du grade de dôi et au dessus. — Les mots *ông lon* sont employés lorsqu'on parle aux fonctionnaires d'un rang élevé, *lon* veut dire grand.

sant. Le *huong-hao*, dans une situation analogue au précédent, aide le maire de ses conseils et de sa présence dans les circonstances difficiles ; il s'occupe surtout de la police et de la désignation des hommes du village chargés de faire, à tour de rôle, la garde de nuit contre les voleurs et les pirates. Les trums et les truongs sont affectés au maintien du bon ordre et à la police générale, sous l'autorité directe du maire, de son adjoint, du huong-than et du huong-hao.

Ainsi, contrairement à ce qui a lieu en Europe, le pouvoir exécutif du maire est complétement subordonné aux délibérations du conseil municipal, et le rang hiérarchique de ce fonctionnaire est moins élevé que celui de plusieurs autres conseillers, il passe après les ong-ca, le huong-than et le huong-hao. En Cochinchine, on apprécie davantage que chez nous le prix de l'expérience, la valeur d'une sage détermination ; on fait passer le concours d'un conseiller prudent et judicieux avant l'action d'un agent actif et intelligent, mais sujet à erreur, s'il n'est pas dirigé par l'avis des hommes expérimentés. Les conseillers municipaux en Cochinchine assument d'ailleurs toute la responsabilité de l'administration de leurs villages, ils sont donc obligés à une intervention continuelle.

Pour bien s'expliquer le jeu de ces institutions municipales, il faut considérer chaque commune annamite comme une république indépendante, en tout ce

qui concerne son administration personnelle et sa sécurité extérieure ; les membres qui la dirigent et ceux qui la composent sont solidaires dans la plupart des circonstances, surtout vis-à-vis de l'État, et les conseillers, responsables comme les ministres d'un État constitutionnel, doivent toujours être prêts à combattre ou à prévenir les périls qui menacent la communauté.

L'État exerce un contrôle nominal et, pour ainsi dire, illusoire sur les actes des municipalités, toutes les fois qu'elles ne sortent pas de leurs attributions. Le préfet annamite a d'ailleurs des occupations trop multiples et trop sérieuses pour être disposé à intervenir sans nécessité dans les affaires municipales.

En France, la situation de la commune est bien différente. Elle est considérée comme mineure par le gouvernement dont le maire est surtout l'agent immédiat, le représentant au sein de la cité et au milieu du conseil municipal. Les conseillers élus par les habitants exercent un contrôle peu actif sur les actes du premier magistrat de la ville ; leur action, limitée généralement aux questions financières, prend fin en même temps que chaque session du conseil. Nous avons en ce moment une tendance à augmenter les attributions de nos assemblées municipales ; sauront-elles se maintenir dans les limites du rôle que la raison leur indique, auront-elles la sagesse de ne pas

rechercher des conflits de pouvoirs qui pourraient être le prélude du plus lamentable désordre !

Au dessous des notables sont les simples habitants parmi lesquels on distingue les inscrits et les non-inscrits. Les premiers sont originaires de la commune ou bien ont obtenu d'être portés sur ses registres de population. Ils sont inscrits sur le cahier des *dân-trang* (hommes valides), paient l'impôt de capitation et celui de la milice (phu-duong) ; ils fournissent des hommes pour le recrutement et sont chargés de la garde du village. Les non-inscrits sont de deux catégories : les *ngu-cu*, qui sont inscrits dans une commune autre que celle où ils habitent, et les *dân-lâu*, pauvres gens et journaliers qui ne sont portés sur aucun registre et changent de domicile, suivant leurs intérêts ou leurs caprices. On oblige ces derniers à contribuer à la garde commune et aux corvées, quelquefois à payer une part des dépenses communales. Cette part coopérative est réglée par des conventions particulières librement débattues entre eux et les notables. Ces derniers ont intérêt à ne pas se montrer trop exigeants ; s'ils étaient trop rigoureux, ils éloigneraient de leurs villages une population flottante, qui est quelquefois d'un grand secours pour la communauté. Dans les environs de Saïgon, par exemple, certaines communes se créent des ressources assez importantes pour que leurs inscrits soient

déchargés d'une très-grande partie de leurs impôts.

Il existait aussi en Basse-Cochinchine une autre catégorie d'habitants, les *dôn-diên* (cultivateurs de rizières). Nguyên-tri-phuong, vice-roi de Giadinh après la mort de Truong-minh-giang, obtint du roi l'autorisation d'organiser en colonies militaires tous les vagabonds qui dévastaient les campagnes. Les hommes riches ou influents qui voulurent contribuer à cette création reçurent les titres de quan (colonel) ou *dôi* (capitaine), lorsqu'ils avaient réuni un certain nombre de colons pour cultiver les rizières abandonnées. Un quan commandait 500 hommes, un dôi 50. Des terrains incultes leur étaient donnés et il leur était fait remise de l'impôt pendant un certain nombre d'années. En temps de guerre, ils devaient le service personnel; en temps de paix, ils étaient exempts de la capitation et du service des milices.

On comprend sans peine que le voisinage de ces colonies a toujours été une source d'inquiétudes pour les villages constitués régulièrement ; les dôn-diên, pauvres, remuants et jaloux des anciens propriétaires, étaient toujours disposés à profiter des époques de troubles pour se livrer au pillage. Le gouvernement français a mis fin à cette institution en réunissant les dôn-diên aux villages les plus voisins et en les assimilant aux autres habitants.

Un village constitué s'appelle, suivant son plus ou

moins d'importance, un *lang*, un *xã* ou un *thôn*. Il peut comprendre plusieurs hameaux nommés *ấp*, si leurs maisons sont dispersées et *xom*, si elles sont réunies en un seul groupe. Les marchés s'appellent *cho* ; on ajoute à ce mot une dénomination quelconque, souvent le nom de la personne qui l'a fait bâtir. Les marchands paient, comme chez nous, la location de leurs places sur les marchés ; ces redevances forment quelquefois un revenu considérable dont une part revient à l'État, l'autre à la commune ou à l'entrepreneur du marché.

Dans chaque village, outre le registre des inscrits servant à l'établissement des impôts de capitation, à la levée des troupes et à la répartition des corvées, il existe un registre des propriétés, véritable cadastre descriptif sur lequel sont portées toutes les terres de la commune avec leurs contenances, leurs qualités et les noms de leurs propriétaires.

Ce cahier sert à la fixation officielle de l'impôt foncier et à la constatation des droits des propriétaires.

Le respect absolu du gouvernement annamite pour la propriété individuelle et la grande fertilité du pays ont encouragé les indigènes à faire des épargnes et à les placer en terres ; d'un autre côté, le partage régulier des héritages entre les enfants a entraîné le grand morcellement du sol. On doit attribuer à ces causes la perfection de la culture des rizières en Cochinchine

et la grande supériorité des cultivateurs annamites sur leurs voisins de Siam et du Camboge.

Nous nous bornons à cette esquisse rapide des institutions annamites, qui ont été copiées sur l'organisation de l'empire chinois. Elles ressemblent tellement aux nôtres par quelques-uns de leurs points principaux que l'on est porté à leur attribuer une origine commune.

Les anciens peuples de l'Occident eurent bien certainement des relations plus ou moins directes avec la Chine, qui était déjà parvenue à un état de prospérité remarquable, alors que l'Europe était encore plongée dans la barbarie. — Ils ont dû lui emprunter une partie de sa législation de même qu'ils en ont reçu la connaissance de la boussole, celle la poudre à canon et l'art de l'imprimerie.

Là réorganisation de l'empire annamite est due à Gialong qui finissait de pacifier l'Indo-Chine, en 1801, en même temps que Napoléon Ier essayait de fonder un nouvel empire d'Occident. Mais l'œuvre de Gialong n'est pas destinée à une longue duré, ses successeurs eux-mêmes se sont écartés souvent de l'exécution rigoureuse de ses prescriptions dont ils n'ont pas compris la sage prévoyance. Ainsi, dans la préface du Code, écrite par le souverain lui-même, il est recommandé expressément de faire connaître les lois au peuple, afin que chacun sache ce qui lui est permis et

ce qui lui est défendu. Cependant, depuis de longues années, la connaissance de la législation était réservée aux seuls mandarins qui gardent soigneusement dans les buréaux les volumes du Code, sans les communiquer jamais aux simples particuliers. (Le gouvernement français eut beaucoup de peine à se les procurer et il en a fait publier une édition qui est épuisée aujourd'hui.)

Comme tous les hommes de génie, comme tous les fondateurs, Gialong était fort laborieux ; il entrait dans tous les détails de l'administration, et dirigeait lui-même tous les services ; il révisait, il ordonnait toutes les dépenses et il commandait les armées. Son tempérament énergique et son immense ascendant sur ses compatriotes lui rendirent facile l'exercice de cette autorité de tous les moments, de ce labeur incessant, qui ne prit fin qu'avec son existence.

Mais les souverains qui lui ont succédé n'ont eu ni les mêmes qualités, ni le même prestige, et, malgré leur bonne volonté, malgré le zèle dévoué de leurs agents, tout languit, tout est négligé dans l'empire d'Annam. Pour réparer une route, pour relever une forteresse, pour acheter des approvisionnements, il faut avoir obtenu les ordres de l'Empereur ; les mandarins, peu soucieux d'importuner leur souverain, craignant quelquefois aussi d'assumer une responsabilité dangereuse, laissent les choses dépérir

et péricliter tant qu'ils sont loin de l'œil du maître.

Les populations paisibles de la Basse-Cochinchine, qui, depuis 1835, n'avaient pas été éprouvées par la guerre, redoutaient vivement les désordres qui en sont la suite. Elles demandaient à vivre sous notre autorité pourvu que leurs nouveaux dominateurs voulussent bien leur garantir le repos. Elles savaient les griefs nombreux que nous avions contre la cour de Hué, elles comprenaient que la conquête était un acte juste et prévoyant de la part des Français; après avoir lutté contre nous à Khi-hoà avec un véritable courage, leurs contingents étaient rentrés dans leurs foyers et consentaient volontiers à servir sous leurs nouveaux maîtres.

Les chrétiens indigènes étaient nos partisans avoués; mais à côté d'eux, un certain nombre de propriétaires notables, voyant la faiblesse de leur gouvernement national, se rappelant les fautes qu'il avait commises en 1834 et son impuissance à les protéger alors contre les incursions des Siamois, se rallièrent franchement à notre domination, dès que l'amiral eût promis de respecter leurs biens, leurs lois et leurs coutumes.

Cette manière de voir n'était pas extraordinaire chez des gens qui avaient vu une armée siamoise ravager les bords du grand fleuve et emmener en captivité quarante mille Annamites; ils espéraient être, à l'avenir, à l'abri de ces terribles éventualités.

Si nous trouvions, dès les premiers jours, des parti-

sans convaincus, nous avions aussi, dans nos nouvelles possessions, des ennemis acharnés irréconciliables, des hommes dévoués à la famille régnante de Hué par leur position de fortune et par leurs alliances. La mère du roi Thu-duc était née à Gocong d'une famille aisée et elle conservait encore une parenté nombreuse dans l'arrondissement de Tân-hoâ. La grand'mère du roi, mère de Thiêu-tri, était originaire de Thu-duc, village situé à cinq kilomètres de Saïgon, sur la route de Biên-hoâ. — Les parents du roi jouissaient d'une grande considération et d'une influence dont ils auraient parfois abusé dans ces régions ; ils avaient même excité quelques sentiments de jalousie chez un certain nombre de leurs voisins.

Pour ces diverses causes, il se forma, dans la province de Saïgon d'abord, et plus tard dans les six provinces, deux partis rivaux ; l'un, le moins nombreux sûrement, mais le plus énergique et le plus actif dans le principe, nous combattit sans trève et sans relâche par tous les moyens ; l'autre, plus considérable, comprenait quelques ambitieux et les gens aisés, qui tenaient surtout à maintenir la paix et la sécurité dans les villages. En même temps qu'il prenait possession du nord de la province de Saïgon jusqu'à la frontière cambogienne, l'amiral Charner fit occuper Thu-dau-môt; sur le Donnaï, Cangioc, au sud de Cholon, sur le canal important du Rach-cat ; et il pla-

çait en station des navires dans les Vaïcos, aux points les plus fréquentés. Il laissait ainsi l'arrondissement de Tan-hoâ et Gocong en dehors du territoire occupé. Nous étions séparés de l'ennemi par le Donnaï, le Soirap, le grand Vaïco et le Vaïco oriental ; ces cours d'eau, suivant les idées admises en Europe, devaient être une redoutable barrière entre notre sol et les maraudeurs ennemis.

Les mandarins annamites, revenant peu à peu de la stupeur que leur avait causée leur défaite de Khi-hoâ, s'organisèrent à Bien-hoâ et à Mitho.

Par des incursions incessantes dans les fleuves et dans les canaux, qui traversent le pays en tous sens, ils nous montrèrent que les rivières larges et paisibles de la Cochinchine ne peuvent être considérées comme des lignes de défense bien efficaces contre des gens qui passent la moitié de leur vie sur des bateaux. Leurs agressions nous obligèrent à sortir des premières limites que nous avions adoptées et à reculer nos frontières.

Des pirates, expédiés de Mitho et de Bien-hoâ, passaient la nuit entre nos stationnaires et se faufilaient dans des pirogues invisibles, à l'abri des broussailles qui bordent les cours d'eau. Ils apparaissaient brusquement et en troupes nombreuses, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, pillant et brûlant les villages paisibles ; ils disparaissaient ensuite après avoir

porté la désolation parmi les habitants placés sous notre protection.

La guerre défensive est impuissante contre cette tactique, à laquelle nos ennemis ont recours aujourd'hui encore pour nous troubler dans la paisible possession de la colonie.

Une expédition fut dirigée contre Mitho par terre, et par eau, le long du canal de la Poste. Cette place fut abandonnée et tomba entre nos mains le 12 avril, au moment où une division de canonnières sous les ordres de l'amiral Page apparaissait dans le grand fleuve à l'ouest de la citadelle, après avoir forcé la passe de Cua-tiêu, première embouchure du Camboge au nord. Jamais expédition en Cochinchine ne fut plus pénible et ne coûta plus de monde. Les premières pluies venaient de commencer, et, sous des orages terribles comme on n'en voit que dans les régions tropicales, nos soldats et nos marins cheminèrent laborieusement à travers les vases et les rivières détrempées, qui bordent les deux rives du canal.

Ils rencontrèrent sur leur chemin de nombreuses batteries, des barrages et des obstacles de toute nature, accumulés par l'ennemi. Ce fut un combat continuel le jour et la nuit contre les hommes et contre les choses d'une contrée inconnue et mystérieuse : un grand nombre de ceux qui y prirent part succombèrent à l'excès de leurs fatigues ou aux atteintes du

choléra asiatique. L'intrépide commandant Bourdais, capitaine de frégate, qui dirigeait une des attaques, eut la tête emportée par un boulet au moment où il allait arriver en vue de Mitho. Il fut enterré au milieu de cette citadelle où il espérait entrer de vive force, à la tête de ses marins. Une embarcation du Rhin, commandée par M. Lugeol, enseigne de vaisseau, perdit cinq hommes du choléra sur douze dans la même journée.

Plus tard, quand on connut mieux le climat, la nature du terrain et les ennemis auxquels on avait à faire, les expéditions furent moins meurtrières ; à la guerre comme ailleurs, les enseignements de la science sont insuffisants tant qu'ils ne sont pas complétés par les leçons de l'expérience.

Au moment où nous venions d'obtenir ce brillant succès, arrivèrent à Saïgon des envoyés officiels du roi de Camboge. Ils étaient venus par terre en passant par Tây-Ninh, Trambang et Tông-Kéou. Ils apportaient des présents et des lettres pour l'amiral.

Les Français furent frappés de la différence qui existe entre les Cambogiens et les Annamites. Le chef de la mission était un grand vieillard, à cheveux gris coupés ras, assez richement vêtu d'une veste et d'un langouti de soie brochée d'or. Douze gardes tenaient devant lui de grands sabres nus à poignée d'argent pendant qu'on le portait sur un riche palanquin.

Sa suite se composait de cent personnes. Ce mandarin fut reçu cordialement par l'amiral Charner ; c'était une alliance et un appui pour l'avenir qui venaient s'offrir à nous.

L'occupation de Mitho amena celle des pays situés entre cette ville, le Mekong et le Soirap ; on établit immédiatement des postes français à Gia-Thanh (arrondissement de Tan-an), à Chogao et à Gocong.

Cette région très-peuplée et très-fertile était fréquentée par les partisans les plus remuants de la dynastie régnante ; ils firent plusieurs démonstrations hostiles contre nos détachements et furent repoussés chaque fois. Gocong fut attaqué le 22 juin par six cents Annamites. Leur chef, le huyên Toai qui avait autrefois administré l'arrondissement, entra dans le village à cinq heures du matin, croyant surprendre les Français. L'enseigne de vaisseau qui les commandait sortit au devant des assaillants avec dix fusiliers marins et les arrêta sur la place du marché. Quatorze Annamites, dont leur chef Toai et son second, restèrent morts sur place ; les autres se retirèrent en emportant un grand nombre de blessés et de cadavres. Un matelot nommé Bodiez fut tué en voulant couvrir son officier de son corps, et l'enseigne de vaisseau fut gravement blessé de deux coups de lance. M. le capitaine de frégate Lebris, commandant le *Duchayla*, arriva à Gocong le surlendemain avec des renforts; il

parcourut immédiatement les environs et dispersa les bandes ennemies.

Un autre agitateur remplaça le huyen Toai dans l'arrondissement de Gocong. Il se nommait Quan-dinh et résidait dans les cantons du sud-ouest, dont les contingents n'avaient point pris part à l'affaire du 22 juin. Le lendemain seulement ils s'étaient présentés à la pointe du jour et s'étaient retirés après qu'on leur eût envoyé un coup de canon à boulet.

Quan-dinh, chef d'un régiment de dôn-diên, appartenait à une famille riche et s'était déjà fait connaître, en commandant contre nous une troupe de volontaires à Khi-hoà. Il se signala en faisant enlever et assassiner pendant la nuit un de ses anciens amis, le bahô Huy, qui avait accepté les fonctions de tông (chef de canton) sous les Français, au moment même où ce dernier, établi à Dong-son, auprès de l'un de nos navires de guerre, projetait de le livrer entre nos mains. Fait bien rare chez les Annamites, Huy fut trahi par un domestique de confiance, qu'il avait chargé de porter une lettre dans laquelle il indiquait à un officier français la demeure de Quan-dinh. — Le serviteur infidèle remit la lettre à ce dernier, qui se rendit de suite à Dong-son et s'empara de son adversaire ; Quan-dinh, se voyant serré de près par les Français, s'enfuit à travers une rizière, en abandonnant sur la route le cadavre décapité de sa victime.

Ce trait d'audace le rendit populaire et il usa de son prestige avec une énergie digne d'une meilleure cause.

Il faisait saisir et massacrer impitoyablement tous les indigènes qui se soumettaient aux Français, il est même avéré qu'il commit parfois de graves méprises, en voulant exercer d'implacables rigueurs contre nos partisans. Un jour un Annamite, portant le même nom que le chef de nos miliciens à Gocong, vint le trouver pour s'enrôler dans ses volontaires. Quan-dinh, le prenant pour son homonyme, ordonna de le tuer pour avoir osé se présenter devant lui, sans apporter la tête du Français sous les ordres duquel il avait servi ; le malheureux eut beaucoup de peine à lui faire comprendre qu'il n'avait jamais été employé par les étrangers.

Le maire du village de Gocong, ayant continué à remplir ses fonctions après notre arrivée, fut menacé de mort par une lettre de Quan-dinh. Il en avait perdu l'esprit et avait fait offrir au terrible chef tout ce qu'il possédait afin de le fléchir. Il finit par aller se remettre volontairement entre ses mains et il fut, malgré sa soumission, envoyé au dernier supplice.

Cette cruauté inexorable inspirait une grande terreur aux esprits timides, mais elle révoltait les âmes viriles, qui connaissent des mobiles plus généreux que celui de la crainte. — Quan-dinh s'aliéna par ses rigueurs quelques-uns de ses partisans les plus énergiques ; il ne sut point ménager à propos les hommes

indisciplinés qui avaient embrassé sa fortune, et plus tard il finit par tomber sous leurs coups.

Il eut toujours pour soutiens les parents du roi, les anciens mandarins et les membres de leurs familles établis autour de Gócong ; tandis que beaucoup de propriétaires et les parents des rebelles, qui avaient pris part à l'insurrection de 1831, nourrissant de vieilles rancunes contre les gens de la cour et de l'administration, se rangeaient volontiers du côté des nouveaux dominateursdu pays, en les aidant à repousser les troupes de pillards qui essayèrent de dévaster leurs propriétés.

Dans la province de Mitho, un autre chef influent et énergique, le phu Cao, ancien préfet, dirigeait les bandes soulevées contre les Français. Ce vieux mandarin lépreux, impotent et aux trois quarts paralysé, déployait une activité sans égale.

Sous les ordres de ces deux personnages principaux et quelquefois aussi en dehors de toute direction, un grand nombre de chefs de pirates, des vagabonds ou d'anciens soldats échappés de Khi-hoa, infestaient les cours d'eau et les campagnes, pillant sans distinction toutes les barques de commerce et les maisons isolées.

A la fin du mois de novembre, l'amiral Charner, dont la mission était plutôt militaire que civile, remit son commandement au contre-amiral Bonard.

Nous étions maîtres de la province de Saïgon, du

district de Thu-dâu-môt, du cap Saint-Jacques et de la province de Mitho. Quan-dinh à l'ouest de Go-cong, le phu Cao à l'est de Mitho, le Tiên-hô [1], Duong au nord-ouest de cette ville et quelques autres chefs subalternes tenaient la campagne contre nous, levaient des contributions de guerre et faisaient plus de mal aux indigènes qu'aux Français. Les notables des villages, fatigués de ces désordres, comprenaient notre supériorité et rendirent justice à nos bonnes intentions ; ils cherchaient à reconquérir la tranquillité, afin de pouvoir profiter des bénéfices considérables, que leur permettait l'élévation des prix de vente de leurs produits, élévation due à l'ouverture du port de Saïgon. Le riz qui, avant la journée de Khi-hoa, se donnait pour une ligature (un franc environ) la mesure de 40 litres, se vendait régulièrement cinq ligatures aux Chinois et aux Européens, qui l'expédiaient sur les marchés de la Chine (la ligature comprend 600 sapèques de zinc, et vaut à peu près un franc, 60 sapèques valent donc 10 centimes et le sapèque le sixième d'un centime). La plupart des propriétaires et des marchands donnaient volontiers assistance aux officiers des affaires indigènes afin de les aider à réprimer le brigandage.

L'amiral Bonard, arrivé à Saïgon le 27 novembre, entre en fonctions le 30.

1. Titre honorifique.

« Le 30 novembre 1861, à neuf heures du matin « tous les chefs de service se trouvèrent réunis dans « la pagode de l'ouvrage neuf. L'ancien comman- « dant en chef (amiral Charner) dit aux officiers de « terre et de mer, qui l'entouraient et qui n'étaient « plus sous ses ordres, qu'il leur faisait ses adieux ; « que dans le cours de sa longue carrière qui datait « du premier Empire, il n'avait jamais rencontré « une réunion d'officiers, de marins et de soldats qui « fussent plus généralement animés de l'ambition si « noble de faire leur devoir. L'armée de Cochinchine « connaissait le prix de cet éloge. » (*Pallu, l'Expédition de Cochinchine en* 1861, *Hachette*, 1864.)

Les brèves paroles que l'amiral Charner adressa à ses compagnons d'armes peignent bien le caractère de cet illustré marin, qui lui-même donna toujours l'exemple en accomplissant simplement et consciencieusement son devoir.

Nota. — Nous nous sommes peu étendu sur les événements militaires qui se sont accomplis en 1861 ; ils ont été racontés avec un grand talent par le commandant Pallu de la Barrière qui y a pris lui-même, une part brillante.

CHAPITRE V

L'amiral Bonard. Ses intentions. — Prise de Biên-hoâ. Campagne de Baria et de Vinh-long. — Nouvel essai d'organisation de l'administration coloniale. Vente des terrains de Saïgon. — Préliminaires de la paix et envoi du traité en France. Mort de M. de Lavaissière. — Les insurgés ne veulent pas déposer les armes.

L'amiral Bonard, doué d'une intelligence vive et d'une imagination brillante, avait accepté avec enthousiasme la mission de créer un empire colonial en Cochinchine. — Avant de s'embarquer à Toulon, il s'était entouré de tous les renseignements, qu'il avait pu recueillir sur la Chine et sur les colonies européennes les plus importantes, sur l'Inde, sur Batavia, sur Manille et même sur l'Algérie. En débarquant, il avait un programme bien arrêté, conforme aux idées ayant cours en France, à cette époque déjà si éloignée de nous. C'était le moment où l'on augurait des destinées si belles pour l'Algérie et pour le Sénégal luimême, où beaucoup d'esprits, se laissant entraîner par les séduisantes couleurs de la civilisation musulmane, s'égaraient jusqu'à vouloir restaurer un royaume arabe en pleine possession française !

Un Anglais venait de publier une étude élogieuse sur l'administration de Batavia (*Money*, *Comment on*

gouverne une colonie) ; il faisait ressortir avec emphase les énormes avantages financiers que procure cette possession à la Hollande ; il faisait disparaître sous des chiffres éblouissants les abus d'un système qui méconnaît ouvertement les droits de l'humanité et les vrais intérêts des populations indigènes.

De toutes ces notions variées qui étaient en faveur dans son pays et dont quelques-unes étaient justes, dont les autres n'étaient, il faut bien le dire, que des illusions trompeuses, le nouveau commandant en chef avait conclu qu'un seul système d'administration était pratique, simple et avantageux dans notre colonie naissante : confier à de grands chefs indigènes la surveillance directe des populations, tandis que les gouvernants européens, libres de toute ingérence dans les détails de l'administration, s'occuperaient de favoriser le développement du commerce et la fondation de grandes entreprises agricoles et industrielles. Si les populations se soulevaient ou si les chefs n'accomplissaient pas fidèlement leurs devoirs, des colonnes mobiles iraient les châtier.

Il ne changea rien à son programme lorsqu'il se trouva aux prises avec la réalité au milieu d'un peuple essentiellement démocratique, élisant ses magistrats municipaux et abandonnant la gestion des affaires générales aux délégués de l'administration supérieure. — Chez les Annamites n'existe aucune

aristocratie de caste ou de race comme chez les Indiens, les Arabes et les Javanais. Les mandarins même, qui avaient acquis une certaine notoriété par l'éclat de leurs services, devaient continuer d'appartenir au gouvernement de Hué, par conséquent ils ne pouvaient nous être d'aucun secours.

Il remplaça aussitôt qu'il le put les directeurs des affaires indigènes par des phus et des huyêns annamites qui furent placés sous la surveillance d'un petit nombre d'officiers français portant le titre d'inspecteurs des affaires indigènes. — Ces phus et ces huyêns manquaient de prestige et d'autorité aux yeux de la population ; la plupart, et c'était bien naturel au lendemain de la conquête, étaient peu dignes de la confiance qui leur fut accordée. — Ils ne furent que des rouages inutiles et même nuisibles de l'administration publique. Les Français étaient responsables de leurs fautes aux yeux de la population et ils ne connaissaient leurs erreurs que lorsqu'il était trop tard pour les réparer.

Si l'amiral Bonard commit quelques erreurs d'appréciation au point de vue de l'administration intérieure, il sut en revanche imprimer une impulsion vigoureuse aux opérations militaires. Il devina aussi de bonne heure le brillant avenir réservé à la colonie. Dans une dépêche en date du 12 févrièr 1862, il annonçait que le budget de notre nouvelle possession,

lorsqu'elle comprendrait les six provinces, atteindrait rapidement le chiffre de 22 millions et suffirait à défrayer toutes les dépenses locales.

Nous n'hésitons pas à signaler les imperfections d'une œuvre aussi considérable que celle qui fut accomplie par l'amiral Bonard; car il est utile, croyons-nous, de rechercher les causes diverses qui influèrent sur le développement de la colonie, tant pour le retarder que pour l'accélérer. Elles furent d'ailleurs compensées par d'éclatants services rendus.

Pendant le cours de l'année 1861, des négociations avaient été entamées par les Annamites, mais elles n'avaient pu aboutir à aucun résultat pratique; ils n'avaient fait aucune proposition sérieuse et s'étaient bornés à demander la cessation des maux de la guerre. Leur but évident était de retarder nos opérations, de nous faire perdre du temps et de nous lasser jusqu'à ce qu'une circonstance extérieure vînt nous obliger à renoncer à une expédition coûteuse et meurtrière. Notre retraite de Tourane semblait justifier ces espérances.

Après la prise de Mitho, l'amiral Charner, ne voulant point fatiguer inutilement ses troupes pendant la saison des pluies, avait renoncé à toute extension de territoire, et s'était borné à consolider notre influence dans le pays que nous occupions. Son inaction apparente avait encouragé les menées

des agents de l'ennemi et provoqué l'attaque de Gocong. Des tentatives du même genre eurent lieu en novembre et dans les premiers jours de décembre sur Cangioc, Thu-dâu-môt, Tây-ninh et Trambang; une proclamation du roi qui mettait à prix les têtes des Français circulait dans les populations et tomba entre nos mains. Enfin, un événement douloureux exalta les imaginations des Annamites et causa chez les Français une émotion profonde.

Un chef jeune et audacieux qui devait nous faire une guerre acharnée pendant huit années, avant de tomber entre nos mains, avait promis de surprendre un de nos navires. Le 10 décembre à midi, il profita du moment où l'officier, qui commandait la lorcha l'*Espérance*, était à la poursuite d'une bande de malfaiteurs à deux lieues de son bâtiment. Quatre ou cinq grands bateaux couverts se laissèrent dériver le long du bord ; les hommes de l'équipage reposaient sur le pont sans défiance ; le sous-officier, qui remplissait les fonctions de second, se pencha à la coupée pensant avoir affaire à des marchands qui voulaient faire viser un permis de navigation ; ce malheureux fut tué d'un coup de lance dans la poitrine et une foule d'assaillants s'élancèrent à l'abordage de dessous les toits des bateaux en poussant des clameurs formidables. En quelques secondes, le pont fut envahi par plus de cent cinquante Annamites armés de lances, de sabres

et de torches et une lutte disproportionnée s'engagea. Au bout de quelques minutes, le feu prit à la toiture en paille de la lorcha, et fit des progrès rapides. Les combattants, chassés par les flammes, se précipitèrent dans le fleuve ou se sauvèrent dans les bateaux annamites. Cinq hommes de l'équipage, dont deux français et trois tagals (indigènes de Manille), se réfugièrent sans armes dans une baleinière et s'enfuirent à force de rames. De loin, ils virent sauter l'*Espérance* dont les débris furent lancés jusque sur les rives du fleuve qui engloutit les cadavres de dix-sept Français ou Tagals qui périrent dans cette catastrophe. Le capitaine M. Parfait, enseigne de vaisseau, jeune officier actif et courageux qui avait déjà été décoré pour son excellente conduite dans plusieurs affaires de guerre, fut averti par la baleinière du malheur qui venait d'arriver. Il alla demander quelques hommes de renfort à bord de la *Garonne*, et revint le jour même sur le lieu du sinistre. Il put retrouver trois Tagals qui avaient été pris par l'ennemi et qui lui avaient échappé à la faveur de l'explosion; les malheureux s'étaient cachés derrière des broussailles et étaient restés enfermés dans un marais jusqu'à hauteur de la bouche en attendant des secours.

Dès cette époque nous avions déjà des auxiliaires dévoués parmi les indigènes; une vingtaine d'entre eux étaient cantonnés à terre en face de l'*Espérance;* ils furent

surpris et massacrés au moment de l'attaque du navire.

Les habitants du village de *Nhut-tao*, devant lequel était mouillée la lorcha, avaient été les complices des incendiaires ; leurs maisons furent brûlées par représailles ; mais les vieillards, les femmes et les enfants qui s'y trouvaient furent autorisés à s'enfuir et à emporter leurs effets. Un des caractères les plus saillants de nos guerres de Cochinchine, c'est que, malgré les procédés barbares de nos adversaires, nous avons su toujours résister aux entraînements de la lutte et nous conformer strictement aux lois de l'humanité : ce fut une politique sage et généreuse qui ne pouvait manquer de porter ses fruits.

L'impression de ce tragique événement fut bientôt effacée par le succès de nos armes.

A peine installé, le commandant en chef avait passé la revue des troupes alliées sur l'esplanade de la citadelle de Saïgon et après une allocution chaleureuse, il leur avait dit : « Nous allons marcher sur Biên-hoà, et s'il le faut, nous irons à Hué. »

Il ordonna ensuite aux postes détachés de se tenir sur la défensive et concentra toutes ses forces disponibles sur la route de Biên-hoà.

Ne voulant négliger aucun des intérêts de la colonie, le 9 décembre il envoya le *Norzagaray*, commandant Lespès, prendre possession de l'île de Poulo-Condor qui servait de pénitencier aux Annamites. Ce

rocher, situé en face des embouchures du Mekong, avait été, un siècle auparavant, occupé par les Anglais qui l'avaient abandonné après avoir constaté l'impossibilité de le conserver. — Leur petite garnison, isolée à une petite distance des côtes sur la route des jonques de commerce qui allaient de Chine en Malaisie, avait été l'objet d'attaques incessantes de la part des indigènes. Les rois d'Annam en avaient toujours été les possesseurs légitimes et Gialong, par son traité avec Louis XVI, avait promis de nous céder Poulo-Condor en même temps que Tourane. — Il était sage de devancer toute revendication de l'Angleterre, quelque peu fondée qu'elle pût être.

Les Annamites avaient accumulé des moyens de défense formidables sur toutes les avenues qui conduisaient à la citadelle de Biên-hoà. Un camp retranché de 3,000 hommes était établi à Mihoà en travers du chemin qui vient de Saïgon par terre ; et le cours oriental du Donnaï, déjà obstrué en partie par des bancs de roche, était fermé par neuf solides barrages et par une estacade en pierres. — Des pilotis et des forts placés sur les rives complétaient ces obstacles. Des brûlots étaient préparés pour être lancés contre nos navires.

L'amiral français, négligeant les obstacles de détail, se décida à aborder le centre des résistances qui lui étaient opposées, pensant bien qu'une fois débordé

sur un point, l'ennemi abandonnerait ses positions.

Avant d'attaquer, il envoya une sommation à l'ambassadeur du roi Thu-duc, lequel ne put répondre d'une manière satisfaisante à cet ultimatum et le 14 décembre, à la pointe du jour, il mit ses colonnes d'attaque en mouvement.

La première, composée des chasseurs à pied, commandés par M. le chef de bataillon Comte, de cent espagnols et tagals et de quatre obusiers, était à Hon-loc ; la seconde, commandée par M. le lieutenant-colonel Domenech Diego, était composée d'un bataillon du troisième régiment d'infanterie de marine, de cent espagnols et de deux canons rayés de quatre ; elle devait remplacer à Hon-loc la première lorsque celle-ci se serait portée sur Gocong (1) afin de tenir en échec le camp de Mihoà. Le capitaine de vaisseau Lebris avec deux compagnies de débarquement devait se porter sur le même point par l'arroyo de Gocong en partant de la rivière de Bien-hoà ; le commandant de la Renommée avec ses embarcations faisait un mouvement analogue en partant de Saïgon et de l'arroyo situé près du point A. (Rach-tiêt.)

L'attaque générale devait se faire au même moment à un coup de canon tiré par la première colonne lorsqu'elle approcherait de Gocong. — A sept heures et demie, cette position fut enlevée en un instant. On

(1) Village de la province de Biên-hoà,

y laissa quelques compagnies de chasseurs à pied, et le commandant Lebris avec les compagnies de débarquement et une partie de la colonne du commandant Comte se rabattit sur les batteries de la rive droite du fleuve de Biên-hoà pour les prendre à revers. Les forts soutenaient une vigoureuse canonnade contre les navires embossés sous les ordres de M. Harel, lieutenant de vaisseau ; une canonnière, *l'Alarme,* capitaine Sauze, reçut à elle seule cinquante-quatre boulets. Aussitôt que les batteries furent menacées d'une attáque par terre, leurs défenseurs les évacuèrent précipitamment. — Les deux premiers forts furent enlevés au barrage, celui de gauche sauta avec fracas. (Détails extraits du *Rapport* du 19 décembre 1861.) Les marins travaillèrent toute la nuit à se frayer un passage jusqu'à Biên-hoà en coupant les barrages tandis que M. Manen, ingénieur hydrographe, sondait et balisàit les passes.

Le lendemain au jour pendant que le commandant Lebris prenait possession des forts et faisait continuer la destruction des barrages, la colonne Comte se portait sur le camp de Mihoà devant lequel la colonne Domenech-Diego s'était tenue en observation ; à huit heures du matin l'infanterie de marine, ayant les espagnols à sa gauche, abordait le centre de l'ennemi dissimulé dans des fourrés et protégé par des pierriers et par de petits canons pendant que les chasseurs ar-

rivaient du côté de Gocong et menaçaient sa droite ; en même temps cinquante cavaliers étaient lancés sur sa gauche. — Les Annamites, saisis de panique, s'enfuirent en désordre et repassèrent la rivière poursuivis par nos colonnes.

L'amiral prit alors les dispositions nécessaires pour transborder les troupes sur la rive gauche du fleuve. Lui-même se rendit avec l'*Ondine* et la canonnière du capitaine Jonnart en face de la citadelle qui était masquée par des arbres; on ne voyait que son mât de pavillon. Les deux navires reçurent trois décharges d'artillerie qui n'atteignirent personne; mais au troisième coup de la canonnière, le feu de l'ennemi cessa et un vaste embrasement apparut au dessus de la citadelle.

Le lendemain seulement (16 décembre) les troupes, ayant été débarquées sur la rive gauche, occupèrent la place qui avait été évacuée précipitamment. Malheureusement on n'était pas arrivé à temps pour prévenir l'assassinat de plusieurs chrétiens qui furent brûlés vifs dans leurs prisons par nos barbares adversaires.

Cette rapide campagne nous avait coûté deux hommes tués et quelques-uns blessés par le feu de l'ennemi.

L'amiral se dirigea immédiatement par mer avec les troupes de débarquement et un détachement espagnols (*Tableau de la Cochinchine*, Cortambert et de Rosny) vers la citadelle de Baria où les mandarins essayaient de rallier les débris de leur armée.

L'amiral, secondé par le commandant Coupvent-Desbois, capitaine de vaisseau, tourna le camp ennemi, fit surprendre une tête de pont qui était gardée sur ses derrières et y plaça deux compagnies de fusiliers pour la nuit. A neufheures du soir, ce détachement isolé au delà d'un marais fut vigoureusement attaqué et eut un homme tué; mais il soutint vaillamment le choc et resta maître du terrain. C'était une diversion des troupes annamites qui effectuaient leur retraite au même moment. En entrant dans le campement ennemi, on trouva environ trois cents chrétiens brûlés vifs dans une prison où ils avaient été enfermés; quelques-unes de ces malheureuses victimes purent être arrachées aux flammes et ne survécurent pas à leurs blessures. — Certains chefs annamites, touchés de compassion, avaient ouvert avant de fuir une autre prison remplie de chrétiens, contrairement aux ordres de leurs mandarins; ils les avaient ainsi arrachés à une mort affreuse.

Pendant dix jours, on poursuivit les divers détachements de l'armée annamite en les délogeant successivement de tous les villages situés entre Baria et la frontière orientale de la province. Cent jonques qui ravitaillaient l'ennemi le long de la côte furent brûlées par notre flottille ; le *Norzagaray*, capitaine Lespès, en détruisit vingt-cinq dans la baie de Phan-ri.

D'après les renseignements parvenus au quartier-

général, l'ennemi avait perdu quinze cents hommes dans toutes ces rencontres et il ne s'était rallié qu'à Cou-mi dans la province de Binh-tuân sous les ordres des Nguyên-tri-phuong qui avaient reçu quelques renforts de Hué.

C'est pendant l'expédition de Baria que le bandit Phu-Cao fut pris et exécuté à Mitho. Ce rebelle avait attaqué près de Caï-laï un détachement de soixante hommes envoyés en reconnaissance par M. le capitaine de vaisseau Desvaux, commandant supérieur de la province. « Au moment où les Annamites chaudement « reçus venaient d'être mis en déroute, M. Rieunier, « lieutenant de vaisseau, aperçut Phu-Cao dans son « palanquin, un seul de ses porteurs l'accompagnait, « les autres avaient fui en désordre. Phu-Cao (1) leur « avait ordonné de le précipiter dans un ravin plutôt « que de le laisser prendre par les Français. Son der- « nier serviteur faisait tous ses efforts pour lui obéir ; « M. Rieunier l'abattit d'un coup de révolver et s'em- « para du lépreux immonde. Il fut amené à Mitho. » (Extrait du *Tableau de la Cochinchine* par Cortambert et de Rosny.)

L'amiral fit occuper solidement Biên-hoà, Baria et le cap Saint-Jacques où il fit commencer la construction d'un phare de premier ordre par M. Maucher, ingénieur colonial. — Une canonnière stationnée dans le

(1) La férocité de ce chef lui avait fait donner par les indigènes le surnom de « ong-cop, le tigre. »

Cua-lap fut chargée de surveiller les entrées du fleuve.

Il voulut faire alors dans la province de Biên-hoà une première expérience du système d'administration qu'il préférait, en chargeant des fonctionnaires annamites de représenter l'autorité supérieure vis-à-vis des populations indigènes. Les Français occupaient trois localités, le chef-lieu Biên-hoà, Thu-dâu-môt et Baria. Deux officiers placés sous les ordres du commandant de la province portaient le titre d'inspecteurs des affaires indigènes et avaient pour mission de surveiller les actes des huyêns ou préfets annamites chargés de la police, de l'administration et de la répartition des impôts dans leurs arrondissements (dépêche du 30 janvier).

Malgré le soin que l'on prit de rechercher des hommes intelligents et capables parmi les Annamites pour occuper ces postes de confiance, on ne trouva pas, comme on pouvait le prévoir au lendemain de la conquête, des individus susceptibles d'exercer dignement vis-à-vis de leurs compatriotes les pouvoirs si considérables qui leur étaient conférés. Les meilleurs de ceux qui furent mis à l'essai vivaient retirés au fond de leurs postes fortifiés, laissant les populations se débattre comme elles pourraient contre les exigences des autorités militaires et contre les sollicitations des rebelles.

La construction des lignes télégraphiques fut en même temps poussée avec activité. C'est avec des

peines infinies que le réseau atteignit d'abord Cholon, Biên-hoà, Baria, et le cap Saint-Jacques. Les employés de ce service montrèrent un dévouement et un courage à toute épreuve en accomplissant vigoureusement toutes les exigences de leur profession sous le climat de la Cochinchine.

La ferme d'opium fut adjugée pour la première fois le 20 janvier 1861 au prix de 91,000 piastres (environ 500,000 francs), qui parut alors fort élevé (elle est arrivée au chiffre de 2 millions et demi). La création de cette source de revenus a été l'objet des vives critiques de nos théoriciens humanitaires.

Ce ne sont pas les Français qui ont introduit l'usage de l'opium en Cochinchine, il existait avant notre arrivée et il s'y maintiendra malgré tous les efforts que nous pourrions tenter pour le faire disparaître.

Le seul moyen d'en restreindre l'abus était de frapper d'un impôt élevé cette substance nuisible que ni les Chinois, ni les Anglais, ni les Hollandais n'ont pu bannir de leurs territoires. Les individus qui en usent en Cochinchine sont les Chinois et les riches annamites ; un fumeur ordinaire arrive bien vite à en consommer pour une piastre par jour ; ce narcotique n'est donc pas à la portée de toutes les bourses et ses ravages ne sévissent que sur une partie restreinte de la population. Un des motifs pour lesquels on ne

saurait l'interdire brusquement, si la mesure était praticable néanmoins, c'est que les individus adonnés à l'usage de l'opium ne peuvent cesser d'en fumer sans courir des risques sérieux pour leur santé et même pour leur existence. A Saïgon, des Annamites prisonniers, qui avaient cette habitude, devinrent gravement malades parce qu'ils n'avaient pas d'opium. A l'heure où ils se livraient à leur défaut favori, ils étaient tombés dans un état de faiblesse excessive qui, pour quelques-uns, alla jusqu'à la perte complète de leur connaissance.

Cette passion est comme toutes les autres : elle produit des ravages terribles sur ceux qui s'y livrent avec excès, mais elle a une action très-modérée sur les fumeurs ordinaires. Plusieurs Chinois et indigènes, connus par leurs qualités et par leur intelligence, fument de l'opium depuis de longues années sans que leurs facultés aient paru en souffrir.

En établissant une ferme de l'opium, le gouverneur français eut un moment la velléité d'établir une ferme des spiritueux, institution de même nature qui existe dans plusieurs colonies étrangères voisines. Non-seulement le fermier paie une redevance considérable, mais encore il est chargé d'empêcher l'introduction des liqueurs spiritueuses falsifiées et reconnues dangereuses. Peut-être cette ferme aurait-elle pu préserver la vie de beaucoup d'hommes; elle fut modifiée;

puis supprimée et remplacée par un impôt purement fiscal, la patente ou licence sur les débits de boissons. Son existence, naturelle dans une colonie anglaise ou hollandaise, ne pouvait être maintenue chez nous à cause du tort qui aurait pu en résulter pour l'une de nos industries spéciales.

Tout en donnant ses soins à la création de nos ressources financières, l'amiral Bonard faisait préparer le tracé définitif de Saïgon. Il entreprit également d'organiser un corps solide de troupes indigènes. Chaque province, d'après ses projets, devait fournir un bataillon de 900 hommes.

Ce corps nouveau, qu'il était facile de recruter en appliquant la loi annamite sur la matière, ne put jamais être constitué complétement ni par suite rendre tous les services que l'on devait en attendre malgré le zèle des officiers d'élite qui furent chargés de l'organiser. — Au lieu de lui donner des règlements spéciaux conformes aux mœurs et aux besoins des Annamites, on s'efforça d'assujettir les indigènes aux habitudes de nos soldats. — Il en résulta une grande répugnance de la part des gens aisés à laisser leurs enfants venir dans nos rangs.

Les Annamites, comme la plupart des Asiatiques, se marient de bonne heure, à vingt ans au plus tard. C'est une nécessité, conforme d'ailleurs aux plus saines prescriptions de la morale, dans un pays où

l'adultère a toujours été puni de pénalités rigoureuses. — Les soldats que fournissent les villages sont donc tous mariés et la plupart soutiens de famille, surtout s'ils sont pris parmi les inscrits dans la classe aisée de la population, ou du moins parmi les individus qui vivent régulièrement.

Autrefois ils servaient dans leurs provinces pendant un an ou deux, recevaient des congés fréquents, de un mois sur deux ou au moins sur trois, et leur service achevé, ils rentraient dans leurs foyers. Ils étaient rarement casernés. — Lorsqu'ils allaient trop loin et ne pouvaient exceptionnellement vivre avec leurs familles, les villages se chargeaient de nourrir leurs femmes et leurs enfants. Pendant ses absences du corps, le soldat, redevenu citoyen, relevait des autorités civiles. Il ne recevait que sa ration du gouvernement et une ligature (un franc environ) par mois ; le village l'habillait et lui fournissait un complément de solde dont la plus grande part était destinée à l'entretien de sa famille.

Avec la passivité qui caractérise les Asiatiques, les recrues se soumirent sans murmurer à nos exigences. Un grand nombre s'habituèrent à la vie de la caserne ; ceux qui regrettaient trop leurs villages et leurs familles désertèrent et furent remplacés par les soins des conseils municipaux qui, au moyen de quelques sacrifices d'argent, fournirent des volontaires n'ap-

partenant pas à leurs communes. — Les Annamites restés au service se détachèrent de leurs usages nationaux, abandonnèrent la vie de famille et devinrent peu sympathiques à leurs compatriotes qui redoutaient leurs allures bruyantes au sein des villages.

Ces premiers essais d'organisation administrative furent donc à peu près infructueux; car on ne pouvait surveiller efficacement les populations qu'au moyen de fonctionnaires européens, les seuls agents qui pussent inspirer de la confiance et au gouvernement et aux indigènes. On ne pouvait non plus créer utilement un corps auxiliaire annamite sans avoir soin de lui donner des règlements spéciaux en rapport avec la manière de vivre et avec les usages des gens du pays. Il aurait fallu rendre en même temps ces nouveaux soldats dévoués à la France et sympathiques aux populations.

Plus tard, éclairés par l'expérience, les successeurs de l'amiral Bonard s'efforcèrent de remédier, dans la limite des pouvoirs qui leur étaient accordés, aux erreurs qui furent commises dans le principe et qui étaient des causes d'affaiblissement pour l'autorité française [1].

Les travaux d'organisation, de construction et d'études sur la colonie étaient poussés avec une ardeur fiévreuse.

1. Par une dépêche du 9 avril 1862, l'amiral Bonard disait que « l'organisation des milices serait préférable à celui d'un bataillon indigène à laquelle il consacrait cependant tous ses efforts. »

On augmentait les hôpitaux, on construisait un gouvernement, des logements pour les troupes et les officiers, une imprimerie, une église ; l'amiral, qui suivait lui-même tous les détails de l'administration d'une colonie dont tous les établissements étaient à créer, avait constaté qu'un bassin de radoub serait trop long et trop dispendieux à creuser dans les terrains vaseux qui avoisinent le fleuve. Il demanda en Europe l'envoi d'un dock flottant en fer. Il proposa aussi la construction d'un phare sur Poulo-Condor; ce travail, qui n'a pas encore été entrepris, a été demandé bien souvent depuis par les navigateurs.

Le 10 mars 1862, un épouvantable sinistre vint jeter le deuil parmi le corps expéditionnaire. La chaloupe canonnière 25 fit explosion au moment où elle venait de quitter la rade de Mitho avec une compagnie de soldats passagers à bord. De prompts secours furent envoyés sur le lieu de la catastrophe ; trente-cinq hommes périrent dans le fleuve, dix-sept furent blessés grièvement.

Cependant le gouvernement annamite n'avait pas perdu tout espoir de nous chasser. N'osant plus risquer ses troupes en rase campagne contre les nôtres, il fit enrôler dans les bandes rebelles qui parcouraient le pays tous les habitants valides des campagnes. Chaque indigène, suivant sa position, était porté comme soldat ou comme chef sur des listes manus-

crites par des agents secrets qui les faisaient circuler ensuite dans les villages en indiquant verbalement des époques et des endroits de ralliement. On se soumettait en tremblant à ces ordres qui étaient censés venir du roi lui-même et ceux qui hésitaient à les exécuter couraient le risque d'être enlevés et mis à mort par des émissaires qui, pour la plupart, restaient inconnus.

Le plus grand nombre des anciens soldats de la province de Saïgon étaient rentrés dans leurs communes après la déroute de Khi-hoà. Comme tous leurs compatriotes, ils désiraient vivre en paix, cultiver leurs champs et ne plus s'exposer aux terribles effets de nos moyens de destruction pour une cause qu'ils considéraient comme abandonnée par les puissances d'en haut. Plusieurs d'entre eux avaient été levés plus tard comme matas (gardes de police) ou bateliers par les directeurs des affaires indigènes et ils avaient servi fidèlement leurs nouveaux chefs. Ils étaient partis avec la même obéissance passive lorsqu'on les avait appelés pour le recrutement du bataillon indigène de Saïgon dans les rangs duquel ils se battirent vaillamment contre leurs compatriotes insurgés au nom de leur ancien maître commun. Ce n'était le plus souvent qu'à regret et contraints par la force que les Annamites du peuple prenaient part à la révolte contre nous, car les chefs révoltés n'étaient point à leurs yeux les représentants de l'autorité légale.

Pour les maintenir dans ces dispositions, il aurait fallu exercer une surveillance active et continuelle sur les populations en laissant auprès d'elles des agents sûrs et dévoués qui ne pouvaient être à ce moment que des officiers français choisis parmi les plus capables. Malheureusement l'amiral, incomplétement renseigné, voulut poursuivre l'application rigoureuse du système qu'il avait voulu inaugurer en concentrant nos forces et en administrant le pays au moyen de chefs indigènes responsables. Le 1er mars 1861; il fit évacuer les postes de Go-cong, Cho-gao, Gia-thanh et Cai-bé, et il retira les officiers qui avaient été chargés d'administrer les arrondissements de Cangioc (Phuoc-loc) Tan-an et Tan-hoa. Un huyên annamite s'installa à Cangioc sous la protection d'un de nos navires; mais les huyêns désignés pour Tan-an et Go-cong ne purent s'établir dans les chefs-lieux de leurs arrondissements qui furent occupés ouvertement après le départ de nos troupes par des détachements de rebelles. En abandonnant les centres de l'administration, nous cessions d'être aux yeux du peuple en possession légale et effective du pays.

Pour bien apprécier l'effet de cette mesure, il faut se rappeler que chacun de ces points avait été l'objet d'efforts persévérants pour en faire des centres actifs de domination et d'influence sur les campagnes environnantes. Un grand nombre d'indigènes, confiants

dans notre protection, étaient venus se fixer auprès de nos postes et avaient nettement embrassé notre cause. A Gocong notamment, les habitants du village nous avaient servis fidèlement et étaient exposés aux plus terribles représailles. Le jour du départ des Français de cette localité, 460 habitants (sur 600) montèrent dans des barques et vinrent se réfugier à Saïgon où ils vécurent auprès de la ville jusqu'en 1863, époque à laquelle ils purent retourner dans leurs foyers dévastés.

Quan-Dinh, qui avait été tenu en échec dans ce pays depuis 1861, détruisit toutes les maisons de ceux qui avaient vécu auprès des Français, rasa les pagodes où nos troupes avaient habité et fit construire à la place un petit fort solidement retranché. Il fit aussi mettre à mort un ou deux anciens notables du village malgré leur soumission et leurs prières.

Dès lors, les chefs de l'insurrection, établis ouvertement sur quelques points importants, circulèrent librement dans les villages avec des escortes nombreuses ; ils organisèrent publiquement des compagnies et des régiments, postèrent des détachements sur les routes fréquentées, firent lever des contributions, et ils annoncèrent partout notre prochain départ Sur la route de Cholon à Mitho avant d'arriver au Benluc, 500 hommes campés sur les rives laissaient passer nos embarcations de guerre, mais ils levaient

un tribut sur les barques de commerce et ils se préparaient à nous interdire la circulation.

A cette époque furent adressés au gouverneur plusieurs travaux concernant l'établissement de nos recettes. Ces rapports dont les plus importants avaient été rédigés par MM. Boresse et Lamaille, lieutenants de vaisseau, attachés à l'administration civile depuis l'occupation de Saïgon, avaient été établis avec un soin minutieux d'après les perceptions effectuées par les Français, et d'après les anciens impôts existant précédemment sous les Annamites.

Au 1er février 1862, les recettes faites à Saïgon depuis le 1er février 1861 avaient atteint les chiffres suivants :

Droits d'ancrage. . . .	15,281 50	(piastres au taux
Opium	32,259 82	de 5 fr. 55).
Patentes	345	
Loyers de maisons . . .	721 42	
Amendes diverses . . .	1,761 08	
Vente de vieux matériaux.	334 74	
Ferme des jeux	1,800 00	
Recettes diverses non classées	1,041 13	
Total . . .	53,544 69	en fr. 297,173 fr.

Ces recettes ne comprenaient, on le voit, aucun impôt direct ni sur les terrains ni sur les habitants.

On n'avait pas encore vendu les terrains à bâtir dans la ville. Le premier plan de notre chef-lieu, préparé en 1861, d'après les routes tracées autrefois par

les Annamites, parut trop restreint dans ses dimensions à l'amiral Bonard. Il comprenait 10,158 mètres de rues n'ayant que 10 mètres de large et 1,494 mètres de quais, donnant 17,000 mètres de façades; la surface des rues aurait été de 20 hectares et demi, celle des canaux de 5 hectares et demi, celle des terrains à bâtir de 53 hectares, sur une surface totale de 79 hectares comprise entre le fleuve, les rues Isabelle et l'arroyo de l'ancienne citadelle.

D'après le plan qui fut adopté définitivement, on pouvait vendre comme terrains à bâtir une surface à peu près égale à celle de l'ancien plan tout entier et en imposant ces propriétés d'une rente moyenne de 2 cents (0,02 de piastre), on comptait obtenir une

recette annuelle de	16,000	piastres sous le titre de rente foncière ;
on prévoyait en plus :	15,000	droits d'ancrage (réduits à 1 piastre par tonneau, ils avaient été de 2 piastres dans l'origine) ;
	91,000	ferme d'opium, recette assurée ;
	12,000	ferme des jeux ;
	20,000	ferme des spiritueux ;
	10,000	amendes.
Total.	164,000	ou 910,000 francs. En y

ajoutant les patentes des maisons de commerce, les droits d'enregistrement et de mutation, la cote personnelle des Chinois (de 2 piastres ou 11 fr. 50 par tête), l'impôt sur les barques et autres taxes établies sous le gouvernement annamite, on pensait dépasser la somme de un million. L'impôt sur les récoltes de la province de Gia-dinh consistant en un prélévement de 200,000 mesures de riz décortiqué (la mesure de 40 litres) et au taux de 5 francs était évalué à un million. A divers titres on pouvait retirer de la population de la province estimée à 300,000 âmes, 4 ou 5 francs par tête. On pouvait exiger d'eux en effet la somme affectée par les villages à l'entretien des soldats, elle variait, suivant les localités, entre 60 et 100 francs par homme, l'impôt des corvées en argent ou en nature, la capitation (2 fr. par inscrit)....

L'arrondissement de Bien-hoà, dont le recensement avait pu être fait à cause de son peu d'étendue, comprenait 33 villages, 25,000 âmes et donnait comme impôt annuel 50,000 mesures de riz valant 250,000 francs. C'était, il est vrai, un des mieux cultivés.

On pouvait d'autant mieux compter sur ces recettes qui auraient représenté une somme de près de trois millions pour Saïgon et la province de Gia-dinh, que les cultivateurs ne se plaignaient point des suites de la guerre ; le prix de leurs récoltes s'étant élevé de 1 ligature, la mesure, à 3 en 1861 et à 5 en 1862, ils réa-

lisaient de beaux bénéfices, tandis que les autres provinces de l'Empire, le Binh-dinh par exemple, souffraient beaucoup du blocus mis par les Français sur leur commerce maritime. Le riz coûtait dans cette contrée 8 francs la mesure, et les sauvages moïs qui vivent dans les forêts de l'intérieur, enhardis par la détresse des Annamites, venaient piller les villages jusqu'au bord de la mer.

Nota. — L'amiral, en signalant les premiers résultats des études faites sur les recettes probables de la colonie, constatait, à la date du 13 mars 1862, que la capitation ne pourrait être perçue que dans une partie de la province de Giadinh. Dans une autre dépêche du 28 mars il disait : « à part la province de Bienhoà qui est entièrement pacifiée, toutes les autres exigent des réformes et des soins incessants pour les ramener à l'ordre. La piraterie infeste les provinces de Giadinh et de Mitho, plusieurs centres de révolte existent dans ces deux provinces. La prise de Vinhlong et des Micuï fera tomber ces résistances. »

Les recettes ainsi évaluées furent réduites en 1862 et 1863 aux simples revenus indirects perçus à Saïgon; la situation insurrectionnelle des campagnes ne permit pas de lever les autres impôts jusqu'en 1864, époque à laquelle ce travail préparatoire servit de point de départ à l'établissement de notre premier budget régulier.

Le 1er mars, Poulo-Condor fut rendu à son ancienne destination et fut converti en pénitencier. Il y fut envoyé un premier convoi de 50 malfaiteurs. La situation isolée de cet îlot permettait d'y garder en toute sécurité les détenus dont la présence aurait été dangereuse au sein de la colonie.

L'amiral ne voulait point laisser subsister plus longtemps le foyer d'agitations révolutionnaires établi à Vinh-long d'où une foule d'émissaires se détachaient à chaque instant pour aller répandre le trouble et la désolation sur notre territoire. Le 20 mars 1862, il se présenta avec une flottille de 11 canonnières et avisos portant près d'un millier d'hommes devant cette place. Il mit à terre, au point dit les Tuileries, à une lieue environ au sud-est de la citadelle, les troupes et les corps de débarquement commandés par M. le colonel Reboul. Le 23, ces troupes franchirent deux arroyos profonds sous le feu de l'ennemi et parvinrent à cinq heures du soir en vue des batteries situées à l'est de Vinh-long, lesquelles avaient engagé un violent combat d'artillerie avec les canonnières. Les batteries de l'ouest étaient attaquées par une division de la flottille qui cessa le feu pour ne pas gêner le mouvement des troupes. A la nuit, après un combat de sept heures, toutes les batteries étaient éteintes et on les fit occuper; la citadelle seule tenait encore Le 22, au jour, les troupes y entraient sans résistance. On put

délivrer quelques chrétiens prisonniers et sauver les bâtiments que les fuyards avaient essayé d'incendier. Un matériel considérable tomba entre nos mains.

Pendant ces opérations, un simulacre d'attaque avait eu lieu contre Mitho, il fut aisément repoussé.

Une autre expédition fut immédiatement dirigée sur Micui. De vastes retranchements en terre avaient été élevés dans une plaine marécageuse hors de portée de l'artillerie de nos canonnières. Le colonel espagnol Palanca, commandant en chef et ministre plénipotentiaire au nom du gouvernement espagnol, dirigea cette opération de concert avec M. le commandant Desvaux, chargé du commandement de la province de Mitho. Les Annamites furent délogés de toutes leurs positions, et le colonel revint à Saïgon par terre en suivant la route royale de Hué à Mitho, voie importante que les Français commençaient à faire réparer.

De nombreuses reconnaissances étaient faites journellement dans les environs de Saïgon, de Cangioc et de Cholon pour chasser les bandes rebelles qui exploitaient le pays et inquiétaient nos convois. Le 15 avril, la partie de la ville chinoise qui est située au sud du canal fut brûlée pendant la nuit et plusieurs barques chargées de rebelles ne craignirent pas de passer sous le feu de nos hommes qui étaient postés sur la rive

nord. Des colonnes expéditionnaires parcoururent rapidement les villages voisins les plus importants afin d'empêcher l'ennemi de s'y organiser. Mais elles n'allèrent point jusqu'à Gocong où Quan-Dinh continuait à se fortifier.

A la fin d'avril, on découvrit une tentative d'empoisonnement commise à Saïgon sur les commissaires de la marine. Deux domestiques chinois avaient jeté à plusieurs reprises différentes de l'arsenic dans leurs plats. Ces individus furent interrogés et dirent avoir reçu une barre d'argent chacun (lingot de la valeur de 16 piastres environ) pour commettre ce crime. Un mandarin qui avait couché au village de Phu-nhuân, près de la ville, avait été l'instigateur de cet assassinat. Les notables du village, qui avaient été ses complices, furent condamnés à mort. L'un d'eux se tua en prison. On se plaignit aussi que deux Annamites avaient été empoisonnés chez le dôi Thiêc, un de nos partisans chrétien ; mais le fait ne put être constaté.

On doit remarquer que les indigènes engagés au service des Européens ne se prêtèrent point à des trahisons de cette nature contre leurs maîtres, malgré les propositions qui probablement leur furent adressées. A cette époque, où le gouvernement annamite ne reculait devant aucun moyen pour nous atteindre, presque tous les fonctionnaires étaient servis par des domestiques indigènes.

Le 13 mai 1862, le nouveau plan de Saïgon, dû à M. le colonel du génie Coffyn, fut publié. Établi sur des proportions exagérées peut-être, pour une ville de 500,000 âmes, il était parfaitement conçu en vue d'une circulation facile et d'une bonne aération de la nouvelle cité. Les rues devaient avoir 20 mètres de large et les quais quarante. Le 19 mai commença la vente aux enchères publiques de 84 lots représentant environ la vingtième partie de l'ancienne ville, la recette s'éleva à 102,000 piastres (environ 550,000 fr.). Quelques terrains atteignirent des prix élevés ; ils avaient déjà en effet une grande valeur qui s'est maintenue, mais qui a peu augmenté.

La population civile de Saïgon, jusqu'alors établie en loyer sur les terrains de l'État, fit avec empressement le placement de ses épargnes. Les résidents européens furent aussi entraînés à acheter par l'attrait que la propriété foncière exerce toujours et partout sur les esprits les plus sages.

Cependant le gouvernement annamite, qui avait déjà repoussé tant de fois nos propositions d'accommodement, avait fini par se convaincre de l'impossibilité d'une plus longue résistance. Quoique le roi de Hué exerce un pouvoir absolu, il n'agit point dans les circonstances graves sans avoir consulté les plus importants mandarins de l'empire. On peut même dire qu'il ne prend aucune décision importante sans y être

entraîné par la pression de l'opinion publique, laquelle se manifeste, non dans le bas peuple, mais parmi les lettrés et les fonctionnaires des divers ordres. Les manifestations des classes élevées en faveur de la paix n'avaient pas échappé aux marchands chinois et aux indigènes qui avaient continué leur trafic entre les provinces annamites et les nôtres, portant de marché en marché et de port en port les nouvelles les plus contradictoires. Dès le mois de mai, le bruit de la mort du roi et celui d'une paix prochaine circulèrent avec persistance dans le pays. On disait que les Annamites étaient disposés à nous céder les six provinces du sud et à nous payer les frais de la guerre. A ce moment, le gouverneur, las de l'inaction et de l'incapacité des huyêns indigènes qu'il avait employés, s'en plaignait dans sa correspondance.

La corvette à vapeur le *Forbin*, commandée par M. Simon, capitaine de frégate, en revenant d'une croisière dans le nord, lui annonça que les Annamites demandaient à traiter ; cette nouvelle fut une heureuse diversion au milieu de ses graves et nombreuses préoccupations.

Ce navire fut renvoyé à Tourane. Le 26 mai il rentrait à Saïgon, ayant à la remorque la corvette annamite l'*Aigle-des-Mers*, vieux bâtiment à voiles sur lequel étaient embarqués les envoyés de S. M. le roi Thu-duc. Avant leur départ, le gouvernement

de Hué avait versé, sur la demande du commandant du *Forbin*, un premier à-compte de 100,000 ligatures en lingots d'argent comme gage de la sincérité de son intention de traiter. M. Simon, en faisant connaître ces conditions au moment de son mouillage à Tourane, avait accordé trois jours de répit pour les accepter ou les rejeter. Le troisième jour, le navire annamite pavoisé était sorti de la rivière de Tourane, remorqué par une quarantaine de jonques à l'aviron, et il avait été dirigé lentement vers le *Forbin*. Des barques légères sondaient autour de lui et éclairaient sa marche, précaution inutile dans une rade où les fonds sont très-réguliers.

Le *Forbin* lui donna les remorques quand il fut derrière lui et fit route immédiatement pour Saïgon.

Les deux ambassadeurs envoyés par le roi, Phan-tan-giang et Lam-dui-hiêp, étaient des personnages très-considérables de la cour ; ils reçurent à leur bord la visite des principaux fonctionnaires français.

On voyait bien à la tenue du navire que depuis plusieurs années déjà les flottes de guerre annamites n'osaient plus tenir la mer. Tout à bord était en mauvais état, voiles, cordages, artillerie, et les armes étaient couvertes de rouille. Des soldats déguenillés armaient le bâtiment et servaient d'escorte aux ambassadeurs. Ceux-ci avaient des physionomies intelligentes et expressives ; ils faisaient les honneurs de leur modeste

habitation avec une dignité gracieuse. Une table couverte d'un tapis de soie était placée sur le gaillard d'arrière, entre deux bancs en bois sculpté. Les officiers français s'asseyaient en face des mandarins qui offraient à leurs visiteurs du thé, des cigarettes et des fruits confits. Les ambassadeurs montraient à tous une figure calme et souriante ; leurs paroles étaient sympathiques ; ils exprimèrent à plusieurs reprises et en termes conciliants et courtois leur vif et sincère désir de conclure la paix. Leur attitude si prévenante se modifia une fois cependant. Les officiers attachés à l'administration présents à Saïgon, MM. Boresse, Lamaille et Vial, lieutenants de vaisseau, ayant reçu ordre de les aller visiter, furent accompagnés par un fonctionnaire annamite très-dévoué (le doc-phu-su Ca), et par deux lettrés indigènes. Ces Annamites, se conformant aux usages du pays, demandèrent à saluer les hauts mandarins devant lesquels ils se prosternèrent quatre fois.

Phan-tan-giang et son collègue ne regardèrent point ceux qui les saluaient et ils semblèrent faire un violent effort pour contenir leur colère. Mais la flamme passagère qui avait coloré leurs visages et fait briller leurs regards se dissipa promptement lorsqu'on leur eut appris que ces Annamites, qui avaient passé au service de la France, étaient chrétiens. Ils trouvaient l'hostilité de ces derniers toute naturelle et les considéraient

comme des ennemis, non comme des transfuges. Mais ils ne semblaient pas admettre que leurs compatriotes pussent en arriver à servir dans nos rangs.

Aujourd'hui même, les mandarins du roi parlent des habitants de la Basse-Cochinchine comme s'ils étaient encore les sujets fidèles et les enfants bien-aimés de leur souverain.

Les négociations menées rondement, le traité fut signé le 5 juin. On comptait d'abord obtenir des Annamites la cession des six provinces de Gia-dinh et le paiement d'une forte indemnité de guerre, proportionnée aux dépenses qu'avait occasionnées une campagne de quatre années à trois mille lieues de l'Europe. Néanmoins on se contenta et avec raison de l'abandon des trois provinces de Saïgon, Mitho et Biên-hoa, que nous occupions déjà, et d'une indemnité de 20 millions de francs, payable en lingots d'argent et en 10 années. Vinh-long devait être rendu aux Annamites lorsque les populations de nos provinces, soulevées par suite des ordres envoyés de Hué, seraient rentrées dans le devoir.

On fut surpris de la facilité avec laquelle les Annamites, qui avaient repoussé avec tant de répugnance toutes nos tentatives de conciliation, en étaient venus à solliciter spontanément un traité dont les conditions durent leur sembler onéreuses. On ne saurait comparer les négocations conduites par les Asiatiques avec

les finesses et les délicates manœuvres de nos diplomates européens. Mais chez eux comme chez les Européens, on n'abandonne jamais que ce qu'il est impossible de conserver.

Phan-tan-giang était un vieillard de 70 ans, doux, insinuant, qui, malgré sa physionomie souriante, possédait une énergie peu commune; son compagnon, sous un extérieur moins séduisant, était loin d'avoir une âme vulgaire. Ils déclarèrent très-franchement dans leurs premières conversations que l'empire annamite était aux abois et que le roi, pour sauver sa couronne, les avait chargés d'obtenir des conditions de paix acceptables. Cet aveu loyal était la meilleure tactique pour obtenir des concessions de la part d'un négociateur français.

On sut en effet, par les indiscrétions de leur suite et par la correspondance des chrétiens restés dans le nord, que le roi de Hué avait à lutter au Tonquin contre un ennemi redoutable. Un aventurier nommé Phung, qui prétendait appartenir à la famille royale des Lê, venait de soulever une grande partie de la population, s'était rendu maître de trois arrondissements (huyêns), et, à la tête de 20,000 insurgés, menaçait la capitale Ke-cho. Ce Phung (l'Aigle) était chrétien ; il avait fui à Tourane en 1858 avec quelques-uns de ses amis pour échapper aux persécutions qui redoublèrent au momeut de l'apparition de notre flotte

sur la côte. Portant le nom patronymique de Lê, ancienne famille royale populaire au Tonquin, il crut avoir le droit de revendiquer les titres et les prérogatives de cette dynastie dont il se proclamait l'héritier légitime. Les Tonquinois ne supportent qu'avec répugnance la domination des empereurs de Hué ; la Cochinchine n'est à leurs yeux qu'une colonie fondée autrefois par leurs ancêtres et ils ont conservé un véritable culte pour la mémoire de leurs anciens souverains qui vivaient à Ke-cho au milieu de leur pays. Les Nguyên ne sont pour eux que des étrangers et des usurpateurs qui les ont asservis aux Annamites de la Cochinchine centrale.

Voulant exploiter ces sentiments de patriotisme, Phung écrivit de Tourane à quelques-uns de ses amis pour les informer que les Français étaient disposés à le soutenir dans ses prétentions. Ces manœuvres furent dénoncées au commandant de l'expédition, et Phung disparut pour se soustraire aux conséquences de ses imprudentes démarches. On n'entendit plus reparler de lui jusqu'en 1862.

Il avait habilement profité de ce que les Annamites n'osaient plus ravitailler leurs troupes par mer, à cause de nos croisières, et il avait obtenu l'appui de quelques pirates chinois qui pillaient les côtes et portaient des munitions aux Tonquinois rebelles.

La flotte annamite avait été autrefois assez considérable. Elle se composait de jonques de guerre et de navires à voiles, bricks et corvettes, construits sur un modèle européen dans des dimensions à peu près uniformes. On raconte qu'en 1819, un brick français fit naufrage sur les bords du Tonquin et fut jugé par son capitaine hors d'état de reprendre la mer. Le roi, voulant avoir une flotte de guerre, usa d'un procédé semblable à celui que les Romains employèrent pour construire la flotte de Duilius. Il acheta la coque du navire 2,000 piastres et la fit dépecer. Les pièces furent numérotées soigneusement et on exerça de bons charpentiers à les remettre en place. On en fit alors de semblables sur des gabarits identiques, et tous les ans, certaines provinces, renommées pour leurs excellents bois de construction, donnaient pour tribut un navire tout monté.

Ces bâtiments étaient à peu près de la grandeur de nos anciennes corvettes transports de douze canons. L'*Aigle-des-Mers* portait 23 petites pièces de calibres divers dont la plupart étaient de vieilles caronade-européennes. Il en reste cinq ou six aux Annamites. Ils sont presque toujours désarmés dans le fleuve de Hué. La *Gloire* et la *Victorieuse* en auraient fait sauter 5 en 1846 à Tourane ; il en disparut 2 à la prise de Saïgon, et les Annamites en ont perdu 8 ou 10 en naviguant sur leurs côtes dans

gereuses, surtout pour des marins aussi peu instruits qu'expérimentés.

Depuis quelques années, le roi de Hué renonce à la marine à voiles ; il a acheté trois ou quatre bâtiments à vapeur dans les ports de Chine, et il tâche d'en tirer parti en les faisant naviguer le long de la côte.

Le traité de 1862, arraché à l'impuissance du gouvernement annamite, fut un grand succès pour l'amiral Bonard ; il constatait le redressement de torts anciens et nombreux, la réparation d'injures graves que les rois de Hué avaient osé se permettre envers la nation française.

L'amiral envoya immédiatement son chef d'état-major, M. le capitaine de frégate de Lavaissière de Lavergne, soumettre cette convention à la ratification de l'empereur Napoléon. M. le chef de bataillon Olabe, chef d'état-major du colonel Palanca, embarqua en même temps sur l'*Écho* pour remplir une mission identique auprès de la reine d'Espagne.

L'*Écho*, commandé par M. Ganteaume, officier d'un rare mérite, possédait une excellente machine et une vitesse exceptionnelle ; tout faisait présager une traversée rapide à ceux qui apportaient en Europe cette bonne nouvelle.

Mais ils subirent un retard considérable qui entraîna la perte regrettable de M. de Lavaissière. Cet officier supérieur, déjà connu par l'énergie

et l'habileté dont il avait fait preuve lors du naufrage du *Duroc*, exigea que l'*Écho* suivît la route directe de Pointe-de-Galles à Aden, au lieu de descendre d'abord vers l'équateur et de suivre le premier parallèle jusqu'à la côte d'Afrique; cette route était déjà adoptée par les paquebots anglais pendant la mousson du sud-ouest, afin d'éviter la grosse mer qui règne pendant cette saison entre les Maldives et Socotora.

Les paquebots qui faisaient le service sur cette ligne n'avaient alors que de faibles machines pour la plupart, et l'expérience n'avait pas encore démontré que les navires les plus rapides ont intérêt à allonger leur route afin de naviguer dans des eaux relativement calmes plutôt que d'affronter une tempête constante. M. de Lavaissière espérait que l'*Écho* franchirait sans peine la grosse mer qui, d'après certains navigateurs, n'existait que sur une zone assez restreinte, et qu'ensuite il rencontrerait des temps maniables.

Il est difficile de se faire une idée de la violence et de la persistance du vent et de la mer à cette époque de l'année dans ces parages. L'*Écho*, malgré ses grandes qualités, tomba souvent à quatre nœuds, et n'atteignit Socotora qu'après avoir brûlé tout son combustible. Le sultan de Socotora ne consentit à livrer du bois au malheureux navire que moyennant de l'argent comptant, et ne voulut jamais accepter de

traites sur le gouvernement français. On n'était qu'à une journée d'Aden, si on avait eu du combustible ; mais, faute de numéraire pour le payer, il fallut appareiller à la voile et aller vent arrière à Bombay chercher du charbon. On mit huit jours dans ce port à embarquer trois cents tonnes de charbon à cause de la grosse mer, et on eut ensuite à remonter péniblement contre la mousson pour atteindre Socotora et Aden, après avoir perdu près de un mois sur une traversée qui devait être de trente jours.

En arrivant à Aden, le commandant de Lavaissière succomba à un coup de sang avant d'avoir pu apprendre la nouvelle de sa promotion au grade de capitaine de vaisseau. Ce fut le capitaine Ganteaume qui, après avoir mouillé à Suez le 12 août, alla s'embarquer à Alexandrie sur le *Canada*, commandant de Rostaing, pour porter le traité à Paris. Il arriva à Toulon le 24 août. Son voyage avait duré plus de 70 jours ; maintenant les paquebots et les transports le font en moins de 40 jours.

Ce traité, si fatal au commandant de Lavaissière, devait être pour les Français et les Annamites le prétexte de nombreux conflits. Une convention de cette importance n'a de valeur qu'autant qu'elle est exécutée rigoureusement et sans arrière-pensée par les deux parties contractantes.

Dans la circonstance, les Annamites avaient cédé

à la force des armes ; mais ils ne pouvaient manquer d'éluder leurs engagements par tous les moyens, surtout par ceux qui ne compromettraient point leur gouvernement.

L'amiral Bonard, qui avait précédemment stipulé que Vinh-long ne serait rendu qu'après la pacification complète de notre territoire, s'était privé du moyen de connaître exactement les dispositions des Annamites en supprimant les officiers qui remplissaient les fonctions de directeur des affaires indigènes au milieu des populations ; il s'était isolé du pays au moment où nos anciens adversaires, ne voulant plus recourir à la force ouverte contre nous, allaient changer de tactique, en agitant sourdement les esprits contre la France, afin de rendre notre gouvernement impossible.

Aujourd'hui bien des révélations sont venues, les unes après les autres, porter la lumière dans les machinations ténébreuses que nos ennemis entreprirent afin de nous faire évacuer l'Indo-Chine. Si, malgré l'habileté de leurs trames, elles ont échoué au moment où le succès leur semblait assuré, on peut bien le dire, ce résultat inespéré est dû à la Providence qui a voulu ouvrir des destinées meilleures aux peuples de la Cochinchine. Elle a voulu leur donner, dans l'ordre moral, la liberté de conscience, et dans l'ordre matériel, la liberté de commerce, deux immenses bien-

faits que la France a eu la glorieuse mission de leur apporter et sans lesquels une nation tombe fatalement dans le désordre et la misère.

L'annonce de la paix fut portée en toute hâte aux points les plus menacés de notre territoire afin d'arrêter immédiatement les hostilités. Contrairement à notre attente, les chefs insurgés ne voulurent point se soumettre à leur nouveau gouvernement et ne demandèrent même point à rejoindre le territoire annamite. Ils restèrent chez nous, levant des contributions, pillant les convois et attaquant les Européens isolés à chaque occasion favorable. Sur les limites de l'arrondissement de Tân-hoâ où Quan-Dinh s'était cantonné, on tira même quelques coups de fusil et de pierrier sur les Français qui allaient annoncer la fin des hostilités.

Ainsi, au moment où l'amiral croyait avoir terminé heureusement une guerre sanglante, il rencontrait une résistance active et plus redoutable peut-être pour ses projets qu'une guerre sérieuse contre les troupes régulières du roi. Notre existence n'est-elle point de même une longue lutte sans trève et sans merci qui se renouvelle sans cesse jusqu'au moment où sonne enfin l'heure de l'éternel oubli !

CHAPITRE VI

Du 5 juin 1862 au 30 avril 1863. — Une insurrection est préparée de longue main par le gouvernement annamite. — Situation du Camboge. Angkor. — Les insurgés s'organisent à Gocong sous les ordres de Quan-Dinh qui tâche de gagner du temps. — La rébellion éclate par l'attaque du Rach-tra et de Thuoc-Nhiêu. — Lettre du roi Thu-duc. — Préparatifs pour reprendre Gocong. — Prétentions de Siam sur les provinces occidentales et sur le Camboge. — Arrivée de renforts de Chine et de Manille. — Prise de Gocong. — Le gouverneur va à Hué pour la ratification du traité. — Il remet le service à l'amiral de la Grandière et rentre en Europe.

Un premier soulèvement éclata à Pulo-Condore, parmi les déportés, dont plusieurs étaient détenus pour avoir pris part à des mouvements insurrectionnels; tous les habitants de l'île s'étaient joints aux prisonniers; ils furent soumis par l'action énergique et vigoureuse du capitaine d'une lorcha, M. l'enseigne de vaisseau Richard, qui était chargé de porter secours à M. le lieutenant Roussel, commandant le pénitencier.

Dans les premiers temps, l'amiral espérait néanmoins que les insurgés se rendraient peu à peu à l'évidence des faits, et aux sages exhortations des deux ambassadeurs annamites dont l'un, Phan-tan-giang, avait été nommé gouverneur de Vinh-long, et l'autre,

Lam dui-hiêp, gouverneur du Binh-tuân. Ils avaient pris possession de leurs commandements à leur retour de Hué, où ils étaient allés porter le texte du traité.

Ces deux hauts fonctionnaires avaient rendu un grand service à leur pays en arrêtant les progrès des Français. Ils avaient encore une mission délicate et périlleuse à remplir : ils devaient faire croire à la bonne foi, au sincère désir de tenir la parole donnée au nom de leur gouvernement.

Phan-tan-giang s'installa modestement de l'autre côté du Longhô, dans un village en face de la citadelle de Vinh-long, occupée par les Français, et il entretint avec eux les relations les plus cordiales. Il engagea vivement l'amiral Bonard à ne pas précipiter les événements, à ne pas provoquer une effusion de sang inutile, se chargeant d'intervenir auprès des rebelles pour les amener à composition. Il demanda officiellement la restitution des armes qui avaient appartenu aux milices insurgées, et il consentit à ce qu'elles fussent remises, conformément aux exigences de l'amiral, entre les mains des phus et des huyêns nommés par les Français. Il devait ensuite les envoyer chercher par des barques de sa province. De son côté, Quan-Dinh écrivait que ses hommes avaient de la répugnance à se désarmer entre les mains de fonctionnaires étrangers.

Devant ces assertions, qui coïncidaient avec ses désirs, l'amiral devait compter sur une prochaine

pacification du pays. Il se livra alors à des études urgentes sur l'organisation de la colonie, et il fit entreprendre les travaux publics les plus pressés. Il fit une concession de terrain à la compagnie des Messageries impériales, et projetta le creusement d'un grand canal de ceinture qui devait relier l'arroyo de l'*Avalanche* à celui de Cholon au delà de Cây-maï, englobant ainsi les villes réunies de Saïgon et de Cholon dans une île de près de 20 kilomètres. L'exécution de ce travail gigantesque, qui ne fut jamais terminé, commença en novembre, aux premiers jours de la saison sèche. On creusa le canal à travers la plaine des Tombeaux sur une profondeur moyenne de 6 mètres, une largeur de 20 mètres et une longueur totale de près de 6 kilomètres. Aujourd'hui, les berges n'étant pas entretenues, se sont éboulées et on les confondra bientôt avec les anciennes lignes de blocus établies par les Annamites et qui suivaient à peu près la même direction.

Dans l'intérieur même de Saïgon, on creusait d'autres canaux plus utiles dans le but d'assainir la ville, d'assécher les marécages et de faciliter les transports. Un canal principal était parallèle au fleuve, longeait le pied des hauteurs, à six cents mètres de distance des quais, et se jetait dans l'arroyo chinois ; il était mis en communication avec le fleuve par trois canaux transversaux qui avaient existé autrefois et avaient servi à

apporter des matériaux au pied des murs de l'ancienne citadelle, lorsqu'elle fut bâtie par le colonel Ollivier.

Un des principaux résultats du traité qui, matériellement, ne faisait que nous confirmer dans nos possessions effectives, mais n'avait pas fait désarmer nos ennemis, fut de rendre immédiatement la sécurité aux chrétiens et à nos courageux missionnaires. Quelques-uns de ces derniers avaient continué pendant la guerre à vivre sur le territoire annamite, s'exposant ainsi aux plus cruels supplices dans le cas où ils auraient été découverts. L'amiral, dès les premières négociations, les avait recommandés à l'humanité du gouvernement de Hué. Les révérends pères Charbonnier et Matheron, emprisonnés depuis près d'une année, avaient été envoyés à la capitale dans des cages en bambou ; en y arrivant, ils furent mis en liberté.

Leur existence au milieu des populations où ils n'étaient plus obligés de se cacher, leur observance rigoureuse des lois, les bons exemples de vertu, de modestie et de charité qu'ils ne cessaient de donner aux indigènes, leur noble dévouement à leurs croyances contribuèrent à faire tomber les préjugés qui avaient irrité naguère les habitants de la Cochinchine contre les Européens. Rarement, pendant les années qui suivirent, ces vénérables prêtres furent l'objet des menaces du peuple, quoique bien souvent les lettrés aient essayé de soulever contre eux les

passions de la foule. On ne doit pas hésiter à l'affirmer, les Annamites, d'un caractère doux et humain, sont réellement portés à la tolérance. Les cruautés exercées contre nos missionnaires et contre les chrétiens furent, la plupart du temps, des actes inspirés par une politique aveugle et barbare à un gouvernement ignorant ; elles furent quelquefois aussi provoquées par le fanatisme imprévoyant des chrétiens eux-mêmes. Les causes les meilleures, les plus saintes doctrines peuvent être compromises par le zèle de leurs disciples ; en Cochinchine il arriva parfois que nos courageux apôtres, mûs par les intentions les plus pures, n'hésitèrent point à violer les lois humaines pour satisfaire à leurs passions religieuses.

L'organisation de la justice fut aussi l'objet des préoccupations du gouverneur. M. Aubaret avait traduit un code complet qui avait été trouvé dans une préfecture de la province de Vinh-long. Les principes de cette législation sont parfaitement raisonnés et diffèrent peu de ceux de notre code ; la grande différence consiste en ce que les Annamites ne sont pas égaux devant la loi ; chez eux, le coupable est puni plus ou moins sévèrement, suivant le rang qu'il occupe dans la société, et un mandarin est plus facilement excusé de ses crimes qu'un simple particulier. Cette théorie, qui rappelle l'esprit de quelques-unes de nos lois du moyen-âge, est empruntée à la Chine. Quant à la rigueur des

peines, dont quelques-unes, telles que le bâton et la mort lente, semblent être la reproduction des supplices sanguinaires inventés par les plus farouches tyrans de l'antiquité, rien n'était plus simple que de leur substituer des peines plus douces et plus conformes à nos usages. On se trouvait donc en possession d'une législation appropriée aux mœurs et aux coutumes du pays et on avait des tribunaux prêts à l'appliquer.

Sous l'amiral Charner, alors que les lois du pays nous étaient inconnues, notre Code pénal était appliqué par les fonctionnaires qui avaient été investis des fonctions judiciaires en remplacement des phus et des huyêns annamites. Les juges français s'occupaient principalement de la répression des crimes et délits ; un très-petit nombre d'affaires civiles étaient portées devant leurs tribunaux, et les procès de cette nature étaient généralement réglés à l'amiable ou par voie d'arbitrage.

L'organisation d'une société aussi différente de la nôtre par ses mœurs et par ses lois pouvait souvent entraîner des complications d'une solution difficile pour les esprits les plus sagaces et les plus studieux. Par exemple, la loi annamite et la loi chinoise ne parlent jamais que d'une seule femme légitime, et mentionnent souvent les concubines ; néanmoins, dans la pratique, les indigènes peuvent épouser plusieurs femmes, et tous les enfants ont le même droit à la

succession paternelle, sauf une part (ou majorat) destinée à honorer la mémoire des ancêtres ; la jouissance de cette part est accordée au fils aîné. Mais rien n'indique la consécration légale du mariage qui doit cependant être constaté par les autorités du village et par deux témoins. Quelles supercheries peuvent se produire à l'abri d'une pareille situation dans un pays où quelquefois les faux témoins s'achètent presque ouvertement.

Si la polygamie est permise en Cochinchine, en revanche l'adultère est sévèrement poursuivi. Minh-mang, paraît-il, faisait fouler aux pieds des éléphants les deux coupables. Cette loi sanguinaire n'existe plus ; mais outre les peines prévues par le code, le mari était autorisé par les usages locaux à tuer ceux qui l'avaient trompé. Les voisins le laissaient froidement accomplir cet acte de vengeance.

En 1867, une barque portant deux cadavres attachés à demi nus et couverts de blessures circula, dit-on, pendant plusieurs jours, dans un des canaux les plus fréquentés, en face d'un marché important ; pendant six heures la marée l'emportait dans une direction, puis la marée contraire la ramenait au point de départ ; chacun la considérait avec horreur et épouvante ; un Français qui passait fit donner la sépulture aux deux victimes. A une époque où les hommes du corps expéditionnaire étaient portés à enfreindre les lois

concernant l'adultère, il n'était pas possible d'appliquer rigoureusement les peines édictées contre les crimes de cette nature.

Une autre coutume, ou plutôt une des institutions de la Cochinchine, était incompatible avec notre présence. C'était l'esclavage, qui est reconnu par la loi annamite. L'homme insolvable peut aliéner sa liberté ou celle de ses enfants ; il y avait aussi, avant notre arrivée, quelques esclaves provenant des tribus moïs, stiêngs, chams ou laociennes qui vivent dans les forêts de l'intérieur. Mais leur nombre était peu considérable ; les Annamites traitaient ces esclaves avec beaucoup de douceur et d'humanité, et ils les considéraient comme des serviteurs intimes de la maison.

Il ne fut pas besoin d'employer la rigueur pour faire disparaître cet usage auquel les habitants étaient peu attachés. Chez eux, d'ailleurs, l'esclave avait toujours le droit de se racheter, et, du jour où il avait recouvré sa liberté, il était considéré comme l'égal de tout autre homme libre.

Il n'existait donc aucune persécution contre les esclaves ; ils avaient été trop peu nombreux pour inspirer des craintes à leurs maîtres, et ils n'avaient jamais été l'objet d'un avilissement systématique, ainsi que cela avait lieu chez les peuples anciens de l'Occident.

On pouvait donc, tout en tenant compte de ces ano-

malies, accepter la loi annamite comme base de la législation qui serait appliquée aux indigènes vivant sur notre territoire.

A plusieurs reprises déjà, les amiraux français avaient reçu des communications relatives à la situation du Camboge. En 1857, M. de Montigny avait tenté inutilement d'entrer en relations directes avec le roi Phra-Duong à Compot ; la crainte d'irriter les Siamois et les Annamites avait empêché ce prince d'accueillir comme il l'aurait désiré les avances du diplomate français.

En 1860, pendant que Saïgon était bloqué par une armée annamite, le gouvernement siamois avait annoncé plus ou moins officiellement qu'il allait nous envoyer une armée de secours, et on ne la vit jamais. En 1861, après la prise de Khi-hoâ, les Cambogiens de la frontière du nord se montrèrent empressés à nous venir en aide et nous engagèrent à occuper Tây-ninh, que les Annamites n'osaient plus conserver au milieu de leurs ennemis.

Tant que les Siamois et les Cambogiens purent croire que nous pourrions nous retirer de l'Indo-Chine après avoir conclu la paix, ils eurent soin de ne pas se compromettre. Lorsque l'occupation définitive de Saïgon leur sembla assurée, ils furent heureux sans doute d'être délivrés du voisinage d'une puissance inquiète et envahissante ; mais ils regrettèrent

probablement de ne nous avoir pas donné une aide efficace en retour de laquelle ils auraient pu obtenir une part des dépouilles du vaincu. Ils convoitaient surtout la côte occidentale de la Cochinchine, depuis Hatiên jusqu'à l'embouchure du Bassac ; cette région, qui leur appartint autrefois, compte encore plus de 200,000 Cambogiens. Elle est très-fertile et elle aurait singulièrement augmenté l'importance du royaume de Camboge.

Nous avions tout intérêt à conserver ce pays entre les mains des Annamites qui y sont établis en bien plus grand nombre que les Cambogiens ; la livrer au Camboge ou à Siam, c'était nous aliéner les sympathies des populations indigènes de notre colonie, c'était ouvrir notre frontière à des influences rivales et hostiles dont tous les efforts auraient eu pour but de détourner de Saïgon le commerce du grand fleuve.

D'ailleurs les Annamites, ennemis invétérés des Siamois et des Cambogiens, nous avaient transmis avec empressement tous leurs droits sur le Camboge en nous faisant connaître combien leurs prétentions sur les rives du grand fleuve étaient mieux fondées que celles de Siam. Les Tây-son, ou montagnards de l'ouest, lorsqu'ils s'étaient rendus maîtres de Gia-dinh à la fin du dernier siècle, avaient occupé tout le Camboge. Ce royaume avait été ensuite reconstitué sous le protectorat de Gialong ; puis il fut complétement

incorporé à l'Empire à la suite des troubles de 1835. Les Siamois avaient occupé deux provinces, celles de Battambang et d'Angkor, riveraines du grand lac, et il avaient donné asile aux membres de la famille royale du Camboge, entre autres au roi Duong, qui exerça quelque temps, dit-on, la profession d'horloger à Bangkok. Lorsque ce prince fut remonté sur le trône sous la protection des Siamois et des Annamites, les Siamois conservèrent les deux provinces qu'ils occupaient, et ses trois fils Norodon, Pra-keo-pha, Siwata et leurs sœurs restèrent à Bang-kok, où ils furent élevés sous les yeux du roi de Siam Mongkut. Phra-Duong mourut en 1860, après un règne difficile, pendant lequel il eut beaucoup de peine à se maintenir sous les regards défiants des agents siamois et annamites ; ses trois fils prétendirent à la couronne, ou du moins les deux plus jeunes réclamèrent des apanages indépendants.

Phra-keo-pha, le plus populaire des trois princes, vivait alors au Camboge. Il chassa de Ouddon un vieux chef très-influent nommé Senong-Sô qui voulait donner le trône à son frère cadet, Siwata, au moment ou son frère aîné, Norodon, était envoyé par les Siamois pour prendre possession du royaume. Pra-keo-pha fut rappelé à Bangkok, ses succès et son influence n'étant pas sans causer quelque inquiétude aux protecteurs de son pays.

Les Annamites, pressés par les Français, ne prirent aucune part active aux événements ; nul doute cependant qu'un autre prétendant ne fût leur protégé et leur créature : car cet aventurier se réfugia sur leur territoire après avoir été vaincu, et, cantonné dans le massif montagneux appelé Thât-son, à l'est d'Hatiên, il continua à inquiéter les partisans du roi Norodon.

Celui-ci, conseillé par quelques Français et surtout par Monseigneur Miche, évêque de Dansara, chercha à obtenir la protection du gouverneur de la Cochinchine, le plus puissant et surtout le plus désintéressé de ses formidables voisins. Laissant le roi de Siam réclamer en son nom les anciens domaines de ses ancêtres jusqu'au Bassac, il méditait de s'affranchir d'abord de l'état de sujétion dans lequel il était maintenu par son officieux tuteur.

Profitant d'un moment de répit, l'amiral Bonard partit en septembre 1862 pour visiter le grand fleuve, Vinh-long et le Camboge.

A Vinh-long il fut reçu admirablement par Phan-tan-giang qui lui assura que la résistance de Quan-Dinh tomberait prochainement devant ses conseils et ses menaces ; le vice-grand-censeur (titre de Phan-tan-giang) lui donna encore les renseignements les plus précis au sujet de la situation du Camboge. Peut-être espérait-il que les Français trouveraient de ce côté un adversaire capable de leur tenir tête !

L'amiral, touché de cette réception, la fit raconter longuement dans le journal officiel chinois de la colonie en se louant hautement de la cordiale entente qui semblait régner entre les officiers français et les mandarins annamites.

Au Camboge, le roi Norodon, le général siamois placé auprès du souverain et l'évêque le comblèrent de prévenances. Du premier coup d'œil, il vit que le représentant de la France était l'arbitre naturel des intérêts considérables qui étaient en lutte dans ce pays si peu connu jusqu'alors. Il continua sa route jusqu'au grand lac de Thalé-Sab (Biên-hô en annamite) et visita les ruines d'Angkor.

Angkor était l'ancienne capitale de l'empire du Camboge. Si l'on avait quelques doutes au sujet de l'importance et de la richesse de ce pays qui fut peut-être la Chersonèse d'or des anciens, la vue des ruines de cette magnifique cité suffirait pour les dissiper.

Elle était située auprès de la rive septentrionale du grand lac, vaste nappe d'eau qui s'étend entre deux lignes de collines pittoresques et boisées sur vingt lieues de long et cinq de large. Cette belle vallée se remplit par le trop plein des eaux du grand fleuve qui s'y précipitent pendant six mois de l'année, alors que la crue du haut Mekong atteint quelquefois quatorze mètres au-dessus du niveau des basses eaux ; puis,

lorsque le niveau du fleuve s'abaisse, le lac rejette le dépôt qu'il avait reçu et maintient ainsi le cours régulier du fleuve inférieur.

En constatant le rôle si utile de cet immense réservoir, on peut se demander s'il est bien réellement une des merveilles de la nature et s'il n'a point été ouvert aux eaux du fleuve par le génie des hommes. Rien ne prouve qu'il n'ait point servi de modèle au célèbre lac Mœris ; car la civilisation égyptienne dut faire de nombreux emprunts aux arts et aux sciences de l'Extrême-Orient.

Pendant les derniers mois de la saison des pluies, le grand lac atteint une profondeur moyenne de dix mètres ; ses eaux, qui recouvrent un fond de sable fin, sont extrêmement limpides et contiennent une grande quantité d'excellents poissons. Cette petite mer intérieure est encadrée de forêts majestueuses au milieu desquelles on retrouve les restes d'une civilisation antique et puissante. Angkor est à deux milles environ du rivage, deux tumulus situés en vue de la côte indiquent son voisinage. Un simple village cambogien qui sert de résidence au gouverneur siamois de la province, et que l'on nomme Siam-râp (le village siamois), remplace l'antique métropole. A côté de ce hameau de cabanes en chaume existe un ancien mur crénelé qui entoure un camp retranché en forme de quadrilatère ; c'est là que les nouveaux possesseurs du

pays se mettaient à l'abri des attaques de leurs ennemis. Cette muraille est construite avec des débris d'anciens édifices et contient des pierres magnifiquement sculptées qui datent d'une époque reculée.

De ce village, qui est sur le bord d'un frais ruisseau, on se rend à Angkor en suivant une route sinueuse qui passe sous les voûtes sombres d'une forêt majestueuse. En cheminant on rencontre des daims, des cerfs, des paons et des poules sauvages, on entend le cri des tigres et des panthères ; depuis longtemps l'homme a abandonné aux animaux féroces cette région autrefois si peuplée.

Après une heure de marche, on arrive sur un remblai de terrain, une grande clairière se dégage devant le voyageur ; un groupe de grands arbres et six lions en pierre, dont deux sont renversés à côté de leurs piédestaux, marquent l'entrée d'une immense chaussée couverte de larges dalles ; cette avenue traverse un étang ou plutôt un large fossé rempli d'eau et de plantes aquatiques au delà duquel on aperçoit de hautes constructions s'étendant des deux côtés d'une porte monumentale ; puis loin au delà, perdus dans le feuillage des palmiers gigantesques, un ensemble confus de dômes et de tours.

Le voyageur, frappé d'admiration, essaie vainement de saisir et de comprendre les détails du panorama étrange qui se déroule devant ses yeux ; cette archi-

tecture inconnue échappe à l'analyse ; il faut voir de près ces monuments d'un autre âge, afin de s'assurer qu'on n'est point le jouet d'une illusion d'optique.

Après avoir franchi la chaussée, on passe sous un péristyle élevé et on traverse une première enceinte sous une porte monumentale et richement sculptée ; on aperçoit en face de soi l'édifice tout entier qui se détache sur un sombre massif de verdure. Douze tours en environnent une treizième qui se dresse au centre d'un immense quadrilatère de galeries soutenues par des colonnades ; tout le monument repose sur un énorme terrassement sur lequel on monte par de larges escaliers au milieu de la façade et aux angles de l'édifice ; un fouillis inextricable de sculptures et d'ornements circulant autour des assises et des colonnes produit sur l'esprit un étonnement mêlé d'admiration.

La distribution intérieure de ce temple dédié à Boudha, n'est pas moins remarquable que ses formes élégantes et majestueuses. Il se compose de trois immenses bâtiments en forme de parallélogrammes, compris les uns dans les autres et reliés par des galeries couvertes en pierres ; au centre du plus petit est la grande tour dont les murailles sont couvertes d'ornements et de statues, et sous son dôme est la statue gigantesque du dieu indien. Chacun de ces quatre corps de bâtiment est élevé sur une terrasse et domine

de six mètres environ la galerie qui l'entoure, de sorte que, vus de l'extérieur, ils paraissent superposés les uns aux autres et sont tous dominés par la tour centrale.

La façade principale a 280 mètres de long et la façade latérale a 360 mètres ; la hauteur de la grande tour est de 40 mètres environ.

Avant d'arriver au temple, après avoir franchi la première enceinte, on a de chaque côté de la route de grands bassins pour les ablutions dont les revêtements sculptés tombent en ruines, et deux édifices en pierres, très-ornés, destinés autrefois à recevoir les pèlerins.

Un couvent de bonzes qui vivent sous des cabanes en feuillage est établi dans la cour d'honneur du temple ; ces religieux, chargés de l'entretien de l'édifice, mènent au milieu de ces grands souvenirs une existence pauvre et solitaire.

A deux kilomètres du temple est l'entrée de la ville. Les anciennes murailles ressemblent à une ligne de collines boisées qui s'élèvent au milieu de la forêt, à une hauteur d'environ quinze mètres ; elles sont précédées d'un fossé qui a près de cent mètres de large et que l'on prendrait au premier coup d'œil pour un étang ; la route serpente au milieu de ce marécage et traverse l'enceinte sous une voûte étroite ; c'est une des anciennes portes dont le seuil est élevé au dessus

du chemin par quelques marches dégradées en maçonnerie. Comme dans les constructions primitives, cette voûte est formée au moyen d'assises de pierre superposées qui se rapprochent graduellement à mesure qu'elles s'élèvent, jusqu'à ce que les plus hautes se rejoignent. Une fois dans l'enceinte, on est encore au milieu d'une forêt épaisse ; dans les clairières on retrouve des débris de sculpture et de monuments, une statue en pierre que l'on dit être celle d'un ancien roi, des soubassements en marbre, puis, dans un fouillis de végétation inextricable, un ensemble confus de trous et de galeries en labyrinthes à moitié effondrés que l'on appelle le palais du roi. Des arbres centenaires poussent à travers les murailles et de leurs puissantes étreintes disjoignent les énormes massifs qui servirent à les édifier.

Nous doutons que la vue des ruines de Thèbes et de Palmyre puisse être aussi émouvante que le spectacle triste et majestueux que présente la place où fut Angkor.

Devant tous ces débris splendides, enfouis au sein d'une forêt solitaire dans le plus cruel abandon, l'esprit, qui ne peut se reporter par les fastes de l'histoire aux temps où un grand empire construisit ces merveilleux édifices, doit s'humilier en reconnaissant la fragilité des grandeurs humaines. Les hommes de génie, les héros qui firent une nation si

grande n'ont même pas laissé un nom après eux [1].

Les vestiges de leurs travaux ne sont pas tous réunis à Angkor. A une époque reculée, toute la Basse-Cochinchine fut couverte de leurs œuvres ; on retrouve les traces de leur passage au milieu des déserts et des marais qui occupent encore d'immenses espaces dans notre colonie.

On suppose que de la capitale partaient de larges chaussées pavées qui allaient jusqu'aux localités les plus reculées de l'empire ; ces routes devaient ressembler à celles qui existent encore à Ouddon et à Pnom-penh le long du fleuve. L'une de ces grandes voies serait venue jusqu'à Saïgon, une autre aurait traversé la plaine des Joncs pour aboutir à la mer près de Mitho et aurait passé à Thap-muoi, où aurait existé une station cambogienne. La vieille tour et les sculptures qui existent sur ce point sont au nombre des vestiges les mieux conservés de cette ancienne civilisation qui disparut à la suite des invasions incessantes des Siamois et des Annamites. Ceux-ci s'attachèrent à détruire tout ce qui était antérieur à leur arrivée et, dans la partie du pays qui est entre leurs mains depuis longtemps, on retrouve difficilement quelques traces du séjour des Cambogiens.

1. « Les traditions et annales cambogiennes disent que Angkor et Baman (Battambang) furent construits il y a 1900 ans, « vers la fin du siècle qui précéda la naissance de N.-S.J.-C. » R. P. Jourdain, journal du 20 juin 1866.

Entre Trambang et Tay-Ninh, on voit cependant un camp retranché entouré d'un mur en terre ; il a deux kilomètres de côté sur trois de front. Cet ouvrage, qui date seulement de l'autre siècle, servit longtemps d'abri à une armée cambogienne qui essaya d'arrêter les Annamites ; mais ces derniers continuèrent néanmoins leur œuvre d'envahissement jusqu'à Tay-Ninh. Aucune garantie absolue n'entoure les hypothèses que nous venons d'émettre ; néanmoins elles semblent vraisemblables. Le peuple qui fut maître autrefois des plaines fertiles de la Basse-Cochinchine, de ses ports merveilleux, de ses fleuves immenses, le peuple qui eut des architectes capables de construire Angkor, dut accomplir d'immenses travaux pour faciliter les communications et les transports sur son territoire. Mais quelles que soient les œuvres inconnues qu'ils aient pu élever au temps de leur splendeur, les habitants de la Basse-Cochinchine ne firent jamais rien de plus beau que les édifices dont les magnifiques débris nous sont restés.

L'héritier de cet ancien empire, le successeur des anciens dominateurs de la Chersonèse d'or, qui porte encore parmi ses nombreux titres celui de Roi des Rois, vivait à l'époque du voyage de l'amiral Bonard, en tutelle pour ainsi dire sous la surveillance d'un Siamois. Il n'avait pas encore été couronné et on savait que le roi de Siam avait l'intention de le traiter

comme un simple sujet ou gouverneur héréditaire, dépendant de sa couronne.

Le mandarin siamois, dans le but de consacrer cette usurpation, n'hésita pas à réclamer au nom de Siam les anciens domaines des rois de Camboge au gouverneur français. On pouvait entrevoir derrière ces tentatives d'empiètement la main et les conseils des agents européens qui dominent à la cour de Siam. Dans presque tous ces pays, la France est fréquemment absente ; un consul titulaire devrait y résider ; mais en congé la plupart du temps, un chancelier ou un secrétaire expédie les affaires commerciales à sa place.

A cette époque, le consul français, se sentant effacé à Bangkok par l'importance du consul d'Angleterre, vivait habituellement à Sincapore ou en Europe.

Les Anglais et les Américains, qui sont les résidents les plus nombreux et les plus influents à Bangkok où ils ont des intérêts considérables, font instinctivement, traditionnellement et sous leur initiative personnelle, une opposition systématique à tout ce qui est intérêt français. Tout Anglais en Asie a toujours devant les yeux le spectre du royaume colonial que Dupleix avait créé dans l'Inde. La fondation de la Cochinchine a réveillé toutes ces susceptibilités mesquines ; à chaque progrès accompli par notre nouvel établissement si nous n'avons pas retrouvé contre nous la main du

gouvernement de l'Angleterre, nous avons rencontré inévitablement l'opposition individuelle d'un Anglais qui croyait accomplir un devoir en suivant les vieux errements de cette diplomatie qui faillit empêcher le creusement du canal de Suez.

Nous admettons, bien entendu, de nombreuses exceptions à ce que nous venons de dire. Les Anglais distingués et instruits, et il y en a beaucoup, ont depuis longtemps renoncé à des traditions haineuses qui ne sont plus de notre époque.

Le gouverneur revint à Saïgon émerveillé des grandes choses qu'il venait d'entrevoir. Cependant, malgré les protestations de Phan-tan-giang, il était peu rassuré sur la tranquillité du pays.

Quan-Dinh, toujours maître de Gocong, s'efforçait de gagner du temps et semblait peu disposé à se soumettre. Il avait été nommé général à An-giang (Chaudoc) par le roi ; au lieu de se rendre à son poste, il avait écrit une première lettre à un des principaux fonctionnaires annamites employés par le gouvernement français à Saïgon. Il lui disait :

« Les milices me retiennent et ne veulent pas me « laisser aller occuper mon poste à An-giang. Le « mois précédent j'ai reçu une lettre du gouverneur « de Vinh-long prescrivant de remettre les armes « entre les mains des phus et des huyêns français, « mais les quâns ne veulent pas les rendre ; ils disent

« qu'elles ne leur ont pas été données par les manda-
« rins français. Nous abandonnerons Gocong. J'at-
« tends que de Vinh-long on fasse prendre les armes.
« Ma position est très-difficile. »

« 8e mois, 12e jour. »

Quatre jours après, le 16e jour du même mois, il écrivait à la même personne:

« Mes milices ne veulent pas me laisser partir. Je
« suis dans une grande perplexité. En temporisant
« encore, je réunirai mes soldats et je pourrai pren-
« dre alors une décision. Je n'ai pas assez de préten-
« tions pour vouloir me laisser instituer général en
« chef. Je crains la colère du vice-grand-censeur
« (Phan-tan-giang), et je ne sais si l'amiral me fera
« grâce après ma soumission. D'autre part, si je ne
« fais pas ce que veulent les quâns et les dôis, ils me
« feront périr. Les Annamites ne peuvent pas songer
« à lutter contre les soldats français. Mettez cette
« lettre sous les yeux de l'amiral et priez-le d'atten-
« dre encore. Peut-être ramènerai-je mes gens à
« l'obéissance. »

Telle était l'attitude cauteleuse de Quan Dinh un mois environ après que Phan-tan-giang lui avait envoyé l'ordre formel de se soumettre (9 septembre 1862).

Il se fortifiait à Gocong, plaçait des batteries sur tous les arroyos (canaux) qui conduisaient du fleuve

à l'intérieur du territoire qu'il occupait, et il inquiétait, par des attaques incessantes, les bâtiments français chargés de le surveiller.

M. Guys, lieutenant de vaisseau, capitaine de *l'Alarme*, fut chargé de cette mission difficile. Il connaissait à fond le caractère des Annamites, leurs ruses, leurs défauts et leurs qualités ; il avait pu les étudier pendant le séjour qu'il avait fait à Tây-Ninh, comme directeur des affaires indigènes, lorsque l'amiral Charner avait voulu organiser l'administration du pays. Remontant, avec sa canonnière, l'arroyo de Gocong aussi haut qu'on le lui avait permis, il tenait l'ennemi serré de près; mais il était mouillé dans un canal étroit, exposé nuit et jour à des volées de mitraille et d'artillerie légère qui lui firent perdre quelques hommes. Il passa plusieurs mois dans cette situation.

L'arrondissement de Tan-An, presque aussi travaillé que celui de Gocong, était surveillé par un officier d'une énergie et d'une activité sans pareilles, M. Gougeard, lieutenant de vaisseau, qui s'était cantonné dans le Vaïco occidental, sur la route de Mitho, en face de l'entrée de l'arroyo de la Poste. Ses tournées incessantes tenaient le pays en haleine.

Le Phuoc-loc, sous la surveillance de M. Lespès, lieutenant de vaisseau, commandant la *Mitraille*, était parcouru dans tous les sens par cet officier distingué

et infatigable qui avait fait toutes les campagnes de la Cochinchine, depuis la prise de Tourane.

Les plaines élevées de Tây-Ninh, de Bien-hoà et de Baria étaient confiées à la surveillance des commandants militaires des trois cercles, MM. Brière de l'Isle, chef de bataillon, Loubère, lieutenant-colonel, et Coquet, chef de bataillon d'infanterie de marine. Ces officiers supérieurs exerçaient une vigilance de tous les instants et se multipliaient pour couvrir nos frontières.

La province de Mitho était dans une situation exceptionnelle ; M. d'Ariès avait été nommé commandant de la division navale du Camboge, et il avait sous ses ordres tous les postes établis sur le grand fleuve. Il appliquait sa longue expérience de la Cochinchine à prévenir les désordres qui menaçaient le territoire confié à ses soins. — Il était secondé par des hommes d'une rare valeur, MM. Vergnes, Pottier et Rebell, lieutenants de vaisseau qui chassèrent les insurgés et les poursuivirent jusque dans la plaine des Joncs. La province resta relativement assez calme au milieu de la conflagration générale qui s'étendait de toutes parts sur nos possessions.

Dans tous les arrondissements, sous la direction des commandants militaires des provinces et des cercles, étaient établis des phus ou huyêns indigènes. Mais ces agents ne possédaient, nous l'avons dit, ni la

considération, ni l'autorité voulues pour adoucir la nature des relations journalières entre les vainqueurs et la population. Ils jouissaient de leurs positions et de leurs prérogatives, insouciants à la vue des maux qui désolaient leur pays. Nous n'avions point des moyens efficaces de prendre un ascendant réel sur l'esprit des habitants, malgré le bon vouloir, la capacité et l'énergie des chefs militaires dont les devoirs professionnels, à cette époque troublée, suffisaient pour absorber tous les moments.

De l'ancienne administration il était resté deux officiers à Saïgon, MM. Boresse et Lamaille, un à Cholon, M. Gaudot, un à Mitho, M. Philastre, et un à Biên-hoà, M. Harmand. Ils conservaient les traditions laborieuses des fonctions qu'ils avaient précédemment remplies.

Deux des officiers les plus expérimentés dans les choses de la Cochinchine étaient attachés à l'état-major général du gouverneur : l'un, M. Aubaret, capitaine de frégate, doué d'une grande érudition dans les langues orientales, était l'interprète de l'amiral et son intermédiaire pour les affaires politiques ; il avait traduit les codes et la description en chinois de la Basse-Cochinchine : le second, M. Rieunier, lieutenant de vaisseau, était spécialement chargé de la centralisation et de la direction des affaires relatives à l'administration des indigènes.

Malgré le concours de ce personnel d'élite, on ne possédait point une administration fortement organisée, représentée partout et à chaque instant, surtout chez une population nouvellement soumise, par des agents capables et dévoués également attentifs à veiller sur les intérêts publics et sur les intérêts privés.

Les huyêns annamites ne pouvaient remplir le rôle d'intermédiaires qui leur était attribué. Aucun lien, aucun rapport sérieux n'existait entre les Français et les indigènes ; les premiers vivaient au milieu d'un pays conquis en maîtres défiants, les autres se soumettaient à leurs dominateurs sans abandon et sans confiance dans l'avenir. Ni d'un côté ni de l'autre on ne prenait en considération les intérêts communs aux deux races sur lesquels un gouvernement prévoyant aurait dû s'appuyer pour calmer les esprits.

Dans leur isolement des indigènes, les Français pouvaient croire que la population nous serait indéfiniment hostile, tandis que les agents de nos ennemis nous représentaient à ce peuple comme des envahisseurs avides et indifférents à son bien-être.

En octobre et novembre surgirent quelques complications nouvelles, qui furent le prélude d'événements plus graves.

Senong-sô, chef cambogien qui jouissait d'une grande influence dans la province de Bap-Nhum, et

qui avait pris une part active aux troubles qui suivirent la mort du roi Duong en qualité de partisan de Phra-keo-pha, ne put résister aux forces des chefs qui soutenaient le roi Norodon et se réfugia sur notre territoire. Toujours disposés à s'immiscer dans les affaires du Camboge, les Siamois demandèrent l'extradition de Senong-sô ; ils essuyèrent un refus catégorique.

Le nouveau gouverneur du Binh-tuân, Lam-dui-hiêp, écrit et demande si les Français remettront bientôt Vinh-long ; il lui est répondu que tant que les rebelles tiendront la campagne sous les ordres de Quan Dinh, nous garderons ce gage de la fidèle exécution du traité.

Puis Phan-tan-giang, qui vient d'apprendre que le plénipotentiaire espagnol a reçu du gouvernement espagnol l'approbation du traité, écrit que la ratification par la cour de Hué ne pourra se faire immédiatement, qu'il lui faudra au moins un an pour accomplir les préparatifs nécessaires.

L'amiral français, qui n'a encore reçu aucun avis de son gouvernement au sujet du traité, refuse d'accéder aux délais sollicités par Phan-tan-giang.

Les pirates et les insurgés deviennent plus hardis, plus agressifs ; 40,000 hommes sont employés aux travaux de Saïgon, principalement au creusement du canal de ceinture ; on signale des maladies parmi ces

ouvriers que l'on avait voulu employer en aussi grand nombre, afin de les secourir contre la disette qui commençait à sévir. La grande exportation du riz et l'agitation des campagnes avaient fait renchérir toutes les denrées.

Une foule de symptômes présagent une révolte prochaine ; les Français se mettent sur leurs gardes : on comprend vaguement que l'on est entouré d'un vaste réseau de machinations dont les complices peuvent être recherchés dans toutes les classes de la population indigène.

Dès le commencement de novembre, l'amiral déclare à Phan-tan-giang que Quan-Dinh est un rebelle et sera traité comme tel ; cependant il consent à faire une dernière proclamation de concert avec lui pour inviter les insurgés à se soumettre.

Une diversion en faveur de Quan Dinh est tentée sur notre frontière orientale ; un chef de canton dépendant de la province de Binh-tuân ravage quelques-uns de nos villages et disparaît ensuite.

Cependant le 2 décembre, sur la proposition du gouvernement annamite, on peut envoyer à Phanri recevoir la première demi-annuité de l'indemnité de guerre, 200,000 piastres.

Enfin l'amiral, résolu d'en finir avec l'insurrection, avait demandé le concours du commandant de la station de Chine et des renforts en France. Il s'impa-

tientait aussi de ne pas avoir reçu la ratification du traité par le gouvernement français. Il était dans une fausse situation à côté du plénipotentiaire espagnol qui semblait plus désintéressé que nous, puisqu'il n'avait pas demandé de cession de territoire.

L'alliance espagnole nous avait donné pendant toute la durée de l'expédition le concours d'une petite troupe brave et disciplinée ; mais lorsqu'il fallut négocier et asseoir notre domination en Basse-Cochinchine, nous rencontrâmes quelquefois chez nos alliés une certaine difficulté à accepter les conséquences naturelles de nos succès communs. La prise de possession définitive de Saïgon n'eut pas lieu sans motiver quelques protestations qui paraissaient indiquer tout au moins chez le plénipotentiaire espagnol le désir irréalisable de conserver les territoires conquis comme une propriété collective et indivise ; car les frais de l'expédition furent presque en entier à notre charge et on pouvait admettre que le concours donné par l'Espagne en Indo-Chine était une compensation de l'appui que nous venions de lui donner en Occident.

A l'appel qui lui était adressé, l'amiral Jaurès partit immédiatement avec les bâtiments de sa division et se rendit de Shang-haï à Manille, où le gouverneur général des Philippines embarqua à son bord 800 hommes de troupes indigènes. Il fit ensuite

route pour Saïgon. Ce secours fourni si à propos est de nature à faire oublier les tiraillements, d'ailleurs bien rares, qui survinrent parfois entre les représentants des nations alliées ; ces dissentiments n'altérèrent jamais les relations amicales et sympathiques des Espagnols avec les Français ; ils se montrèrent les uns envers les autres des frères d'armes solides et dévoués pendant toute la durée d'une campagne de quatre années, de 1858 à 1863.

Au commencement de décembre, l'amiral Bonard eut un moment l'espoir que les Annamites exécuteraient fidèlement le traité ; le paiement du premier terme de l'indemnité lui parut une preuve suffisante de leur bonne foi. Il se décida à offrir à Phan-tan-giang la restitution de Vinh-long ; les assurances de ce mandarin et les affirmations énergiques de quelques optimistes contribuaient à le tromper. Mais une démarche importante de la cour de Hué allait porter la lumière au milieu de ce chaos de contradictions et de manœuvres obscures dans lequel les agents annamites semblaient vouloir nous envelopper. Une dépêche datée de Hué du 2 novembre fut apportée à Saïgon le 12 décembre par un mandarin de rang inférieur qui repartit précipitamment sans attendre la réponse. Les ministres du roi demandaient nettement la modification radicale du traité et l'annulation de la clause

par laquelle les provinces de Saïgon, Mitho et Bien-hoà avaient été cédées à la France.

Cette prétention se manifestait au moment même où Phan-tan-giang prévenait qu'il fallait au moins une année à son gouvernement pour se préparer à la ratification du traité; l'amiral fut indigné, il se borna à écrire qu'il n'accorderait, pour la ratification solennelle à Hué du traité tel qu'il avait déjà été accepté, qu'un mois à dater du jour où l'approbation de l'Empereur lui serait parvenue.

Dès ce moment il se tint prêt aux éventualités les plus graves; mais il attendit pour attaquer Quan Dinh l'arrivée des renforts qu'il avait demandés.

Le 16 décembre, l'insurrection éclata partout à la fois. Presque tous nos postes de la province de Saïgon et de celle de Bien-hoà furent attaqués. Le fort du Rach-tra, situé à 15 kilomètres de Saïgon, fut envahi la nuit par les rebelles ; ils escaladèrent sans bruit les murailles en terre, tuèrent nos sentinelles et furent un moment maîtres de l'enceinte. Le brave capitaine Thouroude, faisant une trouée à travers les masses ennemies à la tête de ses hommes, fit occuper les parapets et fusiller la foule des assaillants qui finirent par se déconcerter devant la résistance de nos soldats et s'enfuirent en désordre. M. Thouroude fut reconnu par les indigènes et tué de plusieurs coups de lance. Il mourut après avoir sauvé le fort dont la

garde lui était confiée. Trois lorchas stationnées, dans le Vaïco oriental pour la police de la navigation, furent assaillies avec une véritable furie par des bandes nombreuses qui étaient exaltées par le souvenir de l'incendie de l'*Espérance*.

L'une d'elles, la lorcha 3, mouillée dans le haut de la rivière, un peu au-dessous de Tây-Ninh, fut attaquée par plusieurs barques armées de canons; l'aspirant qui la commandait fut blessé et prit trois barques à l'ennemi.

Une autre, qui était au Ben-luc, canal étroit, fut attaquée par Truc, le même individu qui avait dirigé l'attaque de l'*Espérance*. Une bande d'insurgés placée à terre avaient saisi une amarre du bâtiment et halaient dessus pour l'échouer, en poussant d'immenses clameurs. Un pierrier chargé à mitraille fut tiré, presque à bout portant, sur cette masse d'hommes qui semblèrent broyés par la décharge et se dispersèrent en poussant des cris de rage et de désespoir.

Ces scènes terribles, qui avaient démasqué les trames de nos ennemis, furent suivies d'une courte trêve : le corps expéditionnaire, solidement retranché, n'était pas assez nombreux pour prendre l'offensive ; on attendait avec impatience des renforts.

C'est à ce moment que, par un premier arrêté en date du 7 janvier 1863, le gouverneur, jetant les

base d'une administration civile spéciale à la colonie, créa un corps d'inspecteurs des affaires indigènes, comprenant trois classes différentes. Conformément aux instructions du ministre, les officiers qui se consacreraient à ce service auraient droit à des augmentations de leurs soldes d'activité et de retraite analogues à celles qui sont accordées aux fonctionnaires des Indes anglaises et des Indes néerlandaises. L'initiative de cette mesure, ou plutôt cette promesse qui n'a point encore été réalisée, était due à un ministre éminent, administrateur sagace et prévoyant ; il avait pressenti l'importance que nos nouvelles possessions allaient acquérir, et il poursuivait leur organisation définive, malgré les obstacles sans nombre que l'esprit de routine opposait à ses généreux desseins. M. de Chasseloup-Laubat, qui s'était déjà signalé par sa haute capacité dans plusieurs branches de l'administration supérieure, prouva, pendant son passage au ministère de la marine, qu'un esprit élevé, ferme et laborieux peut, sans entrer dans les questions techniques, imprimer à des services spéciaux une direction forte et salutaire. Il avait un juste sentiment des besoins de notre colonie en voulant lui donner une administration intelligente et dévouée composée de fonctionnaires européens.

Les lettrés et autres indigènes, qui remplissaient chez nous les fonctions de phus et de huyêns, jouaient

un rôle inutile. Quel prestige pouvaient avoir aux yeux de la population des gens instruits qui auraient abandonné du jour au lendemain leur gouvernement national pour obtenir des places lucratives ! Tout chez eux devait être factice, l'instruction, l'expérience des affaires, le dévouement à la chose publique. L'opinion ne pouvait excuser ce rôle ingrat que chez des Annamites chrétiens ; ils avaient fourni deux ou trois fonctionnaires dont le zèle au moins ne pouvait être suspecté.

En revanche, chacun rendait un hommage mérité au sentiment de leur devoir qui avait retenu à leurs postes les chefs des cantons et les dignitaires des villages dont la mission était de veiller à la nécessité et aux intérêts de leurs concitoyens. Leurs fonctions n'étaient pas rétribuées et elles étaient devenues très-périlleuses entre les exigences des deux partis contraires ; qui rendaient les principaux habitants responsables des actes de leurs compatriotes. Ces places étaient alors de véritables postes d'honneur dans lesquels plusieurs notables indigènes sacrifièrent noblement leurs biens et leur existence pour sauvegarder les droits de leurs communes.

Ce fut parmi ces hommes courageux, influents et animés d'un dévouement sincère aux intérêts de la population, que l'on alla chercher plus tard les éléments d'un personnel indigène, capable et dévoué,

qui fut digne de compléter les cadres de notre administration coloniale.

Cet essai d'organisation était trop tardif pour être utile sur le moment; l'insurrection fut comprimée par l'élan et l'activité des autorités militaires.

Une véritable invasion d'Annamites et de sauvages moïs franchit les frontières de l'est, tomba sur la province de Biên-hoà et fit soulever les habitants; un moment tous nos postes furent bloqués. A Baria, le commandant Coquet, ayant reçu quelques renforts, fit une sortie vigoureuse et ramena les insurgés jusqu'à la frontière. A Biên-hoà, le colonel Loubère les dispersa dans plusieurs reconnaissances habilement conduites. M. de Mauduit du Plessix, capitaine de frégate, qui s'était déjà distingué pendant les opérations de la campagne de Khi-hoà, se fit remarquer spécialement par son activité et son énergie; à la tête de trente fusiliers marins, il tint en échec plusieurs bandes rebelles et sut les empêcher de s'organiser.

A Dong-môn près Long-thanh, un de nos huyêns chrétiens fut surpris par l'ennemi dans son poste; ses miliciens indigènes, mal armés et peu disciplinés, l'abandonnèrent presque tous. Il fut massacré avec des raffinements de barbarie épouvantables: ces cruautés inutiles fréquemment employées chez les Asiaiques, forment un contraste douloureux avec la dou-

ceur et la courtoisie de leurs relations habituelles.

Plus que jamais on constata la fidélité des Annamites qui étaient à notre service. Les soldats du bataillon indigène se montrèrent solides au feu et suivirent bravement leurs officiers dans toutes les circonstances ; les matas ou hommes employés à la police ; les équipages de nos embarcations et les simples domestiques se montrèrent dévoués à leurs chefs ou à leurs maîtres. On l'avait déjà remarqué, l'Annamite, comme les individus des peuples primitifs, s'attache à celui qui le nourrit et qui le commande; il n'a point d'autre devoir qui prime à ses yeux ses obligations envers son maître : il se comporte comme le client de la société antique.

C'est par la connaissance approfondie du caractère d'une nation qu'on arrive à la diriger ; il faut savoir tenir compte de ses défauts et de ses vices et faire appel à propos à ses bonnes qualités. On peut tout obtenir des Annamites en se confiant à leur attachement au sol, au dévouement des propriétaires pour leurs communes, au respect des inférieurs pour leurs supérieurs et leurs maîtres, et aussi à l'amour-propre excessif des individus.

Ces principes sont bien faciles à formuler maintenant; mais alors l'amiral n'avait pas le temps de se livrer à des études sur le caractère des indigènes : il ne pouvait discerner que la mauvaise foi de la cour

annamite et l'ardeur des chefs de la rebellion [1]. Des émissaires envoyés de Gocong circulaient dans toutes les directions, attisant toutes les haines contre nous. Les habitants des environs de Cholon et de Cangioc s'étaient réunis au nombre de quatre ou cinq mille sous la direction de deux chefs influents, le Han-lam-phu et le Quan-La ; ce dernier était un ancien chef de canton. Ils avaient tâché de s'établir sur la route de Mitho, entre la ville chinoise et le Benluc et ils avaient fini par se fortifier à Goden. Plusieurs fois, M. Lespès, commandant le cercle de Cangioc, les chassa de leurs positions où ils venaient se réinstaller après le départ de nos colonnes ; nos ressources ne nous permettaient point d'y placer des détachements à poste fixe.

Dans la province de Mitho une manifestation sem-

1. Dépêche du 14 janvier 1863. de l'amiral Bonard. — « Voyant « qu'il ne pouvait résister à une guerre régulière, le gouver- « nement annamite a organisé ouvertement avant la paix, clan- « destinement et sourdement après cette époque, sur toute la « surface de la Cochinchine, une insurrection permanente qui a « été repoussée partout, mais qui n'a nulle part été dominée. « faute de moyens d'action suffisants. Toutes ces populations, ac- « coutumées à l'obéissance, au respect de l'autorité, ont été su- « rexcitées et déclassées, à la faveur de promotions entière- « ment contraires aux anciennes habitudes, par le gouvernement « annamite qui, jouant son va-tout, a, par haine des Européens, « jeté dans la Cochinchine l'anarchie dont lui-même ne serait « plus maître si nous lui rendions le pays où il a semé l'ambi- « tion exagérée, l'assassinat et l'incendie.

« Il y a à la tête des affaires à Hué, et parmi les familles et les « hommes influents, deux opinions en présence...... »

blable avait lieu. En février, le poste de Thuoc-Nhiêu, situé à vingt kilomètres environ de Mitho, sur la limite des plaines cultivées et des marais où se réunissaient les rebelles, fut attaqué par une véritable armée. Le capitaine Taboulet commandant le fort resta maître du terrain, qui fut couvert des cadavres de l'ennemi. Les Annamites, avec des armes impuissantes contre nos carabines, se ruaient sur nos hommes avec une énergie aveugle qui prouvait un courage et une abnégation extraordinaires. Leurs sentiments patriotiques étaient habilement surexcités ; les Français étaient représentés à leurs yeux par les émissaires de la cour comme des étrangers avides et insatiables, comme des pillards venus sans motifs pour ravager des contrées paisibles.

De nombreux pirates profitaient de cette effervescence pour augmenter le désordre ; ils parcouraient le fleuve, pillant indistinctement les barques qui n'étaient pas en état de défense. Une surveillance active était exercée par nos marins : MM. Vergnes, Pottier et Rebell poursuivaient sans relâche ces malfaiteurs jusque dans les canaux sinueux qui relient le fleuve à l'intérieur de la plaine des Joncs.

De concert avec son chef d'état-major, le colonel Reboul qui avait succédé à l'infortuné commandant de Lavaissière, le gouverneur fit ses dispositions pour détruire le repaire de Gocong.

Au commencement de février, l'amiral Jaurès arriva avec tout ce qu'il avait pu amener de troupes, une partie du bataillon de tirailleurs algériens en garnison à Shang-haï et un bataillon de tagals prêté par le gouvernement de Manille. On put de suite dégager Biên-hoa et faire occuper la route du Ben-luc. Puis on marcha sur Gocong.

A l'entrée du Rach-la dans le grand Vaïco le transport l'*Européen* fut établi en hôpital, centre de ravitaillement et dépôt de charbon. Auprès de l'*Alarme*, mouillée dans l'arroyo de Gocong fut construite à terre une batterie pour battre le cours du canal. A Dong-son, au nord-ouest de Gocong on attaqua vivement en face et à revers les batteries élevées par les insurgés; une marche rapide exécutée par le commandant Piétri avec les turcos décida du succès de ce premier mouvement ; à l'est, la corvette espagnole la *Circé* bloquait et devait occuper l'issue du Lang-lop dans le Soirap ; à l'ouest et dans le sud, on tenait l'ennemi par le poste de Chogao et par les colonnes de Mitho dirigées sous les ordres du commandant d'Ariès, par M. Vergnes au Rach-gia et par M. Gougeard à Vinh-toi. M. Guys, commandant l'*Alarme*, devait remonter l'arroyo directement et seconder le mouvement principal dirigé par terre par le général Chaumont et le colonel Palanca.

Des préparatifs considérables avaient été faits pour

franchir les marais et les rizières ou pour passer les cours d'eau ; trente bateaux blindés à l'avant pouvant porter chacun six fusiliers ou être transportés à bras par leurs équipages marchaient avec les colonnes et pouvaient en quelques minutes former un pont solide en face de l'ennemi le plus résolu. En arrière des lignes d'attaque, l'aviso le *Forbin* bloquait le Vaïco à l'entrée du Rach-la avec ses embarcations et une lorcha ; l'*Avalanche,* la *Dragonne* et la canonnière 31 bloquaient le bras nord du Camboge ; le *Cosmao,* la canonnière nº 20, la lorcha le *Saint-Joseph* avec quinze barques complétaient le blocus dans l'ouest.

Le 25 à huit heures du soir, l'amiral s'étant assuré que chacun était à son poste, fit de l'*Ondine* le signal de commencer l'attaque le lendemain matin. Au jour chacun se mit en marche. L'ennemi, effrayé, fit quelques décharges d'artillerie et s'enfuit dans toutes les directions abandonnant ses canons, jetant ses armes et ses uniformes. Nous eûmes peu d'hommes tués ou blessés, mais beaucoup de malades à la suite des marches forcées dans les marais sous un soleil dévorant.

Le 26 au matin, le général Chaumont, à la tête d'une colonne achevait de traverser l'arrondissement de Tan-hoa en se dirigeant vers le sud et prenait possession du dernier retranchement des rebelles à Trai-ca. (Détails extraits du rapport de l'amiral Bonard en date du 2 mars 1863.)

Ainsi devant les habiles dispositions de l'amiral Bonard, tous les obstacles accumulés pendant six mois par Quan Dinh étaient tombés en une seule journée et les débris des bandes rebelles s'étaient dispersés à travers nos colonnes.

Cette victoire donnait une grande autorité à l'amiral pour ses négociations avec les Annamites. La ratification de l'Empereur venait d'être apportée en Cochinchine par M. Tricault, capitaine de vaisseau, aide de camp du ministre de la marine. Par le même courrier était arrivé M. le contre-amiral de la Grandière chargé de remplacer par intérim l'amiral Bonard qui avait demandé à prendre un congé de quelques mois pour se reposer des fatigues excessives qu'il avait eu à supporter.

De concert avec le colonel Palanca, l'amiral Bonard exigea que la cour de Hué prît l'engagement de recevoir les plénipotentiaires et de ratifier le traité immédiatement ; menaçant en cas de refus, de recommencer les hostilités, d'occuper les trois provinces occidentales et de soutenir les révoltés du Tonquin.

Le 15 mars le ministre du commerce Truong demanda encore un délai d'un mois à cause d'une grande fête nationale, le sacrifice au ciel et à la terre, que le roi de Hué accomplit tous les ans avec une grande pompe aux environs de sa capitale.

Au mois d'avril, l'amiral Bonard et le colonel Pa-

lanca, accompagnés chacun de six officiers et d'une escorte de cinquante hommes débarquèrent à Tourane; ils y furent conduits par l'amiral Jaurès et par quatre navires de guerre qui attendaient leur retour au mouillage.

Il y avait trois ans et huit mois que nous avions commencé la guerre en nous emparant de cette rade importante.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que les Français virent les deux plénipotentiaires et leur faible escorte entre les mains de nos ennemis de la veille ; l'amiral Jaurès, après avoir embrassé son collègue, rentra à bord, dit-on, en disant qu'il craignait de ne pas le revoir. Il est probable que si les deux représentants de la civilisation occidentale n'avaient point eu derrière eux le prestige de leurs succès récents et surtout des forces imposantes prêtes à venger les insultes qui pouvaient leur être adressées, leur situation aurait été des plus périlleuses.

Les Annamites n'ont jamais, il est vrai, commis à notre égard d'acte de trahison manifeste ; mais les Chinois, qui les ont initiés aux sciences politiques et sociales, venaient de nous donner pendant la campagne de Pékin un exemple de mauvaise foi, que les Européens en Asie feront toujours bien de ne pas oublier.

L'amiral Bonard et ses compagnons suivirent pour

se rendre à Hué une route pittoresque et jusqu'alors inconnue des Européens ; elle part de Kiên-chang au nord de la baie de Tourane, traverse les hautes montagnes qui séparent les plaines de Hué des provinces méridionales et franchit plusieurs larges ruisseaux avant d'atteindre les bords du fleuve qui coule au pied des murs de la capitale.

Les officiers étaient portés dans des hamacs de mandarins par des indigènes, qui étaient fournis en corvée et à tour de rôle par les villages situés sur la route. Les Annamites portent de lourds fardeaux en courant pieds nus, suivant un rhythme cadencé qui permet à tous les porteurs de faire effort en même temps ; ils parcourent ainsi de très-longs trajets. Nos hommes, avec leurs fusils en bandoulière et leurs sacs sur le dos, avaient beaucoup de peine à les suivre. Le premier jour la route fut d'ailleurs très-pénible.

On monte d'abord par une pente rapide au sommet de la montagne la plus élevée ; un cheval sans cavalier ne peut descendre cette route vertigineuse, s'il n'est soutenu et aidé par des hommes ; on arrive ainsi à un petit fort très-ancien sous lequel passe la route ; des deux côtés sont des précipices à pic. Ce passage domine la baie d'une hauteur de près de 1200 mètres. La porte, en forme d'arc de triomphe, sous laquelle la route s'engage, s'aperçoit de la rade, elle a été surnommée par nos marins « la porte des nuages» .

La route se rétrécit ensuite et serpente sur la crête des montagnes dont elle suit les contours à travers des sites pittoresques et sauvages ; tantôt elle franchit des torrents sur des troncs d'arbre jetés en travers des deux rives, tantôt elle côtoie à pic d'effrayants précipices, tantôt elle s'enfonce sous des masses imposantes de verdure qui couvrent les rochers d'un manteau impénétrable. Pendant près d'une lieue, ce chemin est suspendu en corniche au-dessus de la pleine mer, à une hauteur de huit cents mètres.

C'est la seule voie de terre qui réunisse Hué aux provinces méridionales. On y rencontre des voyageurs isolés, des colporteurs et des marchands ; les marchandises et les bagages sont portés à dos d'hommes ; les fardeaux sont suspendus par portions égales aux deux extrémités d'un bambou flexible placé sur l'épaule. Quand on a franchi les trois massifs principaux de la montagne, on redescend par un chemin à pic sur un petit lac d'eau douce qui communique avec l'océan par une étroite coupure. On passe dans une barque fragile ce beau bassin limpide et tranquille entouré de montagnes et de verdure, et on aborde à l'autre rive sur une langue de sable qui sépare le lac de la mer. Quelques huttes de pêcheurs, une maison de repos et une pagode perdues sous les arbres sont les seuls indices du passage des hommes sur ce coin de terre où les tigres abondent. Aussitôt que tombent les

ombres du soir, les voyageurs rentrent dans l'enceinte de palissades et on entend tout près les cris aigus du roi des forêts qui parcourt ses domaines.

La route longe ensuite le bord du lac, sur une belle avenue sablée et sous de beaux ombrages ; les indigènes se serrent les uns contre les autres, car le tigre, qui aime l'ombre, est tapi le long du chemin, il peut d'un moment à l'autre bondir du sein des fourrés, saisir une victime et disparaître. On franchit un dernier rideau de collines pour quitter cette vallée sauvage, et on se trouve dans la plaine de Hué. On aperçoit d'abord à droite un autre lac plus riant avec une pagode au milieu des eaux, sur un rocher étroit, puis on traverse des landes désertes, des champs incultes et quelques rares cabanes. La population s'accroît peu à peu, et, en approchant de Hué, on rencontre quelques grands villages. A trois ou quatre milles de distance, la route est droite ; au milieu est une chaussée en briques de trois mètres de large ; de distance en distance, on voit des pagodes et de grands arbres, on croise des mandarins avec leurs cortéges ; le paysage s'est embelli, quelques montagnes couvertes d'arbres rompent les lignes de l'horizon du côté de l'ouest, et on finit par voir les murailles de la ville impériale ; on a alors le fleuve à ses pieds.

Le roi, qui ne s'éloigne guère de sa capitale, croit peut-être que sur tout son parcours, la route cons-

truite par ses ancêtres, pour unir les provinces de l'empire, est aussi belle et aussi fréquentée qu'aux environs de sa résidence.

Hué n'est plus la ville prospère que Gialong avait reconstruite, lorsqu'il était parvenu à l'apogée de sa puissance. Ce grand souverain disposait des ressources de toute l'Indo-Chine ; les navires de la Chine, de la Malaisie et même ceux de l'Europe alimentaient le commerce de ses sujets. La politique ombrageuse de ses successeurs a éloigné des côtes de l'Annam les navires étrangers, et la faiblesse du gouvernement actuel l'empêche de protéger ses propres nationaux contre les pirates chinois. Les quelques négociants chinois, qui apportent encore des thés, des soieries, de l'opium et des porcelaines à Hué, ainsi que le gouvernement lui-même pour ses approvisionnements, sont obligés d'obtenir des sauf-conduits des pirates.

Les quartiers commerçants de la ville ont donc peu d'animation, les établissements de l'État sont dans un abandon effrayant. Les magasins et les chantiers de la marine tombent en ruines. La citadelle, qui est fermée au public, contient le palais du roi et les ministères. Elle est entourée de murs en maçonnerie et a près de quatre kilomètres de côté ; une grande partie de cette vaste enceinte est envahie par les broussailles. Hors de la citadelle s'étendent de vastes faubourgs, dans lesquels végète une population nom-

breuse et peu active ; des mandarins passent dédaigneusement au milieu de la foule, des mendiants faméliques tendent la main, les rues sont sales, encombrées et tortueuses ; les pagodes, situées sous de beaux arbres, sont mal entretenues ; une négligence excessive des services publics se manifeste de toutes parts. Cependant le pays est admirable, le fleuve est large et profond, il a plus de six cents mètres devant la citadelle qu'il entoure de ses méandres ; mais à son embouchure existe une barre dangereuse qui change de place et sur laquelle on ne trouve que trois mètres d'eau.

L'ambassade fut reçue avec une grande solennité. Un bâtiment isolé et entouré de murs situé en face de la citadelle, de l'autre côté du fleuve, fut affecté à loger les envoyés européens avec leur suite. L'intérieur avait été tendu en soie et des approvisionnements de toute nature pour tout le personnel furent fournis avec prodigalité par les Annamites.

Le 16 avril, les plénipotentiaires traversèrent le fleuve en grande pompe sur les pirogues royales, et furent introduits dans le palais. Toutes les troupes du roi étaient sous les armes, les éléphants aussi rangés en bataille.

Dans une immense salle soutenue par des colonnes en bois précieux, les Européens purent à peine discerner, au delà d'une affluence extraordinaire de

mandarins de tout grade, le souverain absolu auquel on venait d'imposer le traité de paix. Un discours de quelques mots en langue du pays fut prononcé au nom des ambassadeurs et reçut une courte réponse au nom du roi. Cette cérémonie si pénible pour la fierté du despote oriental fut le point de départ d'une nouvelle situation des esprits à notre égard.

Jusqu'alors le roi et la plupart de ses conseillers avaient vécu isolés de tout contact avec nous ; ils n'avaient entendu parler des événements de la guerre que par les bulletins des généraux qui avaient lutté contre nos troupes ; ils ne se rendaient pas un compte très-exact de l'immense supériorité militaire des Européens. Mais lorsqu'lis eurent vu de près nos hommes, leur stature beaucoup plus élevée que celle des indigènes, lorsqu'ils eurent constaté la perfection de notre armement, ils semblèrent avoir renoncé pour toujours à lutter contre nos troupes.

Plusieurs fois dans la suite, on verra la cour de Hué, loin de profiter des difficultés momentanées que nous éprouvions dans l'organisation de la colonie, nous donner des témoignages officiels de sympathie, et reculer devant les conséquences d'une association avouée avec les rebelles, quoique ces derniers eussent reçu clandestinement des encouragements et même des secours des agents secrets de la politique annamite.

A son retour à Saïgon, l'amiral Bonard, épuisé par les fatigues, sa santé ébranlée par des travaux incessants, remit la direction du service à l'amiral de la Grandière.

Le 30 avril, tous les officiers furent convoqués dans le salon du gouvernement et reçurent les adieux de leur chef qui les présenta ensuite à son successeur. Le lendemain l'amiral Bonard prenait passage sur le paquebot des *Messageries de l'Impératrice* avec le colonel Reboul, son chef d'état-major, M. Buge, lieutenant de vaisseau, son aide-de-camp, M. Aubaret, capitaine de frégate, inspecteur des affaires indigènes, et le commandant Tricault, aide-de-camp du ministre. Il espérait revenir en Cochinchine et poursuivre l'achèvement de l'œuvre si considérable qu'il avait entreprise ; mais il ne devait plus revoir la colonie dont il avait été le premier gouverneur. Une maladie aiguë provenant d'un travail excessif, d'une tension d'esprit continuelle, d'un abus réel des dispositions naturelles les plus rares et les plus brillantes, le conduisit au tombeau en quelques mois.

Avant son départ, l'amiral Bonard, qui avait toujours montré une vive sollicitude pour répandre l'instruction parmi les indigènes, fit publier un arrêté à la date du 30 mars, réorganisant l'enseignement des caractères chinois, tel qu'il existait avant nous. Il rétablissait les titres anciens des professeurs, des inspec-

teurs des études et des licenciés : ces dispositions étaient, dans son esprit, comme une transition entre deux sociétés annamites, celle de l'ancienne domination et celle des nouvelles générations ; mais elles ne purent être mises à exécution.

Enfin il prit des mesures très sages pour confirmer aux Annamites la libre possession de leurs propriétés, et il créa, par des donations considérables, trois institutions destinées à avoir une grande place dans l'avenir de la Cochinchine : le séminaire de Saïgon, le couvent de la Sainte-Enfance et le collége d'Adran. Ces établissements si utiles ont acquis une grande prospérité et comptent aujourd'hui plus de cinq cents élèves. Ce sont trois des plus belles constructions de la ville.

CHAPITRE VII

Le Gouvernement annamite envoie une ambassade à Paris. — Le tong-doc Truong remplace Phan-tan-giang à Vinh-long. — Voyage de l'amiral de la Grandière au Camboge ; il conclut un traité avec le roi Norodon. — Instructions du ministre. — Interdiction d'exporter du riz levée en 1864. — Affaire de Ly-Nhon. — Économies introduites dans l'administration. — Nomination de M. de la Grandière comme gouverneur. — Il commence à organiser l'administration de la Colonie.

L'amiral de la Grandière, remplaçant intérimaire du gouverneur, se trouvait à mi-débuts dans une position exceptionnellement difficile. On venait de traiter avec Hué et on avait chassé les rebelles de leurs retranchements de Gocong, mais on savait bien que les ministres du roi ne considéraient point la cession des trois provinces comme définitive ; néanmoins on était censé avoir acquis la paix, et le gouverneur français avait pour mission d'administrer pacifiquement un territoire parcouru incessamment par des bandes ennemies.

Les rebelles avaient perdu peu de monde dans la dernière lutte, grâce à une prudente retraite ; ils s'é-

taient reconstitués par petits groupes, les uns sur les frontières de la province de Bieu-hoâ, les autres au milieu des îles marécageuses et couvertes de palétuviers qui sont situées aux embouchures du Soirap et du Damtrang. Ils se réunissaient dans des refuges à peu près ignorés et inaccessibles d'où ils communiquaient facilement avec le Binh-tuân, soit par mer, soit par les sentiers des forêts; ils en rapportaient des armes et des munitions. Les émissaires parcouraient nos villages, recueillaient de l'argent, des vivres, et y répandaient une sourde agitation. Tous les indigènes savaient qu'une ambassade annamite allait en France demander le rachat du territoire concédé. Les plus horribles menaces étaient mises en circulation contre les indigènes chrétiens et contre les partisans de notre domination; ces rumeurs inquiétaient le peuple et nous aliénaient les esprits; chacun hésitait à servir un gouvernement qui devait abandonner le pays. Ces manœuvres souterraines partaient de Hué; si elles n'étaient pas dirigées par le gouvernement lui-même, elles émanaient de personnages appartenant à la cour avec lesquels les insurgés de nos provinces furent toujours en relations suivies. Le grand chef de l'insurrection, Truong-Dinh, possédait toute la souplesse et toute l'audace nécessaires pour remplir son rôle multiple; il se montra encore plus infatigable et sembla jouir d'une influence plus

grande après la prise de Gocong. Nous avons vu comment il avait essayé par ses lettres, en septembre et octobre 1862, de nous faire croire à sa soumission prochaine. Dès le mois de janvier 1863, il faisait afficher à Mitho une proclamation mettant à prix les têtes des Européens. Cette pièce portait l'empreinte d'un cachet en bronze; ces cachets ne s'exécutent ordinairement que dans les ateliers dû roi de Hué. Cette particularité fut signalée par l'amiral au ministre du commerce ; ce haut fontionnaire répondit que le cachet était faux et que les titres de Quan Dinh étaient ususpés.

Phan-tan-giang écrivit de son côté que Quan Dinh était un imposteur que l'amiral devait faire mettre à mort. Les représentants de la cour de Hué s'y prenaient bien tardivement pour désavouer cet auxiliaire ardent et dévoué ; en revanche, dans les premiers jours de février 1863, Quan Dinh avait séparé ouvertement sa cause de la leur en écrivant aux mandarins de Vinh-long :

« Le peuple des trois provinces, désirant revenir à « sa condition première, nous a mis à sa tête. Nous « ne pouvons donc ne pas faire ce que nous faisons. « C'est pourquoi nous nous sommes préparés à la « guerre, et à l'Orient comme à l'Occident, nous « nous opposerons et nous combattrons, nous finirons « par abattre la force de ces brigands. Si vous parlez

« de maintenir ce qui a été fait avec les brigands,
« nous nous opposerons aux ordres du gouvernement,
« et certainement il n'y aura plus de trêve, ni de
« paix entre nous et vous, et vous n'aurez plus le
« droit d'être surpris. »

Pour ceux qui connaissaient l'indifférence avec laquelle la population avait accepté notre domination, pour ceux qui avaient vu le dévouement irréprochable que les indigènes levés pour notre union ont montré dès cette époque en combattant contre Quan Dinh, il est évident que cette lettre, dictée de Hué, avait pour but de mettre le gouvernement régulier à l'abri du ressentiment des Français dans le cas où Quan Dinh succomberait à la suite de la lutte qu'il osait entreprendre. Les mandarins lui avaient donné clandestinement toute l'assistance possible, il avait reçu des vivres et des munitions du Binh-tuan, et par des négociations fallacieuses, on avait retardé aussi longtemps qu'il était possible l'attaque de l'amiral Bonard.

Jamais Quan Dinh ne cessa un moment de correspondre avec ses amis de la capitale et de connaître les intentions du roi, il écrivit au commencement d'avril à l'amiral qui revenait de Hué:

« Le général en chef, héros des forêts, grand chef
« militaire chargé de la répression des Européens,
« fait ce nouveau manifeste : Le noble royaume de

« France devrait permettre le rachat des trois pro-
« vinces, épargner la fleur de la population et ne pas
« nous mettre en opposition avec lui et avec notre
« propre gouvernement. De plus, vous avez fait
« pendre tous ceux qui s'étaient soumis après votre
« proclamation de paix. Le peuple ne peut supporter
« de telles choses et me prie d'interroger de nouveau
« au sujet du rachat complet de ses territoires. »

Cette épitre prétentieuse qui contenait, après les accusations les plus odieuses, les mêmes propositions que celles des ministres du roi, ne pouvait recevoir de réponse ; ce n'était point au moment où nos partisans et nos coreligionnaires étaient assassinés et pillés, où leurs têtes et les nôtres avaient été de nouveau mises à prix, qu'un gouvernement soigneux de sa dignité pouvait négocier avec un chef de pirates l'abandon des individus qui l'avaient servi fidèlement. Le gouvernement annamite, entraîné par ses rancunes, montrait trop qu'il n'avait point su réprimer ses velléités de vengeance, et il devait rendre toute nouvelle transaction impossible. C'est le propre des gouvernements absolus, c'est également la faiblesse des esprits supérieurs, dont les prétentions quelquefois ne le cèdent en rien à celles des souverains les plus despotiques, de ne jamais vouloir reconnaître leurs fautes et de croire à leur propre infaillibilité, même au péril de leurs intérêts les plus chers. Le

pays continuait donc à être agité par les injures de Quan Dinh et par des bandes de malfaiteurs ; aucune administration régulière n'existait encore, une simple surveillance était exercée par les autorités militaires qui trouvaient un concours insuffisant chez les fonctionnaires indigènes nouvellement créés. Cependant cette administration si imparfaitement organisée coûtait 36,000 piastres par mois pour les appointements du nombreux personnel des phus, des huyêns, des matas, des satellites, des bateliers.... Ce n'aurait pas été une grande dépense si elle avait été profitable, mais la plupart de ces agents étaient inutiles. La ville de Saïgon à peine tracée ne renfermait que quelques maisons en bois éparses le long des quais ou au milieu des broussailles et des marais.

Son principal commerce était alimenté par les fournitures du corps expéditionnaire et par celles de la flotte ; les désordres de l'intérieur avaient empêché un grand nombre d'indigènes de cultiver leurs champs, beaucoup de récoltes avaient été détruites, et, dès les premiers jours de l'année 1863, le bruit avait couru que la colonie était menacée d'une disette, que les Français cherchaient à aggraver en autorisant, contrairement aux coutumes anciennes, la libre exportation des rizs. L'origine de ces rumeurs n'était pas douteuse, on y attacha d'abord peu d'importance.

Phan-tan-giang était revenu de Hué en même temps que les ambassadeurs, et il avait repris son poste à Vinh-long le 25 avril. Il était chargé de réoccuper la citadelle que l'amiral Bonard avait promis de lui remettre, il devait ensuite aller en France. Il demanda aux Français deux interprètes pour l'accompagner ; en même temps il envoya à Saïgon quatre jeunes gens de la province de Vinh-long destinés à apprendre le français, singulier exemple de l'empire des préjugés et de la routine sur les esprits les plus intelligents. Phan-tan-giang était doué d'une finesse et d'une capacité rares, il avait voyagé en Chine et à Batavia, il comprenait notre supériorité matérielle et intellectuelle, il sentait la nécessité d'instruire ses compatriotes, et cependant il se borna à faire entretenir dans des conditions très-misérables quelques enfants à Saïgon, alors qu'il aurait fallu faire quelques dépenses, de peu d'importance d'ailleurs, pour leur faire donner une éducation sérieuse. Mais les gouvernements asiatiques joignent à une vaine ostentation une avarice sordide qui n'est pas une des moindres causes de leur déchéance actuelle ; ils succombent les uns après les autres faute d'avoir su faire à temps des sacrifices qui auraient pu prévenir leur chute.

C'est le 25 mai que Phan-tan-giang put rentrer dans la citadelle de Vinh-long : ce fut un véritable

triomphe pour lui et pour sa politique ; ses compatriotes y virent le présage de la réoccupation prochaine de toutes les citadelles de Gia-dinh.

Ce fut le commandant d'Ariès, le vaillant défenseur de Saïgon, qui eut la contrariété de remettre ce gage entre les mains de nos anciens ennemis. Il vint ensuite à Saïgon avec le mandarin annamite, qui remercia l'amiral de la Grandière, et repartit le 2 juin sur l'*Écho* pour aller à Hué prendre les ordres de son souverain. Son collègue, lors de la conclusion du traité, Lam-dui-hiêp, venait de mourir dans son gouvernement du Binh-tuan, enlevé par une attaque de choléra, et Phan-tan-giang allait se trouver seul exposé aux critiques jalouses de ses rivaux à la cour. Il avait pleuré amèrement, disait-on, en apprenant la mort de son ami, et il s'était écrié : « Il me laisse tout le fardeau ! »

Le roi et ses ministres désiraient racheter les trois provinces que nous occupions ; ils étaient disposés dans ce but à subir, prétendaient-ils, les conditions les plus onéreuses, et ils se déclaraient prêts à offrir cent millions, somme inouie en Cochinchine où le numéraire était rare, faute de commerce extérieur. La plupart des impôts s'acquittent en nature dans le royaume ; les plus forts appointements ne dépassent pas cent cinquante francs par mois ; l'on n'y connaît ni la théorie des emprunts, ni celle du crédit, ni la

manœuvre des budgets, ni toutes ces autres corruptions qui nous fournissent des moyens ingénieux de consommer avec nos ressources du présent celles de l'avenir. On avait sollicité plusieurs personnes, quelques missionnaires entre autres, d'user de leur influence auprès du gouvernement de l'Empereur pour obtenir ce rachat tant désiré.

Des motifs graves, des préjugés respectables justifiaient la persistance du roi à vouloir rentrer en possession du pays qu'il avait perdu. Sa mère, qui vivait encore, était née à Gocong ; elle était aveugle et on lui avait caché que son village natal était tombé au pouvoir des barbares de l'Occident. La grand'mère du roi, mère de Thiêu-tri, était de Thuduc, petit village à deux lieues de Saïgon, sur l'autre rive du Donnaï. Dans ces deux pays, le souverain possédait une nombreuse parenté, et il y faisait entretenir avec une piété scrupuleuse les tombes de ses ancêtres maternels. Son honneur était engagé à conserver le territoire sur lequel reposaient leurs ossements.

D'autre part, la Basse-Cochinchine passait pour la contrée la plus fertile de l'empire ; les provinces de Saïgon et de Mitho étaient appelées les nourricières de l'Annam, Vinh-long en était le jardin. Le riz de Gocong et celui de Cangioc étaient renommés pour leur qualité et leur goût ; un village de ce dernier

arrondissement était spécialement chargé d'approvisionner la table royale.

Lorsque la famine sévissait dans les provinces du centre, surtout aux environs de Hué, où les fleuves n'ont point un cours régulier comme le Donnaï et le Mekong, où les typhons exercent fréquemment leurs ravages et bouleversent toutes les conditions atmosphériques, le gouvernement envoyait solennellement une flotte de jonques chercher le tribut en riz des provinces du sud, dont l'excédant était déposé tous les ans dans les magasins de la citadelle de Saïgon, afin de le faire vendre à bas prix au peuple de la capitale.

Les habitants de la Moyenne-Cochinchine regardaient donc la possession de Saïgon comme une condition essentielle de leur existence, sans se demander comment avaient fait leurs pères lorsque cette contrée appartenait au Camboge, à un empire qui leur faisait une guerre perpétuelle.

A la fin de juin, l'*Écho* retourna chercher Phan-tan-giang et le ramena à Saïgon. Le vice-grand-censeur était accompagné de deux autres grands mandarins et de soixante-trois personnes attachées à son ambassade, mandarins inférieurs, secrétaires, soldats ou domestiques. Le roi les avait fait habiller de neuf et leur avait fait prendre toutes les provisions nécessaires pour une longue traversée ; ils avaient des ballots de riz, du poisson salé, du thé, du sucre, des

vivres de toute nature pour plusieurs mois, comme s'ils avaient dû prendre passage sur une jonque chinoise ou sur les antiques nefs du moyen âge. Sauf le chef de l'ambassade, tous ces Annamites semblaient heureux de faire le voyage et de contempler des choses nouvelles. C'est un peuple gai, doux et rempli d'imagination ; il aime l'inconnu, les voyages et les aventures ; pendant trois siècles les habitants les plus intelligents et les plus hardis du Tonquin ont quitté leurs rivières et leurs montagnes pour aller chercher fortune le long des côtes de l'Annam. Ils ont successivement occupé toutes les provinces du littoral, refoulé les anciennes populations vers les forêts de l'intérieur, exterminé les Ciampas et les Cambogiens ; ils ne se sont arrêtés que lorsque la terre leur a manqué, à l'extrémité de la presqu'île indo-chinoise. Ils ont transmis à leurs descendants leur esprit inquiet et aventureux en même temps que les traditions de leurs expéditions anciennes. On conçoit combien ce voyage en Europe devait plaire à des intelligences naïves, familiarisées de bonne heure avec les fabuleux récits des expéditions de leurs pères.

Le 4 mai ils prirent passage sur le transport l'*Européen* et firent voile pour l'Occident, accompagnés des vœux et des espérances de tous leurs compatriotes. M. Rieunier, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp du gouverneur, était chargé de les conduire.

Cet officier avait assisté à toutes les phases de l'expédition depuis la prise de Tourane ; il s'était distingué en plusieurs circonstances et avait été attaché à la personne de l'amiral Bonard à cause de sa connaissance parfaite du pays et de ses habitants.

Le 15 juin, l'ancien gouverneur de Vinh-long pendant la guerre, le tong-doc Truong, arriva de Hué pour reprendre son poste. C'était un petit vieillard à la physionomie dure et astucieuse, qui s'était fait remarquer par ses rigueurs et sa cruauté, surtout par son animosité contre les chrétiens. Les indigènes se plaignaient aussi de sa rapacité ou de celle de sa famille, qui contrastait avec le désintéressement de Phan-tan-giang.

Après le départ des ambassadeurs, l'amiral de la Grandière s'occupa spécialement de régler une question importante, celle de nos relations avec le Camboge. Il était confiant dans la surveillance active des officiers distingués qui venaient de faire la guerre et qui connaissaient à fond le pays pour la répression des désordres intérieurs ; il n'avait, d'ailleurs, aucune autre mission à remplir en Cochinchine que de maintenir ce qui existait jusqu'au retour de l'amiral Bonard.

Le ministère de la marine et des colonies était alors dirigé par un de nos hommes d'État les plus remarquables et par l'un de nos plus habiles organisateurs, M. le marquis de Chasseloup-Laubat. Ce

ministre éminent, qui a laissé de grands souvenirs de son passage au pouvoir, sut tirer un immense parti de toutes nos ressources pour faire face en même temps aux charges des expéditions du Mexique, de la Cochinchine, et à l'armement d'une flotte puissante. Il avait discerné, au milieu des rapports contradictoires et des renseignements les plus divers, toute la valeur de nos nouvelles possessions ; il avait choisi l'amiral de la Grandière pour établir l'ordre et la régularité nécessaires après une guerre longue et acharnée. Il avait accordé toute sa confiance à ce nouveau gouverneur dont il connaissait la droiture, la modestie et la haute intelligence. Il était assuré que l'amiral saurait toujours accomplir son devoir avec la courageuse tenacité devenue proverbiale chez les Français de sa race, et mettrait au service de son pays l'ardeur que les autres hommes emploient ordinairement au profit de leurs passions ou de leurs intérêts personnels.

Conformément aux instructions du ministre, l'amiral de la Grandière se rendit au Camboge. Il partit de Saïgon à la fin de juillet et parcourut le grand fleuve depuis Mitho jusqu'à Angkor. Il visita en passant le gouverneur de Vinh-long et s'arrêta à Ouddon auprès du roi Norodon.

Là se confirma pour lui l'appréciation qui résultait des renseignements officiels fournis par les Anna-

mites. Le roi de Camboge, trop faible pour faire valoir lui-même ses justes prétentions à l'indépendance, n'avait pu conserver son trône qu'en profitant habilement des rivalités des Siamois avec les Annamites. Chacun de ses ambitieux voisins avait essayé de le dépouiller de ses États, et après s'être fait une guerre sanglante qui avait duré plus de quinze années, ils avaient reconnu le roi Ong-Duong. Depuis cette époque « le Camboge pouvait être considéré, disaient les mandarins annamites, comme un enfant rebelle et ingrat, ne sachant point reconnaître la sollicitude de ses parents, de l'Annam qui était comme son père, de Siam qui était comme sa mère. »

L'arrivée des Français en Basse-Cochinchine avait dérangé bien des projets ; une trève temporaire existait entre les deux puissances protectrices du Camboge ; mais chacune d'elles n'attendait qu'une occasion favorable pour s'emparer des provinces qui restaient au successeur de Ong-Duong.

Les Cambogiens, refoulés de la partie méridionale de la péninsule par les Annamites, qui établissaient déjà des colonies le long du grand fleuve, bien au dessus de Chaudoc, redoutaient peut-être davantage les Siamois qui occupaient sans aucun droit les provinces de Battambang et d'Angkor, les plus florissantes autrefois de leur empire, quoiqu'elles ne fussent habitées que par des hommes de leur race. Un man-

darin de Siam, en mission auprès du roi Norodon, ne quittait pas ce prince et surveillait ses moindres démarches. Cet agent était extrêmement redouté à la cour, où il avait plus d'autorité réelle que le souverain lui-même. A la vue du navire à vapeur qui portait l'amiral, les craintes du roi s'évanouirent ; il savait quelle était la puissance des Européens, combien leurs exigences seraient moindres que celles d'un despote asiatique ; il fut séduit par la franchise et la courtoisie du représentant de la France, et il accepta avec empressement une convention qui fut le salut de son royaume.

Nous nous engagions à reconnaître son autorité ; en échange il se plaçait sous le protectorat de la France, et il nous concédait un établissement à Namvang ou Pnom-penh, aux quatre bras du grand fleuve, situation très-importante. Sur ce point le Mekong, qui descend du Laos, se divise en trois bras principaux ; le premier se déverse dans le grand lac de Bien-hô et a près de mille mètres de large ; le second est le Thiên-giang ou fleuve supérieur, qui coule vers l'est, passe à Vinh-long, à Mitho, et se jette à la mer par les embouchures de Cua-tiêu, Cua-daï, Am-luong et Vinh-thanh : il a plus de six cents mètres de largeur moyenne ; et le troisième est le Hâu-giang ou fleuve inférieur, qui s'éloigne graduellement du précédent, arrose Chaúdoc, passe à Dong-xuyên, ou Rach-traon,

et se jette dans la mer par le Bassac. C'est de ce dernier bras, dont la largeur n'est que de deux cents mètres à Chaudoc, mais qui a près de mille mètres à partir du canal de Vam-nao, que partent les canaux de Hatiên, de Rach-gia et de Soc-tran (à Ca-mau), qui aboutissent au golfe de Siam.

En rentrant à Saïgon, l'amiral dut appliquer tous ses soins à calmer les inquiétudes qui avaient survécu parmi les populations aux troubles et aux scènes de violence qui avaient été inévitables pendant la répression de la révolte de Gocong.

La population avait moins cultivé de rizières que les années précédentes pendant cette crise ; beaucoup de récoltes avaient été détruites, et les rebelles avaient requis de grandes quantités de grains, de sorte que les gens de la campagne craignaient une disette. Leurs appréhensions étaient exagérées à dessein par nos ennemis qui incriminaient vivement l'indifférence des Français pour les maux du pays, puisque le nouveau gouvernement permettait d'exporter des denrées qui allaient manquer aux habitants.

A la fin d'août, l'excédant de la récolte, qui est terminée en décembre et janvier pour les cantons retardataires, a déjà été vendu et exporté : l'amiral prit alors une mesure bien contraire à ses principes très-libéraux en matière commerciale : il interdit l'exportation du riz. Il parvint ainsi à dissiper une agitation

factice sans porter aucun tort sérieux au commerce ; car cette interdiction, destinée seulement à produire un effet moral, fut levée le premier janvier 1864, au moment où la nouvelle récolte allait être mise en magasin. On donna en même temps quelques secours d'argent à la population et on fit des avances à divers villages pour les aider à acheter des semences et à reprendre leurs travaux agricoles. Les Annamites se sentirent protégés et encouragés ; ils augmentèrent leurs cultures, et, malgré une sécheresse exceptionnelle, ils ne souffrirent pas de la cherté des grains.

En même temps il y avait lieu de restreindre les dépenses générales, qui avaient pris une extension trop grande. Entraînés par leur zèle et par la perspective de l'œuvre grandiose à laquelle ils étaient appelés à concourir, les chefs de service étaient portés à organiser sur un grand pied tout ce qui appartenait à la colonie naissante ; tous les projets étaient vastes et coûteux au moment même où la France ne voulait accorder que des subsides restreints à cette possession nouvelle qui était inconnue et surtout impopulaire. Le gouvernement épuisait ses efforts pour soutenir l'expédition du Mexique, à laquelle il aurait peut-être sacrifié sans hésiter celle de Cochinchine. Il fallait donc que notre colonie vécût au jour le jour, en réduisant les dépenses avec une rigoureuse parcimonie et en ne satisfaisant qu'aux besoins les plus urgents ; à ce prix

seulement on pouvait espérer que la Cochinchine existerait ; sinon le pays, incapable de discerner parmi les entreprises lointaines celles qui pouvaient avoir une utilité pratique, semblait disposé à sacrifier aveuglément celle qui paraîtrait trop coûteuse.

Phan-tan-giáng et ses collègues allaient donc avoir beau jeu à offrir de l'argent en échange d'un coin de terre ignorée à des hommes qui paraissaient à bout d'expédients pour solder les dépenses de l'État. Malheureusement pour lui, il ne connaissait pas assez les Européens, et ne sut tirer aucun parti de la situation. Il fut reçu tardivement par l'Empereur et fut promené en attendant d'une curiosité à une autre dans Paris chose qui lui offrait beaucoup d'intérêt au milieu des soucis que lui donnait sa mission. Cependant il reçut au dernier moment des paroles encourageantes, des promesses, affirmait-il, et il ébaucha un projet de convention qui devait être le prétexte de mille difficultés pour notre organisation intérieure.

Les Annamites poursuivaient toujours le même but : rendre la Cochinchine ingouvernable pour les Français. Partout ils excitaient le mécontentement ; ils lassaient les populations par un brigandage effréné, et ils les engageaient à nous résister par la force d'inertie, puisqu'elles n'avaient pu lutter ouvertement contre nos armes. Devant ces démonstrations persistantes, le gouverneur devait tenir à l'exécution rigoureuse du

traité ; toute velléité de le modifier aurait semblé un acte de faiblesse et aurait pu devenir le prétexte de nouveaux conflits que le gouvernement de Hué saisirait avec empressement.

Les ministres du roi d'Annam, partageant les préjugés de la classe lettrée, ne se rendaient pas un compte très-exact de l'esprit des campagnes. Le cultivateur annamite aime son champ et il tient à la tranquillité publique, laquelle doit être assurée par les soins de l'administration. Les maires, les chefs de canton et les notables le recueillent et le protégent à l'intérieur des villages, mais c'est au gouvernement à conjurer les dangers provenant de l'extérieur. Dans cette dernière guerre, l'impuissance du gouvernement de Hué avait été évidente pour tous les indigènes ; après avoir cru d'abord que les Français étaient des envahisseurs barbares et destructeurs, les habitants honorables et influents n'avaient pas tardé à reconnaître que nous étions disposés à maintenir l'ordre, la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, et la plupart se ralliaient à nous afin de combattre les perturbateurs. L'interdiction d'exporter du riz en 1863, et les avances faites à quelques villages pauvres, nous concilièrent plus de sympathies que n'auraient pu le faire les plus brillantes combinaisons stratégiques. Les indigènes furent touchés de cette sollicitude pour leurs intérêts et pour leurs besoins. On

s'aperçut bientôt de cette bonne disposition des esprits en notre faveur.

Quan-Dinh cherchait à renouveler les manœuvres qui avaient déjà réussi à Gocong. Il s'était fixé à Ly-Nhon, au milieu d'un terrain d'alluvions couvert d'une épaisse forêt de palétuviers où une faible partie du sol émergeait à peine au-dessus de la marée haute; il espérait que nous n'irions l'y chercher qu'après lui avoir laissé le temps de construire des fortifications sérieuses. Une nouvelle expédition conduite à grands frais d'hommes et d'argent comme celle de Gocong n'était plus nécessaire ; elle aurait singulièrement relevé son importance. Mais il avait été placé sous la surveillance active de quelques officiers résolus qui ne devaient plus lui laisser un moment de repos. Sa présence fut dénoncée par quelques habitants, et, le 25 septembre, MM. Gougeard et Béhic, lieutenants de vaisseau, commandants les cercles de Gocong et de Cangioc, le faisaient cerner dans son nouveau repaire. C'était un endroit désolé, presque impénétrable, abandonné aux sangliers, aux tigres et aux pirates. Sous les ombrages épais de cette forêt dont le sol était une vase humide et profonde, les Français et quelques auxiliaires indigènes surprirent le campement annamite, firent quelques prisonniers et saisirent un matériel considérable. Quan-Dinh faillit être pris; un mata l'avait saisi par l'épaule,

mais il se déroba à son étreinte et le renversa d'un coup de sabre, puis il disparut dans les broussailles. Malgré une poursuite acharnée, il s'échappa presque seul dans une mauvaise barque ; sa femme fut prise avec quelques-uns de ses compagnons, d'autres moururent de faim dans la solitude où ils erraient sans oser se montrer.

Les papiers de Quan-Dinh renfermaient beaucoup de renseignements intéressants, les noms de tous ses complices et surtout une correspondance prouvant que ses munitions étaient achetées chez un marchand chinois de Phanri, dans la province de Binh-tuân. Rien ne pouvait prouver plus nettement la complicité du gouvernement de Hué ; on lui demanda l'extradition de ce Chinois que le gouverneur de la localité prétendit ne pas connaître.

Quelques bandes de pirates se montrèrent à ce moment sur nos frontières de l'est, dans la province de Biên-hoà et dans les environs de Tan-an, de Mitho, de Cangioc et de Cholon. Mais plusieurs de leurs chefs nous furent livrés par les populations, lasses de ces agitations stériles. C'est surtout dans les forêts qui nous séparent du Binh-tuân que les insurgés, renonçant à nous braver sur notre territoire, tâchaient de se réorganiser loin de nos navires de guerre, à l'artillerie desquels ils attribuaient leurs défaites. Cependant tout le monde en Cochinchine avait les

yeux tournés vers l'Europe, où les destinées de la colonie allaient se décider. Le 28 novembre, l'amiral de la Grandière reçut sa nomination de gouverneur titulaire ; l'amiral Bonard, brisé par les fatigues d'une carrière maritime active, épuisé par les travaux bien remplis de sa dernière campagne, avait dû renoncer à reprendre sa position.

La situation faite au nouveau gouverneur lui permettait d'avoir une grande initiative et de suivre une ligne de conduite conforme à ses convictions. La création d'une grande colonie est une œuvre complexe, qui ne peut être menée à bien qu'au moyen d'une direction unique, forte et persévérante. Le chef qui a la responsabilité d'une mission pareille doit être dépositaire d'une autorité sans bornes ; il est sur les lieux, seul il peut discerner ce qui est bon et utile. Les critiques soulevées inévitablement par ses actes sont souvent le résultat des appréciations erronées des personnes qui n'ont pas connu les mobiles de sa conduite, qui ignorent les conditions au milieu desquelles il a été obligé d'agir résolument et sans délai.

Il se trompe quelquefois, mais ses erreurs, promptement réparées, sont moins préjudiciables que celles d'un conseil délibérant ou que celles d'une administration dont les membres sont irresponsables de leurs décisions. L'organisation d'une colonie est une période éminemment transitoire, pendant laquelle une

action souveraine et rapide, semblable à celle d'un chef d'armée sur le champ de bataille, est absolument nécessaire pour conjurer les dangers qui menacent le présent et l'avenir de la société naissante. N'a-t-on point vu, au dernier siècle, le conseil de la Compagnie des Indes sacrifier nécessairement la Bourdonnaye, puis Dupleix, et, par ses résolutions aveugles, précipiter nos établissements coloniaux vers leur ruine complète.

Warren Hastings, Wellesley, Daëndels, Van den, Bosch, au contraire, sont parvenus à donner une organisation puissante aux établissements prospères qu'ils dirigeaient en usant énergiquement d'un pouvoir absolu.

Continuant leurs manœuvres perfides, les mandarins avaient fait répandre les bruits les plus alarmants parmi nos populations. On disait que le roi Thu-duc avait acheté quatre-vingt canons à Singapour et qu'il avait demandé l'appui des Anglais ; que déjà il avait expédié des munitions aux insurgés en les faisant cacher sous les cargaisons des barques indigènes venant du Binh-tuân ou du Binh-dinh. On ajoutait tout bas que des troupes annamites allaient arriver par les forêts des Moïs et tomber inopinément sur nos villages. En réalité, les rebelles de nos provinces étaient tolérés sur la frontière du Binh-tuân et s'y ravitaillaient sans être inquiétés par les mandarins.

Le quan-bô de Vinh-long voulut le premier s'assurer des dispositions de l'amiral de la Grandière. Il lui demanda à faire porter à travers notre territoire la correspondance officielle de sa province avec la capitale par des jonques annamites armées en guerre.

Un refus bien net rejeta cette prétention ; une tolérance de cette nature aurait pu donner lieu aux plus graves abus. Par une convention précédente, on avait autorisé les Annamites de Vinh-long à entretenir à Baria (Phuoc-tuy) un poste de tram de quarante hommes afin de porter les correspondances annamites entre ce point et la frontière. Mais depuis Baria jusqu'à Vinh-long, les dépêches devaient être confiées à nos courriers, qui suivaient l'ancienne route impériale par Long-thanh, Bien-hoà, Saïgon, Cholon et Mitho. Les mandarins et les fonctionnaires ne pouvaient passer qu'après avoir obtenu une autorisation du gouvernement français. Les mouvements des escortes annamites sur notre territoire auraient été une cause d'inquiétudes pour nos populations; les habitants auraient pu croire que nous n'y étions établis que temporairement, puisque nous permettions aux troupes du roi d'y circuler comme par le passé.

Pendant que l'amiral repoussait ces tentatives d'empiètement, des complications nouvelles surgissaient au Camboge. Il avait chargé M. de Lagrée, lieutenant de vaisseau, commandant l'aviso le *Gia-*

dinh, de commander la station navale de Ouddon et de le représenter auprès du roi de Camboge.

Cet officier, dont la brillante carrière fut si tôt brisée par une mort glorieuse, avait un caractère conciliant, une grande instruction et toute l'énergie voulue pour en imposer dans un pays où les Français allaient se trouver en butte à toutes les jalousies, à toutes les manœuvres hostiles des agents de la cour de Siam.

Le roi Norodon se montrait hésitant; il était partagé entre la crainte des Siamois et une admiration puérile pour les Français; quelquefois il faisait de grandes avances à ces derniers; à d'autres moments il cessait de les voir et se soumettait servilement aux injonctions du général siamois qui avait su établir des intelligences au sein de la famille royale.

En décembre, Norodon annonça qu'il voulait se faire couronner solennellement, et, sur son invitation, le commandant d'Ariès fut désigné par le gouverneur pour représenter la France à cette cérémonie. Mais un contre-ordre fut donné, les augures n'étaient pas favorables, et le roi de Siam, malgré sa promesse, n'avait point envoyé la couronne royale qui était restée en son pouvoir.

En février 1864, le roi de Camboge annonça de nouveau son couronnement; M. Desmoulins, capitaine de frégate, chef d'état-major général du gouver-

neur, se rendit à Ouddon et offrit au prince de la part de l'amiral un uniforme brodé en or. Sa Majesté cambogienne monta solennellement sur son trône et fit admirer son brillant costume à ses courtisans ; mais la couronne avait encore été retenue à Bangkok, et la cérémonie resta incomplète.

Le roi de Siam avait fait dire à Norodon qu'il voulait le couronner lui-même, et il l'invita à se rendre à Campot d'où il irait par mer à Bangkok.

S. M. Mongkut, roi de Siam, mort en 1868, était un homme âgé, assez instruit relativement à ses compatriotes et fort habile à diriger l'administration de ses États, où il jouissait d'un grand prestige aux yeux des populations. Il subissait depuis longues années l'ascendant des Anglais et il avait toujours manœuvré avec une prudence infinie pour éviter des conflits avec ces voisins dangereux. Il mettait tous ses soins à maintenir dans l'obéissance les petits souverains tributaires du Laos, et il employait souvent à leur égard les moyens de rigueur. Il s'efforçait par dessus tout de réaliser, aux yeux des Européens résidant à Siam, le type d'un prince libéral, instruit, aimant les arts ; il savait très-bien que l'opinion favorable de ces étrangers pouvait être reproduite par les journaux, et pèserait d'un certain poids en sa faveur si jamais un orage venu de l'Occident menaçait son trône. Il avait d'ailleurs acquis quelques notions de mécanique, de canon-

nage et d'astronomie ; il parlait volontiers sciences avec les étrangers, et il laissait croire à ses sujets qu'il possédait le secret des choses occultes.

Ce furent ces prétentions, communes à bien d'autres des potes de son temps, qui causèrent sa mort. Il voulut assister en grande pompe à l'expédition scientifique envoyée sur la presqu'île de Malacca en 1868 par la France et par l'Angleterre pour observer une éclipse de soleil. Il eut l'air de suivre avec attention ce phénomène qui se passait au-dessus de sa tête, et, pour montrer combien il était initié aux secrets d'en haut, il fit annoncer par un coup de canon la fin de l'éclipse. Il contracta pendant son séjour sur la côte orientale de Malacca une fièvre pernicieuse qui l'enleva à son retour à Bangkok.

Ce souverain avait fait élever les princes cambogiens à sa cour et il avait été le parrain de Norodon, lorsque ce dernier avait été consacré bonze. Au Camboge comme à Siam, les princes et les jeunes gens de bonne famille embrassent la vie monastique pendant une année avant de se marier et d'exercer des fonctions publiques. Ils pratiquent pendant ce temps de retraite la chasteté, la contemplation et les vertus religieuses recommandées aux adeptes de Boudha. Cette circonstance avait créé des liens personnels d'affection et de reconnaissance entre les deux princes ; néanmoins Mongkut, dans un but intéressé, avait laissé

les fils du roi de Camboge Ong-Duong se livrer en liberté à leurs passions pour le jeu, l'oisiveté et la débauche ; il a fallu que Norodon et ses frères fussent doués des dispositions naturelles les plus brillantes pour avoir pu résister à cette éducation énervante et pour se trouver aujourd'hui à la hauteur des positions qu'ils occupent.

Norodon n'osa point éluder la proposition de son puissant et illustre parrain ; mais il tint d'abord ses résolutions secrètes : cependant il sentait que la démarche qui lui était demandée serait une véritable abdication de ses droits, et il finit par confier ses inquiétudes au commandant de Lagrée. Cet officier, quoique prévenu trop tard, le dissuada vivement de faire ce voyage ; mais Norodon craignait le roi de Siam et semblait croire que nous n'avions pas les moyens de le protéger contre sa colère. Au premier avis donné par M. de Lagrée, l'amiral envoya deux canonnières à ses ordres, afin de rassurer Norodon et de lui prouver que, placé sous notre protection, il était libre et indépendant chez lui, à l'abri des menaces de son voisin.

Le 3 mars, avant l'arrivée de ces navires, notre timide protégé était déjà parti pour Campot avec une nombreuse suite d'éléphants et de bagages. Le représentant de la France avait jugé à propos de l'accompagner afin de ne pas le perdre de vue et de connaître

le pays. Le cortége traversa des plaines désolées par la sécheresse ; hommes et animaux faillirent périr de soif et de chaleur. A Campot, on ne trouva personne, le roi de Siam n'avait pas jugé à propos de se déranger, ou plutôt, fidèle à son caractère prudent, il avait craint de s'engager trop ouvertement dans une usurpation attentatoire aux intérêts et aux droits d'une grande puissance européenne. Norodon, mortifié d'avoir fait ce voyage inutile, peu soucieux de se morfondre dans le village désolé de Campot, résista aux instances du mandarin siamois qui voulait le retenir, et repartit immédiatement pour sa capitale. La présence des bâtiments français contribua à le remettre de ses pénibles émotions. Cette aventure malencontreuse mit fin à la prédominance que Siam avait usurpée à force d'envahissements sur le malheureux Camboge. Le roi Mongkut fit encore quelques tentatives pour ressaisir son influence sur l'esprit de Norodon, mais les préférences de ce dernier étaient désormais acquises aux Français ; cette conversion était due surtout à l'attitude digne et sympathique du commandant de Lagrée.

Dans nos provinces, les habitants, abandonnés presque sans protection aux manœuvres des rebelles, continuaient à être en proie aux plus vives alarmes. Ils ne savaient s'ils appartiendraient définitivement à la France, ou s'ils n'allaient point être rendus à la do-

mination de la cour de Hué, et ils craignaient de se compromettre en refusant de s'associer aux mouvements hostiles dirigés contre notre autorité. Une mauvaise nouvelle, bientôt démentie, vint accroître les appréhensions des autorités françaises. Les ambassadeurs annamites, après avoir attendu longtemps à Paris, avaient enfin obtenu d'être reçus en audience par l'Empereur à son retour des eaux. Ils étaient ensuite allés en Espagne, d'où ils étaient ramenés par un petit navire de guerre espagnol, le *Terceira*, à Alexandrie. Mais la Méditerranée est quelquefois mauvaise au commencement de l'hiver ; un coup de vent terrible dévasta nos côtes et occasionna de nombreux sinistres. Le paquebot l'*Atlas*, qui faisait le service entre Alger et Marseille, disparut pendant la tourmente, et on resta en France quinze jours sans nouvelles des ambassadeurs qui étaient à la mer au même moment. Plusieurs journaux annoncèrent que leur navire s'était perdu. Un mois après, on apprit par le courrier suivant qu'ils avaient relâché à Naples.

On se figure aisément les difficultés qu'une catastrophe de cette nature aurait fait naître. La nouvelle de ce naufrage avait circulé rapidement ; beaucoup d'indigènes semblaient disposés à croire qu'on avait fait disparaître les mandarins pour gagner du temps et retarder l'exécution des engagements pris avec eux.

L'annonce de leur prochaine arrivée, parvenue le mois suivant, fit cesser toutes ces rumeurs.

Les agitateurs qui parcouraient le pays commirent à cette époque quelques imprudences. Ils se réunissaient fréquemment aux environs de Cholon, à Phu-lac ou à Bahom, centres riches et populeux, difficiles à surveiller. On parvint à saisir quelques-uns des plus remuants, entre autres celui qui avait reçu le titre de phu (préfet) de Cholon au nom des insurgés.

Les nombreux prisonniers qui avaient été faits après la prise de Gocong et pendant les mouvements qui s'étaient produits dans diverses localités auraient été fort embarrassants ; l'amiral Bonard avait pris à leur sujet une mesure qui conciliait toutes les exigences de l'humanité la plus scrupuleuse avec celles de la politique la plus prévoyante. Il ne voulait ni faire exécuter les rebelles ordinaires, ni les détenir indéfiniment dans nos prisons ; il résolut de les éloigner temporairement comme travailleurs engagés à l'île de la Réunion. On offrit à ceux des prisonniers qui opteraient pour cette peine de signer des engagements de cinq ans et de dix ans. Par la suite, l'amiral de la Grandière obtint l'autorisation de les envoyer à la disposition du gouverneur de l'île de la Réunion sans engagement préalable. Ces dispositions nous permettaient de faire disparaître de la colonie des individus dangereux dont le caractère et l'esprit pouvaient subir une heu-

reuse transformation à la suite de leur séjour dans un pays civilisé, riche et prospère. Les déportés à la Réunion finiraient par comprendre notre puissance, nos qualités, nos habitudes et même par apprendre notre langue. On devait espérer qu'à la fin de leur temps d'exil, ils rentreraient dans leurs foyers plus éclairés, plus disposés à la soumission, et que par leurs conseils et leurs exemples, ils nous aideraient dans l'œuvre d'assimilation qui était le but de nos efforts.

Dès le commencement de l'année 1864, le gouverneur, se conformant aux instructions du ministre, fit constater les ressources de la colonie et les dépenses auxquelles donnerait lieu son administration. Ce fut le premier budget de la Cochinchine.

Elle était alors divisée en sept commandements militaires ou cercles : Saïgon y compris Cholon, Cangioc, Tay-Ninh, Tân-an et Gocong, Mitho, Biện-hoà et Baria.

Les impôts directs levés dans ces localités, soit sur les champs cultivés, soit sur les particuliers, s'élevaient à la somme de 1,106,992 francs, à laquelle venaient s'ajouter les produits de la ferme de l'opium, des patentes, des fermes des jeux, des locations diverses, des droits d'ancrage, etc.; la somme totale était de trois millions.

Les impôts directs, fixés d'après les déclarations des contribuables vérifiées sur les anciens rôles des ter-

rains et des populations, pouvaient être perçus sans inconvénient ; il y avait même un intérêt politique à exiger cette redevance ; si nous l'avions négligée, elle aurait été réclamée par une foule d'aventuriers, agissant soit au nom de la cour de Hué, soit à celui de Quan-Dinh ou peut-être au nom des Français eux-mêmes.

L'impôt sur les terrains se payait en nature ; il était en moyenne de une mesure de riz par mân (mesure de un demi-hectare à peu près) ; il devait être apporté par les propriétaires dans les magasins de la province. En 1864, des magasins de dépôt furent disposés dans ce but à Saïgon et à Mitho, et le paiement de cette taxe fut effectué régulièrement. Ce système avait de nombreux inconvénients ; les habitants perdaient beaucoup de temps et employaient une main-d'œuvre considérable au transport de leurs redevances. En moyenne, les riz apportés à Saïgon restaient deux jours en route avant d'arriver ; les barques des convois étaient exposées aux attaques des pirates et aux risques d'avaries qu'entraîne toute navigation ; on ne pouvait pas évaluer à moins de un franc par picul la dépense qui résultait de ce travail, sans compter les frais de surveillance qu'il fallait faire pour conserver le riz en bon état dans les magasins. Autrefois, ces dépôts constituaient une réserve destinée à venir en aide aux populations dans les temps de disette, mais

cette précaution était peu utile pour la Basse-Cochinchine ; l'histoire nous ayant appris que, de temps immémorial, les récoltes de cette région fertile ont toujours suffi aux besoins de ses habitants (Gia-dinh-thong-chi). Ce fut une expérience intéressante que l'on fit et que ne l'on fut point obligé de recommencer les années suivantes.

Dans les recettes prévues, on n'avait point compris l'impôt des soldats de la province appelé phu-duong ; chaque village étant encore tenu comme autrefois d'entretenir les hommes fournis pour le service des milices, sauf la ration de riz et la solde de une ligature par mois données à chaque homme par l'État. Ce budget avait été établi à la suite d'études approfondies et de recherches actives ; il était le fruit des travaux consciencieux de plusieurs officiers distingués.

Les diverses branches du revenu étaient réparties dans les attributions de divers services ; le chef des services administratifs, M. Lefraper, commissaire de la marine, était chargé de tous les baux et de tous les marchés, et centralisait toute la comptabilité financière ; le directeur des affaires civiles de Saïgon, M. Garreau, capitaine de frégate, chargé de l'administration du chef-lieu, avait la surveillance de la ferme d'opium, celle de la délivrance des patentes, des permis de séjour, des loyers et ventes de terrains, etc. ; les inspecteurs des affaires indigènes avaient la

tâche la plus considérable ; ils devaient faire traduire et vérifier les rôles d'impôt des villages et ensuite assurer la rentrée des contributions ainsi que leur envoi au chef-lieu.

L'amiral de la Grandière chercha dès lors à multiplier nos rapports avec les habitants de toutes les classes ; voulant leur donner une protection entière et efficace, il tenait à assurer le cours prompt et régulier de la justice, d'une justice simple, expéditive et intègre. Dans ce but il augmenta le nombre des inspecteurs des affaires indigènes qui furent investis des mêmes fonctions judiciaires que les anciens phus et huyêns; ces magistrats jugeaient en première instance et ils soumettaient au gouverneur les sentences qu'ils avaient rendues.

L'amiral s'était réservé le droit de les approuver ou de les modifier pour toutes les causes d'une certaine importance. Le gouverneur français, représentant son souverain, était substitué aux pouvoirs du roi d'Annam comme législateur et comme juge suprême.

Un décret du 10 janvier 1863, rendu sur la proposition du ministre, M. de Chasseloup-Laubat, avait défini les attributions et le rôle du gouverneur de la Cochinchine en lui laissant la latitude nécessaire pour profiter des circonstances et des événements dans l'intérêt de l'accomplissement de sa mission.

Un inspecteur fut établi à Thu-dâu-môt, un autre

à Long-thanh sous les ordres du commandant supérieur de Bien-hoâ, un troisième fut placé à Gocong, un quatrième à Tan-an sous les ordres du commandant du cercle ; les commandants de Tây-Ninh et de Cangioc, l'inspecteur de Cholon et celui de Mitho eurent sous leurs ordres de jeunes officiers pour les seconder dans leur service à mesure que leurs attributions se multipliaient.

Ainsi, à cette époque, un inspecteur devait maintenir l'ordre public, au moyen des agents et des fonctionnaires indigènes autant que possible, avec le concours des autorités militaires, lorsque ce concours était indispensable ; il contrôlait les actes des maires, ceux des tôngs ou chefs de canton, ceux des phus ou huyêns (préfets ou sous-préfets) indigènes qui restaient chargés de réprimer les délits et de concilier les causes de peu d'importance ; il instruisait lui-même les causes d'une certaine gravité et soumettait ses projets de décisions à la sanction du chef de la colonie.

En matière d'impôt, l'inspecteur recevait les rôles en chinois des mains des fonctionnaires annamites, il les faisait traduire et envoyait les traductions à Saïgon au service administratif. Il surveillait la rentrée de l'impôt et son versement à Saïgon dans les magasins pour les paiements en nature ; il recevait à titre de dépôt les paiements en numéraire et les transmettait au trésor.

L'inspecteur était assisté par un secrétaire européen, par un ou deux interprètes, par deux ou trois lettrés indigènes. Les écritures étaient tenues en même temps en chinois par ces lettrés et en français par l'inspecteur et son secrétaire.

Les moindres circonscriptions ayant généralement 20,000 habitants, quelques autres 50,000 et même 80,000, ces travaux, quoiqu'ils fussent exécutés sommairement quant à la forme, étaient très-considérables et très-variés.

Il est probable que jamais administration européenne ne fit autant de besogne en moins de temps et à aussi peu de frais.

En leur traçant une règle de conduite uniforme résumant tous les règlements antérieurs par des instructions générales datées du 25 juin qui furent publiées au *Bulletin officiel* de juillet 1864, l'amiral jeta les bases définitives de cette organisation administrative à laquelle la Cochinchine française est redevable de ses meilleurs progrès.

Ces instructions furent analysées ainsi qu'il suit par le *Courrier de Saïgon* :

« Une décision en date du 29 juin résume en une « seule instruction générale les dispositions princi- « pales des ordres qui réglementaient l'administration « des populations indigènes.

« Quelques prescriptions contradictoires ont été

« supprimées, des abus et des usages annamites peu
« dignes d'exister dans une colonie française ont été
« définitivement réformés.

« La première partie des instructions traite de la
« justice. Elle définit les attributions des juges ; elle
« rappelle que le Code pénal annamite, excellent pour
« renseigner sur les appréciations des indigènes en
« matière criminelle, ne saurait être appliqué rigou-
« reusement par des juges humains et équitables.

« Le paragraphe suivant constate la modification la
« plus importante :

« Les pénalités corporelles ne seront jamais appli-
« quées quand elles dépasseront dix coups de verge ;
« elles seront converties en un temps de prison pro-
« portionné....

« Depuis longtemps le sang ne coulait plus sous le
« bâton des bourreaux qu'à l'insu des autorités fran-
« çaises ; l'ordre constate la suppression d'une juri-
« diction barbare en désaccord avec nos lois et avec
« nos mœurs.

« Les instructions réglementent aussi le mode de
« procéder pour fixer les impôts. Elles conservent les
« garanties accordés aux contribuables par les usages
« du pays.

« Chaque village a ses rôles ou livres des propriétés
« et des hommes imposés. Tous les ans ces livres sont
« vérifiés et signés, d'une part, par un fonctionnaire

« au nom de l'État, de l'autre par les chefs des vil-
« lages au nom de leurs administrés. Cet usage est
« une garantie précieuse donnée à l'organisation mu-
« nicipale des indigènes, seule création réellement
« utile que nous ayons rencontré.

« Quel que soit le sort que l'avenir réserve à nos
« populations, elles se souviendront toujours que la
« préoccupation constante des Français qui les ont
« gouvernés a été de les faire participer aux bienfaits
« de la civilisation.

« Il est des progrès qui sont définitifs et qui en
« entraînent d'autres ; la suppression de la torture est
« une mesure sur laquelle on ne saurait revenir, et ce
« seul changement dans la législation suffit pour éta-
« blir une barrière infranchissable entre les sujets de
« l'empereur Tu-duc et ceux qui vivent à l'abri de
« notre drapeau.... »

Une autre réforme importante fut la suppression des cadeaux que les inférieurs avaient l'habitude d'offrir aux fonctionnaires à certains jours de l'année ou lorsqu'ils avaient des affaires à leur soumettre. Les contribuables dépensaient en présents des sommes de beaucoup supérieures au chiffre de leurs impositions. Un mandarin annamite, dont la solde était des plus modiques, cinq à six cents francs par an tout au plus, recevait quelquefois dans le cours d'une année pour dix ou quinze mille francs de cadeaux. Quelques-uns

de ces fonctionnaires refusaient dédaigneusement les offrandes qui ne leur semblaient point dignes d'eux et ils exploitaient leurs administrés avec une rapacité féroce. La présence des officiers français, qui remplissaient leurs devoirs sans accepter de cadeaux, fit disparaître une des charges les plus lourdes qui pesaient sur les Annamites avant notre arrivée ; les nouveaux administrateurs furent bientôt entourés de la considération que le peuple, dans tous les pays, accorde toujours aux magistrats désintéressés.

Ainsi le gouvernement fondait une administration financière simple et active ; il exerçait une police régulière et le bon fonctionnement de la justice sur toute la surface du pays, en mettant un magistrat européen à la portée de tous les centres de population ; il avait donné satisfaction aux besoins les plus urgents de la société dont l'organisation lui était confiée.

En même temps des travaux considérables se poursuivaient à Saïgon ; on construisait une prison pouvant contenir 500 détenus ; c'est le premier édifice, disent les Anglais, que l'on doit élever dans une colonie naissante ; on ouvrait les rues de la ville qui ont vingt mètres de large et un développement de près de 14 kilomètres ; on plantait sur les voies principales deux rangées d'arbres qui donnent déjà de l'ombrage et qui contribuent à embellir la cité ; on

jetait des ponts sur les canaux et sur le fleuve. A Cholon, on procédait à une rectification générale des quais et des rues dont la largeur très-irrégulière était portée uniformément à dix mètres. Sur les alignements qui leur étaient indiqués, les propriétaires chinois et annamites faisaient reconstruire leurs façades avec un empressement des plus louables, qui témoignait de leur intelligence et de la prospérité de leurs affaires.

Ces occupations laborieuses mais attrayantes auraient bien suffi à l'emploi du temps et des facultés du gouverneur ; mais il eut à lutter contre de nouvelles difficultés suscitées en Europe par les irrésolutions et par l'indifférence de nos hommes d'État qui prennent rarement les loisirs d'étudier sérieusement les questions pourtant si considérables qui concernent la situation de la France dans l'Extrême-Orient.

CHAPITRE VIII

Retour de l'ambassade annamite. — Le traité avec le Camboge est ratifié. — Mission de M. Aubaret. — Cérémonies à Bangkok et à Ouddon. — Intrigues des rebelles et des autorités annamites. — Rapport de M. de Chasseloup-Laubat sur la Cochinchine. — Mort de Quan-Dinh. — Organisation de la justice. — Création de l'hôpital de Choquan. — Visite du roi de Camboge à Saïgon.

Le 18 mars 1864, le transport le *Japon* mouillait sur rade de Saïgon, ayant les ambassadeurs à son bord. Ils étaient accompagnés par M. Boresse, lieutenant de vaisseau, inspecteur des affaires indigènes, le doyen des officiers qui avaient été employés à l'administration en Cochinchine. Après la prise de Saïgon, il avait été débarqué par M. le commandant Jauréguiberry pour diriger la police et les services civils de la ville ; il y était resté sous le commandant d'Ariès, sous l'amiral Charner et sous l'amiral Bonard. Après une campagne de près de six années consécutives, il était allé en congé en France et il revenait dans le pays où il avait été nommé lieutenant de vaisseau et décoré pour les excellents services qu'il avait rendus à la colonie. Il s'était attaché à cette

existence active et laborieuse, à ces populations asiatiques qui ont tant de qualités estimables et tant de défauts ; il espérait que son travail et son dévouement lui assureraient une carrière brillante en Cochinchiue ; il est mort en 1865 à l'hopital de Toulon, avant d'avoir pu atteindre la récompense due à ses généreux efforts.

Les mandarins annamites étaient heureux de revoir leur pays après un voyage long et pénible qui avait duré huit mois et demi. Leur traversée de retour avait commencé dans les premiers jours de décembre ; le *Terceira*, sur lequel ils étaient embarqués, n'avait relâché à Naples qu'après avoir fait des avaries graves et brisé son beaupré. Il furent admirablement reçus à Saïgon où on avait été fort inquiet sur leur compte. Mais leur air satisfait, et quelques indiscrétions échappées aux gens de leur suite, donnèrent à craindre que leur mission n'eût des suites funestes. Ils repartirent le 24 pour se rendre à Hué.

Voici en quels termes une des personnes qui les vit alors raconte leur passage à Saïgon:

« C'est avec une vive satisfaction que tous les ha-
« bitants de la colonie, français et annamites, ont ap-
« pris que tous les membres de l'ambassade étaient à
« bord du *Japon* et en bonne santé. Malgré les nou-
« velles que nous avions reçues indirectement de
« leur relâche à Naples, nous avions conservé

« quelques inquiétudes. Le 18, lorsqu'ils ont mis pied « à terre, une foule compacte remplissait les quais et « la rue Impériale; tous saluaient le vénérable Phan-« tan-giang qui, à son âge (72 ans), n'avait pas craint « d'affronter tant de fatigues et de périls pour rendre « service à son pays. Calme et souriant dans la voi-« ture du gouverneur, il a gracieusement reconnu « plusieurs de ses anciennes connaissances parmi la « foule. Les trois ambassadeurs étaient vivement « émus en revoyant, à la suite de ce long voyage, « les vertes plaines de leur patrie. Dans le salon du « gouverneur, ils ont retrouvé peu de leurs anciens « amis,et après avoir exprimé avec une aisance toute « européenne leur plaisir et leur reconnaissance en-« vers le gouvernement français, ils ont demandé « anxieusement des nouvelles de la Cochinchine et ils « ont manifesté un grand empressement d'aller à « Hué. Ces hauts personnages, habitués à dominer « leurs impressions, laissaient néanmoins voir une « émotion contenue, mais les gens de leur suite té-« moignaient un vif enthousiasme. S'armant de tous « les mots français qu'ils avaient retenus, ils ne ta-« rissaient pas en éloges et en descriptions sur Paris, « sur la France, sur l'Egypte! Aussitôt Suez passé, « s'écriaient-ils, on trouve une autre terre et un « autre ciel dont ceux-ci ne donnent pas l'idée; Paris « en est le centre, nous y avons vécu trois mois;

« tout le monde y est bon, poli, riche et heureux ! on « n'y donne jamais de coups de bâton ! Il y a des « maisons sextuples ! des palais magnifiques ! dès « choses merveilleuses et incompréhensibles !

« Le peuple annamite les écoutait bouche béante « avec maint sourire d'incrédulité. Mais on lui en a « tant fait voir que peu à peu il s'accoutuma à ces « récits, et puis une merveille en entraîne une autre ; « ils avaient vu reparaître l'ambassade qu'ils avaient « cru au fond de l'eau, tout le reste était possible !

« Ce qui a le plus surpris tout le monde, même les « Français, ce sont les allures aisées, le sans-façon « contractés par nos Extrême-Orientaux à la suite « du voyage. Ces gens à préjugés, que certains écri-« vains veulent nous représenter comme attachés « surtout aux côtés ridicules de leurs usages, ont su « parfaitement s'en débarrasser sans notre interven-« tion. Le 19, Phan-tan-giang et ses deux collègues « sont allés fort simplement au café de Paris où ils ont « eu l'occasion de revoir une partie des officiers de « l'expédition, manière délicate de faire une visite à « ceux qu'ils n'avaient pas encore rencontrés.

« Le lendemain ils sont allés à Cholon ; ils ont visité « les ponts, les travaux considérables entrepris pour « la rectification des quais et des rues de ce vaste « quartier. Ils étaient tous trois à pied, accompagnés « de deux officiers français ; ils n'avaient pas le moin-

« dre parasol, et quand ils se sont trouvés au soleil, « ils ont daigné s'abriter sous un modeste para-« pluie[1] ! Une foule nombreuse s'était assemblée « autour d'eux et n'a point paru scandalisée de cette « dérogation à l'ancienne étiquette. Il est vrai qu'aux « yeux des gens les moins clairvoyants, les transfor-« mations rapides et spontanées que subit la ville « chinoise sont un phénomène bien autrement inté-« ressant que le changement d'habitudes d'un man-« darin.

« Si nos voyageurs ont abandonné quelques usages « incommodes, ils apprécient parfaitement la commo-« dité de comfort de nos ressources. Ils brillent sur-« tout à table, ils aiment le champagne et la cuisine « française.

« Leur voyage n'a pas été une simple promenade, « ainsi qu'on serait porté à le croire, ils ont travaillé « continuellement et ils ont écrit un rapport détaillé « sur tout ce qu'ils ont vu. »

(*Courrier de Saïgon*, mars 1864.)

Ils étaient pressés de rendre compte au roi de ce qu'ils avaient fait en France. Malgré les efforts du ministre de la marine, M. de Chasseloup-Laubat, ils

1. En Cochinchine, le parasol est l'insigne de la dignité ou du commandement ; un huyên fait porter un parasol devant lui par un soldat, un phu en a deux, un quan-bô trois, un gouverneur quatre. Les grands dignitaires comme Phan-tan-giang en ont cinq.

avaient la promesse que des modifications importantes seraient apportées au traité dans le sens des désirs exprimés par la cour annamite. Un nouveau projet de convention avait été préparé à Paris.

Le traité ainsi modifié était rapporté à Saïgon sur le paquebot le *Donnaï*, attendu depuis le 25 février, par M. Aubaret, capitaine de frégate, chargé de représenter la France comme consul auprès des souverains de Hué et de Bangkok. Cet officier supérieur était en même temps porteur du traité conclu l'année précédente par l'amiral de la Grandière avec le roi du Camboge ; cet acte important venait de recevoir la ratification de l'Empereur.

M. Aubaret aurait dû arriver à Saïgon avant les ambassadeurs ; mais un accident de machine retint le *Donnaï* à Singapour. Il alla d'abord de Singapour à Bangkok sur l'aviso de d'*Entrecasteaux* qui avait été mis à ses ordres afin de remettre une lettre autographe de l'Empereur au roi de Siam, et il envoya à l'amiral de la Grandière le traité ratifié en France.

Cette pièce était attendue avec anxiété, car nos adversaires avaient déjà affirmé que le gouvernement français, ne voulant point déplaire aux Siamois, ne ratifierait pas le traité conclu avec le roi Norodon. L'agent de Siam à Houddon crut même pouvoir nous y braver ; il fit venir des troupes qui campèrent aux portes du palais. M. de Lagrée prévint l'amiral et reçut une

compagnie d'infanterie de marine qui s'installa en face des soldats siamois pour les tenir en respect.

Le chef d'état-major de l'amiral porta le traité au roi, qui congédia les Siamois en leur annonçant que désormais le Camboge était sous la protection de la France. Ainsi se dénoua cette situation qui était devenue intolérable pour les trois parties intéressées. Sans l'énergie et la persistance montrées par l'amiral et par son délégué, le commandant de Lagrée, sans le zèle éclairé du ministre de la marine, le roi de Siam serait arrivé infailliblement à faire annuler à Paris ou à Houddon même un traité dont l'acceptation définitive était indispensable, non-seulement à la sécurité de nos frontières occidentales, mais encore au maintien de notre prestige en Indo-Chine.

Nous verrons plus tard que la diplomatie siamoise trouva moyen, dans ses négociations ultérieures, de se faire concéder par la France des avantages inespérés en compensation de cet échec.

M. Aubaret fut reçu en grande pompe par le roi de Siam le 15 avril 1864 ; donnons la parole à l'un des témoins de cette cérémonie imposante :

« A trois heures de l'après-midi, un cortége de trente-« neuf barques vint prendre la lettre impériale, le « consul, le capitaine et les officiers du d'*Entrecas-« teaux* ainsi que l'escorte pour les conduire au pa-« lais. L'avant de ces barques figurait des tigres, des

« serpents, des crocodiles ; chacune était nagée par « trente rameurs uniformément vêtus de rouge dont « les clameurs répétées se mêlaient au bruit d'une « énergique musique siamoise. La barque portant la « lettre impériale était magnifiquement ornée, et la « lettre y reposait dans un vase d'or à l'abri de deux « parasols à étages tenus par des mandarins.

« Le cortége, arrivé au débarcadère du palais, les « palanquins remplacèrent les barques, et l'on se di- « rigea vers la salle d'audience entre deux haies de « quinze cents soldats aux uniformes variés et pitto- « resques. Les éléphants de guerre du roi et les che- « vaux de ses écuries, splendidement caparaçonnés « des plus riches brocarts, complétaient l'originalité « de cette mise en scène ; et les éléphants blancs eux- « mêmes, en si grand honneur à Siam, attendaient « dans toute la gloire de leur rôle officiel les visiteurs « français qui contemplaient curieusement leurs dé- « fenses couvertes de pierreries et les esclaves age- « nouillés chargés de leur offrir leur nourriture dans « des vases d'or. Cependant le fracas un peu étourdis- « sant d'une nouvelle musique siamoise de 202 exé- « cutants [1] ne tarda pas à annoncer l'arrivée du roi à

1. 2 guitares, 2 grands tambours, 20 tambours siamois dorés, 20 tambours siamois argentés, 120 tambours rouges, 36 trompettes siamoises et 2 conques marines.

« la salle d'audience, dont le coup d'œil eût assurément « frappé d'admiration l'Européen le plus blasé sur ce « genre de spectacle. C'était le luxe traditionnel des « cours de l'Orient dans sa plus haute expression. La « salle, aux proportions grandioses et harmonieuses, « étincelait de glaces et de dorures ; le roi, revêtu de « ses insignes, était assis sur un trône à hauteur de « tribune, au dessous duquel s'en trouvait un autre « moins élevé. Des deux côtés, sur d'épais tapis, étaient « les princes du sang, les ministres, les grands digni- « taires et les mandarins au nombre de plus de cent, « non pas prosternés comme l'exigeait naguère encore « l'ancienne étiquette siamoise, mais assis à l'orien- « tale dans une attitude qui n'a rien de servile ; cha- « cun d'eux, resplendissant de bijoux et habillé de « précieux tissus d'or et d'argent, avait à côté de lui, « en ustensiles d'or repoussé, l'arsenal complet du fu- « meur et du mangeur de bétel. Dans les bas-côtés, « enfin, étaient rangés les mandarins étrangers, chi- « nois, malais, birmans, annamites, etc..., en cos- « tumes nationaux. S. M. siamoise, après avoir pris « connaissance de la lettre impériale, voulut en donner « elle-même la traduction à sa cour séance tenante, « et signala plusieurs points de ressemblance entre « cette auguste missive et celle qu'un de ses ancêtres « avait reçue, en 1685, du roi Louis XIV. C'était, du « reste, la première fois depuis cette époque qu'un

« échange direct de correspondance avait lieu entre « les souverains des deux pays. »

(*Courrier de Saïgon*, 10 juin 1864.)

Après cette installation solennelle de notre consul à Bangkok, les meilleures relations furent établies avec les Siamois. S. M. Mongkut, prince avisé et prudent, comprenait que son royaume avait un intérêt minime au maintien d'un protectorat sur le Camboge. Cette prétention avait été la source de nombreux conflits, et elle ne pouvait être profitable qu'aux mandarins envoyés en mission dans le pays protégé ou tributaire, car ces fonctionnaires pouvaient user de leur influence pour se créer des situations lucratives. Mais le commerce du Camboge, suivant naturellement le cours du Mekong, passait forcément par la Basse-Cochinchine, il n'était pas possible de le détourner vers Bangkok. Il valait donc mieux pour Siam renoncer à une suprématie coûteuse et toujours contestée, afin d'avoir pour voisin un allié fidèle et peu ambitieux, dont les bons offices pouvaient, à un moment donné, l'aider à résister à l'action envahissante des Anglais. Telles sont les considérations qui paraissent avoir amené la cour de Siam à un arrangement avec la France.

Par le retour du d'*Entrecasteaux*, le roi Mongkut envoya à Saïgon un de ses principaux officiers, Phya-Mongtri-Suriwang-se, accompagné de trois autres

grands fonctionnaires et d'une suite nombreuse afin de procéder, de concert avec le gouverneur français, au couronnement du roi de Camboge. Ce personnage distingué avait déjà rempli en Europe une mission importante comme envoyé extraordinaire auprès de la reine d'Angleterre. Il arriva à Saïgon le 24 mai, et fut salué de 15 coups de canon à son débarquement. Il logea à terre dans le Gouvernement et repartit le surlendemain pour le Camboge avec M. le capitaine de frégate Desmoulins sur le yacht l'*Ondine*. Ils arrivèrent le 30 à Houddon.

Un de leurs compagnons raconte en ces termes la cérémonie du couronnement :

« Le 3 juin, de bonne heure, la mission française se « rendit à Houddon. M. le chef d'état-major général, « délégué par le gouverneur pour présider à la céré- « monie du couronnement, avait convoqué les capi- « taines et les officiers des bâtiments présents dans le « haut Camboge. Le roi leur avait envoyé des élé- « phants de choix et des chars, une section de marins « fusiliers servait d'escorte. Nous laissions sur rade « les navires couverts de pavois, ils avaient l'ordre de « faire à midi une salve royale de 21 coups de canon « dès qu'on entendrait l'artillerie du palais. Nous at- « tendîmes au camp des troupes françaises, à Houddon, « l'heure de la cérémonie. Vers huit heures et demie, « le roi fit prévenir que tout était prêt, les officiers

« français se rendirent alors au palais où les Siamois « nous avaient devancés en très-modeste appareil, le « nôtre était tout guerrier ; vingt marins et soixante « soldats sous les ordres de M. le capitaine Yvos for- « maient la haie et encadraient notre cortége, com- « posé du commandant Desmoulins, chef d'état-ma- « jor général, envoyé de l'amiral de la Grandière, « commandant en chef, des capitaines des bâtiments « MM. de Lagrée, de Lasalle, Amirault, Rebufat, « lieutenants de vaisseau, M. Lefèvre, enseigne de « vaisseau, M. le docteur Hennecart et M. de Lauris- « ton, officier d'ordonnance de l'amiral.

« En franchissant la première enceinte, nous re- « marquâmes les premiers frais de décoration ; la « grande chaussée qui, des deux bassins formant lacs, « conduit à l'enceinte intérieure, avait reçu deux « rangs de mâts à flèche, dans le style indien, avec « parasols et clochetons de couleurs variées ; quelques « éléphants de très-haute taille, aux longues défenses, « couverts de housses vertes, nous regardaient passer « dans la belle et majestueuse impassibilité qui « semble faite pour ces colosses. Mais notre attention « n'était qu'éveillée, c'est dans la seconde enceinte « que se concentraient les préparatifs de la fête.

« Après avoir dépassé la porte historiée de ten- « tures et de banderolles, nous avions d'un côté une « foule immense accroupie, la peau couleur de vieux

« bronze, le torse nu, les reins couverts de ceintures « éclatantes ; de l'autre côté, des chevaux de main avec « des housses de soie ; au second plan quelques chars « de voyage légèrement sculptés, essieux et caisses « vernis, richement attelés à la cambogienne de « bœufs coureurs de la plus fine race, aux cornes en- « jolivées de fourreaux cramoisis ; mais la belle bête, « la monture royale, c'était un éléphant colossal, « caparaçonné très-bas de velours violet et de soie à « franges dorées ; ses magnifiques défenses à la « courbe régulière portaient chacunes trois anneaux « d'or qui ressortaient élégamment sur un ivoire d'un « blanc ambré plus beau et plus doux à l'œil que le « blanc éclatant. Le bruit strident de nos clairons ne « troublait pas la majesté de ce colosse, dont la « croupe semblait taillée dans un bloc gigantesque de « marbre brun ; le trône royal d'or et d'ivoire sur- « montait les amples housses qui couvraient son dos « puissant.

« Nous pénétrâmes dans la pagode disposée pour la « cérémonie ; la musique du roi et les fanfares domi- « naient le murmure approbateur qui s'élevait de la « foule. Pendant que le roi nous faisait le plus cordial « accueil et que l'envoyé siamois, S. E. Phya-Mang- « tri Suriwang-se, saluait les officiers avec une aisance « remarquable, nos soldats garnissaient la grande « salle et donnaient par leur présence un cachet plus

« français à la scène qui se déroulait devant nous.
« La décoration de la pagode avait été rafraîchie ; au
« milieu, le trône sous des parasols en étoffe lamée
« d'argent ; en avant, un riche sopha, un siége pour
« le roi et la table portant les attributs de la souve-
« raineté ; à droite et à gauche des fauteuils sur deux
« files parallèles ; la mission française était à la droite
« du roi, la mission siamoise à sa gauche. Le roi était
« vêtu d'une étoffe souple et légèrement mordorée,
« très-élégante ; les officiers français étaient en grande
« tenue ; l'envoyé siamois reluisait comme un louis
« d'or tout neuf ; cet éclat fut un peu voilé par une
« chemise de dentelle à franges dorées qu'on lui
« plaça sur les épaules comme un manteau de céré-
« monie. Tous les autres personnages étaient couverts
« de brillantes étoffes ; l'aspect était vraiment pitto-
« resque et éclatant. Après quelques compliments, le
« roi se fit apporter sa montre ; il constata que l'heure
« était venue, et nous avertit qu'il allait se préparer
« pour la cérémonie de l'eau. A la porte de la pagode
« s'élevait un dais blanc, couleur de circonstance, au-
« quel on accédait par quelques gradins. Le roi y
« parut bientôt, couvert seulement d'une ceinture de
« fin lin qui laissait à nu tout le buste. Une urne
« d'argent placée devant lui laissait échapper, par un
« tuyau recourbé percé de trous, une pluie d'eau lus-
« trale ; le premier des devins du palais tenait à côté

« de S. M. le vase d'élection et une conque marine « bordée d'un filet d'argent.

« Le roi appela le chef d'état-major pour commencer « les ablutions ; le commandant Desmoulins reçut la « coquille des mains du devin, et à deux reprises « versa sur la tête et les épaules de S. M. les eaux de « la purification ; l'envoyé siamois auquel il céda la « place en fit autant et le roi disparut pour une der- « nière toilette au milieu de la satisfaction générale et « de quelques sourires.

« Cependant la pagode se remplissait du monde « officiel, grands du royaume, mandarins, ministres « et familiers qui étaient jusque-là restés au dehors « sous le soleil pour le rite de l'eau. Quelques person- « nages assez bizarres, que nous n'avions pas encore « vus d'aussi près, méritent une mention spéciale ; ce « sont les devins, les gardiens des vases et des sta- « tuettes, amulettes et instruments sacrés ; ils con- « servent avec beaucoup de soin quelques vieilles « formules du cérémonial (en langue pali, sans « doute, personne ne les comprend). Ces devins, ces « desservants religieux du palais, sont vêtus de « longues robes brunes, et pardessus, d'un mantelet de « dentelle ou de très-fine étoffe à jour historiée d'or ; « leur coiffure n'est ni siamoise ni cambogienne ; ils « portent les cheveux longs et retroussés en un chignon « sur la nuque, coiffure étrange pour des hommes.

« Le chef de ces devins, espèce de pontife, est un « vieillard à la figure calme et ascétique; grand, « maigre, avec des draperies et des cheveux aux « mèches éparses négligemment troussés derrière la « tête ; il eût assez bien représenté une sorcière dans « l'exercice de quelque haute préparation sybilline. « Il avait d'ailleurs de beaux vêtements, sa robe et « son surtout de fine étoffe à mailles étaient brodés « d'or. Les devins étaient au nombre de huit, sans « compter le grand prêtre. Ils entouraient le sopha « royal. Quelques apprentis ou comparses, porteurs « de conques et de petits tambourins, formaient un « second rang.

« C'est sur le sopha que le roi se rendit dès qu'il « reparut au milieu de nous. Il était revêtu d'une ca- « saque d'un tissu d'or, raide, épais ; le langouti « rouge de soie dorée qui couvrait ses reins et le mi- « lieu du corps laissait à nu, comme à l'ordinaire, le « bas de la jambe, la tête était nue aussi. Mais S. M. « portait aux oreilles quelques feuilles vertes délicate- « ment posées, dirigées vers le front, comme le rudi- « ment d'une couronne de distribution de prix ou de « triomphateur.

« Le roi reçut du grand-prêtre une eau nouvelle « dont il lava son visage ; de nouvelles feuilles vertes « qu'il posa gracieusement et adroitement à son « oreille, et une oraison tirée d'un vieux parchemin,

« qui fut débitée gravement. La musique sacrée, c'est-
« dire le hou-hou des grosses conques à embouchures
« d'argent, et le tam-tam cadencé des tambourins,
« servait d'accompagnement. Le roi, accroupi sur le
« sopha, se tournait successivement vers les manda-
« rins qui l'entouraient, et chacun d'eux, à son tour,
« lui adressait quelques paroles sacramentelles. S. M.
« paraissait attacher la plus haute importance au par-
« fait et exact accomplissement de ces rites ; elle atten-
« dait religieusement que chaque mandarin finît son
« compliment, plein de mansuétude pour les mémoires
« paresseuses qui ne rattrapaient qu'avec peine les
« derniers versets de leur rôle. S. M. était cependant
« fort mal à l'aise sur ce sopha, gênée dans ses évolu-
« tions par ses magnifiques tissus d'un or épais et peu
« souple, nous montrant successivement ses faces et
« ses profils et les tiges vertes placées à ses oreilles.

« Enfin, après avoir reçu du grand prêtre une der-
« nière psalmodie, le roi revint à nous et reprit son
« siége devant la table où se trouvaient la couronne
« et le chapeau royal, ayant à sa droite les officiers
« français, à sa gauche les Siamois, devant lui les
« hauts mandarins et autres Cambogiens.

« L'envoyé siamois prit alors la couronne et la re-
« mit à l'envoyé français. Le commandant Desmou-
« lins la plaça dans les mains du roi qui s'en couvrit
« le chef. Mais la couronne étant trop lourde, le chef

« d'état-major dut aider le roi à la dresser sur sa tête « et à la fixer par des oreillettes de métal qui parurent « comme des crocs sous le lobe inférieur de « l'oreille.

« La forme de la couronne est une demi-sphère, « creuse, assez épaisse, sans découpures ; le métal est « l'or jaune, rehaussé de pierreries et de quelques « niellures d'argent bruni ; le dessus pyramide, en une « suite de boules et de clochetons, se termine en pa- « ratonnerre.

« Dès que cet emblême fut assujetti, le roi parut « rayonnant et nous prévint qu'il allait faire annon- « cer la nouvelle à son peuple. Bientôt, en effet, les « détonations de l'artillerie saluaient le roi. . . .

. . . .

« Le chef d'état-major prononça alors le discours « suivant : « La France tend sa main puissante aux « rois et aux peuples qui marchent dans le chemin de « la civilisation et qui cherchent le bien. Si ses inten- « tions sont méconnues un moment, bientôt sa grande « parole fait tomber les obstacles et chasse l'erreur. « La présence de l'ambassadeur Siamois à cette solen- « nité cambogienne en est une preuve ; ce haut per- « sonnage a voyagé en Europe, il a vu la France et il « comprend que, tout en reconnaissant les anciens « rapports entre Siam et le Camboge, nous avons le « droit de tenir ici la première place, tant par la force

« des armes que par le génie de la civilisation. Telles « sont les idées des hommes éminents et dignes de « gouverner. Sire, placez sans crainte cette couronne « sur votre tête, elle y sera solide si vous êtes loyal « envers la France. Que le roi et les chefs recueillent « ces paroles, l'amiral, ami de ce royaume, m'a chargé « de les dire. »

« Le mandarin siamois adressa aussi une allocution « au roi, et S. M. Norodon (c'est un des nombreux « noms nouveaux du roi) dit alors au chef d'état-« major que le moment était venu pour lui de saluer « son puissant protecteur, l'empereur Napoléon ; il lui « demanda de le conduire dans la direction de notre « pays et de lui montrer comment il devait saluer « l'Empereur. Le commandant Desmoulin fit quelques « pas vers l'occident à l'opposé du soleil, en inclinant « légèrement au nord, et fit faire au roi quelques in-« clinaisons profondes ; comme il avait vu le com-« mandant retirer son chapeau, il portait la main à « sa couronne par un mouvement analogue.

« Après l'hommage à la France vint l'hommage à « Siam, qui fut salué à la mode du pays, en joignant « les mains et en les portant de la terre vers le « front.

« Une dernière consécration manquait ; mais celle-« ci était toute personnelle à Sa Majesté. Le roi se « plaça sur le sopha qui précédait le trône, le grand

« prêtre lui apporta deux statuettes consacrées qu'il « posa un instant sur ses genoux ; ensuite on présenta « au roi des armes, entre autres deux magnifiques « fourreaux de sabre, les boîtes, les choses qui sont à « son usage personnel ; à chacun de ces objets, le roi « imposait les mains. Il les touchait, les consacrait, « les appropriant ainsi à sa nouvelle position de roi « couronné ; il leur faisait part et les rendait dignes « de sa nouvelle splendeur. Les pantoufles d'or, en « forme antique, terminaient la série des attouche-« ments ; le roi les chaussa et monta sur le trône re-« couvert du parasol qui depuis longtemps attendait « la conclusion de ce couronnement cambogien, dont « les premières cérémonies remontaient au mois de « février.

« Le chef d'état-major profita de cette occasion « pour rappeler à l'assistance nos soldats un peu ou-« bliés dans l'intéressant cérémonial. Les clairons « sonnèrent aux champs ; la troupe présenta les armes. « Le roi s'inclina, acceptant ce salut d'à-propos après « lequel on fit approcher les grands, les ministres et « les mandarins du Camboge pour venir prêter ser-« ment et rendre de nouveau hommage au souverain.

« Sa Majesté, un peu fatiguée elle-même, malgré « le plaisir évident qu'elle n'avait cessé de prendre à « la cérémonie, revint au milieu de nous, ôta sa cou-

« ronne en respirant à l'aise et nous offrit une colla-
« tion. Le reste de la journée se passa en réjouis-
« sances intimes.

« Nous fûmes introduits dans l'appartement des « femmes ; toutes ces dames étaient sous les armes « comme pour une inspection, dans la position res- « pectueuse que commande la présence royale. Au « bout d'une vaste galerie se tenait assise sur des cous- « sins une très-vieille dame, la grand'mère du roi, « presque centenaire, souvent malade et très-recon- « naissante pour les soins du docteur Hennecart. Elle « aime beaucoup les Français, mais son crédit décline « tous les ans. Dans l'une des moitiés de l'apparte- « tement, une multitude de femmes de tout âge, « ayant des parentés, des charges ou d'anciennes « amitiés au palais.

« Cette foule intéressait moins que le bataillon des « beautés cambogiennes, qui s'alignait sur quatre « rangs dans toute la longueur de la salle. Elles « étaient là 60 ou 80 dans la position des sphinx « d'Égypte, relevant le buste et la tête d'un air plus « chaste que les formes accusées en arrière.

« Les deux premiers rangs, environ quarante « dames, appartenaient au harem proprement dit ; et « la première file, armée de sabres au fourreau doré, « naïvement posés sur l'épaule, semblait en défendre « l'approche, mais d'un air fort indolent.

« Les deux seconds rangs, symétriquement paral-
« lèles à ceux de ces princesses, ne comptaient que des
« bayadères, femmes de théâtre et de ballet ; chacune
« d'elles portait une fleur à la main.

« Voici le nom pris par Sa Majesté le jour du cou-
« ronnement :

« *Samdâch préa Norodom*, borôm ream, môtivea
« motau cunsau, sôn tho, nôrit, mohet savêréa Thup
« bodey srey, sorijo covông norii put tapong dâm
« râng réach hôrommoneat moha campuchéa, tûp
« bodén sappa siripat prea sét soct hét soctha pôr,
« prômmea môr, àm mu y chéy, chéa mohay sava
« reajéa, thup bodey, Kenong pat tiphi, Dol, saccol,
« tampuchea nachac akkec moha barâs, rét vivôt
« tinéa tirêe, êc, ondôm, bôrôm, borpit, préachau,
« trûng campuchéa, thup bodey. »

(*Extrait du Courrier de Saïgon, du* 25 *juin* 1864.)

Ainsi notre bonne entente avec les Siamois venait de se manifester dans les circonstances les plus solennelles ; il nous restait à surveiller rigoureusement les actes des gouverneurs annamites établis sur nos frontières.

Du côté du Binh-tuân, sur les confins de Baria, des bandes nombreuses de pirates s'étaient cantonnées dans des fortins d'où elles venaient impunément ravager notre territoire. Elles se ravitaillaient, recrutaient des vagabonds et se réfugiaient au besoin de

l'autre côté de notre frontière. Une expédition rapidement dirigée détruisit ces repaires de bandits et les rejeta hors de chez nous, sur la province de Binh-tuân, où ils finirent par devenir un embarras. La côte de cette province fut en même temps inquiétée par des jonques de pirates chinois contre lesquels le gouverneur annamite demanda secours à l'amiral ; car il avait de la peine à leur résister.

Les Moïs, habitants sauvages des forêts de l'est, avaient subi les exigences des rebelles annamites qui les avaient accablés de corvées. Ils jugèrent l'occasion favorable pour s'en débarrasser, et nous livrèrent leur chef le plus important, le quan Su, assassin et bandit redouté, qui fut exécuté le 9 mai près de Baria. Cet individu avait été surnommé le massacreur. Les Moïs tuèrent dans les bois près de deux cents rebelles pour se venger de leurs exactions et ils laissèrent les têtes de ces aventuriers exposées sur les chemins. Depuis cette époque, les tribus établies sur nos frontières ne commirent plus aucun acte d'hostilité contre les Français.

Dans les districts de l'ouest, la connivence des autorités annamites avec les rebelles entraîna de graves désordres. Traqués vigoureusement chez nous, les pillards, qui étaient tolérés chez nos voisins sous le titre de rebelles, étaient arrivés à y commettre les mêmes désordres que s'ils avaient été sur un terri-

toire ennemi. Au commencement de mai, un des leurs fut arrêté et emprisonné dans la citadelle de Chaudoc. Cette place fut attaquée par une troupe de ses complices qui voulaient le délivrer. Ces bandits ne purent prendre la citadelle ; mais ils détruisirent les établissements voisins et les jonques royales de la province dont les chantiers étaient tombés en leur pouvoir.

Ces événements ne pouvaient passer inaperçus; sur nos réclamations, un des pirates les plus redoutés de la province de Mitho, s'étant rendu à Vinh-long, y fut arrêté pour nous être livré. C'était le chanh-thong-quan-lanh Quoi, qui avait pillé un de nos villages et assassiné le maire avant de s'enfuir au delà de notre frontière. Ce malfaiteur fut jugé et condamné à mort.

Au moment où le roi d'Annam cherchait à obtenir, moyennant une indemnité, la rétrocession des provinces qu'il nous avait cédées par le traité de 1862, il eut l'imprudence de faire écrire au Gouverneur qu'il lui serait impossible de nous payer plus de 100,000 taëls ou 134,000 piastres sur l'annuité de 400,000 piastres dont le versement était déjà échu. Il s'appuyait pour motiver ce refus de paiement sur les pertes qu'il avait subies pendant la guerre et sur les embarras financiers qui résultaient de la révolte du Tonquin.

Cette démarche extraordinaire ne pouvait que confirmer le Gouverneur de la colonie dans sa résolution de solliciter avec instance le maintien de notre occupation sur tous les territoires conquis ; c'était le seul moyen de sauvegarder les intérêts qui lui avaient été confiés.

Après avoir rempli avec succès sa mission auprès de la cour de Siam, M. Aubaret partit de Saïgon sur le d'*Entrecasteaux* pour se rendre à Hué. Il devait discuter avec le roi les termes du nouveau projet de traité accepté par le gouvernement français. D'après cette convention, nous devions, paraît-il, garder seulemer Saïgon, Mitho, Thu-dâu-môt et Cholon, plus une zone de terrain de quatre à cinq kilomètres sur les rives des fleuves entre ces localités et la mer. Le reste de notre conquête aurait été rétrocédé moyennant une compensation pécuniaire. Nous aurions eu en outre le droit d'entretenir un consul à Hué.

Ces conditions furent bientôt connues du public ; car les Annamites tiennent rarement leurs négociations complétement secrètes. Généralement leurs mandarins sont accompagnés de lettrés subalternes qui les aident et les surveillent quelquefois. Leurs actes sont discutés par leurs collègues et n'échappent que bien rarement au contrôle des classes éclairées. Cette surveillance des démarches des fonctionnaires annamites rend toutes leurs négociations difficiles et labo-

rieuses ; mais elle prévient les infidélités et les négligences chez les agents de tous les ordres. Dans aucun autre pays, la délation n'est exercée aussi généralement : le roi sait tout ; les lettrés et la cour connaissent également les détails de la plupart des affaires. La discrétion et le dévouement sont des vertus obligées chez les Annamites envers un monarque absolu, qui est le seul dispensateur des grâces, des emplois ou des châtiments ; il y a donc moins d'inconvénients qu'on ne pourrait le croire à ces usages singuliers de la haute administration cochinchinoise. Les lettrés ne divulguent que les nouvelles qu'il est utile au gouvernement de laisser transpirer dans le public ; ils discutent entre eux avec une grande réserve celles qui doivent rester secrètes. Il est arrivé rarement que des indigènes aient manqué à cette règle.

A Saïgon et à Mitho, les Français et leurs partisans furent très-inquiets de la nouvelle situation qui allait leur être faite.

Pour garder un territoire restreint et pour faire respecter le libre parcours des fleuves, il nous faudrait conserver les mêmes forces militaires, faire les mêmes défenses que pour conserver toute l'intégrité de nos possessions ; car nos frontières auraient un développement encore plus grand.

Les Annamites, qui interdisaient tout commerce extérieur avant notre arrivée, n'enverraient plus leurs

produits chez nous et n'y viendraient plus faire leurs approvisionnements ; ils établiraient des marchés en dehors de notre action et ils reprendraient leurs anciennes relations avec l'étranger par l'intermédiaire des jonques chinoises. Pourrions-nous empêcher nos anciens partisans et les chrétiens indigènes d'être inquiétés dans leurs croyances, dans leurs biens et dans leurs personnes lorsqu'ils seraient retombés sous le joug immédiat de leurs ennemis irréconciliables ! Et quelles conséquences déplorables aurait aux yeux des Orientaux, des Annamites et des Chinois, cette nouvelle phase de notre expédition, cette évacuation partielle que l'on ne pouvait se défendre de comparer avec l'abandon de Tourane !

Autant aurait valu partir définitivement de cette contrée où nous n'aurions pu maintenir sans de pénibles sacrifices de toute nature un établissement précaire et sans avenir et renoncer désormais à toute nouvelle tentative de colonisation !

Le gouvernement français avait voulu sans doute donner une satisfaction à l'opposition parlementaire en sacrifiant la colonie ; par une confusion déplorable, notre expédition de Cochinchine était devenue impopulaire parce qu'on la comparait à notre malheureuse interventionau Mexique.

Mais la résolution funeste acceptée par le gouvernement était vivement combattue par le ministre de la



marine qui finit par obtenir gain de cause. Sur ses instances, un contre ordre fut expédié à notre plénipotentiaire et parvint à Saïgon le 18 juillet. Cette dépêche fut immédiatement expédiée à Hué par l'*Écho*.

M. Aubaret était arrivé à Hué le 16 juin et il avait été reçu par le roi en audience solennelle le 22 seulement. Il fut traité avec la plus grande considération et fut invité à s'asseoir sur les marches du trône, honneur qui n'avait pas encore était accordé à des étrangers.

Le lendemain il fut reçu en audience particulière par le souverain annamite, et, grâce à sa connaissance parfaite de la langue, il put avoir un assez long entretien avec son royal interlocuteur. Thu-duc, âgé alors de 37 ans, paraît efféminé, mais il parle nettement et avec une autorité qui prouve que c'est bien lui qui gouverne réellement. Il se dit très-pauvre. Une disette affreuse, causée par la guerre, par la révolte du Tonquin et par les incursions des pirates qui avaient interrompu le cabotage le long des côtes, venait de sévir cruellement dans toutes les provinces du centre de l'empire, surtout à Hué et à Tourane.

Phan-tan-giang, honoré de la confiance de son souverain depuis son retour d'Europe, fut chargé de poursuivre les négociations avec le consul de France. Il ne craignit pas de dire que, malgré l'envie qu'avait le roi de racheter les trois provinces que nous avions

gardées, la situation des finances annamites ne permettrait peut-être pas d'effectuer le paiement.

Cet aveu était étrange dans la bouche du représentant d'un royaume qui possède des côtes étendues, des ports magnifiques et des terrains les plus fertiles arrosés par des fleuves immenses ; Phan-tan-gian n'osait s'engager à payer en cinquante annuités de deux millions chacune le rachat moyennant cent millions des trois plus riches provinces de l'Annam ! Très-probablement il faisait une tentative désespérée pour obtenir un rabais.

Le roi Thu-duc accepta toutes les clauses de la nouvelle convention qui lui était accordée ; mais il refusa de s'engager à payer l'indemnité de guerre au delà de quarante années. Cette restriction ne put être admise par notre consul qui se réserva le droit d'en référer au gouvernement français.

Le 21 l'*Écho* arrivait devant Hué avec de nouvelles instructions, et M. Aubaret revint à Saïgon, où l'auxitié de toutes les personnes attachées à la prospérité de notre colonie était portée à son comble. Accepterait-on en France le nouveau traité avec la modification exigée par le roi Thu-duc ou bien annulerait-on un acte aussi contraire à nos intérêts à la suite du nouveau désaccord qui venait de surgir ?

En attendant une décision, il était impossible de faire aucun essai définitif d'organisation ; on ne pou-

vait rien fonder dans une contrée qui ne nous appartenait pas encore. Un temps précieux fut perdu pour la colonisation.

M. de Chasseloup-Laubat était fier de son œuvre en Cochinchine ; il fit de nouveaux efforts pour la préserver de la ruine. Enfin, le 4 novembre, il remit à l'Empereur un mémoire substantiel où il démontrait en termes énergiques l'utilité, l'obligation même pour la France de conserver la Cochinchine. C'est à sa tenacité, à sa persévérance que nous sommes redevables de la conservation de notre colonie.

Citons quelques-uns des passages les plus caractéristiques de ce rapport :

§ Ier. « Sans qu'il soit nécessaire de redire à la suite « de quelles études faites par une commission présidée « par un des plus hauts fonctionnaires du ministère « des Affaires Étrangères [1], et par quels motifs l'expé- « dition de Cochinchine a été entreprise, il est utile « cependant de rappeler que, dirigée d'abord contre « Tourane, on reconnut, quelque temps après l'occu- « pation de ce point, que nous ne pourrions obtenir « aucun résultat si on continuait à en faire la base de « nos opérations ; l'amiral Rigault de Genouilly com- « prit que c'était en la Basse-Cochinchine qu'il fallait « agir, et il s'empara de Saïgon (février 1859.)

1. M. le baron Brénier.

« Saïgon est à 55 milles dans les terres, sur les « bords du Donnaï, ce fleuve qui, sans barre, sans « récifs, a de telles profondeurs d'eau qu'il permet aux « bâtiments de guerre du plus fort tonnage de venir se « mettre à quai devant la ville et même de remonter « au delà.

« C'était porter un coup terrible au gouvernement « de Hué, puisque c'était lui enlever le centre d'où « son autorité s'étendait sur les six provinces qui « forment la Basse-Cochinchine, c'est-à-dire ce delta « du grand fleuve, dont les terrains arrosés par les « crues régulières du Mekong sont si splendides et si « riches qu'après les avoir visités, un amiral écrivait : « C'est le delta du Nil, mais bien plus grand et bien « plus beau.

« Ce coup devait être d'autant plus sensible au roi « Thu-duc que la Basse-Cochinchine est pour l'An- « nam une conquête dont la date n'est pas fort an- « cienne [1] et que cette contrée qui, avec le Tonquin, « fournit du riz à tout le royaume et à une partie de « la Chine, est en quelque sorte séparée du reste de « l'Empire.

. . . .

« . . . . . L'amiral Rigault de Genouilly,

1. Les premiers établissements annamites dans le Camboge datent de 1699 ; mais le premier vice-roi qui ait gouverné ces provinces pour le royaume d'Annam, est arrivé à Saïgon en 1754.

« après avoir pris Saïgon et fait sauter la citadelle, « laissa dans la ville une faible garnison française et « espagnole ; les événements qui se passaient en « Chine, les nécessités de l'expédition ne permirent « pas alors de faire davantage.

. . . .

« . . . . Après d'interminables négo- « ciations avec des mandarins qui, tout en parlant de « paix, cherchaient à soulever le pays contre nous, « l'amiral Charner, déjà fatigué de sa campagne de « Chine, demanda à revenir en France et eut pour « successeur l'amiral Bonard (novembre 1861.)

« Cet officier général, suivant les instructions qu'il « avait reçues, chassa l'ennemi de Biên-hoâ, s'empara « de Baria, qui formait en quelque sorte la frontière « du Binh-tuân, s'empara également de Pulo-Condor « et de Vinh-long (mars 1862). Alors des propositions « sérieuses de paix furent faites par Hué qui, devant « la perte assurée des six provinces de la Basse-Co- « chinchine, consentit à un traité de paix qui fut signé « le 5 juin 1862.

« Par ce traité, trois provinces et l'île de Pulo-Con- « dor sont cédées à l'Empereur ; une indemnité de « 20 millions est consentie pour la France et l'Es- « pagne ; les Français et les Espagnols peuvent exer- « cer librement le culte chrétien ; les Annamites « peuvent se faire chrétiens ; les Français et les Espa-

« gnols peuvent librement commercer dans les trois « ports de Tourane, Balat et Quan-nam.

« La citadelle de Vinh-long que nous avions prise, « devait être conservée par nous jusqu'à ce que Tu-« duc eût fait cesser la rébellion qui existait par ses « ordres (cela est écrit textuellement dans le traité), « dans les provinces de Gia-dinh et Dinh-tuong.

« Toutefois l'amiral Bonard crut devoir, par con-« descendance pour Phan-tan-giang, nommé gouver-« neur de Vinh-long, rendre la citadelle.

« La paix fut ratifiée par l'Empereur.

« On n'a pas à examiner ici si cette paix, signée le « 5 juin 1862 à Saïgon, n'a pas été faite prématuré-« ment, et puisque nous possédions Vinh-long, si « nous n'aurions pas dû nous emparer également de « Chaudoc, ce qui n'eût pas été très-difficile, et con-« server ensuite ces deux citadelles qui nous rendaient « maîtres à tout jamais de tout le cours du Camboge « et du canal de Hatiên.

. . . .

« . . . . Nous ne connaissions bien « ni la topographie des lieux, ni l'organisation sociale « que nous avions devant nous, et la conquête de trois « riches provinces parut à l'amiral Bonard un résul-« tat déjà assez considérable pour qu'il s'empressât de « l'accepter.

« L'amiral croyait d'ailleurs à une paix sérieuse et

« sincère ; on lui en donnait l'assurance de toutes « parts . . . .

. . . .

« Aussi l'amiral Bonard chercha-t-il à constituer « l'administration du pays en en chargeant des Anna- « mites qu'il choisit comme il put. Pendant ce temps « on relevait les citadelles détruites, on faisait les « travaux nécessaires au logement de nos troupes, de « nos services.

« Mais la cour de Hué n'en continuait pas moins à « pousser les populations à la révolte, à envoyer des « armes, des troupes même, et un mandarin habile et « courageux, Quan-Dinh, parvint à se fortifier à « Gocong. Quan-Dinh donna le signal de la révolte.

« Aucun de nos postes ne fut cependant forcé ; on « se mit en devoir de détruire le centre de la révolte « qu'on avait eu le tort de laisser se former à Gocong, « en se fiant aux assurances des mandarins des pro- « vinces voisines, et, en quelques jours, tout rentra « dans l'obéissance.

« C'est alors seulement que la cour de Hué, ratifiant « à son tour ce traité, résolut d'envoyer à Paris le « mandarin Phan-tan-giang qui l'avait signé, pour « demander à l'Empereur la rétrocession des trois « provinces.

« La cour de Hué avait espéré que la révolte fomen- « tée par elle, que les brigandages de Quan-Dinh nous

« décourageraient, et, bien que l'insurrection eût été « vaincue, elle pensait qu'elle pourrait la présenter « comme une preuve de l'antagonisme incessant « qui existerait entre les populations indigènes et « nous.

« Alors on connaissait mal la Cochinchine, son « organisation sociale, les ressources qu'elle pouvait « offrir. L'amiral Bonard s'était avant tout préoccu- « pé de faire la guerre, afin d'arriver plus vite à une « conclusion. L'opinion publique se montrait peu « sympathique à ce que l'on appelait les expéditions « lointaines, les dépenses de la Chine et de la Co- « chinchine avaient dû être confondues pendant les « années 1860 et 1861 pour la marine chargée et des « transports et de la nourriture de l'armée, et bien que « pour 1860, il n'y eût que quelques centaines « d'hommes à Saïgon, et qu'en 1861, on eût ramené « l'armée de Chine en France et que ce fût avec une « partie de ces troupes que l'amiral Charner eût agi ; « comme les dépenses s'élevaient à 60 millions pour « 1860 et à 57 pour 1861, on était effrayé de ces « sommes que, sans s'en rendre compte, on imputait « à la Cochinchine, et si, pour 1862, les dépenses « qui se rapportaient à notre établissement étaient « de 22 millions, on ne le savait pas encore d'une « manière certaine dans le courant de 1863 ; d'ail- « leurs, c'était encore trop considérable et on ne

« voyait pas que l'amiral Bonard, entraîné qu'il « avait été par les événements et par les nécessités « militaires, n'avait pu mettre dans son administra- « tion toute la régularité, toute l'économie dési- « rables. Enfin on pensa qu'il serait possible d'at- « teindre le but qu'on s'était proposé en se bornant à « une occupation restreinte . . . .

. . . .

« ne valait-il pas mieux imiter les Anglais dans ce « qu'ils ont fait en Chine que de chercher à suivre « leur exemple dans les Indes où leur empire, sans « cesse attaqué, ne repose que sur des bases chaque « jour contestées ?

« Mais la configuration du territoire dont nous « avions fait la conquête ne nous permettait pas de « nous restreindre à un seul point où nous fonderions « un immense comptoir ; Saïgon placé à 55 milles « dans les terres, nous imposait l'obligation de rester « maîtres de tout le cours de Soirap ; il fallait con- « server le cap Saint-Jacques où nous avions élevé « un phare dont la lumière, éclairant à plus de 30 « milles au large l'entrée du fleuve, apparaît comme « le signe éclatant de la possession de la France.

« Nous ne pouvions laisser de côté Mitho qui com- « mande le bras le plus important du Camboge ; nous « devions garder aussi les canaux de la Poste et « du Vaïco, artères principales de cette navigation

« intérieure qui doit nous apporter les produits de la « Cochinchine et de tout le Camboge ; enfin il nous « fallait tracer des zones autour de ces points réser- « vés.

« Ainsi, tout en nous réduisant à une occupation « aussi restreinte que possible, tout en faisant le sa- « crifice de points militaires d'une extrême impor- « tance, comme les forteresses de Bien-hoâ, de Baria, « de Gocong, de Tây-Ninh, ces gages de notre sécu- « rité, tout en abandonnant des points commerciaux « qui assureraient que le cours naturel du trafic ne « serait pas détourné, nous étions amenés par la « force des choses à conserver encore des villes, « des territoires, des cours d'eau dont la garde exi- « geait un effectif et des dépenses considérables.

« Seulement on pensait que nous serions déchar- « gés du soin de gouverner, d'administrer une popu- « lation que l'on croyait nous être hostile ; on pensait « aussi que nos dépenses, nos sacrifices seraient plus « limités et qu'enfin une paix sérieuse nous laisserait « recueillir les avantages que nous devions attendre « de notre établissement en Cochinchine. Un projet « de traité fut donc préparé d'après ces bases et M. le « consul Aubaret fut chargé d'aller le négocier à « Hué. Mais pendant ce temps on avait fait dans nos « provinces des saisies de barques chargées d'armes, « des arrestations importantes de mandarins, munis

« de proclamations et de cachets; on ne pouvait « guère douter de la participation, même de la direc- « tion de la cour de Hué, et M. le Ministre des Affaires « Étrangères écrivit à M. Aubaret d'ajourner toute « négociation. Cette lettre ne parvint à Saïgon qu'a- « près le départ de cet agent diplomatique, mais lui « fut remise à Hué, lorsque les négociations n'étaient « pas terminées.

« Quoi qu'il en soit, le nouveau traité fut fait et « diffère en quelques points du projet qui avait été « remis à M. Aubaret. Enfin une clause n'a point « été acceptée par lui. Aujourd'hui il s'agit de rati- « fier ce dernier acte ou de conserver simplement le « traité du 5 juin 1862. . . . .

§ II. « A l'amiral Bonard avait succédé, dans le « gouvernement de la Cochinchine, le contre-amiral « de la Grandière, esprit froid, méthodique, adminis- « trateur éclairé, économe, mais qui, en arrivant, n'é- « tait pas sans quelques préventions contre une en- « treprise dont il n'avait accepté la direction que par « dévouement.

« Après avoir cherché à mettre de l'ordre dans tous « les services, à restreindre les dépenses, à faire re- « naître les ressources du pays, il eut à s'occuper de la « situation du royaume de Camboge qui confine, on « le sait, à la frontière du nord de la Cochinchine. »

. . . .

« . . . . Pendant que nous affermissions « ainsi notre situation à l'extérieur, et que sur le sud, « côté par où la Basse-Cochinchine touche à un pays « étranger, nous parvenions à établir un État indé- « pendant, notre allié placé sous notre protectorat, « nous cherchions à créer pour les provinces que « nous possédions une organisation meilleure qui pût « un jour nous affranchir de tout sacrifice.

« Un décret impérial avait déterminé l'organisation « financière de la Cochinchine. Abandonnant les an- « ciens errements, les règlements des colonies, ce « décret mettait toutes les dépenses locales, même « celles de la justice, des cultes, de l'administration, « des travaux publics à la charge des provinces. L'État « ne devait payer, indépendamment des forces mili- « taires et maritimes, que le gouverneur et le tréso- « rier. Les provinces auront même à concourir et « concourent déjà au paiement des frais de conserva- « tion et de défense, de sorte qu'il est à croire qu'un « jour assez prochain toutes ces dépenses seront rap- « portées par la Cochinchine.

« Grâce à l'ordre introduit dans les services, grâce « aux ressources fournies par les impôts mieux perçus « par suite de la pacification et du bon vouloir des po- « pulations, les recettes se sont rapidement élevées. « En 1862, elles n'étaient que de 947,000 francs ; en « 1863, elles sont montées à 1,800,000 francs. Cette

« année on les avait estimées à 3 millions. Il est cer-
« tain aujourd'hui qu'elles seront de 4 millions aux-
« quels il faut encore ajouter près de 2 millions de
« travaux exécutés par les Annamites à titre de pres-
« tations et de corvées.

. . . .

« . . . . Pendant que les recettes augmen-
« taient pour les provinces, les dépenses de l'État di-
« minuaient : de 22,600,000 francs en 1862, elles n'é-
« taient plus que de 19,300,000 francs en 1863, de 14
« millions en 1864 : enfin pour 1865, nous n'aurons à
« inscrire au budget extraordinaire que huit millions
« environ par suite des ressources d'économie et de
« désarmement déjà adoptées.

. . . .

« . . . . Ces résultats sont dus principale-
« ment au mode d'administration qui a été adopté et
« qui, en respectant l'organisation annamite dans ce
« qu'elle avait de puissant, a amélioré la situation des
« populations et nous les rend plus sympathiques.

. . . .

« . . . . . Quand les populations annamites
« eurent reconnu que nous respections l'organisation
« de la commune, du canton, qu'ils conservaient tous
« leurs usages, leurs lois, leurs propriétés, qu'enfin ils
« s'administraient eux-mêmes et que notre autorité
« était plus juste, plus honnête, plus bienveillante,

« plus féconde dans l'intérêt de leur pays que celle des « mandarins, elles n'hésitèrent plus à nous venir, à « nous donner des preuves de sympathie, de dévoue- « ment.

. . . .

« . . . . . . Notre administration, en effet, a « été bienveillante et féconde, car elle a consacré sur « le budget local des sommes importantes pour la pro- « pagation de la foi, pour l'instruction, pour l'entre- « tien d'hôpitaux indigènes, pour les travaux pu- « blics.

. . . .

« En résumé :

« Le royaume du Camboge indépendant, soustrait « aux envahissements de Siam et placé sous notre « protectorat ;

« Une position commerciale et stratégique des plus « importantes acquise dans le grand fleuve ;

« Des revenus croissant avec rapidité, les dépenses « à la charge de la métropole diminuant chaque an- « née dans une forte proportion ;

« La population nous devenant sympathique, dé- « nonçant, livrant, tuant même les fauteurs de dé- « sordres ;

« L'administration se régularisant ;

« Les écoles, les églises, les hôpitaux fondés, la « commune se développant ;

« Des travaux considérables d'utilité publique exé-
« cutés, un bassin de radoub creusé, un dock flottant
« monté, des canaux approfondis, trois forteresses re-
« levées, quatre nouvelles construites, dominant les
« trois provinces sur lesquelles s'étend un réseau de
« 400 kilomètres de lignes télégraphiques ;

« L'organisation judiciaire décrétée, les magistrats
« nommés.

« Tel est le tableau que présente la Cochinchine
« deux ans après que la paix du 5 juin 1862 a cédé à
« l'Empereur ces riches contrées et au moment où
« s'agite la question de savoir si un nouveau traité
« qui restreint notre occupation à quelques points et
« nous force à abandonner une partie de ce que nous
« avons créé doit être ratifié.

« § III. — Comme on l'a déjà dit, le traité qui a été
« conclu à Hué par M. Aubaret, mais dont cet agent
« diplomatique a refusé de signer un article, diffère
« dans certaines de ses dispositions du projet qui lui
« avait été remis.

« D'abord le principe lui-même du traité se trouve
« gravement modifié.

« Ainsi, dans le projet, les six provinces de la
« Basse-Cochinchine devaient être placées sous le pro-
« tectorat de l'Empereur et un *tribut annuel* de 2 à
« 3 millions devait être payé à la France.

« Dans le traité, on stipula bien la suzeraineté de

« l'Empereur, mais la cour de Hué a soin d'écrire que « cela n'entraîne aucune idée de vassalité, et au lieu « d'un *tribut annuel et perpétuel*, ne consent plus « qu'à une indemnité de 2 millions pendant qua- « rante ans.

. . . .

« C'est cet article auquel M. Aubaret n'a pas cru « devoir adhérer et qu'il a refusé de signer.

« D'autres articles du projet ont aussi subi d'assez « considérables modifications.

« Ainsi le projet avait voulu ouvrir à notre com- « merce et à nos commerçants tout l'empire d'Annam. « Le traité, en maintenant le droit de résidence dans « les trois ports de Touraue, de Balat et de Quan-nam, « droit déjà stipulé dans le traité de 1862, n'accorde « aux Français que la faculté de traverser l'Annam « pour leurs affaires, mais ils doivent retourner im- « médiatement dans un des trois ports, et encore ne « peuvent-ils entrer dans le territoire d'Annam qu'avec « une autorisation expresse des mandarins.

« Le projet n'avait pas admis que la cour de Hué « pût, sans notre *autorisation*, faire passer des armes, « des troupes, à travers les territoires, les cours d'eau « sur lesquels s'étendrait notre autorité. Le traité, au « contraire, stipule ce droit en faveur de Hué qui « devra seulement nous avertir.

« Enfin, sans entrer dans quelques autres détails

« qui ne manquent pourtant point d'importance, on « doit signaler un article qui contient des modifica- « tions singulières et dont la rédaction surtout a une « portée morale dont la gravité mérite d'être remar- « quée. Le projet avait voulu que les Annamites qui « avaient été placés sous notre domination par le « traité du 5 juin 1862, et qui l'avaient acceptée loya- « lement, mais qui allaient être *replacés* sous la *do-* « *mination* de Hué, ne fussent jamais recherchés « pour le fait de leur soumission à notre autorité, et « si quelques-uns de leurs biens avaient été confis- « qués (ce qui avait eu lieu, Hué ayant traité en en- « nemis tous les Annamites des territoires cédés qui « ne nous faisaient pas la guerre ou qui n'émigraient « pas), le projet voulait aussi que ces biens leur « fussent rendus.

« Or voici ce qui est stipulé par le traité : *amnistie* « est accordée par Tu-duc aux Annamites dont il « s'agit. *Amnistie!* de sorte que les populations des « territoires cédés à l'Empereur par le traité de 1862, « et qui dès lors, *à moins d'être rebelles*, devaient « légitimement rester soumises à notre domination, « ces populations, Tu-duc consent à les amnistier, « comme il le ferait pour des coupables, et quant aux « biens que, contrairement au traité de 1862, Tu-duc « avait confisqués aux Annamites habitant nos pro- « vinces, le traité dit bien qu'ils seront restitués,

« mais il ajoute : *s'ils existent encore dans les mains* « *du gouvernement*. Or on sait que le gouvernenent « d'Annam s'est empressé de les aliéner. Encore au- « jourd'hui, il les donne ou les vend.

« De telle sorte qu'en réalité, tous ceux qui nous « ont été loyalement soumis sont abandonnés, et que, « pour ces confiscations, le nouveau traité, il faut le « dire, semble mentionner et légitimer tout ce que « Tu-duc a fait.

« En ce qui concerne le culte chrétien, le nouveau « traité n'ajoute rien à ce qui avait été stipulé par le « traité de 1862, qui autorisait les Annamites à se faire « chrétiens ; mais un article nouveau, plein d'em- « bûches, paraît avoir été inséré par Hué pour amoin- « drir dans l'interprétation l'étendue de cette stipu- « lation.

« En effet, tandis que, d'une part, le traité permet « aux Annamites de se faire chrétiens, de l'autre, il « punit les Annamites qui violent les lois du royaume, « et parmi ces lois se trouve la défense de se faire « chrétiens, et, dernièrement encore, cela servait de « prétexte aux persécutions, malgré le traité de 1862.

« Telles sont les différences principales entre le « projet remis à M. Aubaret et le traité tel qu'il a été « négocié.

« Mais ces différences sont-elles assez considérables « pour devoir entraîner obligatoirement un refus

« d'approbation de l'acte qui les contient? Cela dé-
« pend évidemment du point de vue auquel on se place.

« Considérés au point de vue moral, ces différences « sont mauvaises puisqu'elles altèrent le principe « même du projet en ce qui concerne le protectorat « et son corrélatif le tribut annuel, puisqu'elles « placent les populations qui nous ont été loyalement « soumises devant une *amnistie* pleine de restrictions « et dont notre loyauté envers les populations et notre « influence dans ces contrées doivent avoir singuliè- « rement à souffrir, enfin puisqu'elles diminuent « plutôt qu'elles n'augmentent les garanties que le « traité de 1862 avait stipulées en faveur de notre sé- « curité, de notre commerce, de notre religion.

« Mais, sans qu'il soit besoin d'examiner la ques- « tion de savoir si ces modifications sont assez pro- « fondes à elles seules pour qu'à *priori* elles doivent « faire rejeter le traité, il suffit qu'elles aient assez « d'importance pour que du moins le gouvernement, « sans être taxé de versatilité ou de mauvais vouloir, « soit libre d'accepter ou de repousser l'acte dont il « s'agit. Or, il serait difficile, après ce qui vient d'être « exposé, de nier qu'il en soit ainsi. Le gouverne- « ment est donc vis-à-vis la cour de Hué parfaitement « et très-loyalement le maître de donner son adhé- « sion au traité nouveau, ou de s'en tenir à celui « de 1862.

« Dans cette situation, c'est évidemment l'intérêt « seul de la France qui doit être son guide.

« Quel est donc l'intérêt bien entendu du pays. « Dans cette situation, c'est en définitive la seule « question à examiner et sur laquelle il reste à dire « quelques mots.

« § IV. — Lorsqu'on examine avec quelque atten- « tion la carte de la Basse-Cochinchine, on reconnaît « que si Saïgon offre une admirable position com- « merciale et militaire, cette ville ne se présente « cependant point comme un de ces points de passage « nécessaires sur une des grandes routes du monde. « On reconnaît aussi que, pour l'écoulement des pro- « duits de la Cochinchine et du Camboge, et dès lors, « pour le trafic à faire avec ces riches contrées, « Saïgon non plus que Mitho ne sont pas deux points « d'entrepôt ou d'écoulement indispensables, puisque « les nombreux cours d'eau qui s'étendent sur tout le « pays donnent des moyens plus ou moins faciles « d'importation ou d'exportation, de telle sorte que, si « les Annamites ne veulent pas faire passer leur trafic « par Saïgon ou par Mitho, ils en ont parfaitement la « possibilité.

« Ainsi, quelque magnifiques que soient les situa- « tions de Saïgon et de Mitho, elles n'ont pourtant pas « il faut le reconnaître, les avantages que possède, « comme entrepôt, Sincapore, à l'extrémité du détroit

« de Malacca, cette grande route de la Chine et du « Japon, ou que présente encore, comme comptoir, « Shang-haï, à l'embouchure du Yang-tse-Kiang.

« Il faut donc, pour que Saïgon et Mitho aient toute « leur valeur dans nos mains, ou que le pays soit tout « entier sous notre domination, et que nous dirigions « le courant commercial, que nous l'empêchions de se « détourner, ou, si le pays ne nous appartient pas, « que nous soyons certains du bon vouloir des popu- « lations et de leur intérêt à venir sur notre marché.

« Mais, en admettant même ce bon vouloir, auront- « elles un intérêt à faire écouler leurs produits par les « deux villes qui nous seraient restées ? Ceci est fort « douteux puisque les frais qu'elles auraient à suppor- « ter par une autre voie pourraient bien être moindres ; « et, à supposer que notre marché leur présentât « quelque avantage, certes ils éviteraient d'y venir si « nous voulions percevoir le plus faible droit sur leurs « marchandises ou sur leurs barques.

« Il faudrait donc renoncer à toute espèce de revenu « pour notre établissement si nous voulions le voir « fréquenté par les Annamites, même en les supposant « libres de le faire et pleins de bon vouloir pour nous. « Mais, si, au lieu de bon vouloir, ils étaient animés « de sentiments hostiles contre nous, ou s'ils étaient « soumis à un gouvernement pour lequel notre pré- « sence fût une gêne, un sujet d'incessants regrets,

« alors n'est-il pas certain que peu à peu l'isolement « se ferait pour nous ?

« Les points conservés, désertés d'abord par les indi- « gènes, et bientôt abandonnés par les Européens, res- « teraient dans nos mains comme d'inutiles ruines « qui témoigneraient de notre impuissance.

« Or, comment supposer un seul instant que le « gouvernement de Tu-duc, redevenu le maître de ces « provinces qu'il ne nous a cédées que par la force, « dans lesquelles il n'a cessé d'organiser la révolte « contre nous, n'emploiera pas tous les moyens ima- « ginables pour annihiler la valeur de ce qu'il aura « été contraint de nous abandonner. Notre adminis- « tration, placée à côté de la sienne, lui inspirera des « craintes incessantes. Sans doute, à moins de cir- « constances malheureuses, il ne sera pas assez fort « pour nous chasser. Mais dans notre enceinte res- « serrée, il saura bien, par le vide fait autour de nous, « nous empêcher, pour ainsi dire, de respirer, per- « suadé que nous ne tarderons pas à nous retirer de « nous-mêmes d'un pays où nous n'avons su rien fon- « der. C'est au surplus ce qu'ont compris toutes les « personnes qui ont étudié le pays et qui ont suivi les « phases de son histoire pendant les quatre dernières « années. Aussi M. Aubaret qui, après avoir démon- « tré par les motifs que nous venons d'indiquer, que « la création d'un comptoir à Saïgon serait sans *ave-*

« *nir*, terminait-il une note publiée en 1863, en di-
« sant qu'une occupation ainsi restreinte serait une
« *charge inutile, équivalente à une évacuation.*

« Telle est aussi l'opinion de l'amiral de la Gran-
« dière qui n'hésite pas à dire que, resserrés dans nos
« limites, « nous verrions le vide se faire autour de
« nous, le commerce se détourner de nos voies, un
« blocus tacite nous environner de toutes parts... »

« La possession de quelques points qui nous sont
« laissés ne saurait donc nous offrir des avantages
« sérieux. Nous ne retirerions aucun revenu direct
« des étroites banlieues que nous aurions autour de
« Saïgon et de Mitho, et comme marchés, comme
« comptoirs, ces villes verraient la plus grande partie
« de leur trafic leur échapper, enfin les quatre mil-
« lions de recettes que nous faisions déjà, et qui
« doivent doubler en peu d'années, les deux millions
« de travaux que nous ont offert les prestations en
« nature, tout cela disparaîtrait pour nous.

« Mais, nos dépenses, du moins, seraient-elles di-
« minuées ? Ici encore, il suffit de jeter les yeux sur
« la carte pour se convaincre que l'occupation res-
« treinte exigera autant de sacrifices que la possession
« complète des trois provinces.

« Les points qu'il a fallu conserver sont nombreux
« encore, le cap Saint-Jacques, Saïgon, Thu-yên-
« môt, Mitho, etc. Il nous faut commander le cours

« du Soirap, surveiller le bras du Camboge, garder « l'arroyo de la Poste. Notre sûreté l'exige, et, comme « le traité ne nous laisse que ces cours d'eau, sans « même sur les rives une zone pour les protéger, on « comprend quelles peuvent être les difficultés d'une « pareille situation.

. . . .

« Ainsi au point de vue matériel, bien que le nou- « veau traité nous présente quelques avantages, il est « certain au contraire que, d'un côté, il nous enlève les « ressources chaque jour plus considérables que nous « offrent les riches contrées cédées à l'Empereur en 1862 « et que, de l'autre, les dépenses resteront les mêmes et « pèseront d'un poids d'autant plus lourd pour la « France, que les sacrifices seront sans compensation.

« Mais si on se place à un point de vue plus élevé, « plus digne de l'Empereur et de notre pays, le nou- « veau traité apparaît alors avec de bien plus funestes « conséquences. Nous devons, pour l'exécuter, éva- « cuer quatre importantes forteresses, dont une a été « relevée et dont trois ont été créées par nos soins, « Biên-hoà, Baria, Tây-Ninh, Gocong. Nous borne- « rons-nous à les abandonner et les remettrons-nous « à Tu-duc ou les ferons-nous sauter, quitte à les voir « reconstruire après par Tu-duc, sur les tracés mêmes « de nos officiers du génie ?

. . . .

« Nous devons aussi détruire ce réseau de lignes té-
« légraphiques, avec leurs quatorze stations, dont les
« fils, traversant les territoires qui ne seront plus
« soumis à notre autorité, ne seront plus guère res-
« pectés.

« Nous devons abandonner les postes nombreux que
« nous avons établis pour protéger les villages soumis
« et dont quelques-uns sont déjà chrétiens. Ainsi, il
« nous faudra, de nos mains, détruire ces œuvres de
« civilisation, d'autorité, qu'à la face du monde la
« France avait déjà fondées dans ces contrées.

« Mais ce n'est pas tout encore. Les populations qui,
« loyalement, ont accepté notre domination, qui ont
« dénoncé, attaqué et tué les fauteurs de révoltes, et
« qui, malgré les invitations de Hué, nous sont restées
« fidèles et nous donnent aujourd'hui des preuves de
« dévouement, il nous faudra, en les remettant à Tu-
« duc, les abandonner aux vengeances des mandarins
« redevenus plus puissants que jamais.

« Croyez, écrit l'amiral à la date du 30 mai, que la
« mauvaise foi, la cruauté des mandarins envers les
« chrétiens et ceux qui nous auront servis, nous for-
« ceront bientôt à recommencer la guerre, et à re-
« prendre en Cochinchine le rôle qui convient à la
« France... »

. . . .

« . . . . . Il ne faut donc pas se le dissimuler,

« c'est une grave responsabilité que celle qui pèserait « sur nous par l'abandon de ces populations compro- « mises par nous, et dont quelques-unes, qui étaient « ou se sont faites chrétiennes, nous ont donné des « preuves d'un dévouement sincère.

« Enfin, un jour, si, par suite des violations du « traité, des outrages que notre occupation aurait à « supporter, nous avions à recommencer la guerre, « quel appui aurions-nous donc à espérer de ce peuple « qui aurait à nous reprocher tous les maux que « nous lui aurions deux fois causés et par notre con- « quête et par notre abandon ?

« Ainsi, le traité nouveau, sans diminuer nos « charges, enlève les revenus de notre établissement « qu'il laissera isolé, sans valeur commerciale. Il « nous force à détruire tout ce que nous avons fondé « dans nos provinces, forteresses, casernes, ports, « lignes télégraphiques, et nous inflige le pénible de- « voir de sortir de tous les lieux où nous avons com- « mandé et d'abandonner les populations compromises « par nous. Puis, si ce traité est une fois violé (et il « le sera), il nous laisse affaiblis, contraints de re- « commencer la guerre, mais dans de mauvaises con- « ditions, avec des sacrifices plus grands que jamais « en hommes, en argent, et ayant alors contre nous « tout un peuple qui aura le droit de nous demander « compte de tous les maux que nous lui aurons cau-

« sés. L'intérêt ne nous commande-t-il donc pas de
« maintenir le traité de 1862 et de continuer notre
« œuvre ?

« Sans doute, pour faire comprendre quel doit
« être l'avenir de la Basse-Cochinchine sous notre
« autorité, il resterait à montrer que nous reconsti-
« tuons, en quelque sorte, la véritable nationalité du
« peuple de ces provinces, en lui enseignant à écrire
« sa propre langue, en l'arrachant au pouvoir des
« mandarins, en l'associant à tous les bienfaits de
« notre civilisation.

. . . .

. . . . . . Enfin, pour bien faire comprendre
« l'intérêt que j'attache aujourd'hui à cette entreprise,
« il faudrait dire quelle est la situation de nos an-
« ciennes colonies manquant de bras qu'elles ne
« peuvent plus aller chercher sur les côtes d'Afrique
« et montrer qu'il ne nous reste plus que la Cochin-
« chine qui peut devenir l'émule de Java et des
« Indes, sans nous présenter les mêmes dangers,
« puisqu'elle peut nous être soumise comme les Phi-
« lippines à l'Espagne.

« Mais ce serait sortir des limites de cette note, déjà
« trop longue.

« Il suffit d'avoir rappelé ce que nous avons déjà
« fait, d'avoir montré notre protectorat s'étendant sur
« le Camboge, les progrès accomplis, les établisse-

« ments fondés, les populations soumises fidèles, enfin
« quelles seraient, au point de vue matériel et moral,
« les conséquences désastreuses d'un traité que le
« gouvernement est loyalement maître de ne pas ac-
« cepter, et il est inutile de dire quelle cruelle atteinte
« en subirait notre influence, surtout dans cette partie
« du monde.

« C'est cette atteinte qui préoccupe si vivement les
« hommes qui sont le mieux à même d'en mesurer la
« portée et qui, tenant haut le drapeau de la France
« sur tous les points du globe, ne peuvent le voir,
« sans une profonde douleur, arracher du sol où ils
« l'ont si noblement planté.

. . . .

« signé : P. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

« 4 novembre 1864. »

En lisant ce document, n'est-on point surpris qu'il ait été nécessaire de discuter avec autant d'énergie et d'autorité pour sauver notre seule grande colonie et pour éviter la ruine de notre influence en Orient !

Malgré l'incertitude qui résultait de ces négociations diverses, le gouverneur agissait dans la limite de ses pouvoirs afin de consolider notre conquête et de faire respecter notre influence.

Il avait appris secrètement que le *dé-doc* Huân, second du *Thiên-hô* Duong, un des principaux chefs

de l'insurrection, ayant pris part à l'attaque de Chaudoc, avait été fait prisonnier et était détenu dans cette citadelle. Par son ordre, M. de Lagrée descendit brusquement de Ouddon avec trois canonnières et vint mouiller devant la place ; il demanda, conformément aux stipulations du traité de 1862, l'extradition du nommé Huân, qui avait pris part à plusieurs actes de brigandage commis sur notre territoire. Le gouverneur annamite se récria d'abord, nia un moment la présence de Huân, puis il réunit son conseil et voulut refuser ; mais M. de Lagrée, isolé avec quelques matelots au milieu d'une foule nombreuse de mandarins annamites, déclara nettement qu'il ne sortirait pas du fort avant qu'on ne lui eût rendu le malfaiteur qu'il réclamait. Il attendit avec un calme dédaigneux que les Annamites eussent pris un parti, leur laissant entrevoir qu'un refus pourrait avoir les conséquences les plus graves. Les autorités de Chaudoc étaient dans leur tort ; à cette époque, la plupart des pirates qui parcouraient nos fleuves se ravitaillaient ostensiblement à Chaudoc, où ils venaient de temps en temps se reposer de leur existence périlleuse ; la réputation de fermeté de M. de Lagrée, qui avait éconduit les Siamois de Ouddon, était connu dans toute la province d'Angiang, frontière du Camboge ; après mûre réflexion, les mandarins abandonnèrent le prisonnier à M. de Lagrée. A partir de cet événement, les fonc-

tionnaires annamites se montrèrent plus réservés et plus prudents dans leurs rapports avec les rebelles. Le gouverneur général des trois provinces Truong, écrivit une réclamation parce que la demande d'extradition ne lui avait pas été adressée d'avance et par écrit; il obtint de l'amiral un reçu du prisonnier et se déclara satisfait.

Une création importante, celle de nos premières écoles primaires, eut lieu le 16 juillet 1864. L'amiral de la Grandière avait été frappé, comme son prédécesseur, de l'extrême difficulté qu'éprouvaient les Français à entrer en rapports directs avec les indigènes.

La langue annamite s'écrivait avec des lettres chinoises, caractères hiéroglyphiques ou plutôt idiographiques, dont chacun a un sens propre, exprime un mot ou une idée. Leur nombre est très-multiplié. Il faut plusieurs années d'études assidues pour arriver à lire et à écrire le chinois. On cite les trois ou quatre Européens qui sont parvenus à acquérir cette science difficile que la plupart des chinois eux-mêmes ne possèdent qu'imparfaitement. Il fallait donc à nos administrateurs et à nos juges des interprètes pour parler avec les Annamites et des lettrés pour déchiffrer les pièces officielles concernant leurs services ; ces intermédiaires étaient des asiatiques, ils offraient peu de sécurité et leur emploi entraînait une grande perte de temps.

Depuis longtemps, près de deux siècles, nos missionnaires avaient imaginé d'appliquer notre alphabet à la reproduction des sons de la langue annamite ; et ils avaient suppléé au petit nombre de nos lettres au moyen de signes qui en changeaient la valeur afin de pouvoir représenter les intonations si variées et si multipliées de l'annamite. Ils enseignaient cette écriture dans leurs établissements, à leur collége de Pulo-Pinang surtout, et grâce à son secours, les missionnaires arrivant d'Europe apprenaient assez vite à parler la langue usuelle ; la plupart d'entre eux ne perdaient plus un temps précieux à étudier l'écriture chinoise ; une bibliothèque religieuse considérable, imprimée par les soins des Missions étrangères, travail immense qui représente les labeurs de plusieurs générations de nos courageux apôtres, suffit aux études d'un clergé nombreux chargé de diriger près de six cents mille chrétiens.

L'amiral de la Grandière résolut de répandre parmi les habitants de la colonie la connaissance de cette écriture qui pouvait s'apprendre en quelques leçons ; ils pourraient alors avoir des rapports faciles et directs avec les fonctionnaires français, dont la plupart la connaissaient déjà, et ils échapperaient à l'influence hostile des lettrés.

Il décida que des écoles gratuites seraient ouvertes par les soins de l'administration dans les localités les

plus importantes. On devait y enseigner la lecture et l'écriture de la langue vulgaire en caractères européens, et quelques notions élémentaires d'arithmétique et de géométrie.

Grâce aux encouragements du gouverneur, grâce aux efforts persévérants des officiers attachés à l'administration, on est arrivé à constituer en quelques années un enseignement utile et pratique dont les résultats ne se sont pas fait attendre. Les premiers jours on eut à lutter contre bien des oppositions et contre bien des défiances ; mais à la longue les indigènes se sont détachés de l'ancienne écriture officielle et des préjugés qui leur avaient été transmis avec elle par la civilisation chinoise, ils se rapprochent tous les jours de nos idées et de notre civilisation européenne, ils voient tomber sans regret les chaînes qui les rattachaient à leur passé.

Leur nouvelle littérature est plus à leur portée ; elle leur permettra de transmettre les récits qui les intéressent, d'étudier les principes des sciences modernes, de satisfaire aux besoins de leur imagination active et rêveuse.

Car l'écriture chinoise dont ils se servaient est rigoureusement classique ; elle dédaignait tout ce qui s'écarte des règles admises depuis longtemps par les lettrés du Céleste-Empire qui ont toujours ignoré l'existence et les mœurs des habitants de la Basse-Cochinchine.

C'est donc une révolution morale que nous avons introduite au sein de la société annamite; nous lui avons appris que sa langue pouvait être écrite, qu'elle pouvait être employée non-seulement pour enseigner les sublimes vérités de la religion, mais encore pour divulguer les merveilles de nos sciences et pour dépeindre les joies et les souffrances de l'humanité.

« Les interprètes de l'administration furent les pre-« miers instituteurs, les inspecteurs des affaires indi-« gènes surveillaient leurs travaux et le gouvernement « lui-même suivait cette entreprise avec un intérêt « passionné. Jamais l'amiral de la Grandière ne « visita un village sans entrer dans l'école ; il inter-« rogeait les enfants, leur faisait écrire une composi-« tion ou résoudre un petit problème au tableau. Il « distribuait lui-même des gratifications ou des jouets « à ceux qui répondaient le mieux. On encourageait « en même temps les enfants à soigner leur tenue, et « sous ce rapport, les annamites ont de grands pro-« grès à accomplir. » *(L'instruction publique en Cochinchine, revuè maritime,* 1872.)

Il est une remarque intéressante que nous avons déjà présentée au sujet de l'écriture chinoise. Elle sert en même temps à plusieurs peuples dont les langues diffèrent absolument les unes des autres, elle a absolument tous les caractères d'une écriture universelle qui pourrait servir de moyen de communication à

toutes les nations entre elles, mais elle a le grand inconvénient d'exiger un immense travail de la part de ceux qui veulent la posséder. Chaque idée nouvelle à exprimer exige l'emploi d'un caractère nouveau et les lettres dont elle se compose se sont multipliées à l'infini ; on en compte près de cent mille, et les lettrés les plus érudits ne les connaissent pas toutes. Cette écriture ou cette langue est donc impropre à suivre les progrès de nos arts et de nos industries, elle est certainement la cause principale de l'état de stagnation dans lequel se trouve actuellement plongée la civilisation chinoise.

Néanmoins, c'est à cette écriture que l'Empire chinois est redevable de son unité et de sa grandeur ; c'est à elle qu'il faut attribuer les premiers progrès de l'humanité qui furent accomplis dans l'Extrême-Orient. Tous les sages, tous les esprits studieux de cette partie du monde purent, dans les temps les plus reculés, discuter ensemble les éléments des sciences et de la philosophie ; ils furent unis bientôt par la conformité de leurs vues et de leurs idées, et ils exercèrent une influence salutaire sur les actes de leurs souverains.

Sous la direction de ces hommes d'élite, l'esprit de nationalité, qui était alors circonscrit en Europe dans d'étroites limites, fut subordonné aux conceptions plus larges et plus généreuses des philosophes chinois ; ils enseignaient dans une littérature universellement ré-

pandue, dans l'Asie orientale, les lois fondamentales de toute société humaine : le respect des parents, la fraternité entre les hommes et l'obéissance aux magistrats C'était un immense progrès social qui ne devait être dépassé que lorsque l'Occident, plus favorisé encore, aurait reçu la connaissance de l'éternelle vérité, et se serait soumis aux lois de charité et d'amour que Dieu lui-même nous a apportées sur la terre.

Non content de réformer l'instruction publique, le gouvernement voulut donner une impulsion active à tous les travaux d'utilité générale. Il attacha surtout un grand soin à la réparation des routes et au transport régulier des dépêches par les courriers indigènes.

Sous les annamites, une route impériale réparée et magnifiquement entretenue par Gia-long reliait tous les chefs-lieux des provinces à la capitale ; de distance en distance, des postes fortifiés servaient d'asile aux voyageurs et de stations aux hommes recrutés parmi les milices pour le transport des lettres du gouvernement. Lorsque les mandarins voyageaient en service, les villages voisins du tram (station de poste) étaient tenus de fournir des hommes pour porter ces fonctionnaires avec leurs bagages jusqu'au relai suivant. Lorsque l'état de la route le permettait, les messagers porteurs de dépêches privées allaient à cheval. Des barques spéciales étaient affectées au passage des rivières et des bras de mer.

Lorsqu'ils avaient ordre de se presser, les courriers annamites accomplissaient des prodiges de vitesse; les lettres qui apportèrent à Saïgon la nouvelle que notre consul acceptait la rétrocession des trois provinces nous arrivèrent de Huė en douze jours après avoir franchi une distance de 830 kilomètres; c'est un trajet qui s'effectue ordinairement en vingt journées. « Le parcours du tram s'effectue entre Hué et « Baria en 123 heures par les courriers très-rapides, « en 418 heures à la vitesse moyenne et en 483 heures « par le service ordinaire. De Hué à Kecho, capitale « du Tonquin, il y a 556 kilomètres par la route « royale; le parcours à grande vitesse s'effectue en « 78 heures, à la vitesse moyenne en 126 heures et à « la vitesse ordinaire en 195 heures. » Note fournie par l'interprète P. Huang.

Les Français supprimèrent partout le transport des individus et de leurs bagages par les populations voisines des postes de trams. Ce fut un grand allégement pour les villages situés le long des routes: ils fournissaient quelquefois tous les hommes valides pour transporter les mandarins d'un rang élevé avec leur suite et leurs effets. On obtint en retour un service très-régulier pour le transport des dépêches dans toutes les directions; de Saïgon à Gocong, à Tây-ninh, ou à Mitho, les points les plus éloignés du chef-lieu, les lettres parvenaient en 18 heures; elles n'en mettent

que 12 aujourd'hui. Pendant les troubles qui ont signalé les premières années de notre occupation, c'est à peine si deux ou trois courriers ont été enlevés. Les indigènes ont un respect profond pour les lettres, pour tout ce qui est écrit et pour tout ce qui est officiel ; les porteurs ont souvent risqué leur vie pour sauver et transmettre à destination le précieux dépôt qui leur était confié.

Pendant son séjour à Hué, M. Aubaret avait fait remettre en liberté 27 chrétiens ; en outre, les missionnaires firent parvenir au gouverneur le texte d'un décret royal daté du 28 mai (Tu-duc, 17e année, 4e mois, 23e jour), qui punissait deux mandarins pour avoir assisté à une cérémonie religieuse chrétienne. Cet ordre défendait aux parents du Roi d'aller à l'église de l'ambassade et il était motivé en ces termes : « Qu'ils n'aillent donc pas adopter des rêveries et des doutes. » (*Courrier de Saïgon* du 10 août 1864.)

Ainsi nous étions bien loin d'obtenir la tolérance qui nous avait été promise par les traités pour nos coréligionnaires ; et, au Tonquin et dans les provinces du nord, les lettrés, irrités par les défaites de leur gouvernement, saisissaient avec empressement toutes les occasions de nuire aux chrétiens et aux missionnaires.

Cette hostilité persistante de nos anciens adver-

saires coïncidait avec un redoublement d'audace chez les pirates et les rebelles qui infestaient notre territoire. Quan Dinh était l'âme de tous les mouvements : ses lettres et ses ordres verbaux circulaient de toutes parts portés de main en main ou transmis de bouche en bouche ; tantôt on le croyait à Hué en mission, tantôt il s'était laissé voir dans les forêts sur la frontière du Binh-tuân, ou aux environs de Saïgon. C'était une conspiration permanente savamment ourdie contre notre repos.

Mais les circonstances avaient déjà bien changé depuis l'année précédente ; pour un grand nombre d'Annamites, nous n'étions plus des oppresseurs et des envahisseurs barbares ; nous avions acquis des partisans dévoués qui commençaient à croire au succès de notre œuvre et le célèbre agitateur s'était fait des ennemis personnels par ses actes de violence et de despotisme.

Son ennemi le plus irréconciliable, qui est aujourd'hui un de nos fonctionnaires indigènes les plus connus et les plus sympathiques, était le dôi Tân, un de ses meilleurs soldats en 1861. Cet homme pieux, très-intelligent, très-hardi, d'une bravoure extraordinaire, avait été insulté gravement par Quan Dinh et vint se mettre à notre service en 1862. Il se fit remarquer par son entrain et par son courage sous les ordres de M. Guys, qui commandait l'*Alarme*

lors de la prise de Gocong. Seul et armé d'un sabre, Tân défendit contre une troupe nombreuse d'insurgés la tête d'un pont étroit, et, après une brillante résistance, fut enlevé par quelques Français au moment où il venait de tomber le genou fracassé par un boulet de perrier. Les médecins français voulaient l'amputer pour lui sauver la vie, il s'y refusa, guérit par un hasard vraiment extraordinaire et reprit avec persévérance son œuvre vengeresse. Les égards et les bons traitements des Français, qui savent reconnaître l'héroïsme chez les individus des races même les moins favorisées, nous l'avaient attaché par les liens d'une affection profonde. Ses services lui méritèrent la médaille militaire. Il secondait avec ardeur le brave commandant Gougeard, qui traquait avec une activité sans pareille les insurgés des arrondissements de Tan-an et de Gocong.

Tân pensait que Quan Dinh se cachait dans les environs de Gocong où sa famille et les parents du roi, nombreux, riches et puissants, devaient lui offrir des asiles sûrs et des auxiliaires dévoués. Une mesure généreuse de l'amiral de la Grandière, conforme aux traditions de l'administration annamite, mais en désaccord avec les règles de notre administration coloniale actuelle, nous procura des auxiliaires inespérés qui nous aidèrent à atteindre Quan Dinh.

Une sécheresse très-grande avait fait périr les pre-

miers semis dans nos rizières du sud, beaucoup de villages, ruinés par l'insurrection, n'avaient pas les moyens de se procurer de nouvelles semences; l'amiral leur fit avancer les sommes nécessaires pour en acheter, moyennant la promesse de les rembourser après la récolte. Les mandarins annamites avançaient ordinairement un peu de riz pris dans les magasins de la province, mais ils se montraient plus parcimonieux quand il s'agissait de prêter de l'argent. Les avances faites par le gouvernement de la colonie aux indigènes ont toujours été scrupuleusement restituées après la vente des récoltes par les villages.

Quelques notables, touchés de voir mettre à leur disposition quelques milliers de francs prêtés sans intérêt, contrariés d'ailleurs de la présence et des exactions de Quan Dinh, firent savoir au dôi Tân que son ennemi personnel venait d'arriver à Kiên-phuoc, petit village situé sur la rive droite du Soirap. Notre chef de partisans, autorisé à agir avec ses hommes seulement afin de ne pas éveiller l'attention, cerna pendant la nuit du 19 au 20 août 1864 la maison où Quan Dinh s'était cantonné avec 25 de ses soldats les plus fidèles, et resta pendant de longues heures caché dans les herbes. Il attendit pour remuer les premières lueurs de l'aube et se précipita alors à la tête de ses miliciens sur les issues de la maison. Il rencontra une résistance énergique. Quan Dinh et ses serviteurs se

défendirent comme des héros, ils se jetèrent en masse vers le dehors pendant que quelques-uns d'entre-eux se dévouaient et se faisaient tuer dans la maison. Quan Dinh, placé au milieu de ceux qui étaient sortis, fendit d'un coup de sabre le chapeau d'un milicien, il désarma d'un contre-coup un de ses adversaires de son fusil et il allait atteindre les broussailles sans avoir été touché; Tân fit alors feu de son révolver et cria de tirer sur le chef qu'il aurait préféré prendre vivant. Une balle atteignit le fugitif et lui brisa la colonne vertébrale. Plusieurs prisonniers, cinq cadavres dont celui de Quan Dinh, ses armes et ses papiers, restèrent en notre pouvoir.

Le corps de Quan Dinh fut porté à Gocong et exposé en public afin que toute la population pût le reconnaître; il avait une stature élégante, le teint blanc, des traits plus fins et plus délicats que la plupart de ses compatriotes.

Sa mort produisit une grande impression et consterna les partisans de l'ancien gouvernement. A cette occasion, le gouverneur put faire grâce de la vie au dé-doc Huân celui qui nous avait été livré à Chaudoc et qui nous avait fait des révélations importantes. Les rôles de l'insurrection trouvés dans les papiers de Quan Dinh portaient les noms de 10,800 hommes enrôlés de gré ou de force sous ses ordres. On put arrêter quelques-uns des plus considérables. On trouva

parmi ses papiers la proclamation suivante qui fait connaître les aspirations énergiques de cet esprit indomptable et le secret espoir qu'il conservait d'être récompensé un jour par son souverain dont il a bien soin de ne pas compromettre le nom :

« Manifeste de Quan-Dinh, pour la révolte du 8e « mois 1864.

« Nous faisons ce manifeste :

« Depuis que les barbares du large, fiers de la force « de leurs navires et de la puissance de leurs canons, « sont venus sans raison tourmenter nos frontières et « répandre partout leur venin, les génies tutélaires « et les populations frémissent d'indignation. Plu- « sieurs fois des *ordres suprêmes* ont été donnés pour « leur opposer des obstacles, mais résister ou ne pas « résister est au cœur de l'homme : on n'a pu tenir « contre eux. Serait-il dit cependant qu'il n'y a pas « à résister ?

« Depuis que par la *volonté du peuple* nous avons « pris le commandement des trois provinces, nous « avons tout d'abord à Tân-hoa soutenu par de longs « efforts la guerre contre ces brigands sans pouvoir « compter sur de meilleurs résultats. Il ne nous reste « pour confiance que l'affection constante qu'on nous « garde et que les immenses bienfaits (nourriciers) « de la *munificence royale* (du Trao Dinh). Oui, nous « prendrons les roseaux pour étendards ; nous cou-

« perons les bambous pour nous faire des armes.
« C'en est fait, jamais de trêve avec les brigands.

« Cependant, hélas! les troupes n'ont rien pour « vivre; ce qu'il en restait de Tân-hoà est dispersé, « et les armes, un instant mises en réserve, n'ayant « plus d'hommes qui les gardent, sont enterrées. Il « est à craindre que l'affection des populations ne « change de direction. En rassemblant le reste des « cendres depuis lors, de dix parties, il y en a encore « quatre ou cinq; des achats à peu près suffisants « ont été faits et il s'agit maintenant de s'entendre sur « les moyens à employer au moment venu de la des« truction; or, pour approfondir tout avec maturité « et avec chance de nécessité, il faut attendre. Dans « un âp de dix maisons, il y a des fidèles (à notre « cause); comment dit-on qu'il n'y a personne? Et « de tous les hommes qui composaient les corps d'ar« mée comme *tông-binh* et *quan-suôt*, qui sont ou de « riches propriétaires ou des lettrés occupés à l'étude, « il y en a *encore un grand nombre qui* sont pour « nous. Comment se fait il que pour arrêter les bar« bares et pacifier le peuple, personne ne nous con« seille et personne ne propose un moyen d'atteindre « un si grand résultat, de détruire les brigands et « de combler mon espoir. Comment de haut en bas « n'est on occupé que de querelles, de vaines con« tentions d'ambition et d'intrigues. Il y aurait des

« choix d'hommes intelligents et à idées profondes « parmi ceux qui se trouvent tout à fait en sous-ordre, « qui ne peuvent amener leur entrée au palais du « pouvoir et qui restent ainsi tout à fait inutiles.

« Pour moi, je ne suis qu'un soldat sans étude et « devenu chef par la force des circonstances : pour « combattre, j'ai été complétement livré à ma pro« fonde ignorance, à tel point que je rougis de me « trouver au-dessus des trois autres chefs : à mes « côtés, de droite et de gauche n'ayant personne pour « me conseiller, j'ai tout fait avec hésitation et j'ai « mendié au vulgaire les bruits répandus qui pou« vaient servir à l'utilité générale, les stratagèmes à « employer pour détruire les brigands, afin qu'à un « signal de tambour le peuple partout respirât.

« Aussi je fais ce manifeste pour prier tous ceux « qui appartiennent aux différents corps d'armée, « depuis les *tông-binh* jusqu'aux *quan-suôt* sans dis« tinction de lettrés ou de militaires, s'ils ont pu « trouver un moyen de détruire les brigands, soit « par eau, soit par terre, soit avec des chars, soit avec « des chevaux, ou avec des buffles, s'ils ont pensé à « prendre un navire ou un fort, s'ils ont trouvé un « bon endroit de résistance, un abîme, un précipice « pour loger une armée. Je les prie tous de me faire « part d'un moyen capable d'amener le grand résultat, « et je les récompenserai en dignités qui ne seront

« pas petites, en largesses qui ne seront point d'un « avare.

« Il faut que ceci soit bien connu de tout le monde.

« Voilà mon manifeste. » (*Traduction faite par le R. P. Legrand de la Lyraie, inspecteur des affaires indigènes, interprète du Gouverneur.*)

Quan Dinh fut enterré auprès de l'inspection française, devant un nombreux concours d'indigènes, et on fut obligé de surveiller son tombeau pour prévenir toute tentative d'enlèvement. Quelques-uns de ses partisans les plus fanatiques auraient formé le projet de le faire disparaître et de démentir le bruit de sa mort.

En Asie comme en Europe, les prétendants et les héros ne meurent jamais pour les esprits crédules. Nous en eûmes alors la preuve, au Cambroge. Le roi Norodon et M. de Lagrée avaient signalé au gouverneur les incursions d'un prétendant à la couronne nommée A-xoa; cet aventurier vivait parmi les populations cambogiennes de la région appelée *Thât-son* (les 7 montagnes), sur la rive du canal de Hatiên. Ce territoire montagneux et entouré de marais profonds est enclavé dans la province d'An-giang; il avait été longtemps réclamé par le roi Norodon, mais les Annamites avaient tenu à conserver leur frontière au nord du canal de Hatiên. Ce canal était en effet pour eux une excellente barrière contre les incursions des pillards cambogiens qui sont

moins familiarisés que leurs ennemis avec la navigation des fleuves. Norodon se plaignait avec juste raison des hostilités incessantes de son rival qui rentrait après ses excursions au Camboge sur le territoire annamite, où il trouvait un asile inviolable, et il demandait l'autorisation de l'y faire poursuivre si les Annamites n'obligeaient pas ce perturbateur à se tenir tranquille.

De son côté, A-xoa écrivit à l'amiral français une lettre dans laquellle il réclamait son appui pour remonter sur le trône de ses frères ; il se prétendait l'héritier légitime de la couronne du Camboge comme étant le fils de Nak-ong-him, frère aîné du dernier roi Nak-ong-Duong, père de Norodon, de Phra-keo-pha et de Siwata. Il annonçait au gouverneur qu'il était à la tête de 6000 hommes prêts à marcher sous les ordres de leur souverain.

Une note, publiée au *Journal de Saïgon* (du 5 juillet 1866), donne l'histoire et la généalogie des derniers souverains du Camboge :

« En 1857, le roi fut tué par un usurpateur.
« Mactôn, gouverneur de Hatiên (1) demande à Hué
« la couronne pour un des neveux du prince assas-

1. *Mactôn* était fils et successeur de *Mac. cuu*, chinois émigré à la suite de la chûte de la dynastie des Ming — Cet homme s'était mis aux service du roi d'Annam, et à la tête de quelques uns de ses compatriotes, réfugiés en même temps que lui, il s'était emparé de la province d'Hatiên dont il avait était nommé gouverneur.

« siné. Il se nommait Nak-ong-tôn et avait deux frères, « Nak-ong-van et Nak-ong-tham. Les Siamois furent « peu satisfaits de cette élection ; toutes les années « jusqu'en 1775, ils ravagèrent le pays au nom de « divers prétendants, et Nak-ong-tôn, fatigué, abdiqua « en faveur de Nak-ong-van. On vit alors trois rois « régner ensemble : Nak-ong-van, Nak-ong-tôn de- « venu deuxième roi, et Nak-ong-tham. Nak-ong- « van se révolta contre Hué, fit mettre à mort Nak- « ong-tham, et Nak-ong-tôn, leur aîné, en mourut de « chagrin. Le roi, peu soutenu par Siam malgré sa « conduite et malgré les guerres des Fây-son, se « fit détester du peuple, et l'armée siamoise, forte de « 10,000 réguliers et de 10,000 auxiliaires, envahit « le Camboge. Un chef cambogien nommé Mo et ses « frères se révoltèrent et demandèrent des se- « secours au gouverneur de Giadinh. Nak-ong-van « fut mis à mort par le général annamite. Nak-ong-in, « fils de Tôn, son frère aîné, fut mis à sa place sous « la régence de Mo.

« En 1781, les Siamois revinrent dévaster le pays. « Les Annamites intervinrent et un traité conclu « en 1782 définit les frontières de Siam et du « Camboge.

« En 1783, le régent Mo fut mis à mort par un « autre chef et les mutins se révoltèrent; le roi Nak- « ong-in s'enfuit à Siam qui le renvoya l'année sui-

« vante au Camboge où il régna paisiblement jusqu'à « sa mort en 1795,

« En 1796, son fils aîné Nak-ong-chang lui suc- « céda sans conteste à Pnompenh ou Namvang sous « la protection des Annamites tout puissants par les « victoires de Gialong. Ses trois frères, Nguyên, « Him et Duong étaient élevés à Siam.

« En 1802, lorsque Gialong fut seul maître de l'em- « pire annamite, Nak-ong-chang lui fit demander « l'investiture. Un édit du deuxième jour du neu- « vième mois la lui accorda. Deux ambassadeurs, « Tinh et Huyên lui portèrent son diplôme royal et « réglèrent son tribut qu'il devait payer tous les « quatre ans ; en éléphants, cornes de rhinocéros, « défenses d'éléphant, cardamome, cire jaune, bois « de teinture, terre jaune, Shanon et Shou-den ou « laque (*Gia-dinh-thong-chi*).

« En 1808, le roi de Siam fit conduire au Camboge « les trois frères du roi Nak-ong-chang, Nguyên, « Him et Duong et donna ordre au Camboge de « lever 10,000 hommes pour courir à son secours « dans la guerre qu'il soutenait alors contre les « Malais de la côte ouest. Nak-ong-chang, voulant « s'opposer à ces mesures, eut une révolte générale « dans son royaume et faillit être mis à mort.

« En 1811, son frère Nguyên s'enfuit à Vo-sac et « se trouva entouré de tous les chefs mécontents.

« Nak-ong-chang lui envoya un messager lui dire de « rentrer ; il refusa, retint le mandataire, et exigea « du roi les trois districts de Ca-go, de Phu-long et de « Phu-mi. Le roi effrayé demanda des secours au « gouverneur général annamite qui envoya 5,000 « hommes à Labit. De son côté, le roi de Siam en- « voya un général à Battambang:

« En 1812, au troisième mois, les Siamois ayant « attaqué les Annamites par terre et par mer, le roi « s'enfuit à Cu-lao gien pendant que ses frères Him « et Duong se soumettaient aux Siamois. Nak-ong- « chang fut ensuite obligé de se réfugier à Gia-dinh « même.

« En 1813, la paix fut conclue entre les Annamites « et les Siamois. Ces derniers gardèrent Ouddon et « les Annamites Chaudoc. Nak-ong-chang et Nak- « ong-Nguyên continuèrent à se faire une guerre « acharnée ; le roi de Siam et Gia-long s'interpo- « sèrent ; le premier rendit Ouddon à condition que « Nak-ong-chang reviendrait y résider. Le grand « eunuque Taquân le reconduisit à Ouddon où il fut « installé par les Siamois qui emmenèrent à Bangkok « Nguyên, Him et Duong. De 1813 à 1834 le Camboge « fut gouverné par les Annamites en réalité et fut « tranquille. En 1834, les Siamois firent une nou- « velle irruption dans le pays et leur flotte se dirigea « sur An-giang ; le mandarin Truong-minh-giang

« les battit, envahit le Camboge et l'annexa en le di-
« visant en phus et huyêns.

« Nak-ong-chang mourut sans enfants mâles en « 1835, laissant quatre filles, Ngoc-van, Ngoc-thu, « Ngoc-biên et Ngoc-nguyên. Le général annamite « nomma la première, reine, et la garda à Chaudoc. « Il engagea en même temps Nak-ong-him qui était « alors à Battambang à venir se faire reconnaître et « il l'envoya à Hué. Ce prince n'a jamais reparu. « Il fit décapiter la reine qu'il avait fait garder dans « les forts de Nam-vang. Nak-ong-duon, troisième « frère du dernier roi, profitant des troubles de Gia- « dinh occasionnés par la révolte du Ve-koi et par la « mort du Ta-quân Lê-van-duyêt, se présenta avec une « armée siamoise, battit les Annamites et se fit recon- « naître roi. Truong-minh-giang se suicida à Chaudoc.

« En 1840, Nguyên-tri-phuong eut beaucoup de « peine à rétablir l'ordre. En 1847, Duong, amené par « le général siamois devant le gouverneur annamite, « fit des excuses et fut reconnu roi.

« Duong mourut en 1859, laissant trois fils appelés « par les Annamites Lân, On et Chot. Le premier a « été couronné sous le nom de Norodon, le second est « Phra-keo-pha, le troisième Siwata est à Bangkok. « Nak-ong-nguyên et Nak-ong-him ont donc disparu « sans qu'on connaisse leur postérité.

. . . .

« A-xoa, connu sous le nom de Buom, se prétend « fils de Nak-ong-him, disparu entre les mains des « Annamites de 1835 à 1840. »

Les Annamites, en nous cédant leurs droits, n'avaient pas été fâchés de nous laisser en même temps tous les embarras inhérents à notre rôle de protecteurs ; il est même très-probable qu'ils ne furent point étrangers aux difficultés qui ont surgi si fréquemment du côté du Camboge.

A-xoa, se disant fils d'un prince dont la fin malheureuse avait été le sujet d'une légende qui avait ému toutes les imaginations, était soutenu clandestinement par les ennemis de la France et ses prétentions créaient un obstacle sérieux à la pacification du Camboge. Il se trouvait en possession des insignes royaux, du cachet et du parasol qui avaient appartenu à son prétendu grand-père (Nak-ong-in), et sans se prodiguer de sa personne, il avait su se créer un parti considérable. Qui lui avait remis ces objets précieux qui avaient dû tomber entre les mains des Annamites ou des Siamois et qui étaient des trophées de leurs anciennes victoires sur le Camboge ? Nul ne le sut jamais.

Les mandarins annamites répondirent aux demandes du gouverneur concernant A-xoa qu'ils surveilleraient les démarches de ce prétendant et qu'ils l'arrêteraient s'il commettait quelque brigandage;

mais ils ne consentirent point à ce qu'on le fît poursuivre sur leur territoire, ils abusaient ainsi de leur droit pour maintenir sur la frontière du Camboge un ennemi armé prêt à l'envahir.

Le roi Norodon, ramené néanmoins par notre protection et par le séjour de M. de Lagrée auprès de lui, s'efforça de se rapprocher des Européens et d'introduire quelques-unes de leurs coutumes. Il eut quelques soldats dressés par un instructeur français, des domestiques en habit noir, et il fit venir pour lui-même un habit brodé qu'il portait avec des épaulettes de lieutenant-général, une épée et un chapeau à plume blanche. Il avait voulu copier le costume de l'Empereur tel qu'il l'avait vu dans un tableau et il avait traité avec un entrepreneur qui lui avait fourni tout l'équipement, les bottes comprises, au prix de 15,000 francs. Il portait cet uniforme de fantaisie avec beaucoup d'aisance et de distinction, même au milieu des Français, tant l'habitude du commandement contribue à ennoblir l'allure des hommes quelles que soient leur race et leurs qualités.

Le 24 septembre 1864 fut promulgué dans la colonie un décret organisant la justice dans les possessions françaises de la Cochinchine.

Jusqu'à ce moment on avait vécu dans la colonie sous une juridiction militaire ; l'amiral Charner, par un ordre du 19 mai 1861, avait mis le territoire fran-

çais en état de siège. Cette situation, faussement appréciée par suite de l'esprit de dénigrement qui, chez les Français, s'attaque aveuglément aux mesures les plus indispensables, faisait grand tort à notre établissement. Il était évident que pour faire cesser le brigandage, suite inévitable de la guerre, le commandant en chef avait agi sagement en créant une répression énergique, impartiale et rapide. Dans les colonies anglaises voisines, la petite presse attaquait fréquemment notre organisation et représentait Saïgon sous les couleurs les plus tristes et les plus exagérées. Ces articles hostiles étaient quelquefois reproduits par les feuilles d'Europe qui oubliaient que, dans les colonies de la libre Angleterre, les autorités n'avaient jamais hésité à employer les mesures les plus énergiques lorsqu'il s'était agi de réprimer le désordre.

Tout le monde accueillit avec satisfaction la création des tribunaux civils et celle du tribunal de commerce; elle déchargeait les tribunaux militaires d'une besogne ingrate et d'une tâche laborieuse en faisant disparaître le prétexte de nombreuses criailleries qui ne laissaient point que de nuire à la réputation de la colonie.

Ce décret, rendu par M. de Chasseloup-Laubat, prévoyait avec sagesse les divers besoins de la colonie. Il a été peu modifié depuis ; on a accru le

personnel judiciaire qui était insuffisant pour le service considérable dont il était chargé, mais ses dispositions générales ont été maintenues.

Saïgon et ses environs, centre du gouvernement et résidence habituelle des Européens, étaient complétement placés sous la loi française par laquelle devaient être régis tous les individus de race européenne vivant sur notre territoire.

Les indigènes et les Asiatiques restaient soumis à la loi annamite, sauf dans le cas où ils seraient domiciliés dans le ressort des tribunaux français ou bien lorsqu'ils seraient impliqués dans la même affaire avec des Européens. Pour leurs procès civils et leurs contestations, ils dépendaient de la juridiction indigène, lors même qu'ils étaient domiciliés dans le ressort des tribunaux européens, à moins que les deux parties ne demandassent à être jugées suivant la loi française.

Ainsi les droits de tous les habitants étaient sauvegardés. Les Français et les Européens vivant sur cette terre française y trouvaient partout la protection de notre législation, tandis que les indigènes et les Asiatiques, habitués aux mœurs et aux lois de l'Annam, à une procédure plus simple et plus expéditive que la nôtre, conservaient les anciennes institutions du pays, conformément aux promesses qui leur avaient été faites solennellement.

A la fin de septembre, un nouvel établissement dont l'importance et l'utilité contribuaient singulièrement à agrandir notre prestige, fut installé d'une manière définitive. L'hôpital pour les indigènes et les Asiatiques, fondé en 1861 par Mgr Lefèvre, évêque d'Isauropolis, au milieu de Saïgon, fut transporté à Choquan, sur le bord de l'arroyo chinois, dans quelques anciennes maisons annamites qui avaient servi jusqu'alors de succursale à l'hôpital de la marine.

Le saint fondateur de cette œuvre de bienfaisance l'avait d'abord entreprise avec ses propres moyens dans la maison qu'il habitait. Il avait recueilli et soigné lui-même les Asiatiques malades et sans ressources qui se réfugiaient dans la ville. Plus tard il avait obtenu du commandant d'Ariès des médicaments et la désignation d'un médecin de la marine pour soigner les malheureux qu'il avait assistés si généreusement. Après la bataille de Khi-hoa, il reçut encore trente soldats annamites blessés qui n'avaient pu être placés à l'hôpital de la marine. L'amiral Charner lui accorda alors un secours de cent cinquante piastres par mois; cette subvention fut doublée en 1863 par l'amiral de la Grandière.

En transférant l'hôpital des Asiatiques à Choquan, le Gouverneur attacha à cet établissement un médecin de la marine et trois religieuses de Saint-Paul de Chartres; il y existait alors 180 malades. Aujour-

d'hui l'hôpital reçoit 400 Asiatiques, il a deux médecins, six religieuses et un aumônier. Les bâtiments ont été reconstruits à neuf, et sont espacés dans une vaste enceinte, sous d'épais massifs de verdure, dans une situation des plus riantes sur le bord du canal.

Au mois d'octobre, un journal anglais publia un traité conclu entre Siam et le Camboge postérieurement à celui de 1863 et d'après lequel Norodon reconnaissait la suzeraineté du roi Mongkut. Cet acte hostile à la France avait été conclu secrètement et il causa une vive irritation à Saïgon. Nous devions donc lutter sans cesse contre l'hostilité à peine déguisée des Siamois, des Annamites et des Anglais eux-mêmes !

Des remontrances furent adressées au roi de Camboge qui s'empressa de s'excuser tandis que des négociations étaient probablement poursuivies auprès de la cour de Siam pour lui démontrer la nullité de cette convention contradictoire aux faits accomplis et acceptés par les diverses parties intéressées.

Cette manœuvre perfide, conforme aux traditions de la politique orientale, était d'ailleurs facile à déjouer.

Le roi Norodon s'empressa de désavouer publiquement l'acte arraché à sa faiblesse et il se rendit à Saïgon pour protester solennellement de son dévouement à la France.

Il arriva en rade le 25 octobre sur la canonnière 32, commandée par M. de Lagrée ; il était accompagné

d'une suite nombreuse. Il descendit à terre à neuf heures du matin et fut salué de vingt-et-un coups de canon. Il fut reçu avec beaucoup d'appareil par le commandant de Jonquières, chef d'état-major général, entouré d'une escorte brillante, au milieu d'un immense concours de la population. Il y avait près de quarante ans que deux prétendants au trône de Camboge étaient venus à Saïgon solliciter la protection du fameux Tacoun, vice-roi de la Basse-Cochinchine, et lui demander un arbitrage. En acceptant notre protectorat, le roi Norodon consacrait les anciens droits qui nous avaient été transmis par le roi d'Annam en 1862, en même temps que la possession de Gia-dinh.

Le roi du Camboge, d'après le conseil de M. de Lagrée, avait revêtu son costume national, une veste brochée d'or, un langouti en étoffe précieuse qui lui entourait les jambes, une ceinture et une épée étincelante de pierreries. Il profita de son séjour pour visiter nos principaux établissements, l'arsenal, l'artillerie, le télégraphe, ainsi que nos navires de guerre et le magnifique paquebot des Messageries *le Tigre*.

Le 26 une grande soirée fut donnée au gouvernement en son honneur.

Le *Courrier de Saïgon* en rendit compte en ces termes :

« Le roi Norodon eut le rare bonheur d'assister au « premier quadrille et à la première polka qui aient

« été donnés en Cochinchine. Parmi les souvenirs « qu'il emportera, le plus riant sera sans doute celui « des charmantes invitées qui représentaient si bien, « malgré leur petit nombre, nos gracieuses compa- « triotes.

« Le lendemain soir, 27 octobre, notre royal allié « et notre plus fidèle ami dans l'Extrême-Orient « montait à bord du *Gia-dinh,* reconduit avec les « honneurs souverains.

« Cette visite, qui resserre nos liens avec le Cam- « boge et qui a une si grande importance pour la « sécurité de la colonie, a eu un grand retentisse- « ment parmi les populations. » (5 novembre 1864.)

Cette démarche eut une portée décisive. Jamais depuis, nos droits de protectorat sur le Camboge ne furent l'objet d'une contestation.

Le roi de Camboge n'avait point le droit de renoncer au traité qu'il avait conclu avec le représentant de la France en 1863 ; et, dans le cas où il l'aurait eu, il venait de renier publiquement la convention secrète qui lui avait été arrachée à notre insu et par surprise. Comme il le fit remarquer lui-même en arrivant à Saïgon, c'est au gouverneur de la Basse-Cochinchine que les rois de Camboge s'adressaient autrefois pour faire consacrer leur autorité.

Le voyage du roi et la brillante réception qui lui fut faite par l'amiral de la Grandière, causèrent une

grande émotion parmi les Cambogiens. M. de Lagrée était aimé et respecté par ces hommes simples et doux dont il avait étudié avec ardeur la langue, les coutumes et les traditions ; tous les mandarins auraient voulu suivre leur prince chez les Français dont le représentant se montrait si généreux et si sympathique. A son départ de Ouddon, la canonnière 32 fut encombrée de monde au point de ne pouvoir manœuvrer ; M. de Lagrée en fit l'observation au roi qui ordonna aux personnages les moins importants de retourner à terre. L'un après l'autre, ceux qui eurent le chagrin d'être désignés ainsi, sautèrent dans le fleuve avec leurs habits de fête et regagnèrent philosophiquement la rive à la nage.

CHAPITRE IX

Création de la Direction de l'Intérieur. — Non-acceptation par la France du projet de 1864. — Règlement sur la vente des terrains. — L'amiral de la Grandière va en congé et remet l'intérim du gouvernement à l'amiral Roze.

Jusqu'à la fin de 1864, l'administration du pays, purement militaire, avait été concentrée tout entière dans les mains du gouverneur et commandant en chef.

Il avait plusieurs délégués. A Saïgon, c'était le directeur des affaires civiles, chargé spécialement des relations avec les résidents européens, de la police de la ville et de la direction du port de commerce. Ces fonctions avaient été remplies après le départ de M. d'Ariès, en 1862, par un officier distingué, M. Garreau, capitaine de frégate ; elles furent ensuite réunies à celles du chef d'état-major général au commencement de 1864. Dans les provinces, les commandants militaires étaient investis des pouvoirs civils et étaient assistés par des inspecteurs des affaires indigènes chargés principalement du contrôle des actes des fonctionnaires annamites.

Ainsi que nous l'avons dit, ces chefs annamites, étant seuls en relations directes avec le peuple, pouvaient commettre beaucoup d'abus sans que les chefs militaires, par leurs fonctions multiples, fussent à même d'exercer une surveillance suffisante sur ces agents dont le zèle et la capacité laissèrent généralement à désirer.

Il était nécessaire aussi de décharger le gouvernement et son chef d'état-major général d'une surveillance continuelle de tous les détails des divers services civils et de créer une administration locale qui eût des règles et des traditions en rapport avec la mission considérable dont elle serait chargée.

Par arrêté du 9 novembre 1864, le gouverneur, usant des droits qui lui avaient été conférés par le décret du 10 janvier 1863, créa une direction de l'Intérieur. Le chef de cette administration reçut les mêmes attributions que ses collègues des trois grandes colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ; il fut, en outre, chargé du commandement direct des milices.

Il existait des antécédents de cette disposition exceptionnelle. — Autrefois le directeur de l'Intérieur de la Réunion avait été chargé du commandement des milices. En Cochinchine, il était nécessaire que les seuls agents indigènes pouvant être employés efficacement à la police des villages de la colonie fussent

placés sous les ordres du directeur de l'Intérieur ; aucun fonctionnaire n'aurait pu accepter la responsabilité de cette position, sans avoir sous la main des moyens d'assurer la tranquillité du pays.

Les inspecteurs des affaires indigènes, placés sous les ordres du directeur de l'Intérieur, commandaient les milices de la circonscription. Ces troupes furent levées suivant la loi annamite. Chaque village fournissait un homme pour quatorze inscrits (sous les Annamites, la proportion avait été de un sur sept). Ces recrues étaient réparties en compagnies de 50 hommes ayant un dôi ou capitaine, un pho-dôi ou lieutenant, un tholai ou fourrier chargé des comptes, deux cais ou sergents et deux bêps ou caporaux. Chaque compagnie pouvait être scindée en deux sections de 25 hommes chacune.

Ordinairement une moitié et quelquefois un quart de l'effectif était de service, les autres miliciens étaient libres et restaient dans leurs familles. Le gouvernement colonial ne donne pas de vivres aux miliciens tant qu'ils ne sont pas en campagne hors de leurs arrondissements, les hommes doivent se nourrir avec leur solde qui leur est payée intégralement et sans retenues mois par mois. Chacun reçoit 20 francs par mois et un habillement coûtant 20 francs au commencement de chaque année. Cette solde, qui correspond au salaire d'un journalier indigène, suffit pour

entretenir le milicien, sa femme et ses enfants; tant est grande la frugalité des Annamites qui vivent, presque tous, de riz assaisonné de poisson salé et de quelques condiments ; ils y ajoutent de temps en temps des fruits et quelques légumes, rarement de la viande. Lorsque des Annamites partent pour une excursion ou une campagne dans les forêts ou dans les pays dénués de ressources, ils font cuire du riz, le pressent dans un linge de manière à en exprimer l'eau et emportent avec eux une boule de riz cuit pesant 4 ou 5 kilos pour une absence de dix ou douze jours. Le riz ainsi préparé se conserve facilement, ils y joignent un peu de sel et cette alimentation frugale leur suffit pour supporter les fatigues du voyage. Le riz décortiqué ne coûte pas trois ou quatre francs la mesure de trente kilos et la nourriture d'un indigène ne revient pas en moyenne à plus de 25 centimes par jour.

L'entretien des miliciens est donc des plus simples et ils sont toujours prêts à marcher; en quelques heures ils peuvent être appelés par le télégraphe sur un point quelconque du pays pour y rétablir l'ordre sous la conduite des inspecteurs ou pour être réunis comme éclaireurs à une colonne expéditionnaire. Lorsqu'ils sont en campagne, leur solde n'est pas changée, et ils reçoivent gratuitement leur ration de riz qui leur est fournie sur place par les soins de l'adminis-

tration indigène. Aux Indes anglaises, la solde est la même, les cipayes reçoivent huit roupies par mois (la roupie vaut 2 fr. 50).

Ainsi un milicien coûtait 260 francs par an, un dôi de première classe recevait 40 francs par mois et coûtait 500 francs par an, un pho-dôi recevait 35 francs et revenait à 410 francs, un sergent recevait 30 frans et revenait à 380 francs, un caporal recevait 25 fr. et revenait à 320 francs.

Il était impossible d'avoir des troupes indigènes à meilleur marché et dont l'organisation fût en harmonie plus parfaite avec les mœurs et les coutumes des habitants. On avait copié tout ce qu'il y avait de bon et de pratique dans le régime de l'armée annamite et on l'avait complété en améliorant la solde et en supprimant autant que possible les allocations en nature.

On doit espérer que cette institution si sage que les circonstances nous ont permis d'adopter, dès les premiers temps de notre occupation, pourra être maintenue en Cochinchine. Elle est, aux yeux des esprits sages et prévoyants, l'organisation militaire qui convient le mieux à une nation paisible et laborieuse; elle éloigne moins que toute autre, de leurs familles et de leurs occupations, les citoyens armés pour la sécurité du pays.

L'amiral de la Grandière, avec la netteté de vues et

l'indépendance qui le caractérisaient n'avait pas voulu confier à un inconnu les importantes fonctions qu'il venait de créer. Il avait voulu que le directeur de l'Intérieur fût, dès le premier jour, au courant des choses et des hommes de la Cochinchine; il le désigna parmi les officiers qui vivaient depuis le plus longtemps dans le corps expéditionnaire. Il tenait à ce que l'œuvre commencée fût poursuivie sans relâche et sans hésitation.

La régularisation des impôts de toute nature devait être une des études les plus urgentes de la nouvelle administration.

Dès le 22 octobre, un arrêté avait fixé les tarifs de l'impôt, fourni pour les terrains cultivés des diverses catégories qui furent répartis en six classes. Les taxes en nature qui existaient autrefois furent converties en numéraire d'après le cours du riz au moment de cette transformation.

Les terres de 1re classe, rizières de première qualité furent imposées à 5 fr. 50 le mâu, mesure d un demi hectare environ (thau-diên) ;

Les terres de 2e classe, rizières de seconde qualité à 5 francs par mâu (son-diên) ;

Les terres de 3e classe, cultivées en cannes à sucre, bêtel, mûriers, (appelées lang-cang-thô, thô-gia, viên-phu), à 5 francs ;

Les terres de 4e classe (dites-viên lang), cultivées en aréquiers et cocotiers, à 3 francs ;

Les terres de 5e classe, cultivées en jardins, légumes, arachides (dites thô-trach, vu-dâu), 1 à 2 fr. ;

Enfin les terres de 6e classe, plantées en palmiers d'eau, (dites dia-diêp-thô) à 1 franc ;

Le même arrêté avait porté de 1 à 2 francs l'impôt de capitation des hommes instruits à cause de la diminution relative de la valeur du numéraire qui s'était manifestée depuis que le pays était ouvert au commerce extérieur par une grande augmentation des prix des produits coloniaux et des denrées. Il était équitable que les impôts augmentassent dans une certaine proportion en même temps que les revenus des cultivateurs.

Ces dispositions, modifiées dans quelques-uns de leurs détails, subsistent encore pour la plupart. Elles conviennent parfaitement à la situation de la Cochinchine, car elles ne sont qu'une transformation des anciens impôts et elles ont été acceptées sans difficulté par les habitants dont elles ne froissèrent pas les usages. En matières d'impôt, on peut dire que le meilleur est toujours celui qui se paie sans murmure.

Dans la colonie, une rizière de bonne qualité rapporte par hectare 40 mesures de riz, vuongs de 40 litres à peu près à 5 francs l'une ; l'impôt est de 11 francs. En France, le blé paie en moyenne 1 fr. 25 comme

imposition de toute nature par hectolitre valant en moyenne 20 francs ; la proportion dans laquelle ces deux produits sont frappés respectivement est donc à peu près la même, 5 pour 100 de produits bruts de la récolte. Seulement la culture du riz occasionne moins de frais que celle du blé.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner les anciens impôts annamites. M. Boresse, inspecteur des affaires indigènes à Saïgon, les avait recherchés avec un soin munitieux et les avait indiqués dans la note suivante :

« Voici les prix invariables que j'ai ici :

« Jardins d'aréquiers	1 fr. 40 par mâu.
« (Thô-trach) jardins avec habitations, terrain enclos . . .	0 » 80 id.
« (Vu dâu) terrains à haricots pistaches.	0 » 80 id.

« Dan-cu thô, n'a jamais payé, on l'a confondu probablement avec le thô-trach, qui suppose de la culture, tandis que ce terrain-ci sert simplement à l'habitation.

« Cannes à sucre	2 fr.
« Mûriers	2 »
« Bétel	2 »

« Feuilles à couvrir . . . . 2 »
« Les aréquiers paient . . . 1 fr. 50 et 1 fr. 40 »

« BORESSE.

« *A M. le lieutenant de vaisseau, aide de camp*
« *chargé des affaires indigènes.* » 1864.

Dans les évaluations, le franc correspond à la ligature annamite (quan-tiên), ancienne monnaie officielle de la Cochinchine. Une ligature se composait de 600 sapèques en zinc enfilés à une corde et divisés en 10 tiêns de 60 sapèques chacune.

C'est le premier décembre que fut installée la direction de l'Intérieur. Le premier budget de la colonie, publié à ce moment, évaluait à 4,083,000 francs les recettes prévues pour l'exercice 1865 ; elles avaient été de 1,344,000 fr. en 1862, de 1,800,000 fr. en 1863 et elles furent de 3,012,000 fr. en 1864.

Le même jour, un des plus anciens et plus glorieux apôtres de notre sainte religion, monseigneur Lefèbre, évêque d'Isauropolis, quittait la Cochinchine. Il avait été autorisé à quitter son diocèse en raison de sa santé, affaiblie par une suite non interrompue de privations et des fatigues excessives. Le saint prélat fut reconduit à bord du paquebot par tous les missionnaires de la Cochinchine et par une foule de chrétiens qui venaient lui demander sa bénédiction. Il mourut en arrivant à Marseille et put re-

poser dans sa terre natale, dont il avait été absent pendant sa longue carrière.

Monseigneur Miche, évêque de Dansara, qui résidait au Camboge, fut désigné pour le remplacer. Il avait vécu longtemps en Cochinchine, et connaissait depuis longtemps la langue et les mœurs du pays où il avait supporté avec courage une détention rigoureuse pendant les persécutions qui avaient précédé la guerre. Par ses conseils et ses avis, il avait contribué à attirer le roi dans l'alliance française. Fidèle serviteur de la religion et de la France, il venait à son tour consacrer les dernières années de sa laborieuse carrière à moraliser les habitants de notre colonie naissante.

Parmi les travaux les plus importants qui furent accomplis cette année, on doit citer les belles constructions des Messageries maritimes, sur les bords du fleuve. Sur une longueur de cinq cents mètres environ, le colonél Domergue, ingénieur du plus grand mérite, fit élever tout un arsenal maritime pour le ravitaillement et les réparations des paquebots. En tête de cet établissement fut édifiée une splendide résidence pour le représentant de la compagnie. Ces bâtiments qui coûtèrent, dit-on, plus de trois millions, se présentent les premiers lorsqu'on arrive du large et donnaient une grande idée de l'importance de la ville ; cette impression, qui semblait exagérée autre-

fois, se confirme aujourd'hui par l'esprit animé de Saïgon.

En 1864, les arrivants étaient frappés surtout par l'accroissement rapide de la ville de Cholon, située à cinq kilomètres de Saïgon, sur les bords du canal de Ben-nghe ou arroyo chinois.

Toutes les maisons principales avaient été reconstruites et alignées suivant un plan régulier et quelques Chinois, poussés par cet esprit d'initiative qui distingue leur race, avaient commencé à bâtir des maisons à un étage. C'était de la hardiesse dans un pays où les particuliers n'avaient jamais été autorisés à en construire, et ce fait n'échappa point à l'attention de l'amiral de la Grandière. Il fit appeler Ban-hap, riche négociant chinois qui le premier avait fait construire une belle maison à étage, et lui donna une pendule pour le récompenser. Ban-hap, quoique millionnaire, fut très-sensible à ce présent. Il fit disposer la plus belle pièce de sa maison pour recevoir la pendule et il passa une journée en habits de fête et en visites, suivi de quatre coolies portant sur un brancard doré le cadeau du gouverneur avec le brevet constatant la haute distinction dont il avait été l'objet. Il les fit admirer à tous les notables avant de la déposer à la place d'honneur qui lui avait été préparée. (*Courrier de Saïgon du* 20 *décembre* 1864).

Suivant un usage ancien dans l'Extrême-Orient et

qui a pénétré en Europe depuis un temps immémorial, chaque propriétaire avait peint ou sculpté au-dessus de sa porte des devises, des emblêmes ou des initiales; les Chinois et les Annamites tenaient à honneur d'exécuter eux-mêmes autant que possible ces armoiries, parmi lesquelles on remarque de charmants dessins comme exécution et comme coloris.

Cholon, qui doit rester un grand entrepôt des marchandises destinées à l'intérieur de la Basse-Cochinchine et des produits du pays qui y sont apportés en bateaux, a une histoire ancienne et dramatique.

« Elle fut fondée par les Chinois qui vinrent de « Canton en Basse-Cochinchine à la fin du dix-« septième siècle pour échapper à la domination des « Tartares. Ces exilés, relégués par les souverains « annamites sur les frontières du Camboge, s'éta-« blirent d'abord à Mitho et à Bien-hoà. L'île de « Culao-phô, au-dessous de Bien-hoà, devint bientôt, « grâce à leur présence, un centre commerçant et « animé où les jonques venaient chaque année en-« treposer leurs marchandises.

« Les Chinois, prenant parti dans toutes les guerres « du pays, se rendirent redoutables. L'un d'eux, « Mac-cuu, s'empara d'Hatiên pour le compte du gou-« vernement de Hué et reçut le gouvernement de ce « pays pour lui et ses descendants. Dans la province

« on le considérait comme un souverain et en parlant « de son tombeau, les indigènes disent encore : la « tombe du vieux roi.

« En 1773 éclata la révolte des Tây-Son, qui enva- « hirent bientôt la province de Bien-hoa. Les Chinois « quittèrent Culao-phô, remontèrent le fleuve de « Tân-binh et s'établirent en 1778 dans la position « actuelle de Cholon. Ils appelèrent cette ville Tac- « ngon ou Tin-ngun, nom qui signifiait grand marché « et qui a été étendu par les Européens à Saïgon que « les Annamites appellent Ben-nghe ou Gia-dinh.

« En 1782 le chef des rebelles, Nhac, entra dans la « province de Saïgon, battit les troupes impériales et « passa tous les Chinois de la nouvelle ville au fil de « l'épée.

« Il en périt plus de dix mille, dit l'auteur du Gia- « dinh-thong-chi, le grand mandarin Trang hoi duc ; « la terre fut couverte de cadavres depuis Ben-nghe « jusqu'à Saïgon et comme on les jetait dans la rivière « elle en fut réellement arrêtée dans son cours. Per- « sonne ne voulut manger de poisson pendant un « espace de temps qui ne dura pas moins de trois mois. « Les marchandises de toutes sortes appartenant aux « Chinois, telles que thé, étoffes de soie, remèdes, « parfums, papiers, jonchèrent la route pendant long- « temps sans que personne osât y toucher. L'année « d'après (*qui meo*) le prix du thé s'élevait jusqu'à

« 8 ligatures la livre, une aiguille coûtait jusqu'à « 1 taïen ; toutes les marchandises augmentèrent de « prix à proportion » (*Traduction de M. Aubaret*).

« Sous Gia long, Cholon fut de nouveau le grand « marché des Chinois qui y ramènent l'activité et la « richesse malgré les obstacles de tout genre que les « gouvernants mirent au développement du com- « merce. L'exportation de la plupart des denrées fut « prohibée, des lois somptuaires furent rendues pour « restreindre les dépenses du peuple, un édit limita « l'admission des Chinois dans l'empire ; ces mesures « ne purent arrêter la prospérité croissante du nou- « veau marché.

« Les Chinois construisirent à Cholon des quais en « pierre sur une longueur de près de trois kilomètres ; « ils contribuèrent en 1819 pour une part considé- « rable à creuser le canal qui rejoint le Rach-cat et « conduit au Vaïco oriental. Le Ruôt-ngua avait été « canalisé en 1772. On achevait en même temps les « travaux de l'arroyo de la Poste, dont le creusement « avait été ébauché en 1755. En 1820, la route com- « merciale du Camboge par Cholon et Mitho était « complétement terminée. Dix ans plus tard, les Chi- « nois de Cholon exportèrent annuellement 12000 ton- « neaux de riz, 2,200 tonneaux de coton, 400 ton- « neaux de sucre, 120 d'épices, 20 tonneaux de « cire, des holothuries, de l'ivoire, de l'écaille et « des plantes médicinales.

« Cependant les restrictions administratives étaient « telles que beaucoup de produits se perdaient, l'huile « d'arachides par exemple ; « on la recueillait en si « grande quantité, remarque l'auteur du Gia-dinh « thong-chi, qu'on n'en pouvait user une récolte dans « l'espace d'un an. »

« Ce furent également les Chinois qui se livrèrent à « l'exploitation des mines de fer et des salines de la « province de Baria.

« A cette époque, cent livres de sel valaient un « taïen, c'est à dire, deux sous. Le manque de com« merce extérieur avilissait toutes les denrées dans la « même proportion. » (*Courrier de Saïgon du* 5 *novembre* 1864).

Ce sont donc les chinois qui ont le plus contribué à développer les immenses ressources de la Basse-Cochinchine et on ne doit point s'étonner qu'ils aient accepté volontiers la domination française, qui leur a donné une liberté commerciale illimitée.

Le premier janvier 1865, le gouverneur reçut solennellement les fonctionnaires et les officiers présents à Saïgon et put les féliciter des résultats obtenus depuis son arrivée en Cochinchine. Le pays était pacifié ; il était enfin en possession d'une organisation administrative et judiciaire et on pouvait déjà entrevoir l'avenir qui lui était réservé.

L'amiral de la Grandière, en répondant à une dé-

putation des colons européens, leur dit qu'il avait espéré pouvoir leur annoncer une bonne nouvelle, celle de la conservation intégrale des trois provinces que nous avions conquises, mais que le courrier étant en retard, il n'avait pu encore en recevoir la confirmation officielle.

Le 29 janvier seulement, le courrier anglais apporta la dépêche qui annonçait le refus définitif du gouvernement français d'accéder aux offres de rachat présentés par la cour de Hué. Les modifications demandées par les Annamites étaient d'ailleurs inacceptables toute concession leur aurait servi de point de départ pour en exiger d'autres; il n'était ni de la dignité ni de l'intérêt du pays de renoncer aux bénéfices d'une guerre longue et dispendieuse.

Bien que la colonie fût tranquille, des bandes de maraudeurs, auxquels s'étaient joints quelques Tagals déserteurs, s'étaient réfugiés dans les forêts de la province de Biên-hoà et exerçaient leurs déprédations dans les villages isolés de cette région. Les tagals, habitants de Manille, avaient été recrutés par nos navires de guerre avec l'autorisation du gouvernement espagnol et ils nous avaient rendu d'excellents services. Sobres, actifs, dévoués à la religion et à l'Espagne, ils avaient été fort utiles dans un pays dont le climat est à peu près semblable à celui des Philippines. Ils avaient d'abord tenu lieu des auxiliaires indigènes

que nous n'avions pu nous procurer qu'après un séjour de plusieurs années. Plus tard, lorsqu'arriva le moment de les expatrier, plusieurs de ces Asiatiques ayant à peu près les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que les Annamites, aimèrent mieux déserter que d'abandonner la vie large et aventureuse à laquelle ils s'étaient accoutumés en Cochinchine.

Les rebelles annamites crurent d'abord avoir trouvé des auxiliaires précieux dans ces individus qui avaient servi à côté des Européens et qui étaient familiarisés avec nos armes ; ils leur firent beaucoup d'avances, mais ils en retirèrent un faible secours. Un de ces tagals nommé Emmanuel qui parlait bien le français et l'Annamite conserva un certain prestige parmi les bandes insurgées et y resta jusqu'en 1869 avec le titre de chef. On n'en a plus entendu parler depuis.

Le *Journal Officiel* rendit compte dans les termes suivants des opérations dirigés contre ces malfaiteurs.

« Depuis quelque temps, des géns sans aveu, et sept ou huit tagals déserteurs cherchaient à semer de l'agitation dans le cercle de Tây Ninh. Des mesures énergiques ayant déconcerté leurs projets, ces vagabonds n'ont eu d'autre ressource, pour échapper à la misère et aux dangers qui les menacaient, que de s'enfuir en passant au nord de Thu-dâu-môt dans le pays boisé et à demi désert qui s'étend à l'est de Biênhoà, vers la frontière de nos possessions. Leur pré-

sence dans cette contrée n'a pas tardé à être signalée par des rapines et par quelques vols de buffles qui ont de nouveau attiré l'attention vigilante de l'autorité.

En conséquence, une reconnaissance a été dirigée sous les ordres de M. le capitaine Bousigon, inspecteur des affaires indigènes à Long-than, jusqu'à Giao-loan, point situé à 60 kilomètres dans l'est de Phuoc-tan. Chemin faisant, cet officier a détruit deux petits ouvrages palissadés qu'il a rencontrés sur sa route, et, avant de regagner Long-than, il a fait construire à Gia-loan une redoute où il a laissé environ 80 hommes pour assurer la tranquillité du pays. Par suite de renseignements fournis par cette petite expédition, une reconnaissance plus complète va être faite dans ce pays peu connu et poussé à une vingtaine de kilomètres plus loin que Gia-loan. » (*Journal du* 20 *janvier* 1865.)

Cette reconnaissance eut lieu sous les ordres de M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Delatouche. « Partie de Long-than le 18 janvier, elle quittait le 22 la redoute de Gia-loan qu'un détachement d'infanterie occupait depuis une quinzaine de jours et qui devait servir de base aux mouvements projetés. »

Le même jour, à 7 heures du matin, on eut pour la première fois connaissance de l'ennemi. Il était retranché derrière un barrage palissadé qui, prolongé de chaque côté dans la forêt par de grands abattis

d'arbres, présentait à la marche de la colonne un obstacle qu'il fallait détruire. Cet ouvrage, attaqué avec vigueur, ne tarda pas à être enlevé. Les rebelles, chassés de cette première position, reprirent l'offensive à la sortie du bois et y accueillirent nos troupes par le feu bien nourri de 15 à 18 perriers ou gingoles ; mais ils ne purent tenir contre une charge à la baïonnette qui fut immédiatement dirigée contre eux et ils s'enfuirent pour chercher un abri derrière un barrage semblable au premier et situé à petite distance. Leur feu y fut encore très-vif, mais heureusement mal dirigé ; car il n'y eut en cet endroit qu'un seul homme légèrement blessé parmi nos soldats, et c'était le deuxième de la journée.

Une fois ce barrage enlevé et détruit, il ne restait plus qu'à s'avancer sur l'ouvrage connu sous le nom de fort de Gialao. Mais les guides ayant perdu leur route et la journée étant déjà assez avancée, la colonne dut camper au milieu de la forêt, tandis que plusieurs reconnaissances recevaient l'ordre d'aller en tous sens éclairer la position. L'une d'elles reconnut enfin le fort de Gialao ; mais l'ennemi, dès qu'il se vit découvert, y mit le feu et se retira en désordre sur le fort de Gia-phu, vers la frontière du Binh-tuân, entraînant avec lui les femmes, les enfants et les voitures à buffles.

Le commandant Delatouche lança aussitôt à leur

poursuite un détachement composé de tous les spahis et de la 42e compagnie sous les ordres du capitaine Sève, commandant de la cavalerie. Malheureusement les fuyards avaient déjà pris de l'avance, et, malgré toute son activité, le capitaine Sève ne put atteindre que l'arrière garde à laquelle il tua plusieurs hommes, fit deux prisonniers et enleva trois perriers, une gingole, quelques sabres et des munitions.

La nécessité de prendre un nouvel approvisionnement, ramena le commandant Delatouche à Gia-loan ; ce ne fut que le 27, après avoir reçu des renseignements plus précis, qu'il put quitter le cantonnement et marcher sur le fort de Gia-phu. Il en reconnaissait les approches le même jour, à neuf heures et demie. Déjà les dispositions étaient prises pour une attaque immédiate, quand on reconnut que cet ouvrage, qui était le grand campement des rebelles, avait été évacué et incendié par eux et qu'il n'en restait plus guère que les palissades crénelées. Nos troupes s'y établirent pour la journée et achevèrent l'œuvre de destruction commencée par l'ennemi.

Gia-phu était le principal repaire des rebelles et leur arsenal de guerre. Ils y fabriquaient des affûts de canons et de perriers, des montures de gingoles, de fusils et d'arbalètes. Si elle eût rencontré dans les gens du pays des guides plus sûrs, la colonne eût cer-

tainement mis la main sur tout ce butin qui a été emporté vers le Binh-tuàn.

Tandis que ces faits se passaient sur cette frontière de notre province, les commandants des cercles de Biên-hoà et de Baria ne restaient pas inactifs. Des reconnaissances, dirigées en tous sens, avaient pour missions de rassurer ou de contenir les populations, de les protéger au besoin, et, s'il y avait lieu, d'arrêter les fuyards dispersés par la colonne du commandant Delatouche.

C'est dans l'une d'elles, conduite avec autant de résolution que d'intelligence et partie de Long-Nhung du côté de Xuyên-mot, que le capitaine Larroque, adjudant-major du cercle de Baria, est parvenu à s'emparer du fort de Quan-ba-ka qui était très-solidement construit et défendu par une centaine d'annamites et de chinois. Par malheur, ainsi qu'il arrive le plus souvent en pareil cas, les rebelles ont lâché pied après quelques instants de résistance et ont fui en laissant en notre pouvoir deux drapeaux, des lances et un butin dont la valeur peut s'estimer à une quinzaine de mille francs.

Ces opérations terminées et bien réussies, grâce à l'intelligence des chefs et à l'entrain des soldats, ont déconcerté les projets des rebelles qui, chaque année, à l'époque de la récolte, cherchent à troubler le pays en exploitant les mauvaises passions et en entraînant

de force dans leur parti quelques malheureux habitants. » (*Extraits du courrier de Saïgon du* 5 *février* 1865.)

Un nouvel arrêté sur les patentes, en date du 26 janvier, fixa, en les modérant, la principale redevance à laquelle étaient assujetties les maisons européennes de Saïgon. Les patentes furent réparties entre les diverses catégories des commerçants de la ville au lieu d'être, comme par le passé, imposées exclusivement sur les débitants. Les patentes des marchands chinois et des asiatiques fabricants de vin de riz furent maintenues.

De 200 piastres, la patente de première classe fut réduite à 600 francs par an, la patente de deuxième classe fut réduite de 100 piastres à 300 francs et la patente de troisième classe de 50 piastres à 100 francs.

Voici les considérations qui accompagnèrent la publication de cette mesure :

« Le temps est déjà loin où il n'existait à Saïgon « qu'une seule profession lucrative, celle de débitant « de liquides. Aux premiers temps de l'occupation, « lorsqu'on voulut créer quelques revenus à la colo- « nie, on pensa naturellement à imposer une industrie « qui prélevait une si large part sur l'argent de nos « soldats, mais on ne pouvait songer à des professions « qui n'existaient pas encore.

« Cette prétention de taxer des absents aurait paru

« chimérique, autant aurait valu frapper un impôt « sur les voitures qui n'avaient pas encore fait leur « apparition.

« Depuis lors tout a marché. La concurrence s'est « établie entre les nombreux débits et leur a fait pa- « raître les patentes lourdes à payer, tandis qu'à côté, « des débitants ramenés à des gains plus modestes, de « nombreuses entreprises surgissaient les unes après « les autres et prospéraient rapidement.

« Il était juste de tenir compte de cette transforma- « tion à la suite de laquelle une lourde charge pesait « sur une seule catégorie d'habitants ; tous ont droit « à la même protection, tous entraînent les mêmes « dépenses générales, tous doivent donc payer selon « leurs moyens.

« Le nouvel arrêté sur les patentes atteint toutes « les professions, mais avec une modération de tarifs « qui sera un véritable allégement pour les débitants.

« De tout temps, les impôts ont été impopulaires. « Mais on peut faire une exception en faveur de ceux « qui sont plus élevés et répartis équitablement lors- « qu'ils sont appliqués immédiatement à un but d'u- « tilité publique bien constaté. Alors le contribuable « laisse échapper son argent sans trop de regrets.

« La destination si naturelle de la taxe des patentes, « affectée à l'alimentation de nos recettes munici- « pales, doit satisfaire, croyons-nous, les désirs des

« imposés qui voient approcher le moment où notre « ville, sortant enfin des langes dans lesquels elle a « crû si rapidement, pourra veiller par elle-même à « ses intérêts et satisfaire à ses besoins.

« Peu à peu toutes nos institutions se transforme- « ront de même, un progrès en suivra un autre « ceux d'entre nous qui pourront voir, dans quelques « années, nos cités agrandies et embellies, auront « peine à reporter leurs souvenirs à nos humbles « commencements. » (*Courrier de Saïgon du* 5 *février* 1865.)

C'était un premier pas vers la constitution d'une municipalité à Saïgon, création vivement désirée par le gouvernement de la colonie qui comptait beaucoup sur le libre concours des colons européens pour favoriser le développement de la nouvelle cité.

Après avoir assuré le maintien de notre souveraineté sur les trois provinces qui nous avaient été cédées par le traité de 1862, le gouvernement se hâta de réglementer la vente des terrains de la colonie qui étaient restés inoccupés et qui étaient devenus la propriété de l'État. Par un arrêté en date du 30 mars 1865, il autorisa la vente à bureau ouvert des terres appartenant au domaine sur la mise à prix de 10 francs l'hectare, plus un droit d'enregistrement de 5 francs. Ce prix, peu élevé, était payable en deux annuités gales. L'impôt devait être fixé d'après la qualité des

terrains et devait être en moyenne de 10 francs par hectare. Il n'était exigible qu'au bout de trois années de possession, et, pour les concessions supérieures à 50 hectares, la moitié de l'impôt seulement était exigible au bout de trois années, la totalité au bout de six années.

Ces considérations étaient peu onéreuses. Néanmoins les entreprises agricoles en Cochinchine ont été rares jusqu'à ce jour ; on doit l'attribuer à ce que les spéculations de cette nature entraînent de grands risques et nécessitent l'emploi de capitaux considérables ; ce n'est qu'au bout de plusieurs années de travail que les agriculteurs commencent à recueillir les fruits de leurs efforts tandis que dans une ville nouvelle comme Saïgon, les capitalistes trouvent sans difficulté un placement immédiat et lucratif de leur argent, soit en constructions, soit en achats de terrains, soit en affaires de banque, commissions ou autres transactions commerciales. Ces derniers placements, plus sûrs que ceux qui ont pour objet des propriétés rurales, demandaient moins de travail, ils furent donc plus recherchés. Les Asiatiques ont donc seuls profité à peu près exclusivement par une exploitation directe de l'admirable fertilité du sol de la colonie.

Les autres habitants de la Basse-Cochinchine, les Chinois eux-mêmes, ont obtenu des bénéfices plus

sûrs et plus rapides en se livrant au commerce de l'exportation des produits du pays et celui de l'importation des marchandises étrangères.

L'œuvre de la conquête et de la pacification de nos provinces semblait terminée, le sujet définitif du nouveau traité proposé par la cour de Hué nous imposait les tâches d'organiser une grande colonie ; le Ministre qui avait pris une part si grande et si féconde à ces résultats appela auprès de lui l'amiral de la Grandière afin de déterminer avec sûreté la voie à suivre pour mener à bien cette entreprise.

M. le contre-amiral Roze, qui venait d'être nommé commandant de la station des mers de Chine, fut désigné pour faire l'intérim pendant l'absence de l'amiral de la Grandière. Il arriva à Saïgon dans les premiers jours de mars. Le 22 mars, les deux amiraux s'embarquaient ensemble sur le yacht l'*Ondine*, capitaine Amirault, et firent une tournée générale dans la colonie. L'un faisait ses adieux et adressait ses remerciements pour leur concours aux nombreux serviteurs de la France qui étaient disséminés dans l'intérieur du pays; l'autre s'empressait de connaître et d'étudier une contrée si intéressante dont les destinées allaient lui être confiées.

Ils étaient accompagnés de MM. les capitaines de frégate de Jonquières et Jouan, leurs chefs d'état-Major, et de M. Vial, directeur de l'Intérieur.

L'*Ondine* descendit d'abord le Donnaï et s'engagea dans le Soirap pour remonter ensuite le Vaïco jusqu'à l'entrée de l'arroyo de Gocong, en parcourant les parties les plus larges et les plus monotones de nos fleuves. Les deux rives sont couvertes par un épais rideau de palétuviers derrière lesquels s'étendent à perte de vue d'immenses plaines basses cultivées en riz. Cette partie du pays est riche et peuplée, elle est sillonnée par une foule de canaux sur lesquels de nombreuses barques circulent sans cesse.

La canonnière n° 34, capitaine Rebufat, reçut les amiraux à l'embouchure du Rach-la et les conduisit à Gocong par un arroyo étroit et sinueux dans lequel ce petit navire avait à peine la place d'évoluer en frôlant de son avant et de son arrière les arbres des deux rives. Quelques habitations sur le bord de l'eau, une culture plus soignée des rizières, quelques beaux groupes d'arbres et de figuiers, banians, l'arbre sacré des pagodes, embellissaient le paysage.

En approchant de Gocong, on voit plus de mouvement, c'est un centre riche et fréquenté où l'on vend beaucoup de riz ; celui de la localité est le plus estimé de l'Indo-Chine. Malgré les ravages de la guerre, ce marché s'était relevé de ses ruines, une école y était déjà organisée ; les amiraux purent constater les progrès rapides de quelques enfants indigènes dans l'étude de notre langue et de nos lettres. C'est dans cet

arrondissement qui nous fut si hostile que nous avons trouvé aussi les Annamites les plus dévoués à la France et au progrès de leur pays. On ne pouvait se défendre d'une vive émotion devant une transformation aussi grande et aussi rapidement accomplie dans les lieux même où Quan-Dinh avait commandé en maître deux années auparavant et où ce chef redoutable ne possédait plus qu'un tombeau. Les miliciens chargés de la police du pays avaient été choisis parmi les anciens soldats des rebelles, ils nous servent encore aujourd'hui avec zèle et fidélité ! Tel est le résultat qui a été obtenu par de sages ménagements et par le respect scrupuleux des droits des indigènes.

Après être revenus au Rach-la, les amiraux remontèrent sur l'*Ondine* et suivirent le Vaïco occidental ou petit Vaïco jusqu'à l'entrée de l'arroyo de la Poste. Un petit fortin situé sur la rive gauche servait alors de résidence à l'inspecteur de Tan-an. Il fallait reprendre une canonnière pour aller à Mitho. L'arroyo de la Poste qui mène du Vaïco au grand fleuve ou Mekong est l'un des cours les plus fréquentés et les plus pittoresques du pays. C'est un canal d'une largeur moyenne de soixante mètres qui a environ 15 milles de long. Il serpente capricieusement entre deux rangées d'arbres, de jardins et de maisons. Plusieurs marchés sont établis sur les rives, on y voit de distance en distance des pagodes ou de petits temples

appelés miêu sous des massifs de feuillage. Les aréquiers, les cocotiers, les figuiers banians, les bananiers, une foule d'arbres et d'arbustes variés y confondent leurs rameaux et leurs fleurs; ce ravissant paysage est animé par une population nombreuse et par une multitude de barques de toutes formes et de toutes dimensions qui sont terriblement secouées par les vagues soulevées par l'hélice au passage de la canonnière. Les patrons des barques se hâtent à son approche de rejoindre le rivage et de se retenir aux branches des arbres afin de ne pas faire d'avaries. Les larges sampans, les pirogues effilées circulent autour de grosses jonques chinoises couvertes de pavillons et d'insignes variés, ayant des équipages de 15 à 30 rameurs et portant jusqu'à 80 et 100 tonneaux de marchandises. Les enfants annamites, gais et bruyants comme les gamins de nos villes, accompagnent la canonnière de leurs cris et imitent les coups de sifflet de la machine. C'est un spectacle saisissant qui frappe vivement ceux qui le voient pour la première fois.

Mitho avait alors une importance politique et commerciale qu'il a perdue depuis la conquête des provinces occidentales. Il était le centre de notre influence dans le grand fleuve et le point d'appui de notre station du Camboge. Les commerçants européens et les Chinois s'y arrêtaient pendant leurs voyages vers les provinces annamites ou cambogiennes. On y entre-

tenait une garnison de trois cents hommes et deux ou trois canonnières. M. Durand Saint-Amand, capitaine de vaisseau, commandait les troupes et les navires employés dans la province, il se faisait remarquer par son activité et sa vigilance dans la position importante qui lui était confiée. Une nombreuse chrétienté, composée de chrétiens réfugiés des villages des environs où ils avaient été en butte à des persécutions violentes, s'étaient établis à l'abri de notre pavillon.

De l'autre côté de l'arroyo de la Poste, en face de la citadelle actuelle, sont les débris de l'ancienne forteresse détruite pendant les dernières guerres civiles, il y a environ trente ans. Une vieille pagode, ombragée par de grands arbres, est solitaire sur un petit îlot couvert de verdure, et en arrière, sur un canal étroit, est bâti le vieux Mitho, village commerçant, entrepôt des marchands chinois et annamites qui font le commerce dans le grand fleuve. C'est un centre dont l'importance a survécu à toutes les crises politiques ; il y a quelquefois plus de deux cents jonques de mer au mouillage devant l'entrée de ce petit port, à trois cents mètres en aval de l'arroyo de la Poste. Quand elles ont débarqué leurs marchandises et repris leurs chargements de retour, elles reprennent directement le large par l'embouchure appelé Cua-tiêu pour remonter vers les provinces du Nord. L'activité et la régularité des Annamites à accomplir ces voyages

si pénibles pendant les moussons avec des navires dont le tonnage varie entre 20 et 150 tonneaux, donnent une idée très-favorables de l'aptitude des indigènes pour lè métier de la mer.

Après Mitho, les amiraux visitèrent Tan-an, et traversèrent sur la canonnière 34 le rach Bobo, canal étroit qui coupe en ligne droite la langue de terre comprise entre les deux Vaïcos. Au nord de ce canal, les terres ne sont cultivées qu'à une petite distance de la rive et au delà s'étendent d'immenses marais, refuge presque inaccessible des pirates et des voleurs. Au pied de l'arroyo on voit les rizières fertiles de Tan-an et des habitations entourées de jardins et d'arbres fruitiers. Au milieu du canal, un petit marché, Thu-tua, sert de point de relâche aux convois qui vont de Cholon dans les provinces de l'ouest. En arrivant dans le Vaïco oriental dont les bords sont uniformément couverts de palétuviers et de rizières, les amiraux, remontant sur l'*Ondine* qui avait fait le tour et était venu les attendre, firent route au nord vers Tây-Ninh pendant 55 milles environ.

En approchant de Tây-Ninh, le terrain se relève, on apercevait dans l'intérieur à droite et à gauche quelques plateaux couvert de forêts. Dans le nord-est de Tây-Ninh se détache de l'horizon la plus haute montagne de la colonie, le Diên-ba, piton isolé cou-

ronné d'arbres séculaires qui s'élève brusquement à 900 mètres au dessus du niveau de la mer. Sur cette montagne existe à mi-côte une très-ancienne pagode, berceau de mystérieuses légendes que les indigènes se transmettent avec une superstitieuse frayeur. C'est le rendez-vous de tous les esprits infernaux qui planent de là haut sur les plaines de l'Annam.

Tây-Ninh est le dernier poste que nous occupions dans le nord sur la frontière cambogienne, à 120 kilomètres de Saïgon. La citadelle, bâtie en 1832 par les Annamites, est placée sur un coteau qui domine une petite rivière ; la route de Saïgon au Camboge passe au pied des murailles et franchit l'arroyo sur un beau pont en bois de 60 mètres de long construit par les indigènes. Ce fort est à sept kilomètres du Vaïco oriental dans lequel se jette la rivière de Tây-Ninh. Les amiraux et leur suite firent le trajet dans des voitures à bœufs menées au grand trot ; ils reçurent en arrivant la visite des divers chefs indigènes de ce canton si différent de la Cochinchine. Parmi eux se trouvaient quelques Cambogiens établis sur notre territoire, des Chams, tribu mahométante dont le type diffère de ceux des races voisines, et des Stiêngs, sauvages vivant presque à l'état de nudité complète dans les forêts du nord-est.

En quittant Tây-Ninh, les amiraux redescendirent le Vaïco oriental jusqu'au Ben-luc, embouchure du

canal qui vient de Cholon en faisant communiquer directement le fleuve de Saïgon avec les Vaïcos et par suite avec le Camboge. Ils remontèrent sur la canonnière 34 et s'engagèrent dans ce canal étroit et sinueux qui a été creusé en grande partie par la main des hommes. Ses rives sont admirablement cultivées et couvertes de maisons, mais elles n'offrent point aux yeux des voyageurs les belles plantations et les riantes perspectives des bords de l'arroyo de la Poste. Après avoir passé successivement devant les marchés du Ben-luc, de Chodem, et du Rach-Cat, ce dernier à quelques kilomètres seulement de Cholon, la canonnière, tournant à droite dans le grand canal du Rach-Cat, quitta l'arroyo chinois et descendit vers le sud, faisant route au milieu d'une plaine merveilleusement cultivée et couvertes de villages. Le sol est partout au niveau du fleuve pendant les hautes marées, c'est un terrain d'alluvions imprégné d'une humidité constante qui le rend très-fertile. De la partie nord du Rach-Cat on distingue très-nettement par dessus les rizières les mâtures des navires mouillés devant Saïgon. Cangioc était comme aujourd'hui un petit marché situé juste au centre d'un arrondissement important dont il est le chef-lieu administratif. Le Rach-Cat débouche en face du vaste estuaire du Soirap qui a près d'une lieue de large; l'*Ondine* y était déjà arrivée par le Vaïco et elle put ramener le gouverneur à

Saïgon en moins de quatre heures. Un témoin de cette exploration résume ses impressions en ces termes :

« Si nous essayons de résumer ce qui nous a le plus « frappé dans cette rapide excursion, notre attention « se porte d'abord sur cet admirable système de rivières « et de canaux qui sillonnent la Basse Cochinchine. « Aucun pays du monde n'est mieux doué pour le dé- « veloppement de la navigation intérieure que celui-ci « avec ses chemins, *ces grandes routes qui marchent,* « *et qui marchent alternativement dans les deux sens*, « dont la nature a fait presque tous les frais. Grâce à ce « réseau, le gouverneur a pu, en cinq jours, parcourir « une distance de plus de 400 kilomètres et, sur cet, « espace de temps, consacrer un jour à la visite de « Mitho, vingt-quatre heures à celles de Tây-Ninh, « et cependant faire voir à son successeur intérimaire « les autres postes dans les plus petits détails. Sur « tous les points visités par l'amiral, la rentrée de « l'impôt se fait avec la plus grande facilité ; les « écoles, pépinières de futurs interprètes et de futurs « employés dans l'administration indigène, sont ins- « tallées ; partout elles sont suivies par des enfants et « même par des adultes dont les progrès sont surpre- « nants. L'empressement avec lequel a été accueilli « le gouverneur ne prouve pas seulement la soumis- « sion au fait accompli de notre domination, mais il « porte témoignage de sentiments plus élevés, de la

« confiance dans les promesses de la France, de la
« reconnaissance pour ce qu'elle a déjà fait; il est hors
« de doute que les récompenses accordées par le repré-
« sentant de l'Empereur à quelques-uns, que les actes
« de clémence qui ont signalé son dernier voyage,
« développeront encore ces sentiments.

« En un mot, avant que la Cochinchine française
« soit arrivée au même point que certaines colonies
« voisines, il y aura sans doute encore quelques mé-
« comptes, on pourra faire plus d'une école, néan-
« moins nous sommes convaincus que l'avenir lui
« appartient. A la vue du pays, à la vue des richesses
« qu'il renferme déjà, à la pensée de ce qu'on ne
« peut manquer d'y développer un jour, on ne peut
« qu'applaudir à la pensée qui a fait conserver à la
« France cette contrée acquise au prix de tant de
« fatigues et de dévouements. »

(*Courrier de Saïgon* du 20 mars 1865.)

Ainsi le *Journal officiel*, en constatant une situation calme et prospère, prévoyait vaguement les mécomptes et les difficultés inséparables de toute grande entreprise.

Le 29 mars, l'amiral de La Grandière, qui avait passé l'inspection des marins de la station les jours précédents, assista à une grande revue des troupes, puis il réunit tous les officiers et fonctionnaires au gouvernement pour leur annoncer son départ et les

présenter à son successeur. Après avoir remercié ses collaborateurs dévoués en termes chaleureux, il leur annonça son prochain retour en leur faisant connaître que le ministre l'avait appelé *afin d'entendre de près une voix dévouée à la Cochinchine*.

Le 30, il s'embarqua à bord du paquebot *le Donnaï*, capitaine Bourdon, et fut reconduit jusqu'à l'embarcadère par une nombreuse affluence de fonctionnaires et des habitants de la ville.

Le rôle si considérable du gouverneur de la Cochinchine était apprécié dans les termes suivants par le *Courrier de Saïgon* :

« Le rejet définitif du traité proposé par la cour de « Hué a placé la Cochinchine française dans une « situation nouvelle. L'œuvre de la conquête du pays « est terminée ; l'indécision qui pesait sur son avenir « disparaît avec les projets de rétrocession et d'occu- « pation restreinte qui avaient un moment préoccupé « les esprits ; la colonie peut maintenant marcher « d'un pas assuré vers les destinées que lui prépare la « récente détermination de l'Empereur.

« Le moment est donc arrivé, à tous égards, d'étu- « dier à fond les nombreuses questions que ce nouvel « état des choses fait surgir, d'adopter, pour la direc- « tion à imprimer aux affaires, une ligne de conduite « invariable, et de mettre la dernière main à des « projets d'organisation ébauchés jusqu'ici.

« Pour accomplir cette importante et noble tâche, « le ministre, à qui appartient une part si grande « dans les résultats obtenus, et dont la sympathie « pour la Cochinchine est si ardente, a voulu s'en- « tourer de tous les renseignements, de tous les dé- « vouements, de toutes les lumières.

« C'est pour cela qu'il a mandé auprès de lui M. le « contre-amiral de La Grandière. Et, puisqu'il lui « convenait de recourir à des avis, qui pouvait-il « consulter avec plus de profit que l'homme de bien, « dont l'esprit calme et pénétrant vient de diriger, « pendant deux années consécutives, avec modération, « fermeté et succès, les affaires de la colonie ? Des « difficultés de toute nature, au premier rang des- « quelles il faut placer l'incertitude de notre occupa- « tion et l'obligation imposée de restreindre les dé- « penses jusqu'à leur dernière limite, se sont présentées « sur sa route ; mais elles n'ont pu ni lasser sa « constance, ni décourager son zèle, ni mettre en « défaut les ressources de son talent : et il a eu, en « partant, la satisfaction de voir notre domination « incontestée, nos provinces tranquilles, notre admi- « nistration établie sur tous les points et acceptée « comme un bienfait par nos nouveaux sujets, les « États limitrophes subjugués par l'amitié, contenus « par la crainte. » (Journal du 5 avril 1865.)

FIN DU TOME PREMIER.

